

LES CAHIERS DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Penser la violence

Conditions de publication

Les Cahiers de la sécurité intérieure publient des articles, des débats et des notices bibliographiques relatifs aux différents aspects nationaux et comparés de la sécurité intérieure et de ses acteurs.

Les propositions d'articles doivent être adressées à la rédaction pour évaluation. Les manuscrits soumis ne sont pas retournés à leurs auteurs.

Toute correspondance est à adresser à la rédaction de la revue :

19 rue Péclat, 75015 Paris. Tél. : 01 53 68 20 48/49
csi@cedocar.fr Fax : 01 45 30 50 71

© Paris, 2002

ISSN: 1150-1634

N° de commission paritaire : 2 325 AD

Les articles publiés dans *les Cahiers de la sécurité intérieure* ne représentent pas une opinion de l'IHESI et n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Penser la violence

La violence est-elle intelligible ?

Avant-propos	5
--------------------	---

Dossier

Violence, répression et civilisation des mœurs ■ <i>Hugues LAGRANGE</i>	9
La violence latino-américaine vue par les économistes ■ <i>Pierre SALAMA</i>	31
Mouvement «anti-mondialisation» et ordre public L'exemple de Gênes ■ <i>Donatella DELLA PORTA, Herbert REITER</i>	51
Les effets traumatiques de l'intervention violente ■ <i>Pierre-Frédéric BERTAUX</i>	79
Sortir de la terreur en Irlande du Nord ■ <i>Maurice GOLDRING</i>	109
L'après-assassinat du Préfet Érignac: Les retombées sur le système nationaliste corse ■ <i>Thierry DOMINICI</i>	133

R e p è r e s

LES FONDAMENTAUX DE LA SÉCURITÉ

Violence Politique. Les approches théoriques

■ *Un texte de Harry ECKSTEIN présenté par Olivier FILLIEULE* **165**

NOTES ET ÉTUDES

Ultraviolence et profilage criminologique

■ *Sylvianne SPITZER, Thierry TOUTIN* **195**

Le renseignement criminel à l'ère de l'internet:

pourquoi les enquêteurs ne le partagent-ils pas davantage?

■ *Marcel-Eugène LEBEUF* **209**

A c t u a l i t é s

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

■ *Hélène LHEUILLET, Pierre PIAZZA, Anne WUILLEUMIER* **231**

ABSTRACTS **241**

ONT CONTRIBUÉ **245**

AVANT-PROPOS

Penser la violence. Voici une injonction qui, pour essentielle qu'elle soit, s'apparente en réalité à un paradoxe. Des théoriciens du « pacte social » aux tenants de la pacification des moeurs, la tradition philosophique libérale a, en effet, relégué implicitement, quand ce n'est pas explicitement, la violence à un âge pré-sociétal. Ses manifestations sociales ne peuvent ainsi être perçues que comme résiduelles, à moins que le franchissement d'un seuil de visibilité (qualitatif ou quantitatif) ne conduise à les interpréter comme le signe d'une radicale dégradation sociale. Tout se passe comme si rapprocher « penser » et « violence » constituait *in fine* une démarche aporétique.

Dès 1980, dans un article dont la pertinence non démentie par le temps lui vaut d'être présenté dans ce numéro par Olivier Fillieule dans *Les Fondamentaux de la sécurité*, Harry Eckstein, sociologue américain, soulignait, à propos des travaux consacrés par les sciences sociales à la violence, la faiblesse théorique des explications proposées et la pusillanimité des auteurs face à la complexité des données empiriques.

Pourtant, notre époque rend cet enjeu saillant. Propulsées en avant-plan

du théâtre médiatique, les scènes violentes imprègnent les rétines et favorisent un phénomène de spectacularisation fonctionnant aux dépens d'une recherche d'intelligibilité. Dépassant le choc de la réaction émotionnelle, six auteurs, acteurs ou chercheurs, offrent cependant de plonger avec eux, à l'occasion de ce premier numéro de l'année 2002, dans l'étude approfondie de faits sociaux dans lesquels la violence, tantôt en hausse, tantôt en baisse, occupe une place importante.

Hugues Lagrange, tout d'abord, se penche sur l'augmentation de la violence au sein de la criminalité telle qu'elle apparaît au cours des deux dernières décennies en Europe occidentale. Il montre comment ce phénomène, sous réserve d'en localiser le développement social avec précision, apparaît comme la marque d'une époque fragilisée par la substitution d'un modèle sociétal à un autre, le signe d'une recomposition douloureuse et inachevée. En prendre la mesure est un enjeu de taille pour les dispositifs publics : sauront-ils favoriser l'avènement d'un nouvel équilibre ?

Pierre Salama, dans une perspective voisine, propose une démonstration par l'absurde des apories de la pensée

économiste de la violence lorsqu'elle se contente, comme fréquemment, de procéder à une analyse mono-factorielle. Focalisant son attention sur l'évolution contrastée des taux d'homicide en Colombie, il détermine en quoi seule une grille d'analyse macro-sociale inscrite dans la longue durée peut permettre de donner sens aux diverses – et parfois contradictoires – corrélations statistiques mises à jour par les travaux économétriques.

Mais, penser la violence, c'est aussi savoir y faire face. Pour certains corps de métier, au premier rang desquels figurent les policiers, cette injonction prend ainsi la forme d'un enjeu professionnel.

Donatella Della Porta et Herbert Reiter, à travers une reconstitution des événements violents qui ont marqué plusieurs manifestations «anti-mondialisation», et tout particulièrement celle qui se déroula à Gênes en juillet 2001, rappellent opportunément que l'ordre public, dans sa fonction de contrôle de la violence, procède d'un savoir-faire. Fondé sur une co-gestion de la manifestation par les policiers et les organisateurs, il est particulièrement délicat à mettre en œuvre dans le cadre d'événements politiques internationaux, ce qui rend d'autant plus saillantes, aux yeux mêmes des policiers italiens, les insuffisances organisationnelles.

Dans une perspective plus micro-sociale, Pierre-Frédéric Bertaux, à partir d'une étude originale portant sur un échantillon de policiers de la région parisienne ayant fait usage de leur arme en intervention, montre comment ces

événements constituent pour le policier concerné ce qu'il est convenu d'appeler un «incident critique». Même légitime, l'intervention violente laisse ainsi chez les agents de l'État des traces de type post-traumatique que la psychologie clinique distingue, mais que l'organisation policière peine à identifier. Au-delà des enjeux que représente cette question pour l'organisation policière, c'est également notre compréhension du monopole étatique de la violence légitime qui se trouve interrogée.

Enfin, à mi-chemin entre les deux premiers registres, deux auteurs invitent à s'intéresser de près au rapport à la violence entretenu par des mouvements qui ont comme particularité d'avoir fait de celle-ci la composante centrale de leur répertoire d'action.

Maurice Goldring, se consacrant à l'analyse d'une configuration de renoncement à la violence, et plus précisément du processus de paix en Irlande du Nord, met en lumière les changements sociaux et politiques qui ont accompagné cette «sortie de la violence». La paix nord-irlandaise tient sa force, certes toute relative, de l'édification de ce qu'on pourrait appeler un processus politique de traitement des problèmes sociaux, dont l'auteur énonce quelques composantes, parfois surprenantes s'agissant précisément de la contribution de l'emprisonnement des activistes à ce phénomène de passage du militaire au politique.

Thierry Dominici, à l'inverse, interroge un processus de radicalisation de la violence, à travers la configuration

nationaliste corse marquée en 1998 par l'assassinat d'un préfet de région. Cette violence homicide contre l'État, jusque-là taboue, doit être appréhendée à partir d'enjeux de pouvoir et de légitimité internes aux mouvements corses. Mais, si elle en est le produit le plus direct, cette dramatisation du répertoire d'action est également porteuse d'effets-retour sur le système nationaliste. Il faut dire que, contrairement à l'actuelle configuration nord-irlandaise, la situation corse, pour audacieuse que puisse apparaître une telle comparaison, semble marquée par une traditionnelle domination du « militaire » sur le politique.

Qu'il s'agisse de celle que l'on subit, comme de celle que l'on peut être

amené à infliger à autrui, la violence ne laisse jamais impassible. Elle reste cependant, quoi qu'en veuille, une composante du social qu'il s'agit d'analyser pour relever le défi de sa domestication. C'est sans doute là que les perspectives dites d'individualisme méthodologique présentent le plus riche potentiel explicatif. Comment entre-t-on dans la violence ? Comment en sort-on ? C'est en se situant au plus près de l'espace où l'individu s'improvise acteur de l'Histoire que l'on peut saisir les dynamiques afférentes à la violence. C'est également là qu'apparaît de manière flagrante, comme chacun des auteurs ne manque pas de le souligner à sa façon, le rôle essentiel qui revient au politique dans la pacification des moeurs.

VIOLENCE, RÉPRESSION ET CIVILISATION DES MŒURS

par Hugues LAGRANGE

Bien qu'insuffisante à rendre compte de la montée des violences juvéniles, l'interprétation de l'élévation de la violence par l'affaiblissement de l'autocontrôle est pour l'auteur révélatrice non seulement des formes contemporaines de la délinquance violente mais également de l'esprit des réponses à l'insécurité entreprises dans une sorte de panique sociale.

L'augmentation de la violence au sein de la criminalité dans les pays riches a suscité des interprétations qui tournent autour de la crise des valeurs, du lien social et des moeurs sans parvenir à préciser sur le plan de l'évolution temporelle comment cette crise s'est manifestée. On a parfois évoqué un retour de l'instinct, du sauvage en l'homme, dont les violences seraient la preuve. L'hypothèse d'un affaiblissement de l'autocontrôle a été développée pour rendre compte de cette élévation de la violence par des auteurs qui s'inscrivent dans la postérité des idées de Norbert Elias. J'examinerai la portée d'une telle interprétation, ce qu'elle peut dire des formes contemporaines de la délinquance violente, et les limites d'une telle analyse lorsqu'elle oublie de prendre en compte le fait que nos sociétés sont fortement clivées. En effet, si la thèse de l'affaiblissement de l'autocontrôle est importante, elle est toutefois insuffisante à rendre compte de la montée des violences juvéniles. Dans une seconde partie, je développerai l'idée que l'esprit des réponses à l'insécurité qui sont entreprises dans une sorte de panique sociale repose implicitement sur la conviction qu'il y a un affaiblissement de

l'autocontrôle. Par ailleurs, nous sommes confrontés en Europe, depuis presque deux décennies, à un double mouvement marqué par la croissance des taux de détention et par la prolifération de dispositifs de surveillance. On peut donner de chacune de ces évolutions des explications spécifiques mais la conjonction dans les sociétés européennes de ces deux dynamiques est frappante. Qu'est-ce qui suscite un tel mouvement? La plupart des interprétations proposées traitent séparément chacune de ces dynamiques sans répondre à cette question.

UNE ACCENTUATION DE LA VIOLENCE AU SEIN DE LA CRIMINALITÉ

10

Dans la période qui suit la seconde guerre mondiale, la criminalité prédatrice – vols et cambriolages – s'élève aux États-Unis dès les années soixante et atteint son maximum en 1980. Les crimes contre les personnes et en particulier les homicides s'élèvent parallèlement. Le taux des homicides aux États-Unis est passé de 4,5 pour 100 000 dans les années cinquante à 10 pour 100 000 dès le milieu des années soixante-dix. Et, pendant vingt ans, le taux des homicides s'est maintenu à ce niveau de 10 pour 100 000¹. Cette élévation durable des homicides, témoignage peu récusable de l'état de la criminalité violente, dans une société prospère qui n'a pas connu un changement majeur de son régime politique, suggère que quelque chose s'est altéré.

À la différence des États-Unis, en Europe, la poussée des homicides est restée relativement limitée : si l'on compare les taux d'homicide dans le dernier lustre des années quatre-vingt-dix dans des villes comme Londres, Bruxelles, Berlin ou Paris (2 à 4 pour 100 000) aux taux des homicides de Washington (45 pour 100 000), Moscou (20 pour 100 000) ou New York (15 à 8 pour 100 000), on observe des différences évidentes d'ordre de grandeur. Certes, en France comme au Royaume-Uni, le taux des homicides est au début des années quatre-vingt, deux fois plus élevé qu'il ne l'était au cours des années cinquante, mais il est resté stable depuis lors.

....

(1) Depuis 1993, le taux d'homicide a baissé dans la plupart des villes, de sorte qu'en 2000, on est revenu à 6 pour 100 000, ce qui correspond au taux du milieu des années soixante.

En revanche, il y a eu croissance des violences, celle-ci a même été plus forte que celle des vols dans beaucoup de pays d'Europe depuis dix à quinze ans. En France, alors que l'augmentation des prédatations s'est opérée du milieu des années soixante au début des années quatre-vingt, le taux des violences n'augmente pratiquement pas durant cette période, alors que celles-ci ont connu depuis le milieu des années quatre-vingt et durant les années quatre-vingt-dix une croissance rapide. Dans les pays du sud de l'Europe, ce contraste entre une croissance des vols qui se manifeste dans les années soixante-dix et le début des années quatre-vingt et la croissance plus tardive des violences est bien marqué. Au nord de l'Europe, en Suède, on retrouve cette désynchronisation entre une croissance précoce des prédatations et une augmentation plus tardive des violences. En Allemagne, les prédatations se sont élevées régulièrement de 1963 à 1983, puis à un rythme plus lent, seulement coupé par un accroissement au moment de la réunification, tandis que les violences montent à un rythme plus soutenu que les vols de 1988 à 1996. Au Royaume-Uni même où violences et vols augmentent parallèlement de 1975 jusqu'au milieu des années quatre-vingt, le rythme de croissance des violences dépasse depuis quinze ans celui des vols.

S'agissant de violences non mortelles, de coups et blessures notamment, on enregistre d'après les statistiques officielles entre 1995 et 1999 en Europe des augmentations importantes : plus 31 % en France, plus 34 % aux Pays-Bas, plus 37 % en Italie. L'augmentation est plus modérée dans certains pays : plus 10 % au Danemark et en Allemagne, plus 9 % en Suède, plus 16 % en Norvège plus 11 % au Portugal, plus 15 % en Espagne (de 1995 à 1998). La généralité des augmentations de la violence au sein de la criminalité n'apparaît pas douteuse et, dans plusieurs pays les enquêtes de victimisation suggèrent que cette augmentation n'est pas due seulement à une hausse des déclarations, mais à un accroissement avéré de la pression du crime.

Bien que partant d'un niveau très faible, l'augmentation de la violence au sein de la criminalité dans la plupart des pays d'Europe de l'Ouest interroge les mœurs. Un des aspects saillants de l'augmentation de la violence dans la vie

civile à la fin du XX^e siècle est la croissance de la part relative de la violence des jeunes. C'est elle qui est responsable au premier chef de la poussée des violences criminelles aux États-Unis de 1985 à 1992. Au cours de cette dernière période, la violence est tirée vers le haut par la délinquance des jeunes et, dans beaucoup de pays – France, Grande-Bretagne, Allemagne, Suède, Italie – on constate qu'au cours des années quatre-vingt-dix, la part des jeunes dans les délits et les crimes violents augmente relativement à celle des adultes.

L'AUTOCONTRÔLE DANS DES SOCIÉTÉS CLIVÉES

Cette augmentation de la délinquance violente des jeunes, plus que celle des vols, a suscité principalement deux types d'interprétation.

Selon la première : l'élévation du crime a pour cause un changement moral, une réduction des inhibitions ou du contrôle social. L'invocation des carences de l'action de la police et des éducateurs, du laxisme de la justice privilégie l'affaiblissement des contrôles externes les plus classiques. S'il est discutable d'invoquer un renoncement de l'action publique, un échec de la volonté politique, les explications qui se centrent sur les incohérences de l'éducation, le déficit des disciplines les plus élémentaires du quotidien peuvent se prévaloir de corrélations empiriques². Toujours du côté d'une réduction des obstacles à la transgression, on a développé l'idée d'un affaiblissement de l'autocontrôle, c'est-à-dire des autodisciplines ordinairement produites par l'éducation, la socialisation en réponse aux exigences mêmes de l'organisation sociale.

Selon l'autre interprétation, c'est du côté des frustrations issues de l'accroissement des inégalités qu'il faut principalement chercher les sources de la délinquance et du crime. Métaphore classique : ce n'est plus ici l'affaiblissement de la résistance de la digue qui est en cause, mais l'accroissement de la pression de l'eau. En d'autres termes, les motifs de transgresser les lois sont devenus plus puissants, plus impérieux.

Je vais me limiter ici à l'interprétation qui fait de l'accroissement de la délinquance et du crime la conséquence

....

(2) Cf. les analyses de ROCHÉ (S.) dans la perspective des travaux de HIRSCHI (T.), 1969.

d'un affaiblissement de l'autocontrôle. Je ne suggère aucunement qu'il faille regarder du seul côté des inhibiteurs plutôt que de celui des sources de frustration, mais je pense utile de chercher à savoir ce qu'une réflexion sur les mœurs peut dire de la dynamique actuelle du crime. Je vais rappeler très succinctement les caractéristiques de la première phase – progrès de l'autocontrôle – puis celles de la seconde phase – l'homme incontrôlable – pour m'interroger sur leurs effets s'agissant de la délinquance en Europe.

PROGRÈS DE L'AUTOCONTRÔLE

....

(3) *Basic instincts*, Délivrance de John Boorman, ou encore *L'audition*, film japonais sorti en 2002.

....

(4) ELIAS (N.), 1982; 1993.

....

(5) L'expression est du sociologue néerlandais Cas Wouters.

Si l'invocation d'un retour de l'instinct dont plusieurs films³ ont donné des témoignages récents peut séduire, elle n'est pas très solide. De plus l'argumentation courante en faveur de l'idée d'un « ensauvagement » de l'homme est circulaire : elle repose précisément sur l'augmentation des violences dans la vie civile. L'idée d'une réduction de l'autocontrôle en raison des transformations mêmes des sociétés contemporaines est d'une autre portée. Pour la comprendre, il faut partir de l'évolution du rôle des émotions dans les sociétés européennes. Prenant en vue l'évolution des rapports interpersonnels dans les sociétés européennes, N. Elias⁴ a écrit que, parallèlement au renforcement de l'État, au progrès de la division du travail, il y a eu un accroissement de l'autocontrôle. Poursuivant l'analyse de N. Elias, menée à la fin des années trente, qui n'est ni mécanique, ni figée, plusieurs chercheurs considèrent que depuis la seconde guerre mondiale s'est ouverte une phase d'assouplissement de l'autocontrôle ou « d'informatisation des mœurs⁵ », susceptible de contribuer à expliquer le redéploiement des violences dans la vie civile.

À travers une réflexion sur les mœurs au sein des cours royales des monarchies absolutistes, N. Elias remarque que l'homme de cour, et par la suite le bourgeois ordinaire, ne répond pas à l'offense par l'offense, qu'il est capable de différer sa réponse et d'en déplacer le terrain. N. Elias affirme qu'à l'intérieur des sociétés européennes, un mouvement tendant à remplacer le contrôle externe des conduites par des mécanismes de contrôle interne, une réduction des

réponses émotionnelles aux atteintes, une valorisation des efforts de longue haleine se sont opérés. Ces dispositions se sont généralisées parallèlement à la formation de l'État, au développement de l'industrie et des techniques, à l'élévation de l'urbanisation, à la réduction de l'importance de la vie locale et des interactions en face-à-face. Cette évolution des attitudes, qui correspondait aux exigences de l'économie et de la société, a favorisé, selon N. Elias, une réduction des violences interpersonnelles, dont témoigne l'effondrement du taux des homicides entre le XVI^e siècle et le milieu du XX^e siècle en Europe⁶.

En parlant de « procès de civilisation », N. Elias n'affirme pas qu'un état social est meilleur qu'un autre, il observe que les relations interindividuelles changent et appellent un changement corrélatif des attitudes et de la *psyché*. Ainsi, il met en lumière les corrélations entre le développement économique et social et le type d'hommes produit par la société. Plusieurs caractéristiques marquent les changements dans l'organisation sociale du XVI^e au XX^e siècle.

14

- À une société de petits producteurs indépendants se substitue une société de coopérateurs très interdépendants. La division du travail de plus en plus poussée, la différenciation des activités allonge les chaînes dans lesquelles chaque acte s'inscrit. Les rapports aux autres comme le rapport à la matière incorporent de plus en plus de médiations, ils sont de plus en plus indirects.
- Avec le développement de la bureaucratie, les rapports entre les individus se formalisent, les liens n'ont plus un caractère personnel mais un caractère fonctionnel, ce que Max Weber appelle rationalisation.
- Il y a un désenchaînement des scènes sur lesquelles les individus jouent des rôles eux-mêmes divers: agissant d'une façon adaptée à chaque scène d'interaction, ils s'engagent moins totalement dans chacune de leurs actions.

Ces évolutions sociales amènent à réduire la place des émotions dans l'action, il faut savoir différer des réponses, contourner des obstacles, se projeter dans le temps. Au long d'un demi-millénaire, les transformations des sociétés ont amené ce que D. Riesman a appelé la formation d'un

....

(6) LAGRANGE (H.), 1995.

homme introdeterminé, c'est-à-dire réfléchi et stratège dans ses démarches, orienté vers des buts plus personnels que le paysan du XVIII^e ou XIX^e siècle. Dans la période qui s'étend de la Révolution au milieu du XX^e siècle, le contrôle de soi, s'il n'a pas la même intensité dans toutes les strates de la société, a pris une importance considérable. Le processus de refoulement est devenu un objectif central de l'éducation des émotions chez les enfants. Chacun apprend à maîtriser ses impulsions : ces transformations ont impliqué ce que S. Freud a décrit comme la transformation de la peur des sanctions parentales en peurs internes, surmoïques. Durant l'ère victorienne et longtemps après, dans beaucoup des sociétés européennes, l'ambition de la maîtrise des émotions a été couplée avec le contrôle étroit des mœurs sexuelles. Il y a alors une peur de la prise du pouvoir du désir au sein de la conscience, en effet les relations de chacun avec son désir apparaissent comme non négociables : «laisser s'entrouvrir la porte et vous n'y résisterez pas»⁷. Parallèlement, l'éclat des supplices, les mises en scène ostentatoires destinées à faire peur font place à une discipline des corps qui est contrainte intérieurisée. On atteint les limites d'une société auto-disciplinée : au Royaume-Uni, le taux des homicides est à son étiage (0,5 pour 100 000).

....

(7) Slogan puritain des époux KELLOG, animateurs dans les années quatre-vingt-dix de la *Woman Christian Temperance Union*.

L'HOMME INCONTRÔLABLE

Depuis le milieu du XX^e siècle, en raison même du degré d'accomplissement matériel atteint par l'industrie, les impératifs de la consommation de masse s'ajoutent à ceux de la production. Il ne faut pas seulement convaincre, il faut séduire : l'ingénieur doit faire place au commercial. Le paraître s'affirme comme une vertu et la tempérance comme un anachronisme. Les possibilités même qu'offre le développement de la consommation ont entraîné une élévation des aspirations dans toutes les couches de la population. À l'éthique de l'effort et du long terme se substitue progressivement une valorisation du plaisir et du court terme. À l'inverse de l'ancienne conviction issue du christianisme, il n'apparaît plus nécessaire de chasser le désir de

la conscience et la force du refoulement paraît corrélativement s'être atténuée.

Le modèle de comportement introdeterminé et assez rigide qui était adapté jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale n'est plus aussi adéquat. Le besoin d'obéissance fait droit à plus d'initiatives, les hiérarchies s'estompent. Les anciens commandements⁸ qui associent le travail – *tritalium* – à une peine sont oubliés, les relations au travail s'assouplissent. Dans la vie sociale et dans l'entreprise, cette flexibilité est associée à la rétroaction dans les processus de décision et à la mise en cause d'un modèle de commandement fondé sur une division stricte des tâches qui étaient celles de la période fordiste. Dans la nouvelle éthique du travail, la recherche de performance compte plus que la conformité et que l'exécution scrupuleuse des tâches. L'autorégulation est appelée par les formes mêmes du travail, c'est l'une des aptitudes majeures requises pour se mouvoir dans un monde complexe et interdépendant. Ceux qui disposent de pouvoir ne peuvent tenir pour acquis une supériorité, ni pour acceptable des manifestations d'arrogance. Un besoin d'attention à la personne d'autrui quelle qu'elle soit s'exprime. Les distances statutaires sont réduites, les relations interpersonnelles se négocient, s'ajustent en dehors de tout protocole. Progressivement, sans disparaître l'idéal de maîtrise de soi cède la place à des attitudes moins répressives, les capacités d'adaptation aux circonstances prennent un relief nouveau. Inégaux dans leurs accomplissements et leur pouvoir, les individus sont invités à se traiter d'une façon plus paritaire. Le modèle de famille patriarcale s'affaiblit à mesure même que le *Welfare State* étend son emprise et sa capacité à produire des garanties et des sécurités hors de toute allégeance personnelle. En raison de la réduction des relations de subordination, des formes de respect plus mutuelles se développent, la confiance entre des gens qui ne se connaissent pas devient un préalable naturel et se généralise. C'est ce que C. Wouters appelle « *informalisation des moeurs* ».

On mesure encore mal le bouleversement qu'a représenté ce changement des attitudes. À la vision d'un homme animé par des forces obscures se substitue progressivement

....

(8) « *Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front* ».

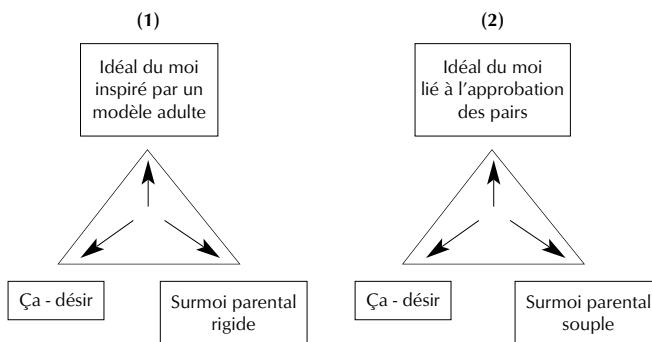
une vision qui fait droit aux envies, il ne s'agit plus de repousser les désirs en bloc mais de faire le tri entre les pulsions inacceptables et celles qui sont admissibles. La dépense devient vertueuse. Le plaisir n'est plus uniformément condamné, il est au contraire jugé utile à l'épanouissement: la limite se trouve déplacée. Seuls sont inacceptables les actes qui empiètent sur la liberté et la volonté d'autrui. Le mal ne se situe plus dans le mouvement même de l'inclination mais dans l'abus d'une autre volonté, dans le déni d'une autre liberté d'égale légitimité. Cette morale moins impérative est plus exigeante, elle reporte sur chacun la charge de régler lui-même sa conduite. Le point d'arrêt n'est pas situé dans le refus des émotions, mais dans le respect de celles d'autrui. La dimension prescriptive des normes cède du terrain à une dimension limitativement proscriptive. Ce qui ne met en jeu que l'individu lui-même tend à être décriminalisé. Ainsi, le tort qu'on se fait à soi-même par l'usage de drogues relève-t-il de moins en moins de l'interdit mais au mieux d'un contrôle dans l'intérêt de la santé. C'est d'abord dans la mesure où il réclame un soin que l'usager de drogues illicites est pris en compte par les politiques publiques: la loi s'attache à poursuivre la mise en danger d'autrui plus que l'autodestruction. La morale n'est plus fondée sur l'idée d'atteindre une similitude des individus dans leurs buts, mais sur le respect de règles qui laissent à chacun le maximum de liberté de réalisation de ses choix sans porter préjudice à autrui. Dans la plupart des milieux, le sentiment d'un bien commun et des solidarités qui s'y attachent ont laissé place à des conduites plus égo-centrées mais simultanément plus grégaires. En s'inspirant de la topique définie par S. Freud, on peut schématiser cet assouplissement de l'autocontrôle par le passage de la situation (1) à la situation (2): l'individu équilibre les tensions entre trois pôles, mais le surmoi s'est affaibli et l'idéal du moi recomposé par le regard des pairs (figure ci-après).

D'un schéma à l'autre, les changements dans les attitudes qui touchent directement le contrôle de soi, sont repérables:

- l'affaiblissement du rôle des figures parentales et l'ouverture à l'expression de ses désirs,

- la recherche d'une estime de soi dans les succès immédiats et la recherche de l'approbation des pairs.

Graphique 1 : DEUX SCHÉMAS DE L'AUTOCONTRÔLE



Ces changements ont, du point de vue des mœurs, des conséquences importantes. Les évolutions contemporaines de la consommation font de chacun de nous un témoin ouvert à l'expression de désirs stimulés et nourris par les échanges et la publicité. Corrélativement, la recherche de l'approbation dans le regard des autres, d'une reconnaissance par autrui, devient importante, ce qui introduit une élévation du conformisme. Avec la mise à distance d'une référence parentale forte, la construction d'une frontière entre le permis et l'interdit est devenue plus complexe, l'esprit critique qu'on réclame à l'école et le sens de l'initiative qu'on encourage dans l'entreprise ont pour contrepartie l'accroissement de l'autonomie. Dans une société fondée sur une division du travail très poussée et une relégation des interactions en face à face, ce renforcement de l'autonomie suppose la généralisation d'un autocontrôle plus sélectif dans ses formes. L'autocontrôle ne peut plus fonctionner de façon rigide selon l'alternative permis/interdit. Or ce nouveau type de contrôle de soi est le fruit d'une éducation et de conditions de vie qui ne sont pas toujours accessibles. Des auteurs qui s'inscrivent dans la postérité de N. Elias suggèrent d'expliquer la montée des violences par la conjonction de l'affaiblissement des anciennes régulations et de la difficulté de mettre en place les nouvelles exigées par la vie sociale. Ainsi, C. Wouters

....

(9) Celle d'un homme ouvert sur ses désirs mais aussi plus réfléchi, marqué par un retour de la prééminence du moi arbitre au sein de la topique «*moi-ça-surmoi*» de Freud.

Cf. WOUTERS (C.), 1999, p. 416-432.

parle d'une « troisième nature »⁹ qui implique un équilibre subtil, et sans doute plus fragile que celui de l'homme intro-déterminé, à la personnalité rigidement contrôlée, du milieu du XX^e siècle, qui avançait en regardant dans une seule direction.

Si l'on convient de l'émergence de cet homme plus flexible et plus opportuniste, en prise sur ses désirs, négociant sous le regard des autres avec un surmoi moins impérieux, il faut en tirer les conséquences. Cet homme est aussi moins étroitement subordonné aux prescriptions morales et a un rapport ambivalent aux interdits. C. Wouters interprète l'accroissement de la violence aux Pays-Bas depuis la seconde guerre mondiale, par un désajustement entre l'ouverture psychique des individus et les exigences sociales d'un contrôle de soi. Pour lui, chez ceux qui s'adonnent à des actes criminels, le développement d'un moi capable d'articuler et de filtrer les désirs s'est trouvé en retard sur les nécessités d'une maîtrise souple. Il interprète donc l'élévation de la criminalité violente par le décalage entre la réorganisation de la personnalité individuelle et les attentes sociales. C. Wouters affirme que la criminalité devrait augmenter dans toutes les strates de la société.

19

Sans faire explicitement référence à un décalage entre les exigences nouvelles et les dispositions effectivement acquises, David Garland, un sociologue anglais, affirme que les politiques pénales qui visent la délinquance ordinaire s'orientent vers un individu situationnel, c'est-à-dire un homme qui agit en fonction de ses intérêts à court terme et manque, à des degrés divers, de repères moraux ou de contrôles internes. Seulement capable d'un calcul rationnel limité, cet individu situationnel moderne est le double produit d'une émancipation des émotions et du dysfonctionnement des contrôles réflexifs¹⁰. L'auteur typique des délits les plus courants est vu comme un acteur peu scrupuleux, dont l'identité dépend plus du regard des autres que de sa capacité à remplir des buts de vie qu'il s'est fixés et dont les engagements sont à la fois superficiels et révoquables. Cet individu opportuniste serait l'auteur d'une délinquance faite de petits vols, d'arnaques, de fraudes diverses. Lorsqu'il est jeune, il consomme du cannabis et en

....

(10) On conçoit qu'il soit toujours possible que cette libération des émotions — la colère, l'envie, la recherche du plaisir — conduise à des dérapages et aboutisse à une perte du respect d'autrui.

vend à l'occasion. Est-ce lui aussi, l'auteur de la délinquance du quotidien dans les cités et les quartiers d'habitat social qui incendie les poubelles, stationne dans les halls, trafique et revend des vêtements «tombés des camions»? Est-ce encore lui qui participe à des bastons entre jeunes, à des affrontements collectifs avec la police? C'est moins sûr.

FRUSTRATION ET SENTIMENT D'INJUSTICE

Selon cette interprétation, l'extension d'une délinquance opportuniste, qui déborde le milieu criminel, a pu trouver un ressort dans l'assouplissement de l'autocontrôle et l'affaiblissement des contrôles externes. Ces processus pourraient aussi avoir favorisé une délinquance prédatrice qui s'est massifiée. Quant à la délinquance violente, qui augmente au cours des années quatre-vingt et surtout quatre-vingt-dix dans la plupart des pays développés, l'idée qu'elle relève d'un assouplissement de l'autocontrôle, sans être invraisemblable, ne paraît pas évidente. En effet, l'augmentation de la violence en Europe se manifeste essentiellement par des violences juvéniles. Si l'on invoque, pour expliquer cette poussée des violences, un changement des mœurs, encore faut-il que le changement s'applique spécifiquement à ce groupe d'âge. Comment les conduites adolescentes sont-elles affectées?

Les changements des mœurs ne peuvent guère affecter les jeunes directement en tant qu'acteurs de la vie professionnelle. En effet, comme le montrent la plupart des observations, cette délinquance violente est le fait d'acteurs très jeunes qui ne sont pas sur le marché du travail mais à l'école secondaire: l'évolution de l'économie psychique suscitée par les exigences professionnelles ne les touche pas directement. On doit alors faire l'hypothèse que la diffusion de cette morale flexible chez les jeunes a été véhiculée *via* l'éducation par les changements moraux dans la population adulte. C'est au cours de la phase de socialisation, c'est-à-dire au moment de l'acquisition des dispositions morales que les changements ont dû se produire. On peut penser que si ce relâchement de l'autocontrôle se traduit plus spécifiquement dans les inconduites adolescentes, c'est parce qu'à

cet âge, on est plus susceptible de les traduire en actes. Ainsi, les explications les plus conséquentes dans cette ligne se focalisent-elles sur les échecs de l'intégration de la personnalité – notamment l'articulation des attachements infantiles et des menaces de retrait d'amour, les structures de l'œdipe, et renvoient à des déterminations situées dans la prime enfance ou dans l'enfance. Dans tous les cas, les évolutions qui affectent les processus de formation de la personnalité doivent être situées dans une évolution des modèles éducatifs portés par les parents¹¹. Pourquoi les échecs éducatifs se trouvent-ils plus fréquents, le déficit symbolique plus marqué à la fin du XX^e siècle? Les interprétations entreprises dans la postérité de N. Elias peuvent-elles être mobilisées pour en rendre compte?

....

(11) Alors qu'il y a abondance d'arguments sur la nature des mécanismes défectueux, on est dans une situation d'anémie quand il s'agit de préciser les moments historiques de changements qui touchent des réalités plus enfouies ou les méthodes éducatives d'une manière indépendante du phénomène à expliquer.

S'appuyant sur l'évolution décrite de l'autocontrôle et de l'altération des modèles que propose le monde des adultes, on soutiendra que des adultes qui baignent dans un environnement social et professionnel où la souplesse et la capacité d'initiative sont plus importantes que le respect scrupuleux des directives finissent par véhiculer des valeurs qui n'encouragent pas le respect de la loi. Alors, par le truchement des processus de socialisation, l'assouplissement de l'autocontrôle a des conséquences destructrices. L'augmentation de la criminalité violente ne s'est pas produite au lendemain immédiat de la seconde guerre mondiale, mais à partir de la fin des années quatre-vingt, dans la plupart des pays. On voit donc que la chronologie de l'affaissement de l'autocontrôle et celle de la poussée des violences ne coïncident pas. Mais précisément, si la violence s'accentue durant les années quatre-vingt, le décalage avec le changement des mœurs serait dû à l'intervalle qui sépare la naissance des générations nouvellement socialisées – les années soixante-dix – de leur arrivée à l'adolescence à la fin des années quatre-vingt et durant les années quatre-vingt-dix.

Cependant une telle interprétation, plus cohérente avec les faits observés, ignore le caractère clivé des sociétés en Europe de l'Ouest, même si l'on n'atteint pas le degré d'*apartheid* social qui existe aux États-Unis. Si elle rend assez bien compte de la délinquance prédatrice des jeunes, cette analyse n'explique pas d'une manière aussi spécifique

22

l'augmentation de la violence commise par les jeunes garçons issus des milieux les plus pauvres au sein de sociétés riches. En effet, la délinquance violente ne vient pas de tous les milieux sociaux: elle recrute de façon disproportionnée ses acteurs parmi les couches sociales qui ont été le plus fortement frappées par le chômage, les inégalités et les discriminations. On doit insérer l'hypothèse de l'assouplissement de l'autocontrôle dans le contexte de fragmentation sociale des années quatre-vingt-quatre-vingt-dix, engendré par le chômage durable. Selon cette hypothèse, le relâchement des contrôles internes associés à la modernisation qui a suivi la seconde guerre mondiale et s'est étendu à toutes les strates de la société, aurait eu des effets différenciés¹². Dans les milieux aisés ou parmi les enfants des classes moyennes, ce relâchement des inhibitions aurait eu surtout des conséquences s'agissant des mœurs sexuelles et de la consommation de psychotropes, parmi les enfants des catégories pauvres, un contrôle de soi plus flexible, tout comme le déficit de surveillance, se traduirait par des actes de délinquance et singulièrement par des violences¹³. Un tel argument n'implique pas d'admettre l'existence d'un déficit particulier d'autocontrôle chez les enfants pauvres. Il suffit d'observer que le rapport au risque et à la perte de la liberté est très variable selon les milieux; il y a des différences dans les registres d'action des jeunes pauvres qui seraient plus enclins à extérioriser l'assouplissement de l'autocontrôle par des «rodéos» et des «bastons» quand les enfants des classes moyennes recourent aux psychotropes et sautent à l'élastique. Cette explication affirme que la violence est, chez des jeunes pauvres¹⁴, un des éléments du répertoire d'action alors qu'elle n'appartient pas au même degré à celui des enfants de milieux aisés.

En recourant à un argument proche de celui-ci, on dira que la délinquance violente des jeunes pauvres se trouve au croisement de deux déterminations: un assouplissement de l'autocontrôle et un déficit de ressources spécifiques ou un surcroît de difficultés. On soutiendra alors que les équilibres exigés par le modèle actuel de la réussite et de la valeur, l'accès à des satisfactions narcissiques¹⁵ sont difficiles pour les garçons de ces milieux défavorisés. L'acquisition des

....
(12) LASCH (Ch.), 1983.

....
(13) LAGRANGE (H.), 2001.

....
(14) Certes, on peut aussi penser que le contrôle des émotions fonctionne mal précisément dans ces strates de la société qui en auraient le plus besoin, bien que je ne connaisse pas d'analyse qui l'établisse.

....
(15) Ce ne sont pas alors seulement les répertoires d'action qui divergent.

aptitudes exigées par une société informationnelle mais peu solidaire se heurte à des obstacles importants parce qu'une fraction des individus manque de ressources et de savoir-faire. Dès lors, le culte de la performance, les séductions de la consommation ont produit des tensions fortes chez les jeunes qui disposaient de peu de ressources. Alors que les pères avaient intégré avec résignation l'idée d'un sort humble, les fils fonctionnent avec ce surmoi flexible des jeunes bourgeois et ce désir d'être immédiat, les ressources en moins. Une faible estime de soi, fondée sur l'image négative qu'autrui vous renvoie, une frustration liée au manque de réussite scolaire et aux difficultés d'insertion couplée à cette réduction de la force des interdits favorisés par le consumérisme, pourraient contribuer à expliquer le développement de la délinquance et des violences.

LA RÉPRESSION DE LA DÉLINQUANCE ET DU CRIME

D'une façon surprenante, si la réflexion sur l'évolution des mœurs est nécessaire mais insuffisante à la compréhension de la délinquance contemporaine, elle paraît décisive pour expliquer l'infexion très marquée dans l'orientation même des réponses faites à la délinquance et au crime dans les pays riches.

23

L'INFLATION CARCÉRALE ET L'EFFONDREMENT DE L'IDÉE DE RÉHABILITATION

La société nord-américaine a réagi dans les profondeurs de sa vie civile à la montée du crime par des processus d'exclusion dont le durcissement de la coupure entre les ghettos urbains et le reste des villes est le premier aspect, l'augmentation massive de la détention le second. Si l'on a remarqué la croissance de la population carcérale, on n'en a pas toujours compris le sens qui, d'ailleurs, a évolué. En effet, lorsqu'elle se développe dans les années soixante-dix et quatre-vingt, aux États-Unis, la solution carcérale est vue comme un outil de dissuasion. On pense alors qu'un des moyens d'accroître la puissance du système judiciaire est d'accroître la certitude de la sanction, les criminologues et

les autorités politiques ont à l'esprit le modèle d'un acteur rationnel dans ses buts, introdeterminé, calculateur (c'est la période du *just desert*). La poursuite de la croissance de la criminalité violente au cours des années quatre-vingt et jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, en dépit de l'inflation carcérale donne aux autorités le sentiment que rien ne marche. Progressivement, à la prison comme instrument de dissuasion du crime se substitue une prison comme système d'incapacitation. Les peines de prison ne s'appliquent pas seulement aux auteurs de crime de sang, mais aussi, de plus en plus, à ceux qui commettent des atteintes aux biens.

Un retour vers des politiques carcérales s'opère aujourd'hui en Europe de l'Ouest, bien après les États-Unis, en réponse à la montée de la délinquance violente et en raison d'une inquiétude qui la déborde largement. En Espagne et au Portugal, le taux de détention s'est élevé de plus de 50 % entre 1988 et 1997. Une telle évolution est aussi intervenue dans plusieurs pays du nord notamment au Pays-Bas dont le taux de détention, très bas il est vrai en 1983, s'est élevé de 240 % de 1983 à 1997. Au Royaume-Uni la population carcérale a augmenté entre 1993 et 1999 de près de 40 %. La plupart des pays d'Europe de l'Ouest ont connu au cours des dix dernières années une croissance de leur population carcérale et aucun n'a enregistré une baisse continue. Si les taux de détention dans les pays de l'est de l'Europe sont en moyenne beaucoup plus élevés qu'à l'Ouest¹⁶, les évolutions carcérales rencontrées au cours des années quatre-vingt-dix dans la plupart des pays d'Europe de l'Est sont aussi marquées par de fortes hausses¹⁷.

Certes, en Europe de l'Ouest, le recours à la prison est beaucoup plus sélectif qu'il n'est aux États-Unis et en Europe de l'Est. L'incarcération est rare quand il n'y a pas d'effusion de sang, toutefois elle se généralise s'agissant des violences sexuelles. Dans beaucoup de pays, on observe qu'au cours des années quatre-vingt-dix, l'accroissement de la population carcérale procède pour l'essentiel d'un accroissement de la durée des peines. Autrement dit, là aussi, ce qui est visé c'est moins la dissuasion qu'une mise à l'écart durable de ceux qui sont emprisonnés. Cette nouvelle politique carcérale rompt avec une conception de la

....

(16) Ainsi, en Russie parallèlement à l'élévation de la criminalité, le taux d'incarcération est passé de 472 à 688 pour 100 000 entre 1990 et 1998, c'est un des plus élevés du monde. Il en est de même en Ukraine et dans les pays baltes. Seules, à l'Est, la Pologne et, à un moindre degré, la Hongrie voient les taux d'incarcération baisser, comme la Finlande à l'Ouest. Si la population carcérale a augmenté dans presque tous les pays d'Europe, il ressort clairement des chiffres qu'elle a augmenté le plus dans les pays qui ont connu des changements radicaux de régimes politiques.

....

(17) Cf. KUHN, et al., 1999.

prison comme instrument disciplinaire, lieu de correction qu'avait souligné Michel Foucault. La prison participe, comme le ghetto, à la mise à l'écart d'une fraction de la société, à une logique de ségrégation. Selon la distinction faite par Lévi-Strauss entre des sociétés «anthropophages» et des sociétés «anthropo-émétiques», c'est-à-dire qui rejettent, une tentation exclusive tend à prévaloir aujourd'hui sur la volonté inclusive, qui fut dominante dans les années d'après-guerre.

LE « BOOM » DE LA SURVEILLANCE ET LA DÉLINQUANCE ORDINAIRE

Depuis une à deux décennies, les systèmes de sécurité, ou pour mieux dire de sécurisation privés et publics, se sont développés sur une échelle considérable dans les sociétés riches. Celles-ci tentent de gérer par des dispositifs de contrôle automatiques – vidéosurveillance, codes, zones à accès exclusif, etc. – ou de contrôles humains – adjoints de sécurité, médiateurs, gardiens, vigiles – ce qui est considéré comme une délinquance du quotidien, une délinquance sans déviants.

Cette caractéristique des actions entreprises pour lutter contre la délinquance ordinaire, très développée outre-Manche et outre-Atlantique, traduit une démarche actuarielle – celle des assureurs – dans le traitement des délits. En effet, comme dans la gestion des accidents, on se préoccupe moins de l'étiologie, des causes, que d'assigner une probabilité à ces occurrences fâcheuses et, si possible, de déployer des moyens ajustés aux classes de risque définies. Dans ce contexte, à l'inverse de ce qu'on faisait il y a trois ou quatre décennies, on privilégie des actions portant sur le risque de victimisation, on s'efforce à court terme, ce qui n'est pas négligeable, de limiter la fréquence des préjudices subis ou leur gravité.

La notion de risque, qui vient de la technique des assurances, est devenue le modèle majeur des politiques sociales. De ce point de vue, chaque fait peut être considéré comme un accident c'est-à-dire quelque chose qui se produit avec une certaine probabilité. Ainsi, s'agissant d'un préjudice banal comme un vol d'autoradio, on peut en évaluer le coût en multipliant son prix par la probabilité qu'il

26

advienne. Si chaque préjudice est, en tant qu'événement singulier, imprévisible, pour une catégorie d'individus ou une catégorie de véhicules et de lieux on peut l'évaluer. Comme le souligne François Ewald¹⁸, ces accidents n'ont ni passé, ni futur et peu importe la conjonction de déterminations qui a engendré chacun d'eux. Ils se produisent et se reproduiront suivant une loi qui est indépendante de la compréhension de ce qui arrive dans chaque cas d'espèce. En contournant la causalité, l'assurance n'a que faire de la notion de responsabilité, elle met les événements de la vie dans l'orbite du calcul économique. On imagine que les atteintes banales, quotidiennes, en tout cas celles qui ne comportent que des dommages limités, peuvent faire l'objet d'un traitement par l'assurance. Le complément nécessaire de cette prise en charge assurancielle est la mise en place de protections passives, de dispositifs de surveillance, matériels ou humains, susceptibles de réduire le taux des atteintes. Dans ce traitement des infractions les plus courantes, on s'intéresse d'abord aux conséquences des malveillances, aux victimes. Dans un livre récent, David Garland¹⁹ a résumé l'esprit qui anime les politiques contemporaines de surveillance et de contrôle, qu'il appelle criminologie du quotidien. «*La criminologie du quotidien propose des réponses aux crimes qui, pour l'essentiel, sont amorphes et technologiques. Elles écartent la question des valeurs et se concentrent sur la manière dont les individus entrent en contact dans le temps et dans l'espace. La conception de l'ordre social sous-jacente n'est pas définie par des valeurs partagées mais par des arrangements pratiques qui minimisent les occasions de déviances et de délits*». Corrélativement, cette perspective assurancielle, privant la délinquance de toute détermination sociale, conduit à penser ses formes persistantes d'une manière qui fait l'économie de la morale.

QUEL SENS ATTRIBUER À CES ÉVOLUTIONS ?

On peut bien évidemment soutenir que l'augmentation de la détention ne fait que refléter celle de la violence au sein même de la criminalité. On vivrait une conjoncture marquée par le développement de la violence auquel répondraient l'incarcération et une extension des dispositifs de

....
(18) EWALD (F.), 1986.

....
(19) GARLAND (D.), 2000.

surveillance pour faire face à la délinquance du quotidien et aux incivilités. Les réponses fournies dans les deux registres obéiraient à des logiques complémentaires : la violence implique une mise à l'écart durable des acteurs, tandis que la délinquance du quotidien, envahissante, dont les politiques éducatives ne paraissent pas avoir entamé le niveau, est mieux contenue par des dispositifs de surveillance et de contrôle qui rendent le passage à l'acte difficile. Il s'agit en quelque sorte de réponses pragmatiques dont l'unité n'est pas à chercher ailleurs que dans la meilleure protection des citoyens et dans une réduction de la victimisation.

Pour vraisemblable qu'elle paraisse au premier regard, cette description pragmatique des directions prises parallèlement par les deux modalités de réponse des sociétés européennes contemporaines à la délinquance et au crime, me semble manquer l'essentiel. Y voir seulement un renforcement ségrégatif passager couplé avec un goût pour les techniques «managériales» de gestion des problèmes sociaux c'est, je crois, en méconnaître la portée. D'abord, parce que ces dispositions se sont généralisées dans des pays dont les traditions historiques et institutionnelles, les orientations politiques – les unes libérales, les autres plus nettement social-démocrates – divergent. Ensuite, parce qu'une telle interprétation ignore la dialectique qui s'instaure entre les conduites des individus et les dispositifs institutionnels dans lesquels elles se trouvent prises. Ces évolutions, si l'on en prolonge la tendance, conduisent à rompre radicalement avec ce qui a été depuis la Révolution française l'esprit du système pénal. Il s'agit en quelque sorte de revenir à une sanction des actes et de ne plus chercher en priorité l'amendement des acteurs. En effet, si l'on suit l'analyse forte qu'en propose Michel Foucault, à travers l'évolution des systèmes punitifs aux XIX^e et XX^e siècles, à travers la docilité des corps, il s'agissait d'atteindre l'âme des criminels. De cet assujettissement, le corps est alors l'indispensable médiateur, ce qui donne prise à l'action punitive. *«L'atténuation de la sévérité pénale au cours des derniers siècles est un phénomène bien connu des historiens du droit. Mais, longtemps, il a été pris d'une manière globale comme un phénomène quantitatif: moins de cruauté, moins de souffrance, plus de douceur,*

plus de respect, plus d'humanité. En fait, ces modifications sont accompagnées d'un déplacement dans l'objet même de l'opération punitive (...). Si ce n'est plus au corps que s'adresse la pénalité sous ses formes les plus sévères, sur quoi établit-elle ses prises? La réponse des théoriciens – de ceux qui ouvrent vers 1760 une période qui n'est pas encore close – est simple, presque évidente. Puisque ce n'est plus le corps, c'est l'âme (...). À l'expiation qui fait rage sur le corps doit succéder un châtiment qui agisse en profondeur sur le cœur, la pensée, la volonté, les dispositions. Une fois pour toutes, Mably a formulé le principe: Que le châtiment, si je puis ainsi parler, frappe l'âme plutôt que le corps»²⁰. M. Foucault ajoute que «l'analyse de la douceur pénale comme technique de pouvoir permet de comprendre à la fois comment l'homme, l'âme, l'individu normal anormal sont venus [remplacer] (...) le crime comme objet de l'intervention pénale (...)»²¹.

Nous connaissons aujourd'hui un mouvement à rebours, orienté vers le châtiment des actes et non plus vers la réhabilitation des acteurs. La généralisation des dispositifs de surveillance, instaure une défiance de principe et annonce la disparition de l'individu capable de contrôle de soi. De même, il est difficile de ne pas rapprocher cette extension des longues peines de prison de l'aveu implicite d'une désillusion à l'égard des capacités d'évolution morale²². Tout se passe comme si l'on ne pouvait agir qu'en limitant les risques de deux façons: d'une part en mettant hors société ceux que l'on considère comme dangereux ou persistants dans leur conduite délictueuse, et de l'autre en empêchant ou en réduisant les passages à l'acte par des contrôles externes. Comme on ne peut sanctionner les délits du quotidien par des peines privatives de liberté et qu'on ne croit guère à l'intériorisation des interdits, on renforce la surveillance. Ceux qui réitèrent ou commettent des délits graves sont considérés comme pleinement responsables non pas seulement dans le principe juridique mais dans son application sociale. À leur égard, les politiques qui se dessinent prétendent ignorer les situations de responsabilité atténuée par les conditions sociales ou l'âge. Ainsi, la nécessité, posée avec beaucoup de force par H. Arendt,

....
(20) FOUCAULT (M.), 1975,
p. 20.

....
(21) FOUCAULT (M.), 1975,
p. 29, *op.cit.*

....
(22) À travers cette réorientation vers des peines de prison longues, la responsabilité des auteurs, au sens criminologique et non juridique, n'est pas conçue comme partielle ou fragilisée par des situations sociales, elle n'est pas à rétablir et à renforcer, elle est associée par principe à tout acte.

....

(23) Il y a des éléments très précieux du point de vue de cette pensée historique de l'articulation des générations chez THÉRY (I.), 1996; 1998.

d'introduire « au monde » la jeune génération par des actions éducatives est reléguée au second plan. Cette tendance à tenir les mineurs pour responsables, par symétrie avec le traitement des adultes pourrait, alors qu'elle émane de ceux qui prétendent mobiliser les familles, renforcer le déficit des symboliques institutionnelles et le brouillage des places générationnelles²³.

CONCLUSION

Les réponses à la délinquance dans les sociétés de la modernité tardive ne sauraient être purement nostalgiques de ce qu'elles furent au lendemain de la seconde guerre mondiale. Quelque aversion que nous ayons pour ces dynamiques, nous ne pouvons faire comme si les aspirations, les modes de socialisation étaient les mêmes qu'il y a cinquante ans. C'est pour cela qu'en France on a répondu à l'augmentation du crime par un élargissement de l'implication des acteurs locaux dans la sécurité. On a dit que la sécurité est l'affaire de tous et, d'une façon plus précise, la sécurité doit être coproduite par les bailleurs, les transporteurs, les écoles, et évidemment les policiers et magistrats. Les politiques de coproduction de la sécurité sont apparues au début des années quatre-vingt pour suppléer les carences de l'action de la justice et de la police. Ces démarches, sans récuser la demande de sécurité, y puisant même leur légitimité, visent à transformer la demande de « vengeance » en mobilisation sociale. Elles consistent d'abord à adapter les réponses à une société où la délinquance prédatrice ordinaire est devenue un risque diffus dont la probabilité s'est élevée. Elles ont pris en compte le fait que, pour les plus démunis de ressources scolaires et sociales, la régulation des conduites ne trouve pas d'appuis assez solides dans la morale intérieurisée et doit nécessairement recourir à la puissance normative que représentent les effets d'un contrôle coproduit par les acteurs sociaux. Cependant, durant les années quatre-vingt-dix, l'insertion professionnelle des jeunes issus des quartiers pauvres, faute d'avoir été érigée en priorité, a échoué. Les dispositifs d'insertion – missions locales, programme TRACE, plates-formes

de mobilisation et de formation – qui en étaient le prolongement nécessaire dans un environnement de chômage des 16-25 ans sans qualification, en dépit du dévouement de leurs animateurs, n'ont pas été à la hauteur des enjeux. Privées de ce prolongement social essentiel, les réponses éducatives à la délinquance ont été fragilisées²⁴, les politiques locales ont souvent glissé du côté d'une prévention du passage à l'acte et n'ont pas réussi à fournir une réponse adéquate à la délinquance d'exclusion qui débouche sur des violences. Faut-il les abandonner ?

Si elles n'y prennent garde, les sociétés de la modernité tardive seront de plus en plus des sociétés schizoïdes, fonctionnant comme des pompes aspirantes et refoulantes. Il est évident que cela aurait un retentissement considérable sur l'idéal démocratique.

....
(24) Il suffit de voir les moyens consacrés, en France, à la prévention spécialisée et l'absence d'une orientation de cette action depuis vingt ans, la modérité des moyens d'action que constitue la protection judiciaire de la jeunesse pour mesurer cet effondrement de l'investissement éducatif – je ne dis pas préventif car la prévention situationnelle a, au contraire, connu une croissance exponentielle.

■ Hugues LAGRANGE

Chercheur au CNRS, *Observatoire sociologique du changement*

30

B I B L I O G R A P H I E

- ELIAS (N.), 1982, *La civilisation des mœurs*, Paris, Pluriel, 328 p.
- ELIAS (N.), 1993, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 328 p.
- EWALD (F.), 1986, *L'État providence*, Paris, Grasset, 606 p.
- FOUCAULT (M.), 1975, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 315 p.
- GARLAND (D.), 2000, *The Culture of Control*, University of Chicago Press.
- HIRSCHI (T.), 1969, *Causes of delinquency*, Berkeley, University of California Press.
- KUHN (M.A.), TOURNIER (P.V.), WALMSLEY (M.R.), 1999, *Rapport sur le surpeuplement des prisons*, R-99-22, Conseil de l'Europe.
- LAGRANGE (H.), 2001, *De l'affrontement à l'esquive : violences, délinquances et usages de drogues*, Paris, Syros.
- LAGRANGE (H.), 1995, *La civilité à l'épreuve*, Paris, PUF.
- LASCH (Ch.), 1983, *The culture of narcissism*, New York, Abacus.
- ROCHÉ (S.), 2001, *La délinquance des jeunes*, Seuil.
- THÉRY (I.), 1996, *Le Démariage*, Odile Jacob.
- THÉRY (I.), 1998, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui*, Odile Jacob-la Documentation Française.
- WOUTERS (C.), 1999, «Changing patterns of Social control», *British Review of Criminology*, Vol. 39, n°3, p. 416-432.

LA VIOLENCE LATINO-AMÉRICAINE VUE PAR LES ÉCONOMISTES

par Pierre SALAMA

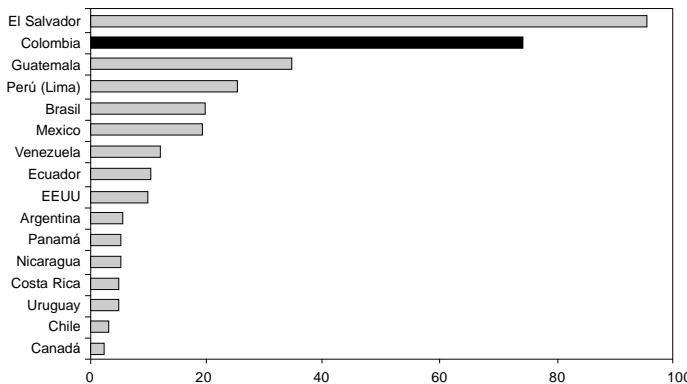
Cet article a pour objectif de faire une courte synthèse des études économiques parues récemment sur la violence en Amérique latine et d'analyser les causes susceptibles de l'accroître : pauvreté, inégalités des revenus en niveau et en variation, impunité, arbitrage entre la probabilité d'être arrêté et la pénibilité de la peine encourue, narcotrafic. L'explication de la violence ne saurait toutefois être réduite à des facteurs exclusivement économiques, aussi l'auteur privilégie-t-il ici une approche inspirée de l'anthropologie et de la sociologie.

....

Je voudrais ici remercier Mamadou CAMARA du Centre d'économie de Paris-Nord (CEPN-CNRS) et du Groupe de recherche sur l'État et l'internationalisation des techniques (GREITD) ainsi que Jesus MORA, professeur à l'université de Las Andes (Vénézuela) des remarques judicieuses faites à une première version de ce papier

La violence en Colombie atteint des niveaux extrêmement élevés : le taux d'homicide est à peu près sept fois celui des États-Unis, pays particulièrement violent (Cf. graphique 1). L'étude des causes profondes de cette violence devrait en être facilitée : est-ce à cause de la production et de la commercialisation des drogues que celle-ci est très élevée, ou de l'existence de groupes armés (*guérillas* mais aussi paramilitaires et forces armées) ; est-ce en raison de la pauvreté, des inégalités de revenu importantes ou de leurs évolutions respectives que celle-ci atteint ces sommets ; est-ce en raison du bouleversement des valeurs ou bien encore d'une insuffisance de la répression, d'effectifs trop réduits de la police et d'une justice trop inefficente ou bien laxiste que la violence se déchaîne ? Est-ce à cause de traditions culturelles spécifiques à la Colombie ? Est-ce à cause de l'ensemble de ces raisons agissant selon des ordres variables : une cause « X » n'agissant pas directement sur la violence mais sur une autre variable « Y », et cette dernière agissant sur le degré de violence ? Est-on enfin en présence d'effets circulaires : l'accroissement de la pauvreté par exemple accentue le degré de violence et la violence accrue accroît la pauvreté ?

Graphique 1 : TAUX D'HOMICIDES COMPARÉS



Source : LEVITT (S.), RUBIO (M.), 2000.

32

Peut-on enfin limiter l'analyse de la violence à des comportements supposés rationnels des individus, ceux-ci arbitrant entre le gain tiré de l'homicide et le coût déduit de la probabilité d'être arrêté, ou bien, à l'inverse, peut-on considérer que les individus subissent le poids d'un contexte qu'ils ne maîtrisent pas? Dans le premier cas, il suffirait d'accroître la probabilité d'être arrêté pour que la violence diminue en augmentant le nombre de policiers et de juges ; dans le second cas, il faudrait surtout prévenir en cherchant à modifier les paramètres du contexte macro-social (moins d'inégalités, moins de chômage, un environnement plus agréable, plus de lieux de socialisation, etc.) pour que la violence diminue à terme. La première position priviliege l'individu et appartient à une approche dite de «l'individualisme méthodologique». Elle est économiste et réductrice par excellence. Lorsque l'hypothèse de la rationalité marchande est rejetée, cette approche gagne cependant en profondeur. Elle se retrouve dans les travaux des anthropologues et des psychanalystes. La seconde proposition est plutôt de caractère holiste. On la retrouve chez des économistes lorsque ces derniers cherchent à attribuer à la pauvreté par exemple l'augmentation de la violence ; elle pèche par le désir de réduire les causes de la violence à des facteurs économiques et conduit alors à un «déterminisme économique», bien qu'on la retrouve aussi chez de nombreux sociologues. La difficulté consiste à rejeter à la fois l'approche privilégiant l'individualisme

méthodologique et l'approche holiste tant il est vrai «que les individus font librement leur histoire dans des conditions qui ne sont pas librement déterminées par eux».

Il est préférable de considérer les meurtres seuls plutôt que l'ensemble des actes délictueux lorsqu'on étudie la violence. La mesure des homicides est plus fiable que celle des vols (déclaration variable selon les pays, définitions différentes de ces actes délictueux) même si la précision n'est pas toujours la règle (un homme trouvé mort dans la rue n'est pas nécessairement un homicide) car il est rare que les victimes aillent déposer une plainte auprès de la police surtout s'ils la considèrent comme inefficace ou corrompue. Certes, on pourrait considérer les enquêtes dites de victimisation, bien plus fiables, qui se multiplient en Amérique latine, mais par définition celles-ci excluent les homicides. Or ceux-ci ont atteint un tel niveau, qu'il nous semble plus intéressant de nous limiter à leur étude tout en étant conscient qu'il existe des liens entre homicides et vols, ou séquestrés. Nous privilierons donc les homicides tout en faisant parfois des références aux vols. Malgré l'ampleur de la violence, l'analyse de ces causes reste difficile pour plusieurs raisons. La recherche des motivations n'est pas pertinente pour une raison simple : la probabilité d'être arrêté et d'être ensuite soumis à un procès est de seulement 11 % en cas de meurtre en Colombie contre 65 % aux États-Unis¹. L'échantillon des meurtriers arrêtés est non représentatif et il en résulte qu'on ne peut en déduire les motifs des actes criminels.

Cet article a pour objectif de faire une courte synthèse des études économiques parues récemment sur la violence en Amérique latine. Certaines utilisent une technique statistique dite du panel, regroupant plusieurs pays sur une période plus ou moins longue, d'autres sont centrées sur l'étude du cas colombien. Ces études économiques fournissent de nombreux enseignements. Pour autant l'économie n'est pas suffisante et le danger est grand de vouloir tout ramener à cette discipline, soit par déterminisme économique, soit en réduisant les motivations d'ordre anthropologique ou sociologique à l'économique. Il est impossible de présenter les différents facteurs les uns à la suite des autres. La discussion de l'un fait

....

(1) MARTINEZ ORTIZ (A.),
2001.

nécessairement appel à d'autres susceptibles d'influencer le degré de violence. La méthode que nous suivrons sera celle du chevauchement: tel facteur sera discuté puis tel autre dans un autre point, en faisant à chaque fois référence aux autres facteurs. Le narcotrafic, absent en tant que point spécifique, sera cependant présent dans la plupart des points. Nous ne discuterons pas enfin les techniques statistiques utilisées ici, faute de place, par les différents auteurs mais le raisonnement économique sous-jacent à leurs résultats.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX FACTEURS DE VIOLENCE

ORGANISATIONS CRIMINELLES PLUS PETITES ET PLUS ÉPHÉMÈRES ET DIMINUTION DE LA VIOLENCE...

34

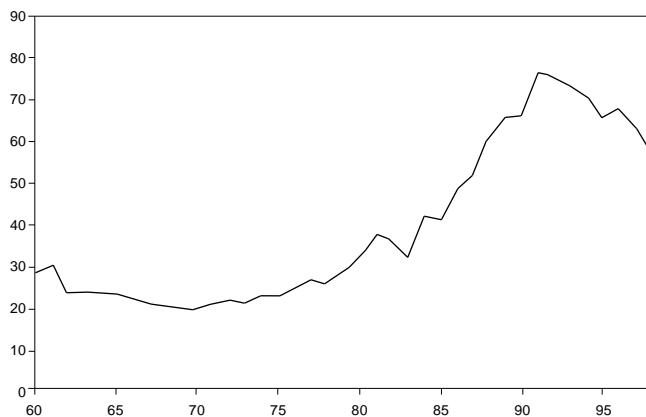
Débutons par un paradoxe. Bien que nous n'ayons pas d'informations très précises, les chercheurs, les enquêteurs du gouvernement colombien considèrent que les organisations criminelles sont aujourd'hui plus petites qu'au début des années quatre-vingt-dix². La concurrence est plus exacerbée, et la durée de vie de ces organisations plus éphémère. Cette situation devrait être génératrice d'une violence plus conséquente que lorsque ces organisations étaient plus importantes et plus stables. Cette relation n'est pas étayée. L'observation des courbes mesurant le taux d'homicide infirme cette relation en Colombie (*Cf. graphique 2*) et dans les grandes villes où on assiste à une réduction parfois sensible du taux d'homicide. Elle est cependant observée dans de grandes villes brésiliennes et dans les villes moyennes colombiennes.

Plus précisément, le taux d'homicide pour 100 000 habitants atteint un pic au début des années quatre-vingt-dix. Il est certes beaucoup plus élevé que dans les autres pays d'Amérique, El Salvador mis à part. Ce taux est à peu près sept fois plus élevé qu'aux États-Unis, vingt fois plus qu'au Canada ou au Chili. Mais depuis 1991, ce taux a baissé de vingt pour cent et ce déclin est surtout attribuable aux grandes villes comme Bogota, Cali et Medellin, réputées pour leur extrême violence et comptabilisant à elles trois 38 % de l'ensemble des homicides de Colombie³: le taux

....
(2) ROCHA GARCIA (R.), 2001

....
(3) LEVITT (S.), RUBIO (M.),
2000, p.8

Graphique 2 :
ÉVOLUTION DU TAUX D'HOMICIDE EN COLOMBIE



Source: Police Department of Colombia

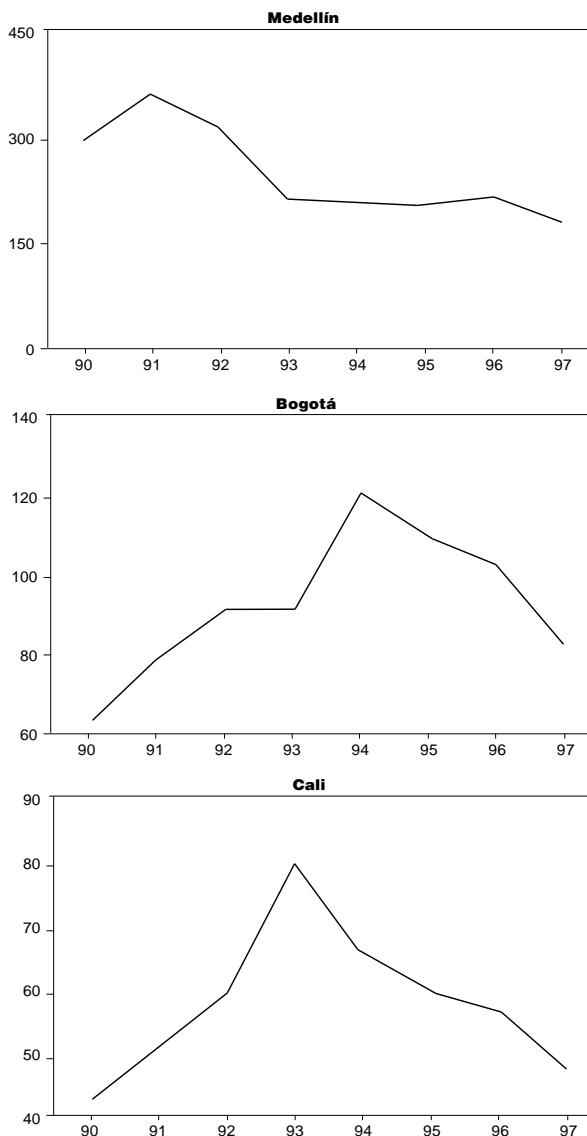
....

(4) LEVITT (S.), RUBIO (M.), 2000, *op. cit.*; GAVIRIA (A.), VELEZ (C.E.), 2001

d'homicide dans ces villes passe de 120 pour 100 000 en 1991 à un peu moins de 80 en 1997 (Cf. graphique 3). Tout en restant supérieure à la moyenne colombienne, cette réduction sensible conduit à une baisse de la part de ces trois villes dans l'ensemble des homicides puisqu'on passe de 38 % à 30 % en 1997⁴. La baisse du taux d'homicide moyen en Colombie est plus faible que celle observée dans les trois principales villes parce que dans de très nombreuses villes moyennes, le taux d'homicide a augmenté. La distribution de la violence change également: les 20 % de la population dans les municipios les moins violents étaient responsables de 5 % des homicides en 1990, et de presque 10 % en 1997. Bien que la distribution de la violence reste encore très hétérogène, on assiste donc à un début de convergence, la violence se manifeste de manière plus homogène qu'auparavant, elle s'étend à l'ensemble des villes mais elle diminue dans celles qui étaient le plus affectées, comme Medellin et Bogota.

Ces données montrent qu'il est difficile d'établir une relation entre la multiplication d'organisations criminelles de tailles plus modestes que dans la phase précédente et le degré de violence, indiqué ici par le taux d'homicide. Certes le taux est extrêmement élevé, notamment à Medellin, là où les organisations criminelles et le trafic de

Graphique 3 :
ÉVOLUTION DES TAUX D'HOMICIDE DES PRINCIPALES VILLES



36

Source : LEVITT (S.), RUBIO (M.), 2000.

drogue semblent être le plus importants, mais l'évolution de ces organisations ne conduit pas à une augmentation du taux d'homicide bien au contraire. D'autres facteurs interviennent comme la séparation des familles (un parent et

....

(5) GAVIRIA (A.), PAGÉS (C.), 1999.

On pourrait ajouter les facteurs d'inertie. Ceux-ci sont analysés spécifiquement par VIEGAS ANDRADE (M.), DE BARROS LISBOA (M.), 2000. Ce facteur d'inertie (le fait d'avoir commis un crime dans le passé présagerait d'une grande potentialité à commettre de nouveau un crime) joue un rôle important. L'approche utilisée par ces deux auteurs consiste à établir les taux d'homicide par tranche d'âge pour essayer de mesurer leur influence sur les tranches d'âge suivantes.

....

(6) LEVITT (S.), RUBIO (M.), 2000, p. 24, *op.cit.*

....

(7) GOMEZ (C.M.), 2001.

....

(8) VARGAS (A.), 1993 ; GAITAN (F.), 1995 ; MONTENEGRO (A.), POSADA (C.E.), 1995

....

(9) Les études sur la culture récente du pavot en Colombie révèlent par exemple que plus de 70% des communes productrices étaient sous contrôle de la guérilla au début des années quatre-vingt-dix, un quart sous le contrôle des forces paramilitaires. Quarante pour cent des communes connaissaient des niveaux élevés de violence (ECHANDIA CASTILLA (C.), 1995).

....

(10) Voir par exemple les articles remarquables de PÉCAUT (D.), 1991, 1994, 1998.

....

(11) ECHANDIA CASTILLA (C.), *op.cit.*, 1999.

....

(12) SARMIENTO (A.), 1999, p. 295 et suivantes.

plus absent), le sous-emploi (pourcentage-seuil de sans emploi par famille), la dimension des villes, l'importance de la migration récente (mesurée à partir d'une norme d'un nombre minimal de personnes au sein des ménages ayant migré dans les cinq ans), l'importance des revenus de la drogue (calculée par le pourcentage de personnes au sein d'une communauté recevant des revenus provenant de la drogue)⁵. Les marges d'erreur sont cependant importantes car il est difficile d'établir des critères sur les criminels lorsqu'on sait que l'échantillon n'est pas significatif puisqu'en Colombie, rappelons-le, seulement 38% des homicides conduisent à des investigations et 11% à des procès alors que pour les États-Unis ces chiffres sont de 100% et 65% respectivement⁶.

LA GUÉRILLA

La guerre civile est probablement dans de nombreux pays la cause première au déchaînement de la violence. En Amérique latine, El Salvador est le pays qui connaît le taux d'homicide le plus élevé, dépassant celui atteint par la Colombie et on peut probablement attribuer à la guerre civile la responsabilité principale de ce degré de violence il y a quelques années. Le paradoxe est qu'en Colombie, de nombreux auteurs considèrent que l'existence de *guérilla* a une influence réduite sur la violence. Selon C.M. Gomez⁷ – qui se réfère à de nombreux travaux de A. Vargas, F. Gaitan, A. Montenegro, C.E. Posada⁸ –, on peut attribuer à la *guérilla* et aux forces armées à peine cinq pour cent des homicides commis, et dix pour cent pour le narcotrafic. Ces études sont contestables et contestées⁹. On peut considérer par exemple que les rapports entre les *guérillas* et les narcotraiquants ont été, et sont, tumultueux. Les taxes imposées ont conduit le cartel de Medellin par exemple à développer des forces paramilitaires chargées à la fois d'assurer le trafic sans payer les tributs, de protéger les grandes propriétés des narcotraiquants, d'intimider par des massacres des paysans qui pourraient être favorables à la *guérilla* et enfin de s'engager directement dans le narcotrafic¹⁰. Selon Echandia C. Castilla¹¹ – cité par A. Sarmiento¹²

– sur 342 municipes caractérisés par des taux d'homicide élevés, 284 connaissent une présence de la *guérilla* et 152 celle des paramilitaires à un moment ou un autre. Pour autant, on ne peut déduire de l'existence de forces armées et d'un degré de violence élevé, une relation de causalité directe. Comme le souligne l'auteur, cette présence crée un contexte d'intimidation, de congestion des tribunaux tel que la violence peut alors augmenter. C'est pourquoi, on peut enfin considérer que le développement du narcotrafic crée une situation nouvelle génératrice d'une montée des homicides ainsi que nous le verrons avec les travaux de A. Gaviria.

Enfin, la corruption n'est pas le substitut de la violence, comme on peut souvent le croire, mais son complément. De telle sorte qu'on peut considérer que les effets indirects du trafic de drogue sont générateurs de violence ainsi que nous le verrons plus en détail par la suite.

LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS

38

Selon certains chercheurs, on ne peut pas établir une relation entre la pauvreté (ou bien les inégalités sociales) et la violence¹³. A. Peralva par exemple, spécialiste de la violence au Brésil, écrit: «*Quelle que soit l'importance des inégalités sociales... il n'est pas possible d'ignorer que les taux de délinquance croissent là même où les inégalités décroissent*»¹⁴. Il est vrai que lorsque la croissance a repris au Brésil et que l'hyperinflation a disparu, la criminalité s'est fortement accrue dans plusieurs grandes villes brésiliennes. Le taux d'homicide est passé de 40 pour 100 000 environ à la fin de l'année quatre-vingt-douze dans la région métropolitaine de Rio à 70, fin 1995, c'est-à-dire à un niveau proche de certaines villes colombiennes; et à São Paulo, il est passé de 43 pour 100 000 à 52 pour 100 000 entre ces mêmes dates¹⁵. Cette période est pourtant caractérisée par une amélioration du niveau de vie, une chute importante de l'indice de pauvreté et enfin une diminution légère des inégalités, surtout à partir de 1994.

Pour éviter les confusions ou les ambiguïtés, il faut distinguer les niveaux de leurs évolutions. On peut considérer

....
(13) Il est intéressant de remarquer que lors des pillages qui eurent lieu les 13 et 14 avril 2002 à Caracas, seuls 2 magasins pillés sur les 153 recensés, étaient des boulangeries et 151 des magasins vendaient des produits électroménagers, voir *El Nacional* du 15 avril 2002.

....
(14) A. Peralva fait de plus remarquer qu'au Brésil à des indices d'indicateur de développement humain (IDH) régionaux élevés correspondent des taux de criminalité forts et inversement, PERALVA (A.), 2001, p. 8.

....
(15) VIEGAS ANDRADE (M.), DE BARROS LISBOA (M.), 2000, *op. cit.*, p. 387.

....

(16) L'Égypte est un pays où la pauvreté est très importante mais à la différence du Brésil, la distribution des revenus est moins inégale. La religion joue un rôle important en terme de solidarité de telle sorte que l'exclusion est moins prononcée qu'au Brésil et la violence y atteint des degrés largement inférieurs.

....

(17) SARMIENTO (A.), 1999,
op. cit.

....

(18) On retrouve cette relation chez FAJNZYLBER (P.), LEDERMAN (D.), LOAYSA (N.), 2001, sous la forme d'inégalités devant la scolarisation.

par exemple que le niveau de pauvreté peut avoir un effet faible sur le degré de violence lorsqu'on compare la situation de deux pays ayant des indicateurs de pauvreté différents. Les effets potentiels d'une pauvreté importante sur le degré de violence peuvent être contrecarrés par le maintien de codes de valeurs robustes¹⁶, dont l'origine peut être la religion, l'éthique républicaine par exemple, et à l'inverse, si ces derniers sont remis en cause, alors la violence peut se déchaîner. On comprend aussi qu'on ne peut dissocier pauvreté et inégalités. Bien que la pauvreté soit définie de manière absolue dans les pays sous-développés, la référence à la distribution des revenus est constante de telle sorte qu'une trop grande inégalité peut être associée à une injustice source de remise en cause possible des codes de valeur et ce faisant de violence. Mais on comprend surtout, en développant ces arguments, que le véritable problème ne peut être abordé qu'en dynamique et que les variables susceptibles de constituer des éléments explicatifs de l'évolution de la violence doivent être considérées dans leurs variations. La pauvreté pourrait ne pas être source de violence si elle ne s'accroît pas et surtout si elle ne s'accompagne pas d'une accentuation des inégalités, et ne pas générer une montée de la violence. Par contre, si les inégalités varient, si les solidarités se délitent avec la «marchandisation» croissante, alors la violence peut augmenter et générer à nouveau pauvreté et inégalités croissantes. Une violence qui n'a pas nécessairement un objet politique comme nous le verrons.

A. Sarmiento¹⁷ tente d'établir une relation entre la violence (taux d'homicide) d'une part, les «conditions de vie» (la pauvreté mesurée ici par les besoins fondamentaux non satisfaits), les inégalités dans la distribution de revenus (mesurées par le coefficient de Gini), la scolarisation dont ont bénéficié les adultes¹⁸ et la participation électorale, d'autre part. L'originalité consiste à rechercher cette relation dans les municipes connaissant une augmentation des homicides et, à l'inverse, dans ceux bénéficiant d'une réduction de la violence. Selon l'auteur, l'accroissement de la violence s'explique essentiellement par l'augmentation des inégalités, la participation électorale et la scolarisation

croissantes jouant négativement sur la violence. Ce n'est donc pas tant la pauvreté que l'accroissement des inégalités qui expliquerait la montée des homicides. Cette relation n'est cependant pas trouvée dans les tests économétriques effectués par F. Sanchez Torres et J. Nunez Mendez¹⁹. Ces derniers cherchent à établir une relation entre le taux d'homicide des sept principales villes de Colombie et une série de variables²⁰: le coefficient de Gini, la pauvreté, mesurée ici par le pourcentage des ménages au-dessous du seuil de pauvreté, la population urbaine, la densité du narcotrafic (mesurée par le revenu tiré de la drogue dans un département sur le nombre de personnes impliquées dans cette activité), l'inefficience de la lutte contre le narcotrafic (mesurée ici par le ratio établi entre le revenu du narcotrafic et la capture de narcotrafiquants) et surtout le taux d'homicide passé. La pauvreté a un léger effet sur le taux d'homicide (-0,02), mais le coefficient n'est pas significatif. La distribution des revenus agit négativement sur le taux d'homicide (-1,03). Ce résultat signifie que lorsque la distribution augmente d'un pour cent, le taux d'homicide baisse d'un peu plus d'un pour cent. Les variables les plus importantes sont celles liées au narcotrafic, à l'inefficience de la répression contre le narcotrafic. Lorsque les revenus tirés du narcotrafic augmentent de 1%, le taux d'homicide s'accroît de 0,19 et lorsque l'inefficience – mesurée par les revenus de la drogue divisés par le nombre d'arrestations – augmente de 1%, le taux d'homicide s'accroît légèrement (0,03). La variable qui agit le plus est celle caractérisant le taux d'homicide passé. Pour un pour cent d'accroissement de cette variable, le taux d'homicide augmente de 0,77%²¹. La constante de l'équation de régression est - 1,64. Il est intéressant de remarquer que sur la période 1991-1998, les déterminants du taux d'homicide à l'échelle des municipes (769)²² ne sont pas exactement les mêmes lorsqu'on considère les inégalités de patrimoine plutôt que celles des revenus. À l'augmentation d'un point du coefficient de Gini de la propriété urbaine correspond une augmentation de 4,3% du taux d'homicide (cette augmentation n'étant que de 2,6 pour la propriété rurale). La concentration de la richesse et son augmentation favorisent donc l'augmentation de

....
(19) SANCHEZ TORRES (F.),
NUNEZ MENDEZ (J.), 2001.

....
(20) La technique économétrique utilisée est celle du MCO. Le R^2 est relativement élevé soit 0,8 et un nombre d'observations de 105.

....
(21) L'approche est ici différente de celle que nous avons présentée avec les travaux de VIEGAS ANDRADE (M.), DE BARROS LISBOA (M.), 2000, *op. cit.*, mais elle représente le même phénomène d'auto-reproduction.

....
(22) Mais en excluant ceux d'Antioquia, particulièrement violents, pour des raisons d'information insuffisante sur certaines variables.

....

(23) Le R^2 est de 0,8 et le nombre d'observations est de 6 152. La technique utilisée est celle du panel et du MCO en deux étapes pour corriger des effets possibles de simultanéité.

....

(24) FAJNZYLBER (P.), LEDERMAN (D.), LOAYSA (N.), 2001, *op. cit.*

....

(25) Quarante-cinq pays, développés ou non, font partie de l'échantillon et la période considérée va de 1970 à 1994. L'estimateur GMM (méthode généralisée des moments) appliqué aux modèles dynamiques de panel des données est utilisé. Il n'y a pas d'effets fixes. On peut considérer que l'hétérogénéité de l'échantillon, surtout considérée du point de vue des caractéristiques culturelles de chacun de ces pays, réduit la pertinence des résultats obtenus.

....

(26) GAVIRIA (A.), 2001.

la violence. L'influence de la *guérilla* (mesurée par le nombre d'attaques armées pour dix mille habitants) est très importante. Pour un pour cent d'augmentation de la variable «*guérilla*», le taux d'homicide croît selon cette estimation de 3,4 % et pour un pour cent d'augmentation de l'inefficience de la lutte contre le narcotrafic, l'augmentation du taux d'homicide est encore plus grande (6,7 %). Il en est de même pour le taux d'homicide passé (0,8 %). À l'inverse, l'influence de la densité du narcotrafic est relativement faible (0,284) ainsi que celle de la pauvreté mesurée par les besoins non satisfaits (1,6)²³. Cependant, la relation pauvreté-homicide est non linéaire de type U inversé : le taux d'homicide croît à mesure que la pauvreté augmente jusqu'à un certain seuil de pauvreté. Au-delà, le taux d'homicide diminue lorsque la pauvreté continue de croître.

P. Fajnzylber, D. Lederman et N. Loaysa²⁴, à partir d'une enquête plus large, une technique économétrique différente²⁵, obtiennent des résultats qui diffèrent légèrement. Selon ces auteurs, le fait que le revenu par tête n'ait pas d'influence sur le degré de violence, lorsque les inégalités ne varient pas, pourrait justifier l'interprétation que le niveau de la pauvreté ne soit pas un facteur constitutif de la violence. Cependant si le revenu par tête croît moins rapidement et si les inégalités augmentent, on pourrait considérer que l'accroissement probable de la pauvreté qui en découle est un facteur constitutif de l'augmentation des homicides.

LE PASSAGE D'UN DEGRÉ DE VIOLENCE À UN AUTRE

La violence, bien qu'ayant atteint un niveau élevé, a augmenté fortement et subitement dans les années quatre-vingt pour décroître ensuite de manière significative dans les grandes villes colombiennes. A. Gaviria²⁶ propose une explication à cette évolution en terme d'équilibres multiples.

L'explication du passage d'un équilibre à un autre supérieur serait à trouver dans la congestion croissante des tribunaux et donc la baisse de la probabilité d'être puni. Une augmentation des taux d'homicide réduit ainsi la probabilité d'être puni et suscite une augmentation de ce taux, pour

des dépenses constantes consacrées aux services de police et de justice. Ce raisonnement de type beckerien²⁷ implique ici qu'il y ait donc un choc exogène qui puisse permettre au «processus» de démarrer. Ce choc serait, selon A. Gaviria, l'essor du narcotrafic. A. Gaviria note en effet qu'il y a une coïncidence entre l'accélération dans l'augmentation des homicides et la consolidation de la Colombie comme principal exportateur de cocaïne²⁸. L'essor du narcotrafic, sans qu'il y ait parallèlement à cette époque une augmentation substantielle des dépenses publiques pour le réprimer, aurait conduit soit à des enquêtes de plus en plus rares, faute de moyens suffisants, soit/et à la congestion des tribunaux, donc à une diminution de la probabilité d'être arrêté et puni. La probabilité d'être accusé d'homicide passe de 48 % en 1980 à 40 % en 1981 pour remonter ensuite jusqu'en 1983 (46%). La chute de ce taux est particulièrement forte de 1983 (46%) à 1986 (38%) pour atteindre en 1992 : 16 à 17 %. Le « détonateur » (l'essor du narcotrafic), selon l'expression de A. Gaviria, permet de comprendre que la relative inertie des taux de criminalité (un équilibre) soit rompue et qu'on passe à un équilibre supérieur car non seulement il a conduit à une montée de la violence, mais surtout celle-ci s'est traduite par une baisse de la probabilité d'être pris²⁹.

Le sentiment croissant d'impunité conduit alors à une montée du taux d'homicide. C'est ce qui fait dire à A. Gaviria : « *Les narcotraiquants jouèrent des rôles différents dans le surgissement de la violence en Colombie. Pour une part, ils ont généré de la violence directement à travers leurs activités, et pour une autre part, ils ont produit indirectement de la violence à travers différentes externalités criminelles : congestion du système juridique, transfert des connaissances criminelles (i.e. : apprentissage), augmentation de la disponibilité des armes et création d'une « culture » qui favorise l'argent facile et la résolution violente des conflits* »³⁰. À l'inverse, après avoir considérablement baissé depuis la fin des années soixante-dix, la montée du « taux de capture » pour homicide dans les grandes villes à partir de l'année quatre-vingt-seize

....
(27) BECKER (G.), 1968.

....
(28) GAVIRIA (A.), 2001,
op. cit., p. 167.

....
(29) Cette évolution vers une distribution multimodale est vérifiée par GAVIRIA (A.), 2001, p. 177; op. cit., en 1970 par exemple, la densité atteint son maximum pour un taux d'homicide de 4/10 000 et la distribution est mono modale. La courbe de densité évolue surtout à partir de 1985 et dès 1990, elle est multimodale. En 1992 par exemple, on peut observer trois modes, un à 6/10 000, un autre à 12/10 000 et le dernier à 23/10 000.

....
(30) GAVIRIA (A.), 2001,
op. cit., p. 179-180.

....

(31) SANCHEZ TORRES (F.), NUNEZ MENDEZ (J.), 2001, *op. cit.*, p. 317.

À la « nuance » près que le taux d'homicide baisse dans les grandes villes (en 1991 à Medellin, 1994 à Bogota et 1993 à Cali) quelques années avant l'augmentation du taux de capture. La mise en parallèle des dépenses publiques affectées à la sécurité (4% à 2% du PIB), à la défense et à la justice et l'évolution du taux d'homicide montre qu'il y a eu un décrochage important dans la première moitié des années 1970, sans qu'il y ait eu à cette époque une montée importante de la violence (POSADA (C.E.) GONZALEZ (F.), 2001, p. 134). Celle-ci augmente très sensiblement dans la seconde moitié des années 1980, période caractérisée par la « bonanza » de la cocaïne certes, et de stabilité relative des dépenses de sécurité, à un chiffre cependant supérieur de 50% de celui des années 1975-1983. Il est exact aussi que la montée en puissance de ces dépenses à partir des années 1992 (en 1998 ce montant atteint 4,6% du PIB) est parallèle à la chute du taux d'homicide dans les grandes villes.

....

(32) GEFFRAY (Ch.), 2001, p. 61.

augmente la probabilité d'être pris et puni et conduit à une réduction du taux de criminalité³¹.

La citation que nous venons de faire est intéressante. Elle fait appel à la « culture ». Il est assez rare de la rencontrer chez les économistes et plus particulièrement chez les économètres. On rencontre certes des références aux normes acceptées et rejetées chez les néo-institutionnalistes comme North, et pour cette école, la violence accrue pourrait être interprétée comme la manifestation de l'impossibilité rencontrée par les acteurs d'établir des accords dans le cadre institutionnel existant, à un moment donné. La violence deviendrait en quelque sorte légitime pour résoudre les conflits et atteindre les buts d'enrichissement recherchés. Cette légitimité expliquerait l'effet de contagion. Mais on comprend surtout que les outils d'analyse des économistes sont limités lorsqu'ils restent prisonniers d'une rationalité économique supposée des agents et qu'ils cherchent à enfermer le non économique dans l'économique, ou à expliquer tout par cet économique. La violence et son essor ont très souvent des racines d'ordre économique, mais il est vain de limiter l'explication de ce phénomène à un déterminisme économique.

INTERPRÉTATION PLURIDISCIPLINAIRE DE LA VIOLENCE

La violence n'est pas inhérente au capitalisme : les peuples dits premiers l'ont connue et on a pu souvent interpréter le jeu du don et du contre-don comme une manifestation de la peur, une manière de conjurer la violence, « *produire la foi, engendrer la confiance* »³². Les modes de propagation des rapports marchands dans les pays devenus sous-développés se sont faits dans un espace-temps dense : quelques dizaines d'années alors que pour les économies dites développées cette diffusion a pris plusieurs siècles, avec des phases de décélération et d'accélération. Cette diffusion des rapports marchands, les tentatives de la généraliser aux hommes en constituant le salariat, se sont accompagnées de violence. Celle-ci a été d'autant plus forte dans les pays devenus sous-développés que cette diffusion a été rapide et parce qu'elle a été « trop » rapide, les

modes de domination du capital acquièrent des modalités spécifiques et la salarisation prend des aspects particuliers (importance des emplois informels, poids des formes paternalistes anciennes, salaire compris comme un échange de valeur et de faveur). Cette diffusion des rapports marchands n'est pas semblable dans tous ces pays ; elle dépend des richesses qu'il y avait, qu'il y a, à exploiter et surtout des modes d'organisation des hommes, de leurs croyances et des modalités de leur cohésion, des tentatives de déstructurer les rapports établis entre ces hommes et de les restructurer en tant que rapports marchands. La « marchandisation » des territoires nouvellement conquisis et des hommes, emmurés dans d'autres traditions et valeurs, se fait selon des modalités différentes d'adaptation-rejet et de combinaison conflictuelle entre les deux et s'accompagne de la violence du dominant sur celui qu'on cherche à dominer. Le délitement des anciennes cultures du dominé, l'incapacité parfois de restructurer les codes, fissurés, voire détruits, par cette propagation laissent le champ plus ou moins libre au déchaînement de la violence. À l'inverse, la restructuration des codes peut laisser place à un ensemble de valeurs rendu cohérent grâce à la fétichisation des rapports sociaux de production, de nature à freiner la montée de la violence. La fétichisation n'étant jamais complète en raison de la spécificité des modes de propagation des rapports marchands, la violence reste latente. La migration des campagnes vers les villes, produite par la marchandisation du territoire, conduit des paysans, victimes d'une monétarisation dont ils ne peuvent tirer profit par une plus grande compétitivité, à rechercher un emploi dans des villes, caractérisées par un degré de monétarisation plus élevé que les campagnes dont ils ont été exclus. La solidarité tend à se fissurer et il suffit que les occasions d'emploi se fassent rares et que se multiplient les activités informelles de stricte survie, pour que la violence ait plus de possibilité de se développer. Si l'État, pris dans la crise des années quatre-vingt, dans la contrainte néo-libérale des années quatre-vingt-dix, réduit ses fonctions (infrastructures, écoles, santé, etc.) ou les remplit moins que par le passé, le territoire devient poreux, l'État contrôle moins la Nation,

....

(33) Les paramilitaires, dont les liens avec les narcotrafi- quants sont connus, sont à l'origine de nombreux mas- sacres collectifs de paysans et tuent davantage que la guérilla. Les guérillas tuent plutôt individuellement que collectivement et sont à l'origine de très nombreux séquestres et racketts. Elles imposent une taxe sur les cultures de produits illicites, leur transformation et le transport lorsque ces opé- rations ont lieu sur les terri- toires qu'elles contrôlent.

....

(34) GEFFRAY (Ch.), 2000.

et sur ces poches – quartiers de villes, régions dans des pro- vinces – le pouvoir mafieux, mais aussi celui des *guérillas* dans certains pays, peuvent exercer alors un pouvoir de fait. L'abandon du pouvoir de *jure* de l'État sur ces terri- toires, son incapacité à maintenir son ordre, laisse la porte ouverte au déchaînement de la violence, seule manière de régler les conflits et aussi, moyen privilégié d'acquérir des rentes, c'est-à-dire de s'enrichir sans travailler lorsque le travail fait défaut ou qu'il est moins protégé.

En Colombie, le passage de la violence de la fin des années cinquante à la violence récente révèle des spéci- cités propres à chacune de ces périodes qu'ont soulignées de nombreux sociologues, mais on ne peut pour autant expliquer cette dernière sans faire référence à celle qui la précède, même si les causes sont différentes. La montée de la violence est intimement liée au narcotrafic, aux rapports conflictuels entretenus entre la *guérilla* et le narcotrafic (paramilitaires), à l'armée et aux paramilitaires³³.

La corruption ne s'est pas substituée à la violence comme on a parfois tendance à le croire, elle crée un contexte de délitement des valeurs permissif au déchaîne- ment de la violence. Elle n'est donc pas limitée au non- respect du contrat établi entre le corrompu et le cor- rupteur. Quelques observations sur la relation entre drogue et corruption sont ici utiles. Deux concepts: rente et manne permettent de comprendre la nature des rapports qui s'établissent lors de ces activités illicites. Nous utilisons ici le terme de rente dans son acceptation la plus simple: il s'agit de revenus liés à l'exploitation de ressources naturelles, ici les drogues. Ces revenus ne dépendent donc pas des conditions d'exploitation de la force de travail mais de la disponibilité de ces ressources. C'est pourquoi on utilise souvent cette expression pour désigner les revenus tirés de l'exploitation des matières premières mais aussi, d'une manière générale, des produits de la terre. Dans le cas par- ticulier des produits illicites, les revenus dépendent de la disponibilité de ces ressources naturelles certes mais éga- lement du degré de répression. Ils sont donc très peu cor- rélés au coût de production. La manne revêt un sens diffé- rent, ainsi que le soulignait Ch. Geffray³⁴: il s'agit d'une

redistribution d'une partie de cette rente afin d'obtenir des faveurs de la part des gens qu'on oblige de cette manière. Ch. Geffray donne l'exemple de nombreuses opérations non rentables selon les critères des économistes, mais qui survivent: leur fonction n'est pas de produire de la plus-value, mais de blanchir de l'argent sale, d'obliger des personnes qui bénéficient de cette manne (clientélisme) sans qu'elles puissent manifester une réciprocité parce qu'elle engendre «une dette moralement insolvable»³⁵, de corrompre enfin («ils achètent au fonctionnaire un service précis: son renoncement à exercer sa charge contre eux, tout en continuant de l'occuper puisqu'il ne leur servirait à rien qu'il démissionne»)³⁶. Il s'agit certes d'argent illicite, plus exactement de l'usage d'argent illicite, mais la manne se distingue de la rente par les services qu'elle oblige à fournir qui rendent l'ensemble du trafic possible. Le non-respect du contrat ainsi noué implique la violence puisque le pouvoir n'est pas de *jure* mais *de facto* et que la dette contractée est en quelque sorte éternelle. Elle ne peut se dénouer que par la violence.

La violence ainsi libérée, généralisée «ne se laisse ramener ni à une guerre politique, ni à un conflit social... seul un faible pourcentage peut être directement imputé à des causes politiques ou à l'action de groupes organisés de narcotrafiquants, les plus forts pourcentages étant liés aux règlements de compte ou aux disputes routinières»³⁷. Cette violence, dépolitisée, banalisée, généralisée, dans laquelle l'État n'a plus le monopole de la violence légitime, se métamorphose en terreur selon D. Pécaut³⁸. Considérer que la violence est le produit d'un choix rationnel est donc une interprétation limitée de ce phénomène. La diminution de la probabilité d'être puni peut jouer sur le degré de violence, mais les mécanismes à privilégier ne sont pas ceux d'un choix rationnel. L'impunité croissante observée dans cette configuration est de nature à déliter les valeurs et à permettre à la violence latente de se développer. On peut faire une observation semblable avec l'augmentation rapide des inégalités, ce n'est pas tant le niveau de pauvreté qui est générateur de violence, mais l'impression de profonde injustice, d'une injustice sans appel, sans recours

....

(35) GEFFRAY (Ch.), 2000, p. 19, *op. cit.*

....

(36) GEFFRAY (Ch.), 2000, p. 20, *op. cit.*

....

(37) PÉCAUT (D.), 1994, *op. cit.*

....

(38) «Le passage à la terreur correspond à un moment où ses protagonistes recourent à des moyens qui visent à briser les liens sociaux qui définissaient la particularité de secteurs donnés de la population, secteurs qui se trouvent désormais soumis à une emprise contre laquelle ils ne peuvent appeler à aucun tiers, à aucune institutionnalité reconnue», PÉCAUT (D.), 1998, *op. cit.*

possible à un État soumis aux contraintes néo-libérales que ressentent les pauvres lorsqu'ils observent l'enrichissement « sans cause » de certains et des inégalités grandissantes. En cela, les pauvres ne sont pas en soi « une classe dangereuse » comme certaines études pourraient le laisser penser, mais des politiques économiques d'exclusion peuvent la rendre « dangereuse », ainsi qu'on peut l'observer dans certaines « favellas » au Brésil où des pauvres exercent leur violence libérée sur d'autres pauvres.

....

(39) CHALAMOV (V.), 1993.

La frontière entre l'homme et le truand est mince et le monde du truand n'est pas un monde sympathique³⁹. L'augmentation de la probabilité d'être pris et puni peut diminuer le taux d'homicide à court terme, encore que les prisons soient d'excellentes écoles du crime, mais si elle n'est pas accompagnée de mesures préventives, ses effets seront faibles à moyen terme. À l'inverse, des programmes sociaux pertinents et un rejet de l'impunité, dont bénéficient parfois des dirigeants politiques et économiques, peuvent conduire à moyen terme à une diminution de la violence.

47

EN GUISE DE CONCLUSION : L'ÉCONOMIQUE DOIT SE NOURRIR D'AUTRES DISCIPLINES

....

(40) Rappelons que les conclusions des travaux présentés de FAJNZILBER (P.) et al., 2001, *op. cit.*, reposent sur un échantillon de 45 pays, situés à des niveaux très différents de développement.

L'apport de l'économie pour expliquer l'évolution de la violence n'est pas négligeable mais il est aussi limité et modeste. Cependant regrouper un ensemble vaste de pays dans un échantillon⁴⁰ et rechercher l'influence de plusieurs facteurs économiques sur le degré de violence sans faire référence aux cultures et à la manière dont elles évoluent dans chacun de ces pays ou groupes de pays, est dès le départ voué à une interprétation déterministe de la violence et de ses causes pour le moins simpliste. La compréhension de la violence qui affecte plus particulièrement tel ou tel pays doit faire appel à l'histoire propre de ces pays.

■ **Pierre SALAMA**

Professeur, Université de Paris XIII, CEPN-CNRS et GREITD

B I B L I O G R A P H I E

- BAGLEY (B.M.), 2001, «Drug Trafficking, Political Violence and US Policy in Colombia in the 1990s», doc internet: www.mamacoca.org
- BECKER (G.), 1968, «Crime and punishment: an economic approach», *Journal of Political Economy*, n° 76.
- BOURGUIGNON (F.), 1999, «Crime, Violence and Inequitable Development», World bank Conference on development Economics, doc internet: www.worldbank.org
- CHALAMOV (V.), 1993, *Essais sur le monde du crime*, Gallimard, coll. Arcanes, Paris.
- DE SOUZA MINAYO et al, 1999, *Fala galera, juventude e cidadania na cidade de Rio de Janeiro*, ed. Garamond, Rio de Janeiro.
- ECHANDIA CASTILLA (C.), 1995, «Colombie : l'accroissement récent de la production de pavot», *Problèmes d'Amérique latine*, La Documentation française, n° 18.
- ECHANDIA CASTILLA (C.), 1999, «Expansion territorial de las guerrillas colombianas: geografía, economía y violencia», in DEAS (M.), LLORENTE (M.V.), *reconocer la guerra para construir la paz*, ed. Cerec et Uniandes, Bogota.
- FAJNZYLBER (P.), LEDERMAN (D.), LOAYZA (N.), 2001, (eds), *Crimen y violencia en America Latina*, ed Banque Mondiale et Alfaomega, Colombie.
- GAITAN (F.), 1995, «Una investigacion sobre las causas de la violencia en Colombia», in Gaitan (F.), *Dos ensayos especulativos sobre la violencia colombiana*, ed Fonade, Bogota.
- GAVIRIA (A.), PAGES (C.), 1999, «Patterns of Crime Victimization in Latin America», IADB, working paper n°408, Washington: www.iadb.org.
- GAVIRIA (A.), VELEZ (C.E.), 2001, «Who Bears the Burden of Crime in Colombia», Fedesarrollo, working paper, Santa fé de Bogota.
- GEFFRAY (Ch.), 2000, «État, richesse et criminels», *Monde en développement*, n°110, Paris-Bruxelles.
- GEFFRAY (Ch.), 2001, *Trésors: anthropologie analytique de la valeur*, Coll. Arcanes, Paris.
- KOPP (P.), 2001, *Analyse de l'action menée par les institutions internationales spécialisées dans la prévention et la répression des DÉFT*, rapport pour l'IHESI, Études et recherches, Paris.
- LEVITT (St), RUBIO (M.), 2000, «Understanding Crime in Colombia and What can be done about it». Fedesarrollo, working paper n° 20, Santa-fé de Bogota.
- MARTINEZ ORTIZ (A.), 2001, (éd.), *Economia; crimen y conflicto* ed Universidad Nacional de Colombia, Universidad de Alcalá et BSCH, Colombie.
- MONTENEGRO (A.), POSADA (C.E.), 1995, «Crimen en Colombia», in *Coyuntera económica*, Mars, Bogota.
- MUCCHIELLI (L.), ROBERT (Ph.), 2002, (éds), *Crime et sécurité, l'état des savoirs*, La Découverte, Paris.
- PÉCAUT (D.), 1991, «Trafic de drogue et violence en Colombie», *Cultures et Conflits*.

B I B L I O G R A P H I E

- PÉCAUT (D.), 1994, «Violence et politique: quatre éléments de réflexion à propos de la Colombie», *Cultures et Conflits*.
- PÉCAUT (D.), 1998, «Les configurations de l'espace, du temps et de la subjectivité dans un contexte de terreur: le cas colombien (partie 1 et partie 2), *Cultures et Conflits*.
- PERALVA (A.), 2001, «Perspectives sur la violence brésilienne», *Tiers-Monde*, n°167.
- RESA NESTARES (C.), 2001, «El estado como maximizador de rentas del crimen organizado: El caso del trafico de drogas en Mexico», *Biblioteca de ideas*, Instituto internacional de gobernabilidad, www.iigov.org
- RIVELOIS (J.), 1999, *Drogue et Pouvoirs: du Mexique aux paradis*, L'Harmattan, Paris.
- ROBERT (I.), 2002, «Régime d'accumulation et système d'emploi. Étude comparative du Mexique et de la Colombie 1988-2000». Thèse, Paris I.
- ROCHA GARCIA (R.), 2001, «Narcotrafico y la economia de Colombia: una mirada de las politicas», *miméo*, colloque de Guadalajara.
- SALAMA (P.), 2001, «La cocaïne: contes et mécomptes», *Recherches internationales*, n°64, Paris.
- SARMIENTO (A.), 1999, «Violencia y equidad», *Departamento nacional de planificación*, vol XXX, n°3, Bogota.
- VARGAS (A.), 1993, «Violencia en la vida diaria», in *Violencia en los Andes*, ed. CINEP, Bogota.
- VIEGAS ANDRADE (M.), DE BARROS LISBOA (M.), 2000, «Desesperança de vida: homicídio em Minas gerais, Rio de Janeiro e São Paulo no período 1981/97» in HENRIQUES (R.) (sous la dir. de), *Desigualdade e pobreza no Brasil*, IPEA, Rio de Janeiro.

MOUVEMENT « ANTI-MONDIALISATION » ET ORDRE PUBLIC

L'exemple de Gênes

par *Donatella DELLA PORTA, Herbert REITER*

À Gênes comme dans les autres sommets internationaux qui l'ont précédé, la sécurité du sommet lui-même a été le principal objectif subordonnant à celui-ci le droit de manifester pacifiquement. S'il est vrai que le mouvement « anti-mondialisation » est dans sa très grande majorité pacifique, la focalisation du conflit autour des « zones rouges » tout comme la présence de groupes socialement et politiquement hétérogènes ainsi que de petites franges violentes n'ont pas manqué de rendre plus difficile le maintien de l'ordre public. Mais surtout, ces caractéristiques du mouvement facilitent le classement des manifestants par la police comme dangereux, accréditant ainsi les informations les plus dramatiques sur les intentions des manifestants. Greffé sur une structure organisationnelle des forces de police dont la réforme démocratique est encore incomplète, ce mode de perception a contribué à l'émergence de la violence.

51

A près plusieurs décennies où les recherches sur les mouvements sociaux se sont interrogées sur leur institutionnalisation supposée ou, à tout le moins, sur leur « civilisation », et où les analyses sur la police indiquaient des transformations stratégiques face à la vague contestataire des années soixante à soixante-dix, on s'interroge aujourd'hui à nouveau sur les dangers de la radicalisation des conflits politiques et sociaux. Dans l'histoire, longue de quelques années, du « mouvement anti-mondialisation », les affrontements entre la police et les manifestants se sont en effet répétés. Si l'on considère ainsi le passé le plus récent, soit la seule année 2001, il y a eu dès avant le sommet de Gênes et au cours de la même année, des violences à Göteborg en juin au sommet entre l'Union européenne et les États-Unis ; à Québec en avril, à la réunion de lancement de l'aire de libre échange américaine ; à Naples en mars, au forum de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ; à Davos enfin, en février à l'occasion du Forum économique mondial. Au cours de l'année 2000, il y eut également des affrontements : en septembre à Prague à la réunion du comité international de

la banque mondiale et du Fond monétaire international (FMI); en avril, à Washington, au sommet de ces deux mêmes organisations; à Davos, en janvier, une fois encore à l'occasion du Forum économique mondial; une année plus tôt enfin, en novembre à Seattle pour le sommet de l'Organisation mondial du commerce (OMC) mais aussi à Cologne, en janvier, au sommet du G7. Si de nombreuses autres manifestations se sont déroulées pacifiquement – tout particulièrement, les manifestations préparatoires des contre-sommets –, il reste que des affrontements entre la police et les manifestants se sont produits lors de la plupart des rassemblements les plus visibles organisés par le mouvement «anti-mondialisation».

Les stratégies de contrôle de l'ordre public constituent un aspect important de la réponse des institutions à la contestation. De fait, s'il est vrai que les principales vagues de la contestation n'ont pas été sans affecter la structure organisationnelle de la police, les forces de police, constituant souvent aux yeux des manifestants le visage le plus immédiat de l'État, influencent les orientations stratégiques des mouvements sociaux; en effet, traditionnellement, les stratégies policières fortement répressives produisent ainsi une radicalisation des formes de contestation. Selon de nombreuses recherches, le mode de contrôle de la contestation dans les démocraties occidentales est devenu à partir des années soixante-dix plus tolérant, avec un recours moins fréquent à la force et un développement marqué des stratégies de négociation¹. Il semble pourtant qu'à Gênes soient réapparues des méthodes de contrôle des manifestations qui ont conduit en Italie, de l'après-guerre à la fin des années soixante-dix, à la mort de plus de cent vingt manifestants au cours d'opérations de maintien de l'ordre².

Comment expliquer cette évolution subite? Quels sont les défis particuliers que lance ce mouvement qualifié à tort «d'anti-mondialisation»³ aux forces de l'ordre et aux gouvernements? Quelles sont les caractéristiques des forces de police italiennes qui peuvent avoir facilité cette escalade? Nous chercherons à réfléchir ici à ces questions dans une perspective qui ne sera pas strictement italienne. Nous commencerons toutefois par exposer brièvement les faits.

....
(1) DELLA PORTA (D.),
REITER (H.), 1998.

....
(2) La mort du manifestant Carlo Giuliani, le vendredi 20 juillet 2001, a ainsi rappelé, si ce n'est le lointain mois de juillet 1960 dans la même ville, tout du moins le mois de mai 1977 quand, durant une charge de la police, avait été tuée Giorgiana Masi. Depuis cette date, on n'avait plus enregistré de morts dans les interactions entre mouvements de gauche et police, et très peu de personnes avaient été blessées.

....
(3) Les recherches menées par nos soins montrent que ce n'est pas la mondialisation elle-même qui est contestée mais la manière dont elle s'opère.

Le contrôle des manifestations durant les sommets internationaux s'est détourné des stratégies qui avaient été élaborées à partir des années soixante-dix pour favoriser une gestion non conflictuelle de l'ordre public, et qui avaient été adoptées y compris en partie en Italie au cours des années quatre-vingt à quatre-vingt-dix. Ces stratégies, qualifiées de «stratégies de désescalade» (ou encore, dans le cas italien, de stratégies de prévention) se fondent sur un certain nombre de présupposés: avant même les manifestations, les représentants des manifestants et des forces de l'ordre doivent se rencontrer et négocier en détail les parcours et les comportements à tenir tout au long des manifestations (y compris les violations de la légalité plus ou moins permises aux manifestants); les charges ne doivent jamais viser les groupes pacifiques; les accords pris avec les responsables des manifestations ne doivent jamais être violés; les lignes de communication entre les responsables des manifestations et les forces de police doivent être maintenues durant toute la durée de la manifestation; la police doit garantir avant tout le droit à manifester pacifiquement; enfin, les groupuscules violents doivent être arrêtés sans mettre en danger la sécurité des manifestants pacifiques⁴.

Dans beaucoup de manifestations contre les sommets internationaux qui ont précédé celui de Gênes, et au cours desquelles s'est enclenchée une longue escalade, les stratégies négociées ne semblent pas avoir été mises en œuvre. Surtout, la gestion de l'ordre public durant ces sommets ne semble pas avoir été souvent en mesure de défendre le droit de manifestation des éléments pacifiques, du fait d'une restriction sévère du droit d'aller et venir des citoyens et du fait d'interventions répressives non ciblées. Tout cela est rendu d'autant plus problématique que de plus en plus de décisions sont prises au niveau international (sommets, organisations internationales), niveau qui reste caractérisé par un déficit de démocratie, une fermeture aux pressions «d'en bas», et un manque de transparence.

La police de Seattle avait déjà été accusée d'impréparation dans la gestion de l'ordre public, en impliquant dans

....

(4) FILLIEULE (O.), JOBARD (F.), 1998; MACPHAIL (C.) et al., 1998; WADDINGTON (P.A.J.), 1994; WINTER (M.), 1998; DELLA PORTA (D.), 1998.

ses charges des éléments non-violents. Pour les sommets de Davos (janvier 2000), Prague (septembre 2000) et Nice (décembre 2000), la liberté de manifestation avait été subordonnée à la sécurité des chefs d'État et de gouvernement, des centaines de manifestants avaient été retenues aux frontières tandis que la liberté de mouvement elle-même avait été limitée dans de nombreuses zones autour des lieux de rencontre. Plus récemment, le sommet de Göteborg a été défini par l'hebdomadaire allemand *Die Zeit*, le 10 juillet 2001, comme un moment clé, tant pour les autorités que pour les manifestants, du fait de la militarisation de l'ordre public, une militarisation qui ne manquera pas de produire de nouveaux désordres à Gênes.

LE SOMMET DE GÖTEBORG

Trois éléments ressortent en effet des affrontements de Göteborg : une mise en œuvre incohérente et incertaine des stratégies de désescalade au risque de produire l'effet contraire à celui désiré ; une véritable incapacité à contrôler et à circonscrire la violence des « *black blocs* »⁵ qui conduit à la multiplication des interventions non ciblées ; le transfert dans le domaine des manifestations politiques de stratégies développées pour les autres « crises », tout particulièrement pour faire face au hooliganisme⁶.

Pour ce sommet, le gouvernement social-démocrate de Suède (pays caractérisé par une très longue tradition de gouvernements de gauche et par l'absence d'expériences véritables dans le domaine des manifestations politiques violentes) avait déclaré vouloir poursuivre une politique de dialogue avec le mouvement. Pour la première fois dans son histoire, la police suédoise avait ainsi institué, dans la phase de préparation du sommet, un groupe de contact avec les organisateurs de la manifestation. Ce groupe ne sera pourtant ni consulté ni associé à la décision quand la police décidera d'évacuer le grand ensemble scolaire confié aux manifestants et qui était aussi le lieu des séminaires du contre-sommet, et ce à titre de mesure « préventive », avant même le commencement du sommet, et sans qu'à ce stade il y ait encore eu le moindre épisode de violence. Les rares

....

(5) Nom donné aux noyaux les plus extrêmes et les plus violents, du fait notamment des combinaisons noires qu'ils revêtent à l'occasion des manifestations [ndt].

....

(6) La reconstruction des événements de Göteborg s'appuie sur PETERSON (A.), OSKARSSON (M.), 2002, *Frankfurter Rundschau* 16 juin 2001 ; *Tageszeitung*, 15 juin 2001 et 18 juin 2001.

succès obtenus dans la recherche d'armes illégales et d'activistes violents qui avaient pourtant justifié l'opération ne semblent pas pouvoir compenser les dommages en termes de crédibilité du groupe de contact aux yeux des organisateurs de la manifestation ainsi qu'en termes d'animosité envers la police de la grande majorité pacifique des manifestants, notamment de ceux qui ont été impliqués, à leur corps défendant, dans les affrontements qui ont accompagné l'évacuation de l'école. D'autres stratégies préventives adoptées par la Suède – comme le refoulement à la frontière de manifestants provenant des autres pays de l'Union européenne sur la base de vagues soupçons – ont également pu apparaître non seulement comme peu susceptibles de détendre la situation, mais aussi comme problématiques pour une démocratie moderne qui devrait garantir la participation, faisant ainsi douter du respect des droits individuels dans les démocraties européennes⁷.

Selon de nombreux témoignages, l'action dans la rue de la police aurait été dans un premier temps insuffisante contre la violence des «*black blocs*», puis dans un second temps d'une dureté inhabituelle : les témoignages des manifestants et des activistes sur le comportement de la police durant les manifestations, publiés pour la plupart sur Internet⁸, soulignent une impression de confusion et d'impréparation, débouchant ensuite sur des charges, y compris contre les manifestants pacifiques, et sur l'usage des armes à feu (trois manifestants seront blessés, dont un gravement), jusqu'aux épisodes de brutalité gratuite dans la rue comme contre des personnes déjà arrêtées. Plus de cent plaintes auraient ainsi été présentées par les manifestants contre la police suédoise pour mauvais traitement. Mais c'est surtout l'assaut par un groupe paramilitaire spécial, au cours de la nuit suivant les affrontements les plus durs, d'une école qui servait de dortoir aux manifestants, et ce au nom de la recherche d'un terroriste allemand armé, qui sera critiqué. C'est pour cette opération – au cours de laquelle, selon les plaintes des manifestants, ces derniers auraient été agressés verbalement et physiquement – que le ministère public a retenu les premières charges contre des membres de la police. L'impression d'une inefficacité

....

(7) Selon le *Tageszeitung* (18 juin 2001), 130 Allemands furent refoulés à la frontière pendant les journées du sommet dont deux bus entiers tandis que plusieurs centaines de manifestants seront ensuite expulsées.

....

(8) ANDRETTA (M.), *et al.*, 2002.

de l'intervention se trouve confirmée par le nombre élevé d'arrestations⁹, pour la plupart de citoyens étrangers, et dont une infime partie s'est traduite en mandats d'arrêt; un phénomène qui s'était déjà vérifié à Prague¹⁰ et qui se répétera à Gênes. Il semble bien que ces données constituent une preuve de l'incapacité de la police à la fois à arrêter les éléments violents qui, selon des chiffres fournis par la police elle-même, étaient bien plus nombreux et à présenter à la magistrature des preuves suffisantes pour la confirmation des arrestations.

DU CONTAINMENT À L'AUSREISEVERBOT

Le sentiment que la police et les responsables politiques ont moins eu recours à la stratégie de la prévention et du *containment* qu'à d'autres expériences récentes de maintien de l'ordre est confirmé en Allemagne dans les mois qui ont précédé la manifestation de Gênes. Dans la mesure où la minorité violente de Göteborg était composée pour la majeure part de citoyens allemands, la discussion sur l'après-Göteborg a été dominée en Allemagne par le problème d'isoler les éléments les plus radicaux, présentés comme de simples groupes criminels, sans idées et sans liens politiques. Les efforts déployés avant le sommet de Gênes pour prévenir la violence des «*hooligans* des sommets» se sont ainsi concentrés sur l'instrument du *Ausreiseverbot*, c'est-à-dire sur l'interdiction de quitter le pays pendant la durée des sommets internationaux. Le fondement juridique de ces actions préventives de la police allemande était le même que celui qui avait permis de contrôler les *hooligans* (après les affrontements durant le mondial de football de 1998, la loi sur les passeports ayant été changée pour permettre d'empêcher les *hooligans* de quitter le pays), en s'inspirant de la politique menée contre les activistes néo-nazis. Il est vrai que dans la période qui suivra le sommet de Gênes, cette pratique et les critères utilisés pour identifier et ficher les activistes violents ou supposés tels, seront soumis à une critique de plus en plus forte¹¹. Pourtant, à la conférence des ministres de l'Intérieur de l'Union européenne du 13 juillet 2001,

....

(9) 539 arrestations,
cf. ANDRETTA (M.) et al.,
2002, *op. cit.*

....

(10) 859 arrestations
et 20 mises en accusation,
cf. ANDRETTA (M.) et al.,
2002, *op. cit.*

....

(11) Cf. *Der Spiegel* n°31/2001;
Die Zeit, n°37/2001;
GRIEBENOW (O.), BUSCH (H.),
2001.

conférence convoquée pour assurer une meilleure collaboration entre les différentes polices en vue d'un déroulement pacifique des sommets, le ministre Schily a proposé à l'inverse d'européaniser la pratique allemande, en créant une banque de données européennes des «individus violents» et en introduisant dans tous les pays l'instrument de l'*Ausreiseverbot*. Cette proposition qui a rencontré la résistance de la France, de l'Autriche, du Danemark, de la Suède, de la Hollande, de l'Irlande et de la Grèce est bien un cas presque exemplaire du type de décisions prises dans les sommets internationaux et critiquées par le mouvement anti-mondialisation : elle visait à introduire des dispositions répressives là où existaient déjà le plus souvent des lois et des institutions de contrôle démocratiquement légitimées au sein des États-nations et pour la défense desquelles les mouvements des libéraux, des démocrates et des socialistes ont mené de longs combats. En fin de compte, le résultat de la conférence des ministres de l'Intérieur fut de renvoyer la responsabilité au travail de prévention des différents États-membres, tout en donnant néanmoins pour indication la nécessaire collaboration sur la ligne de l'*anti-hooliganisme*¹².

....

(12) GRIEBENOW (O.), BUSCH (H.), 2001, p. 64 et suivantes, *op cit.*

LE SOMMET DE GÈNES

S'il est vrai que dès avant Gênes, les gouvernements s'étaient déjà écartés de la stratégie de l'ordre public négocié, c'est à Gênes que le choix du mode de contrôle de la contestation s'en est le plus nettement éloigné. Si les dirigeants des forces de l'ordre entendus par la mission parlementaire d'information ont maintes fois souligné avoir pris des mesures dans le but d'assurer le plus grand respect des droits des manifestants, nombreux sont ceux qui à l'inverse ont décrit les journées de Gênes comme caractérisées par des épisodes de «police riots», c'est-à-dire par des formes de rébellion des agents de police, désobéissant y compris aux ordres de leurs supérieurs hiérarchiques¹³.

En premier lieu, la stratégie de «l'isolement» s'est trouvée confirmée à Gênes. Tout au long de la préparation du G8, l'attention des gouvernants s'est ainsi focalisée sur le

....

(13) Le chef de la police De Gennaro (audition 8 août 2001, p. 11 et suivantes, p. 51) rappelle qu'une circulaire de février 2001 recommandait la plus grande prudence et attention dans l'emploi des lacrymogènes et des matraques. Pour le G8 lui-même un *vademecum* avait été distribué à tout le personnel qui invitait les forces de police à s'en tenir à des règles de conduite prudentes et mesurées.

fait de tenir les manifestants éloignés des lieux où se déroulait le sommet et de maintenir les éléments potentiellement violents loin de la ville. Le 11 juillet, la convention de Schengen sur la libre circulation des personnes est ainsi suspendue jusqu'au 21 juillet, minuit. Les militants ou ceux qui étaient supposés tels sont renvoyés de l'autre côté des frontières: dans son rapport à la mission parlementaire d'information, le chef de la police De Gennaro parlera ainsi de 140 000 contrôles effectués et de plus de 2 000 personnes refoulées – parmi lesquels 147 activistes grecs dont certains dirigeants de la coordination grecque contre le G8, arrivés en bateau à Ancone et contraints par la force à repartir. À la mi-juillet, alors que l'on dispose déjà des barrières hautes pour protéger la «zone rouge» où se tiendra le sommet, on annonce la fermeture des gares, aéroports et péages d'autoroutes. La «zone rouge» avec ses treize accès et son périmètre de 8 kilomètres (à Prague, il était d'à peine 2 km et à Québec, il n'atteignait pas 6 km), renferme non seulement la zone du sommet mais aussi certaines rues de la ville comme la rue du 20 septembre, où se trouvent de grands centres commerciaux.

Pour ce qui est de la gestion de l'ordre public dans la rue, la manifestation du 19 juillet restera pacifique; mais les deux journées qui suivront seront caractérisées par de fréquentes interventions répressives, visant même les manifestants pacifiques¹⁴. Pour ce qui est du vendredi, les comptes rendus s'accordent pour décrire, tout au long de la journée, les provocations des «*black blocs*» suivies par des charges non ciblées de la police. L'escalade commencera surtout au cours de l'après-midi quand les carabiniers chargeront le défilé des tenants de la «désobéissance civile» qui évoluait alors encore le long d'un parcours autorisé et qui, selon divers témoignages, était resté jusque-là pacifique. S'il n'y avait pas encore eu d'incidents, en revanche «à partir de ce moment, le désordre est – d'après le correspondant du quotidien *La stampa* Giulietto Chiesa¹⁵ – le produit direct, sans équivoque, d'un choix des carabiniers». Après les premières charges, «l'avancée des carabiniers rencontre une résistance qui paraît inévitable: ou tu prends des coups de matraques ou tu te défends. Et

....
(14) Pour une reconstruction, voir ANDRETTA (M.), et al., 2002, *op cit*, chap. IV.

....
(15) CHIESA (G.), 2001, p. 44.

••••
(16) CHIESA (G.), 2001,
p. 45, *op cit.*

••••
(17) Rapport I, *Parlamento
Italiano*, 2001, p. 223.

••••
(18) Rapport II, *Parlamento
Italiano*, 2001, p. 148.

••••
(19) *Divisione Investigazioni
Generali e Operazioni
Speciali*. Unité de police
constituée en 1974 sous
l'autorité directe du
ministre de l'Intérieur.
Depuis 1978, elle a égale-
ment remplacé les
«bureaux politiques» (ren-
seignement) constitués
auprès de chaque questure
[Ndr].

••••
(20) Rapport II, *Parlamento
Italiano*, 2001, p. 145, *op cit.*

*c'est ainsi que, sous mes yeux, ces deux ou trois mille
jeunes qui étaient à la tête de la manifestation, se sont
transformés en combattants actifs et déchaînés*»¹⁶.

C'est au cours de ces affrontements avec certaines par-
ties du cortège, trois heures après la première charge, alors
que ceux-ci sont encore cantonnés entre la rue Tolemaide
et le cours Gastaldi que le jeune génois Carlo Giuliani perd
la vie. Selon le rapport de majorité (centre-droit) de la
mission parlementaire d'information, l'épisode doit être
rapporté «*au contexte d'affrontements durs entre des
groupes de manifestants violents et les forces de l'ordre*»¹⁷.
À l'inverse, le rapport de la minorité parlementaire (centre
gauche) oppose à ce scénario «*les images dramatiques des
films dans lesquels on voit tant de jeunes pris dans des
charges et poursuivis par la police*»¹⁸ ainsi que le bilan
défini en fin de journée comme «*dramatique*»: «*des milliers
de grenades lacrymogènes tirées par les carabiniers et des
agents de la Digos*¹⁹ *des centaines de blessés, et des
dizaines d'arrestations. Cela faisait vingt-quatre années
qu'il n'y avait pas eu de mort*»²⁰.

Durant la manifestation du samedi, les incursions des
«*black blocs*» que les manifestants cherchent à repousser,
entraînent derrière elles des charges de la police qui se
trouvait ce jour en première ligne, alors que les carabiniers
se trouvaient plus en retrait à la suite des affrontements de
la veille. Cette fois, la police utilise davantage les grenades
lacrymogènes (lancées y compris depuis les hélicoptères et
depuis les toits) que les blindés anti-émeute, se maintenant
plus à distance des manifestants. À nouveau, elle répond
aux actions violentes des «*black blocs*» par des charges sur
le cortège, bloquant ainsi les voies de fuite et impliquant
dans ces interventions les éléments pacifiques et les per-
sonnes désarmées, souvent les bras levés. Des blindés lancés
à une vitesse soutenue sur la foule sont également utilisés
(Rapport II). Après la charge, il y aura enfin l'irruption
dans l'école Pertini-Diaz à la suite de laquelle soixante-deux
des quatre-vingt-treize manifestants qui y dormaient seront
hospitalisés pour des durées allant de cinq jours à des
séjours prolongés. Mais ce sont surtout les centaines
d'hommes et femmes arrêtées par la police et détenues

dans la caserne de Bolzaneto qui dénonceront les brutalités policières, qui déclareront avoir été frappées de manière répétée, contraintes à chanter des chants contre les communistes, les juifs et les homosexuels, et menacées de violences sexuelles. Dans la plupart des cas, les entretiens avec les avocats ont été retardés tandis que les détenus étrangers étaient souvent expulsés avec un laissez-passer sans même avoir pu rencontrer un magistrat.

MOUVEMENT ANTI-MONDIALISATION ET VIOLENCE ENTRE MYTHE ET RÉALITÉ

60

Quelles sont les causes de cette escalade? Qu'est-ce qui a poussé à s'éloigner ainsi des stratégies de « détente » dans le maintien de l'ordre public? Une première réponse – donnée par exemple par le rapport de majorité de la mission parlementaire d'information – consiste à pointer du doigt le comportement des manifestants. Notre propre recherche sur ceux-ci indique pourtant un refus très largement partagé de la violence, soit par adhésion aux idées de la non-violence soit par un choix stratégique en termes d'opportunité politique²¹. 90 % des 800 manifestants que nous avons pu interviewer à Gênes n'avaient ainsi jamais utilisé de tactiques violentes. Pour 40 % des personnes interrogées, le recours à la violence est toujours condamnable; 53 % le considèrent comme justifiable, même s'il est toujours désagréable; enfin, seuls 6,7 % le tiennent pour nécessaire. Encore faut-il cependant ajouter que la confiance dans les forces de police est faible; seuls 6 % des manifestants de Gênes, interrogés de surcroît pour la plupart avant la mort de Carlo Giuliani, se fient à la police italienne; et ce résultat reste extrêmement bas jusques et y compris parmi les groupes les plus modérés. Environ la moitié des participants aux manifestations anti-G8 considère pourtant la présence de la police comme nécessaire pour garantir le bon déroulement des manifestations (48,7 %), même si 37 % d'entre eux considèrent sa présence comme nuisible²². Enfin, plus de la moitié des personnes interrogées accepte que la police arrête les manifestants qui se rendent responsables de désordres et de violences, tout en refusant

....
(21) ANDRETTA (M.), et al.
2002, *op cit.*

....
(22) On peut rappeler que jusqu'à dans les années soixante-dix, les syndicats et les partis de la gauche demandaient que la police ne soit pas présente aux manifestations syndicales et politiques ou bien qu'elle soit désarmée. Cf. DELLA PORTA (D.), REITER (H.), 2002.

(à 82,8%) qu'elle ne pose des restrictions à la possibilité de manifester, qu'elle utilise des camions anti-émeute (75,2% s'y opposent), ou encore qu'elle charge sur les manifestants (84,9% y sont opposés). Même si chez les plus modérés, on observe un rejet particulièrement marqué des opérations qui touchent les manifestants dans leur ensemble, les mesures tendant à toucher de manière sélective les fauteurs de violence sont perçues de manière plus favorable. Les tactiques de désescalade peuvent donc s'appuyer sur le soutien des non-violents tout en confortant la composante intermédiaire dans leur choix de refuser la violence au nom de considérations d'opportunité politique.

Si le mouvement est essentiellement pacifique, il reste que certains éléments ne facilitent assurément pas la gestion de l'ordre public: d'un côté, il faut aussi prendre en compte les phénomènes d'escalade liés aux violations des «zones rouges»; de l'autre, la présence au sein des manifestants de petits noyaux qui pratiquent une violence sur les biens et qui sont tout aussi isolés au sein du mouvement qu'ils sont incontrôlables. Par ailleurs, ces éléments ne favorisent pas l'émergence d'un regard serein des forces de l'ordre sur les manifestants.

61

«ZONES ROUGES» SOURCES DE CONFLITS

Le mouvement «anti-mondialisation» s'est souvent mobilisé à l'occasion des grands sommets internationaux, qui sont traditionnellement des moments particulièrement délicats pour le maintien de l'ordre, ne serait-ce que parce qu'il s'agit de protéger les personnalités étrangères. La défense du droit de manifester entre ainsi en tension avec l'objectif de garantir la sécurité aux chefs d'État et de gouvernement invités. La puissance invitante a besoin de confirmer symboliquement – face à l'opinion publique internationale – qu'elle est capable d'assurer le monopole de la force sur l'ensemble de son territoire, corollaire indispensable de sa souveraineté dans les tractations internationales. Et ce n'est sans doute pas un hasard si par le passé nombre des affrontements les plus sanglants entre la police et les manifestants ont précisément eu lieu au cours de visites de

62

chefs d'État étrangers, comme à Berlin en 1967 quand le shah d'Iran fut accueilli par les protestations du mouvement étudiant alors émergent et à l'occasion desquelles une manifestante – Benno Ohnesorg – fut tuée par un policier.

Au cours de l'histoire récente du mouvement, des barrières de plus en plus hermétiques ont été constituées pour défendre la sécurité des chefs d'État: les « zones rouges », interdites aux manifestants ont été étendues et protégées jusqu'à dresser des grilles et à utiliser, comme dans le cas de Gênes, des *containers* pour les sceller les unes aux autres. S'il est vrai que la violation de cette « zone rouge » est devenue un objectif marquant symboliquement l'illégitimité de certains sommets internationaux, et que leur suspension est devenue un objectif atteint parfois à la suite de l'intrusion de certains éléments dans l'enceinte protégée, il reste que pour de nombreux manifestants le fait même que ces lieux de rencontre des chefs d'État soient fortifiés est de toute manière déjà perçu comme une victoire symbolique puisqu'elle souligne l'incapacité à gérer les sommets sans recourir à des mesures extraordinaires. Ainsi, un des porte-parole du « Forum social de Gênes » (GSF), organisateur des manifestations anti-G8, pouvait déclarer avant le sommet : « *Nous voulons l'annulation du G8, parce qu'il n'est pas légitime, parce que cet état de siège résume bien ce que représente le G8 pour toute la planète* »²³. Dans le même temps, la fortification des sommets produit des effets tendanciellement dangereux en rendant toujours plus difficile une contestation pacifique et en prononçant encore davantage la distance entre les gouvernants et la population. L'inquiétude pour les risques d'intrusion réduit d'autant les espaces de dialogue et de rencontre non seulement entre les manifestants et la presse mais aussi entre les manifestants et les institutions.

Ainsi, entre Seattle et Gênes, le conflit sur la violation de la « zone rouge » s'est comme ritualisé avec d'une part, une escalade des stratégies des polices pour défendre la zone des sommets et d'autre part, la multiplication des tactiques des manifestants pour y pénétrer: certains y lancent des petits ballons colorés (ou des gousses d'ail dans le cas de Gênes); les non-violents s'allongent devant les entrées; les

....
(23) *La Repubblica*, 26 juin 2001.

tenants de la «désobéissance civile» tentent une pression physique sur les grilles (une sorte de «*pushing and shoving*»). Dans certains cas (mais ce ne fut pas le cas à Gênes), les groupes anarchistes tentent de forcer le blocus par la force. À l'image des piquets de grève pour le mouvement ouvrier, des occupations pour le mouvement étudiant, des *sit-in* dans les sites d'installation des missiles Cruise et Pershing II pour le mouvement pour la paix, ou encore du blocus des centrales nucléaires et du transport de déchets radioactifs pour le mouvement anti-nucléaire, le siège des sommets devient ainsi pour le mouvement «anti-mondialisation» le premier terrain d'interactions directes avec les forces de l'ordre.

BLACK BLOCS

Si les tentatives de pénétration plus ou moins symboliques dans la «zone rouge» portent nécessairement au contact physique avec les forces de police, la probabilité que ces interactions deviennent violentes dépend du comportement des divers protagonistes. On l'a dit, le mouvement est caractérisé par une forte prise de conscience des risques liés à l'utilisation de la violence, une prise de conscience qui porte une bonne partie des participants à pratiquer la non-violence, c'est-à-dire à refuser la violence y compris défensive, et une autre partie d'entre eux à considérer la violence comme tactiquement dangereuse. Si le mouvement se présente comme pacifique, ses différentes composantes recourent cependant à une multiplicité de répertoires d'action, diversité acceptée au nom de la tolérance pour les itinéraires différents mais peut-être aussi du fait des avantages tactiques qui peuvent ressortir d'une complémentarité entre provocations symboliques, non-violence, jeu et désobéissance civile. À Gênes également, certaines organisations s'inspirant de la philosophie gandhienne de l'action non-violente ont refusé d'avoir recours à tout acte offensif ou défensif. D'autres ont décidé d'adopter exclusivement des armes de protection contre les charges policières, promettant de ne pas apporter d'armes offensives et de respecter la ville, ses habitants et ses forces

de l'ordre. Le dénominateur commun des groupes participants au GSF, formalisé à Gênes par la souscription d'un protocole de travail, est la non-utilisation d'outils offensifs : bâtons, billes, et autres armes potentielles sont ainsi interdites. Mais il est cependant une composante importante des manifestants qui accepte des tactiques ayant pour but de passer de manière pacifique les barrières, ce qui n'exclut pas d'entrer en contact physique avec les forces de l'ordre. Certains «centres sociaux» avaient d'ailleurs déclaré, contredisant ainsi le GSF, qu'ils apporteraient probablement avec eux des pierres, des bâtons, des casques et «tout instrument nécessaire pour éviter un massacre». Aux marges de la manifestation, il y a enfin des groupuscules du «black bloc» qui pratiquent des formes de «guérilla urbaine» en utilisant des armes du type bâtons ou pierres aussi bien dans des attaques contre les biens qu'à l'occasion d'affrontements, plus rares il est vrai, avec la police.

De Seattle à aujourd'hui, ces groupes sont apparus tout à la fois mieux organisés et toujours plus isolés : à Gênes, ils ont non seulement été dénoncés sans équivoque comme nocifs mais aussi comme étrangers au mouvement, un cordon ayant même été constitué pour les isoler du cortège. Dans le même temps, c'est précisément cet isolement qui a réduit la capacité des manifestants non-violents à négocier avec les groupes les plus radicaux qui les qualifient de «police pacifiste» et critiquent le «tournant réformiste» du GSF. Très faiblement coordonnés, et toujours plus hostiles au mouvement, les «black blocs» sont réfractaires y compris à des accords minimums de non belligéranee (et de fait, à Gênes, ils ont à plusieurs reprises agressé les manifestants et ont cherché à envahir le siège du GSF). Il faut ajouter que le refus de la militarisation tout comme la fluidité organisationnelle n'ont pas poussé le mouvement anti-mondialisation à constituer des services d'ordre qui pourraient repousser les petits noyaux agressifs des «black blocs».

PERCEPTION DES MANIFESTANTS PAR LES POLICIERS

Il est certain que l'existence de risques potentiels pour la sécurité des sommets internationaux, la présence aux côtés

des manifestants de petits groupes qui attaquent la police par des tactiques de «guérilla», l'incapacité (ou le refus) de se doter d'un service d'ordre, la multiplicité des sensibilités, la nouveauté du mouvement ou encore son caractère supranational sont autant d'éléments qui ont rendu plus complexe la gestion de l'ordre public. Cela n'explique pas cependant que l'on ait ainsi renoncé à utiliser les stratégies de désescalade, stratégies qui n'ont d'ailleurs pas été initialement pensées pour les manifestations pacifiques mais bien pour contenir des minorités violentes tout en garantissant et en défendant le droit de manifester de la majorité non violente. De ce point de vue, les manifestations anti-mondialisation présentent précisément la condition typique pour mettre en œuvre des stratégies de désescalade, à savoir la présence de manifestants pacifiques dont le droit d'expression politique est à défendre y compris contre les comportements violents d'une minorité.

Climat de défiance

65

Face à la mission parlementaire, tous les responsables des autorités nationales et locales ont souligné les efforts accomplis pour établir un dialogue et une collaboration avec les manifestants. Pourtant, les rapports entre les autorités et le GSF ont suivi un parcours tortueux de «stop and go», marqué par des malentendus répétés et par un climat de défiance. L'espoir de pouvoir organiser un contre-sommet «grand format», espoir qui avait été nourri par les premiers contacts avec les autorités italiennes vers la fin 2001, a ainsi été déçu tandis que les négociations portant plus spécifiquement sur l'organisation de la contestation dans la rue ont été interrompues à plusieurs reprises.

Il faut ajouter que dès les premières analyses produites dans la période précédant le sommet par les forces de l'ordre sur les différentes composantes de la contestation, les manifestants «anti-mondialisation» ont été perçus comme potentiellement dangereux et violents: sont ainsi distingués le bloc «rose» des pacifistes qui cherche une visibilité dans des actions qui visent à interdire, à boycotter et à retarder les travaux du sommet; le groupe «jaune» des centres

sociaux autogérés, prêts à la désobéissance civile et aux actions directes, n'excluant pas le recours à la violence ; le groupe « bleu » de ceux qui entendent mener des actions directes et violentes contre la police y compris par des provocations ; et enfin le « bloc noir » qui constitue le groupe le plus « à risque » pour l'ordre public²⁴. Outre le fait qu'elle semble pourtant tenir peu compte de l'évolution d'une grande partie de leurs membres qui avaient, dans la période précédant le sommet, abandonné les répertoires d'action les plus violents pour une « désobéissance civile protégée », cette caractérisation des blocs jaune et bleu n'a sans doute pas facilité l'ouverture d'un dialogue constructif qui nécessite respect et confiance mutuelle.

Cette impression se trouve encore renforcée par la manière dont est caractérisé le mouvement dans la période de l'après-sommet : rétrospectivement, c'est ainsi tout le GSF qui est dépeint comme peu digne de confiance tandis qu'une grande partie des manifestants est qualifiée de coresponsable de la violence. L'ancien questeur de Gênes Francesco Colucci – qui sera muté à la suite d'une inspection ministérielle tout comme le directeur adjoint de la police, Ansoino Andreassi, le directeur de l'Ucigos²⁵, Arnaldo La Barbera et le directeur adjoint de la Digos de Gênes, Perugini qui avait été photographié en train de donner des coups de pied à un jeune homme à terre – déclarera ainsi devant la Commission d'enquête parlementaire : « *Les personnes avec lesquelles nous sommes entrés en contact n'étaient absolument pas dignes de confiance et n'ont rien fait pour contribuer à trouver une bonne issue à la gestion de la rue* ». Ou encore : « *Nous savions qu'au sein du GSF, il y avait des associations peu dignes de confiance, mais à chaque fois que nous avons cherché à établir le contact, les discussions ont toujours été très fuyantes* »²⁶. Ainsi, ce ne sont pas seulement les 2 500 membres des groupes des « black blocs » qui seraient directement responsables de la violence et des dégâts, mais aussi les 7 à 8 000 manifestants provenant des groupes des blocs bleus et jaunes qui auraient constitué de véritables foyers de révolte²⁷. Sans parler du nombre encore plus important de ceux qui n'ont rien fait pour arrêter les éléments violents et les dénoncer à la police.

....

(24) Les franges extrêmes du mouvement sont également reliées à la réémergence récente d'actions terroristes. Cf. auditions de A. La Barbera, 28 août 2001, p. 60; A. La Barbera, 28 août 2001, p. 66; A. Andreassi, 28 janvier 2001, p. 101.

....

(25) *Ufficio Centrale per le Investigazioni Generali e le Operazioni Speciali*. Direction centrale du ministère de l'Intérieur pour la sécurité publique [ndr].

....

(26) Audition Perugini du 28 août 2001, p. 34; p. 52.

....

(27) Audition A. La Barbera du 28 août 2001, p. 64

D'autres dirigeants des forces de l'ordre nieront jusqu'à la légalité formelle et substantielle des manifestations. Progressivement, on défendra même que les manifestations du 20 juillet n'avaient pas été autorisées (au cours de l'enquête parlementaire, il ressortira au contraire qu'un préavis en bonne et due forme avait bien été présenté, et que la questure en avait pris acte refusant l'accès à certaines places et interdisant au cortège des partisans de la « désobéissance civile » de dépasser la place Verdi). L'accusation d'illégalité s'étend pourtant au-delà de cet acte formel. Durant les auditions, l'ex-questeur de Gênes F. Colucci a en effet déclaré à plusieurs reprises que ce qui s'est passé à Gênes relevait moins d'une manifestation que d'une occupation du territoire par plusieurs dizaines de milliers de personnes et que la police se serait ainsi trouvée non pas face à un problème de maintien de l'ordre mais bien face à une «guérilla urbaine».

Les répertoires d'action des groupes de la «désobéissance civile» mais aussi des «pacifistes» seront également considérés comme illégitimes. F. Colucci affirme ainsi à propos de l'annonce par les tenants de la «désobéissance» de leur volonté d'empêcher pacifiquement la tenue du sommet: «*Il faut me dire si une telle intention peut être définie comme pacifique; on savait déjà à ce moment-là que la contestation ne serait non plus seulement verbale mais physique*»²⁸. De même, citant la tentative des pacifistes de créer un cordon humanitaire entre les éléments violents et la police, l'ex-questeur F. Colucci déclarera devant la Commission parlementaire d'enquête: «*Je m'interroge: est-ce que «créer un cordon humanitaire entre les 'black blocs' et la police» ne signifie pas tenter d'empêcher la police d'intervenir?*»²⁹.

Enfin, au-delà même des attentats et des menaces d'attentat des jours précédents le sommet, les informations des services secrets ont assurément accentué la tension. L'ancien chef de l'Ucigos, A. La Barbera, parlera ainsi à propos de la documentation des services secrets sur le G8 (364 documents) d'une «*multitude d'informations qui se sont révélé être dans la plupart des cas, sans fondement*»,

....

(28) Audition F. Colucci du 28 août 2001, p. 52

....

(29) Audition F. Colucci du 28 août 2001, p. 15

parmi lesquels «*l'usage de petits ballons contenant du sang au moins pour partie humain*» et de grandes couvertures à enflammer et à lancer contre la police³⁰.

Ces nouvelles – même si elles seront considérées après coup comme «*absolument à la limite du ridicule*»³¹ ont eu des effets importants sur le comportement même des forces de police à Gênes. Comme l'indiquera un policier: «*La tension était au plus haut chez nous: au cours de toute la semaine qui a précédé le sommet, on nous a dit que les manifestants viendraient avec des pistolets, qu'ils nous tireraient du sang infecté et des billes d'acide. Le soir du vendredi, après la mort du jeune homme, on nous a dit qu'il y avait aussi un carabinier mort*»³². Surtout, ces informations alarmantes ont influencé la tactique des forces de l'ordre et le déploiement des hommes, comme le confirmera l'ex-questeur F. Colucci à propos de l'information selon laquelle des policiers pourraient être agressés voire même séquestrés. «*Contre le choix initial d'utiliser peu d'hommes pour combattre et pour se mouvoir plus facilement sur le territoire (des groupes de 40, 50 ou 60 personnes), c'est l'idée de créer des noyaux plus importants qui par nécessité a prévalu*»³³.

68

GESTION DE L'ORDRE PUBLIC LES CARENCES DE LA POLICE ITALIENNE

Si cette perception des manifestants au sein des forces de police n'a pas favorisé des stratégies de désescalade, d'autres éléments peuvent également avoir favorisé une plus grande dureté dans le maintien de l'ordre public. Comme il a été observé au sein même de la police, les erreurs de Gênes risquent en effet de détruire un long processus de légitimation des forces de l'ordre, processus engagé au cours des années soixante-dix avec le mouvement pour la réforme démocratique de la police. Avec l'échec du maintien de l'ordre à Gênes, ce sont les carences aujourd'hui encore évidentes de la structure organisationnelle des polices italiennes qui réapparaissent: un manque de coordination entre les différents corps, une démilitarisation incomplète accompagnée d'un professionnalisme insuffisant, des

....

(30) Audition A. La Barbera du 28 août 2001, p. 66.

....

(31) Comme dira le député Cucchito de Forza Italia, audition du 28 août 2001, p. 69.

....

(32) Cité dans «*Diario*», n°32-33, 2001, p. 18.

....

(33) Audition F. Colucci du 28 août 2001, p. 23.

pouvoirs discrétionnaires accrus par la série des lois sur le terrorisme, la mafia ou les *hooligans*.

MANQUE DE COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTS CORPS

La première carence organisationnelle, identifiée depuis longtemps dans les analyses sur la police et réapparue à Gênes, touche à la coordination des différents corps de police, un problème souvent évoqué mais jamais résolu. La loi n°78-2000 portant sur la réorganisation des corps des carabiniers, des gardes forestiers, de la *guardia di finanza*³⁴ et de la police ainsi que sur la coordination des différents corps de police a au contraire aggravé les difficultés traditionnelles liées à la présence de nombreux corps de police : manque de clarté dans la définition des compétences notamment entre l'arme des carabiniers et la police, capacité limitée des autorités civiles de sécurité publique, larges marges d'autonomie des carabiniers et de la *guardia di finanza*.

69

Au cours des journées de Gênes, les communications entre la salle des opérations inter-forces de la questure et les brigades de carabiniers n'ont pas eu lieu de manière directe mais chaque fois, soit par le biais de la salle des opérations départementale des carabiniers, soit sur le terrain sous la forme d'une communication directe entre les fonctionnaires de la police et les dirigeants des différentes brigades. La direction des services chargés de l'ordre public relève en effet en toute situation des fonctionnaires de la police nationale ; mais quand ceux-ci se trouvent à diriger des régiments de carabiniers, ils ne peuvent donner les ordres directement aux hommes dont ils ont la direction mais doivent passer par le biais des officiers carabiniers. À Gênes, les carabiniers étaient ainsi tous en contact direct entre eux et avec la salle des opérations départementale par le biais des *talkies-walkies* tandis que ni les dirigeants de la police ni la salle des opérations de la questure ne pouvaient participer à ce réseau, étant simplement reliés par le biais d'un réseau téléphonique séparé. Ces difficultés de coordination et de communication semblent avoir pesé sur le déroulement de certains épisodes, à commencer par les

....

(34) À l'image des carabiniers, la *guardia di finanza* est la police des finances et des comptes qui reste en Italie militarisée [Ndr].

événements qui conduisirent à la mort de Carlo Giuliani. Le vice-questeur Adriano Lauro, responsable d'une centaine de carabiniers explique ainsi la dynamique de repli de sa brigade qui laissera la jeep isolée Place Alimonda : « *J'étais responsable de l'ordre public, mais je devais aussi donner les ordres au capitaine qui gérait matériellement les hommes. Par conséquent, à ce moment, dans cette situation, il était impossible de chercher le capitaine au milieu de cent carabiniers habillés de la même manière! D'autant qu'ils étaient reliés entre eux par des talkies-walkies et que moi je n'étais pas relié à eux. De ce fait, je ne pouvais pas donner d'ordres au capitaine. Un repli en ordre dispersé n'est pas gouvernable dans ces moments-là* »³⁵.

L'absence d'une coordination apparaît enfin tout particulièrement à l'occasion de la descente de police à l'école Diaz-Pertini, à laquelle participait la brigade mobile et qui devait « sécuriser » l'établissement ; la brigade mobile et la Digos devaient perquisitionner tandis que le groupe de prévention et les carabiniers (au total 275 personnes) devaient contrôler l'édifice de l'extérieur. Les versions s'opposent au sujet des conditions de l'irruption dans l'école montrant une situation de grande confusion au sein du commandement.

DÉMILITARISATION INACHEVÉE PROFESSIONNALISME INSUFFISANT

En outre, la loi de réforme de la police de 1981 n'est parvenue qu'en partie à achever la démilitarisation, élément pourtant considéré au sein des polices européennes elles-mêmes comme la condition indispensable d'une police démocratique. Et le renforcement de la militarisation de l'ordre public est une des solutions proposées pour résoudre les problèmes apparus à Gênes, une militarisation qui a pourtant été considérée au sein même de la police comme l'une des erreurs du maintien de l'ordre à Gênes. Comme l'a indiqué, pour s'en plaindre, un dirigeant de la police, le fait d'avoir mis l'accent « *sur une conception militaire de l'ordre public, avec une défense à outrance de la zone rouge (...) a fait passer au second plan les exigences de prévention des incidents dans la ville. Un choix politique*

••••
(35) Audition Adriano Lauro
du 5 septembre 2001, p. 72.

....

(36) *Il Manifesto*, 5 août 2001

*puisqu'évidemment on voulait faire la preuve que le G8 italien se passerait régulièrement*³⁶. À cela s'ajoute le problème de la transparence insuffisante des forces dans leurs interactions avec les citoyens, question qu'aucune réforme de police n'a à ce jour résolue : le numéro des plaques d'immatriculation est ainsi caché ; les procédures de réclamation sont tortueuses ; le pouvoir d'inspection est exclusivement interne... La définition incertaine des missions de la Digos, succédanée des vieux bureaux politiques de la questure, autorisée à recueillir des informations sur tous les acteurs politiques et sociaux sans aucun contrôle de la part de l'autorité judiciaire et sans aucune limite constitutionnelle, est sans doute l'un des exemples les plus éclatants de ces limites de l'*accountability* démocratique des forces de police. Ces limites sont davantage accentuées encore pour les carabiniers (depuis toujours totalement fermés à tout regard extérieur, comme le montre – entre autres – l'absence de recherches scientifiques en la matière) et pour les corps spéciaux.

71

....

(37) Audition de Valerio Donnini, 5 septembre 2001, p. 29.

Autre limite liée à la militarisation et souvent dénoncée de l'intérieur même de la police : le professionnalisme insuffisant qui avait été pourtant une des principales revendications des mouvements de réforme de la police. Pour ce qui est du maintien de l'ordre, ce problème avait été identifié avant même la préparation du sommet de Gênes. La police qui a affronté les manifestations anti-G8 traversait en effet une période de restructuration : le 16 juin 1999 avait été constitué un groupe de travail pour adapter les brigades mobiles aux nouvelles exigences du maintien de l'ordre. Au cours de son audition devant la commission parlementaire³⁷, Valerio Donnini – ancien commandant de la brigade mobile de Rome, affecté en décembre 2000 à la direction générale de la police en qualité de conseiller ministériel adjoint, avec pour mission d'engager la réorganisation des brigades mobiles – a ainsi expliqué comment celles-ci avaient subi au cours des années une diversification progressive de leur mission, étant utilisées comme réservoir de personnels disponibles pour les missions les plus diverses et s'éloignant dès lors toujours plus des missions liées au maintien de l'ordre. Une évaluation de ces activités avait en outre mis en

évidence une augmentation du nombre de blessés au sein du personnel au cours d'affrontements, tant à l'occasion de matchs de football que de manifestations. En effet, après une longue période de paix sociale commencée dans la première moitié des années quatre-vingt, on a pu constater à plusieurs occasions à la fin du printemps 2000 des affrontements avec les manifestants: «*Tout cela avait montré clairement une certaine impréparation de nos brigades pour faire face à des situations de ce type, du fait notamment de la moindre habitude des situations d'affrontement*»³⁸.

Sur la base de ces réflexions et de ces recherches – et notamment d'une évaluation des pratiques des forces de police en Angleterre, en Allemagne, en France et en Espagne –, certains avaient pu souhaiter la constitution d'unités spécialisées dans le maintien de l'ordre dans les situations les plus délicates, unités qui auraient été rattachées aux brigades mobiles; en outre, ils suggéraient une redéfinition de l'équipement des brigades mobiles, une plus grande attention à la formation, l'identification de méthodologies opérationnelles adaptées aux différents schémas des manifestations, la constitution d'un campus de formation unique au niveau national, ainsi que la constitution d'une unité de gestion et de stratégie.

Paradoxalement la proximité du sommet du G8 a permis d'obtenir des ressources financières pour opérer une modernisation presque complète de l'équipement des brigades (non seulement de la police mais aussi des carabiniers et de la *guardia di finanza*), modernisation considérée comme nécessaire pour faire face aux nouveaux défis. Pour ce qui est de l'armement, toutes les composantes des brigades engagées à Gênes avaient ainsi été autorisées à recourir aux bombes lacrymogènes pour immobiliser à distance rapprochée d'éventuels opposants tandis que l'utilisation de la nouvelle matraque dite *tonfa* en dotation dans les sections de carabiniers, avait été limitée à une seule unité spécialisée (la première brigade mobile de Rome). À titre de premier pas vers la constitution des unités spécialisées dans le maintien de l'ordre en situation délicate, un premier noyau expérimental avait ainsi été constitué sur la base du volontariat au sein de la première brigade mobile de Rome (sur

....

(38) Audition de Valerio Donnini, 5 septembre 2001, p. 31.

179 demandes, 78 avaient été acceptées). Cette décision sera critiquée après Gênes y compris à l'intérieur même de la police. Gigi Notari, de la direction du syndicat de police SIULP (*Sindacato italiano unitario lavoratori di polizia*), observe ainsi que: «*Dans la perspective du G8 un noyau opérationnel anti-émeute avait été institué après sélection au sein de la brigade mobile de Rome et à la suite d'une formation que je qualifierai d'anormale. Que signifie en effet le rite de frapper avec une matraque sur des boucliers et de marcher au pas? Je pense que cette unité doit être dissoute parce qu'on en a vu les résultats. (Notre) syndicat combat la tendance à la militarisation rampante de la police*»³⁹.

....

(39) *Gente*, 14 août 2001, p. 22.

....

(40) *La Repubblica*, 17 août 2001.

....

(41) *La Repubblica*, 27 juillet 2001.

....

(42) *Liberazione*, 27 juillet 2001.

....

(43) Cf. Le témoignage du commandant général des carabiniers Siracusa devant la Commission parlementaire (audition, 8 août 2001, p. 67). Comme le rapporte Siracusa, les carabiniers auxiliaires qui effectuent leur service militaire dans l'arme ont toujours été destinés essentiellement aux bataillons mobiles pour l'engagement dans le maintien de l'ordre public.

ABSENCE D'UNE CULTURE DE L'ORDRE PUBLIC

Le syndicat des fonctionnaires de police (1 200 inscrits) a dénoncé «l'impréparation dramatique» et «l'absence d'une culture de l'ordre public», critiquant en particulier la faible présence dans la rue de fonctionnaires en civil «qui constitue un moment nécessaire de médiation⁴⁰.

L'attention insuffisante au professionnalisme ressort également de l'emploi des personnels auxiliaires en cours de service militaire. Selon les commandants généraux de l'arme des carabiniers, 1 700 des 6 300 carabiniers présents à Gênes relevaient de cette catégorie de personnel⁴¹; il n'est pas jusqu'à l'Union syndicale de police qui ne dénoncera le fait que plus de 50% du personnel des 13 brigades mobiles utilisées à Gênes était ainsi composé de jeunes conscrits⁴². Il faut souligner que les carabiniers affectent habituellement à l'ordre public des brigades mobiles composées à 70% de personnels volontaires issus de la conscription⁴³.

En l'absence d'expériences récentes d'importance en matière d'ordre public répressif pour des manifestations politiques, les tactiques utilisées à Gênes apparaissent dès lors souvent comme directement inspirées par l'expérience tirée d'autres fronts. Comme l'observe à propos de ses collègues un agent de police au cours d'un entretien: «*Vous savez ce qui est vrai? Ils n'ont plus l'expérience des manifestations politiques, ils n'ont jamais participé à un*

*affrontement dans la rue, ils ne savent pas comment se comporter. La seule expérience qu'ils ont est celle des stades, où la guerre est totale, et où tout est permis contre les hooligans. Et voilà : de nombreux policiers sont allés à Gênes, ont chargé contre 300 000 manifestants, comme s'ils allaient matraquer une horde de hooligans arrivés de je ne sais où*⁴⁴. Les stratégies utilisées dans les stades pour isoler et pour protéger certaines zones semblent en effet avoir été mises en œuvre pour la protection de la « zone rouge » et, en partie, de la « zone jaune ». De même, parmi les témoignages de nombreuses personnes arrêtées, il a pu être rapporté que les agents pénitentiaires des noyaux spéciaux (GOM) mettaient en œuvre les mêmes techniques (debout, face au mur) employées pour ne pas se faire reconnaître par les mafieux ; on peut dire la même chose des NOCS⁴⁵, qui sont intervenues le visage couvert. La présence à Gênes des corps spéciaux constitués en premier lieu pour la lutte contre le crime organisé indique comment, jusque dans l'utilisation du personnel, les stratégies de contrôle élaborées pour la lutte contre la mafia ou le contrôle des stades ont informé la riposte aux manifestations politiques.

Enfin, la gestion des menaces du terrorisme, de la mafia, et des *hooligans* ont donné à la police des pouvoirs ambigus qui peuvent s'appuyer sur les compétences garanties par le Texte unique des lois de sécurité publique, texte adopté pendant le fascisme et seulement partiellement réformé. La conception vaste de la notion d'ordre public comme critère supérieur aux droits civils et politiques, la possibilité d'effectuer des perquisitions pour la recherche d'armes et ce, y compris sans mandat, la définition générique des délits d'association, sont autant d'éléments qui accroissent la possibilité d'interventions arbitraires des autorités de police. Et ce d'autant plus dans une situation où le concept « d'arme illégale » se dilate pour inclure désormais des objets d'usage quotidien : du thermos aux petits couteaux suisses saisis dans l'école Diaz, en passant par les jambières en caoutchouc des artistes de rue autrichiens qui furent arrêtés. Et ce n'est pas un hasard si diverses propositions issues du gouvernement et des syndicats de police ont suggéré d'étendre aux manifestations politiques le décret – d'une constitutionnalité incertaine – qui, à l'été 2001, avait déjà

....

(44) Cité in « *Diario* », n°32-33, 2001, p. 16.

....

(45) *Nucleo Operativo Centrale di Sicurezza*. Unité de police spécialisée dans la lutte contre le terrorisme et contre les séquestrations [Ndr].

étendu la possibilité de garde à vue pour «quasi flagrant délit» (c'est-à-dire jusqu'à 48 heures après les faits) aux délits liés au hooliganisme.

CONCLUSION

Les réflexions sur la nécessité de reprendre le chemin des réformes commencent à se faire jour, y compris d'ailleurs à l'intérieur de la police; on en trouve une illustration par exemple dans la demande formulée par les syndicats de police d'engager un débat avec le mouvement «anti-mondialisation». Précisément pour éviter le risque d'une délégitimation de la police au moins auprès d'une partie de l'opinion publique, le principal syndicat de police, le Siulp a ainsi pu affirmer : *«Il est erroné de se refermer sur soi. Il faut ouvrir le dialogue avec les anti-mondialisations. Il ne faut pas partir en guerre. Attention à ne pas devenir à nouveau des appareils répressifs».*

Il faut ajouter cependant que la caractéristique historiquement consolidée de la police italienne la rapproche du modèle de la «police du roi» ou du souverain, traditionnellement dominante sur le continent européen, et l'oppose au modèle de la «police des citoyens» du monde anglo-saxon. La police italienne s'est en effet construite et légitimée comme instrument essentiellement politique, établi et utilisé d'abord et avant tout pour les missions de maintien de l'ordre public avec des liens très forts avec le gouvernement central. Cette tradition, critiquée depuis longtemps par le mouvement pour la réforme de la police, semble cependant rester bien présente tant dans une structure organisationnelle encore militarisée, que dans un «savoir» policier extrêmement sensible aux orientations politiques des majorités⁴⁶. Dans ce cadre, la réponse en matière de maintien de l'ordre reste fortement influencée par la réponse politique qui est donnée aux mouvements tant au niveau national qu'international.

75

....

(46) DELLA PORTA (D.),
REITER (H.), 1997.

■ Donatella DELLA PORTA

Professeur de science politique - Université de Florence

Herbert REITER

Historien

B I B L I O G R A P H I E

ANDRETTA (M.), DELLA PORTA (D.), MOSCA (L.), REITER (H.), 2002, *Global, noglobal, new global: La protesta contro il G8 a Genova*, Bari-Roma, Laterza, à paraître.

CHIESA (G.), 2001, *G8/Genova*, Einaudi, Torino.

DELLA PORTA (D.), 1998, *Police Knowledge and Protest Policing: Some Reflections on the Italian Case*, in DELLA PORTA (D.), REITER (H.) (dir.), *Policing Protest*, The University of Minnesota Press, Minneapolis, p. 228-251.

DELLA PORTA (D.), REITER (H.), 1997, «Police du gouvernement ou des citoyens?», *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, Maintien de l'ordre, n°27, 1^{er} trimestre.

DELLA PORTA (D.), REITER (H.) (dir.), 1998, *Policing Protest: The Control of Mass Demonstrations in Western Democracies*, The University of Minnesota Press, Minneapolis.

DELLA PORTA (D.), REITER (H.), 2002, *Polizia e protesta. Il controllo dell'ordine pubblico in Italia dalla Liberazione ai «noglobal»*, Il Mulino, Bologna, in stampa.

FILLIEULE (O.), JOBARD (F.), 1998, *The Policing of Protest in France. Towards a Model of Protest Policing*, in DELLA PORTA (D.), REITER (H.) (dir.), *Policing Protest: The Control of Mass Demonstrations in Western Democracies*, University of Minnesota Press, Minneapolis, p. 70-90.

GRIEBENOW (O.), BUSCH (H.), 2001, «Weder Reisefreiheit noch Demonstartionsrecht in der EU?», in *Bürgerrechte & Polizei/Cilip*, 69, n° 2, p. 63-69.

MC PHAIL (C.), SCHWEINGRUBER (D.), McCARTHY (J.), 1998, *Policing Protest in the United States*, in DELLA PORTA (D.), REITER (H.) (dir.), *Policing Protest: The Control of Mass Demonstrations in Western Democracies*, University of Minnesota Press, Minneapolis, p. 49-69.

PETERSON (A.), OSKARSSON (M.), 2001, *Policing Political Protest. A Study of the Police Handling of Protest Events in Conjunction with the EU Summit meeting in Göteborg*, unpublished manuscript.

WADDINGTON (P. A. J.), 1994, *Liberty and Order. Public Order Policing in a Capital City*, UCL Press, London.

WINTER (M.), 1998, *Police Philosophy and Protest Policing in the Federal Republic of Germany, 1960-1990*, in DELLA PORTA (D.), REITER (H.) (dir.), *Policing Protest: The Control of Mass Demonstrations in Western Democracies*, University of Minnesota Press, Minneapolis, p. 188-212.

S O U R C E S

A u d i t i o n s

Parlement Italien, Auditions devant la commission d'information sur les «événements de Gênes des 19, 20, 21 et 22 juillet 2001 à l'occasion du sommet du G8». Procès-verbal des sessions du 8, 9, 28, 29, 30 août et 4, 5, 7 septembre 2001.

Disponibles sur le site internet : www.camera.it.

R a p p o r t I

Parlement Italien, Document conclusif approuvé par la commission d'information sur les «événements de Gênes des 19, 20, 21 et 22 juillet 2001 à l'occasion du sommet du G8», annexé à la session du 20 septembre 2001.

R a p p o r t II

Parlement Italien, Document conclusif approuvé par la commission d'information sur les «événements de Gênes des 19, 20, 21 et 22 juillet 2001 à l'occasion du sommet du G8» présenté par les députés Luciano Violante *et al.*, annexé à la session du 20 septembre 2001.

77

Siulp :<http://www.siulp.it/sez/flash.asp?TipoFunzione=ListaAnno&Anno=2001Relazione III>

LES EFFETS TRAUMATIQUES DE L'INTERVENTION VIOLENTE

par Pierre-Frédéric BERTAUX

L'usage de l'arme par un policier entraîne d'importantes répercussions médiatiques, institutionnelles, voire politiques, qui occultent les émotions ressenties par le tireur. Après ce geste que beaucoup n'hésitent pas à qualifier d'ultime, la vie du tireur ne sera plus jamais la même.

En effet, le stress qui est un élément fondamental de la vie professionnelle du policier et lui permet d'ordinaire de mener à bien des missions difficiles (stress adapté), lui révèle dans ce cas précis ses déficiences (stress dépassé). Pour certains, le tir peut être perçu comme un événement catastrophique, inattendu, exceptionnellement éprouvant et aboutir à une pathologie psychiatrique traumatique.

L'usage de l'arme doit ainsi être considéré par tous comme un incident critique à traiter en priorité.

79

....

C'est toujours le caractère dramatique d'une situation qui déclenche l'intervention de la police. Elle se situe souvent au point de rupture d'un équilibre, social, familial, individuel. Pour certains, la confrontation violente avec la police est la fin souhaitée d'un parcours personnel. Le policier est alors contraint pour sauver une vie d'en prendre une autre en faisant usage de son arme. C'est là, un paradoxe !

L'obligation faite au garant de l'ordre de transgresser un tabou, l'interdiction absolue de tuer, peut être considérée comme une violation d'un droit fondamental qui peut en faire à l'instar de tous les sauveteurs potentiels une victime éventuelle¹.

Les réactions traumatiques psychologiques de ce geste sont en effet réelles, indépendamment de toute blessure physique. Le fonctionnaire de police, confronté à des environnements hostiles et dangereux n'est pas à l'abri de pathologies provoquées par le dépassement de ses capacités d'adaptation.

(1) GATHERIAS (F.), 1997, p. 36.

Le tir est pour le policier impliqué un incident critique et non pas la mise en œuvre d'un simple geste technique s'apparentant à un risque du métier, telle est la thèse que je développerai ici. Après avoir mis en lumière les réactions psychologiques qui président à toute opération de police, je montrerai qu'une bonne gestion des interventions passe par la prise en compte de facteurs limitant les stratégies d'adaptation du policier. Enfin, je développerai les réactions observées après un tir en service, et les pathologies psychiatriques traumatiques qui parfois en résultent.

USAGE DE L'ARME ET INTERVENTION POLICIÈRE

Pourquoi donc, un policier dont le tir a été justifié peut-il être victime d'un psycho-traumatisme alors qu'il devrait être fier d'avoir fait son devoir? De toute évidence, la psychologie humaine ne fonctionne pas aussi simplement.

Partant du postulat, «*Tuer ou blesser quelqu'un est ce qui peut arriver de plus grave pour un policier*», j'ai élaboré des outils d'analyse pour découvrir ce qui est perçu souvent comme un «risque du métier».

Les entretiens recueillis permettent de réaliser à quel point l'individu va se sentir seul après un fait d'une telle importance. Les réactions observées au cours d'une intervention de police prennent dans ce cas particulier un tout autre éclairage. La gravité pressentie de cet acte conduit quelquefois des policiers à en repousser la mise en œuvre. La peur d'un usage illégitime peut être si grande qu'elle inhibe la riposte autorisée.

UNE RÉALITÉ OBSERVÉE

L'observation des faits permet de quantifier l'utilisation des armes et les entretiens d'en mesurer le retentissement psychologique.

Une lecture des faits

Le policier, garant de la loi, ne peut faire usage de son arme que dans les cas strictement prévus par le code pénal.

J'ai consulté les archives de l'Inspection générale des services (IGS) compétente sur les départements 75, 92, 93, 94. J'ai élaboré puis renseigné une grille de 110 items regroupés en 4 rubriques : circonstances temporelles (critères climatiques, temporels) ; circonstances spatiales (environnement géographique, topographique) ; circonstances professionnelles (situation du policier au moment des faits, nature de la mission, type de réaction) ; identification du policier (situation personnelle, administrative).

J'ai identifié et étudié 166 dossiers clos administrativement et judiciairement, sur une période allant de 1989 à 1996. En sept ans, sur les 29 000 policiers du SGAP de Paris, 218 seulement ont tiré.

L'analyse individuelle de tous les facteurs de la grille, corrélatés entre eux fait apparaître comme caractéristiques générales les éléments suivants :

- Les tirs en région parisienne pendant cette période sont essentiellement le fait de jeunes fonctionnaires en uniforme, notamment gardiens de la paix, se situant dans une tranche d'âge comprise entre 26 et 33 ans.
- Ils ont agi légitimement entre 22h00 et 5h00 du matin en moyenne à trois par opération.
- Leur fréquence et leur apparition, plus importantes du vendredi au dimanche, avec une suractivité d'avril à juin, semblent induites par le comportement et les habitudes de vie d'une population plutôt jeune, utilisant souvent des véhicules comme des armes.
- La mise en œuvre des armes n'a pas résulté d'une décision unilatérale des policiers. Elle est intervenue dans un cadre légal en réaction à des situations dont ils n'ont pas eu la maîtrise, qu'ils ont subies et non décidées. Le tir en légitime défense est un tir de riposte.
- 35 individus ont été blessés et 10 tués.
- 74 blessures par balles ont été occasionnées par les 435 projectiles tirés principalement pour stopper des véhicules.
- Dans près de 40 % des affaires, un supérieur hiérarchique était présent. Dans l'exercice de leur mission, les policiers ont respecté les règles de sécurité relatives aux manipulations des armes. Les tirs ont été réalisés à de très courtes distances (moins de 4 mètres) sur la voie publique.

- La technique de tir à deux mains est la plus employée.
- Ce sont les échanges de coups de feu lors des missions de police judiciaire qui rassemblent le plus de policiers, et qui occasionnent le plus de blessés et de tués.

Il faut se garder de vouloir modéliser la réalité policière à l'aide de statistiques. J'ai jugé nécessaire d'accompagner ces chiffres de témoignages vécus qui reflètent mieux le caractère exceptionnel, voire inouï, de cette action.

Des mots pour le dire

Dans le domaine singulier du tir en service, il est difficile de rencontrer des policiers qui osent parler et *a fortiori* qui acceptent que leur expérience soit relatée. Les auteurs de coups de feu ne témoignent pas spontanément ; il faut un contact direct. C'est au cours de stages d'entraînement au tir que l'on peut connaître incidemment leur histoire².

Les liens de causalité entre les trajectoires personnelles et les psycho-traumatismes ne sont pas toujours faciles à mettre en évidence au cours d'un entretien. Souvent, la recherche rétrospective des expériences est déformée par divers facteurs dont l'oubli et l'exagération. Pour être exhaustif quant aux informations utiles à l'identification des traumatismes, il m'a paru nécessaire de préparer un questionnaire.

J'ai recueilli par écrit trois témoignages et me suis entretenu avec d'autres policiers, qui ont confirmé qu'ils avaient tous ressenti de grandes difficultés après ce geste. Il leur a été très pénible de faire comprendre à leur entourage combien il leur en coûtait de vivre avec ce souvenir ; et ce malgré la légitimité de leur action. D'autres n'ont pas voulu témoigner mais m'ont fait connaître leur besoin d'écoute.

De ces expériences du feu, on peut dégager les éléments suivants dont l'absence ou la présence ont été remarquées par les policiers.

- Immédiatement après le tir, même si le policier auteur du coup de feu se sent seul, il peut refuser l'aide du spécialiste de la santé mentale à qui il dira « qu'il va bien » ;

....

(2) BERTAUX (P.-F.), 1997.

- Il aimerait qu'on lui laisse le temps de reprendre ses esprits avant d'expliquer aux autorités arrivées sur les lieux ce qui vient de se passer;
- Un souci lui vient à l'esprit: contacter sa famille pour la rassurer;
- Il estime l'accueil par son service insuffisant, voire absent, alors même qu'un dispositif spécifique peut avoir été mis en place par la hiérarchie locale ;
- Il souhaite que des réunions d'information soient faites au sein de l'unité afin d'éviter rumeurs et ragots ;
- Après quelque temps, ses collègues ne lui prêtent plus guère d'attention alors qu'il aimerait qu'on l'écoute encore ;
- Les policiers impliqués, mais non auteurs de tirs ne sont pas toujours pris en compte. Ils se considèrent comme des victimes oubliées ;
- Les stratégies défensives élaborées par les fonctionnaires du service pour lutter contre la peur induite par le tir et ses répercussions peuvent aboutir à la mise à l'écart du tireur qui la vit comme une manifestation de méfiance ;
- Au moment de l'enquête, le tireur a le sentiment de passer de l'état de victime à celui de suspect. Il y a une suspension de son identité professionnelle, étroitement liée à son identité personnelle. La saisie de son arme est assimilée à la perte de sa fonction. Quand une instruction est ouverte, la phase d'enquête est jugée trop longue. Elle fait durer « son stress » ;
- Il juge le repos qu'on lui accorde trop long. L'abandon qu'il ressent est vécu comme une véritable mort sociale.
- Le jugement social qui fait du policier, au pire un assassin, au mieux un impulsif, ne disparaît que très longtemps après que la légitimité de son action au regard de la loi a été établie ;
- Le *debriefing* est globalement apprécié. Il permet de rompre la solitude, de comparer les émotions et de montrer aux victimes que leur expérience inouïe peut avoir été vécue et ressentie par d'autres ;
- La famille ne le soutient pas, ou pas assez. Chez lui, ses proches ne le comprennent pas ;
- Le premier tir d'entraînement effectué après la fusillade peut être mal vécu, car porteur de mauvais souvenirs ;
- Après un tir sur une personne, il ne sera plus jamais le même.



L'action de tirer sur quelqu'un est assimilable par son auteur à un événement catastrophique, inattendu, exceptionnellement éprouvant, soudain et violent.

RÉACTION DE STRESS ET INTERVENTION DE POLICE

Les victimes d'un accident, d'une agression individuelle, d'une catastrophe collective tout comme les policiers en intervention, réagissent immédiatement par le stress.

Pour Louis Crocq³, le stress est une réaction biologique physiologique et psychologique de l'individu, plutôt que de l'organisme face à une sollicitation de l'environnement. Le stress est un élément indispensable à la vie qui permet, à tout moment, l'adaptation face aux agressions de l'environnement. Le policier en action va pouvoir réagir à une situation exceptionnelle, parfois considérée comme insurmontable.

Malgré ses effets gênants, le stress est utile aux policiers ; quelquefois, pourtant, cette capacité d'adaptation sera dépassée.

84

Symptômes favorables du stress : stress adapté

Le stress est une réaction immédiate et éphémère qui ne dure que quelques minutes ou dizaines de minutes (à moins que la situation qui induit ce stress ne dure ou se renouvelle). L'entraînement qui inculque au policier d'autres schémas de réponse techniques lui permet de repousser les limites de sa capacité d'adaptation.

L'action neurochimique du stress provoque sur le plan comportemental une augmentation de la vigilance et de l'activité motrice. Il permet principalement de focaliser l'attention, de mobiliser l'énergie, et d'inciter à l'action ; réactions absolument nécessaires pour les professionnels.

- *Focalisation de l'attention.* La vigilance du policier est accrue, le danger est mieux perçu et localisé. Toutes les autres perceptions, comme les pensées en cours, vont être alors suspendues.
- *Mobilisation de l'énergie.* Les capacités physiques sont exacerbées, l'esprit plus clair. Le policier est capable de dresser l'inventaire des moyens pour faire face au danger. Les

....

(3) CROCQ (L.), 1998; 2000.

acquis concernant sa protection, les schémas de réponse inculqués par la formation lui reviennent en mémoire.

- *Incitation à l'action.* En état de stress, l'intervenant est décidé à agir et à agir très vite. Il va sortir de l'indolence et de l'indécision.

Bien que le stress ait une action bénéfique, il est coûteux en énergie et s'accompagne parfois de symptômes gênants.

Symptômes gênants du stress

Ces symptômes sont psychiques, neurovégétatifs et moteurs.

• *Psychiques.* C'est le fait de vivre sous une tension psychique désagréable, en ayant la conscience du danger, de la peur. L'intervenant ressent un tel besoin d'agir que si le stress est trop intense et s'il n'est pas en mesure de prendre une décision circonstanciée, il copie le premier modèle d'action qui se présente à lui. Il aura l'impression de vivre un rêve dans lequel il se sentira non sécurisé.

• *Neurovégétatifs.* Ce sont les mêmes symptômes que ceux de l'angoisse: pâleur, sueur, impression de s'évanouir, oppression thoracique, difficulté à respirer, tachycardie, pouls rapide, hypertension, nausée, envie de vomir, spasmes digestifs.

• *Moteurs.* Sous stress, les gestes ne sont pas aussi harmonieux, aussi efficaces qu'habituellement. Ils seront rapides, désordonnés, maladroits, imprécis, brutaux; pour un policier, cela pourrait se révéler gênant, voire invalidant. On observe aussi des gestes automatiques, lents ou précipités.

85

Le stress n'agit pas simplement sur le plan physiologique, mais aussi sur le plan cognitif.

• *Cognitif.* Les capacités d'adaptation et de traitement de l'information sont concernées. On observe parfois des distorsions dans l'évaluation d'une situation. Des surgénérations qui poussent à des conclusions hâtives, ou des sélections arbitraires qui ne retiennent que certains éléments tout en rejetant les plus importants. Des pensées automatiques

erronées interfèrent avec le raisonnement et aboutissent à des réflexions ou des schémas d'intervention inadaptés. Certains jeunes professionnels reconnaissent ainsi avoir parfois agi poussés par une idée fixe.

Lors de situations extrêmes, l'effort d'adaptation est énorme. Les policiers⁴ sont confrontés à des environnements hostiles et inhabituels où les capacités adaptatives peuvent être dépassées ou déficientes.

STRESS DÉPASSÉ

On parle de stress dépassé quand les capacités d'adaptation du policier sont déficientes ou qu'elles ne lui permettent plus de répondre aux sollicitations de l'environnement. On compte quatre manifestations.

Réaction de sidération

86

Au lieu d'avoir des réactions adaptatives, les victimes de catastrophes restent immobiles, frappées de stupeur sous l'effet d'un stress intense. Elles sont stupéfaites, au-delà de la peur, de la terreur. Certains soldats se regardent brûler sans rien faire. R. Noto⁵ estime que c'est la réaction la plus fréquente rencontrée après une catastrophe. Il décrit des survivants désorientés émerger des décombres sans initiative, sidérés et dont la seule mobilité est un lent déplacement centrifuge qui les éloigne du lieu de la catastrophe. Certaines de ces observations ont été réalisées à Paris au moment des attentats de 1995. Cette réaction de sidération implique un afflux massif de survivants et de sinistrés en état d'hébétude vers les postes de secours de la périphérie. Des intervenants, policiers ou pompiers, surtout parmi les plus jeunes peuvent alors être sidérés à la vue de l'horreur ou de l'étendue des dégâts.

....
(4) BERTAUX (P.-F.), 2000.

....
(5) NOTO (R.), 1994.

Réaction d'agitation

Les individus ont terriblement envie de bouger, de prendre une décision, alors que mentalement aucune solution ne

....

(6) NOTO (R.), 1994, *op.cit.*

vient ! Le stress est trop fort, ils courrent dans un sens, dans l'autre, gesticulent, vocifèrent. Il faut les maîtriser «comme des oiseaux qui se heurtent aux murs de leur cage»⁶.

Fuite panique

Elle propulse le sujet n'importe où, quelquefois vers le danger. C'est la fuite en avant, caractérisée par l'alignement sur le plus bas niveau et l'absence totale de discernement. Plus dangereuse du point de vue des forces de l'ordre est la participation à la violence dans un anonymat irresponsable d'où sont absents le jugement et le raisonnement. Il y règne l'impulsivité durant le passage à l'acte. On assiste à des réactions primitives, des fuites éperdues où la priorité est donnée à l'émotion sur la représentation mentale.

La plus redoutée mais la moins fréquente est la fuite panique collective. Elle intervient par contagion mentale, prenant en masse toute une population dans laquelle les «moi» individuels sont dissous dans le «moi» collectif. Le sujet dans la foule perd son individualité, il est tellement serré qu'il ne se sent plus que comme un élément dans une masse. Il a, à ce moment-là, une autre manière de penser, de juger, de réagir, d'aimer. Elle naît à l'occasion d'un danger réel ou imaginaire. Elle peut s'installer d'emblée ou se propager par imitation à partir du modèle d'action reproduit par quelques individus fragiles.

La panique est dangereuse pour les populations qu'elle frappe. Elle augmente le nombre de blessés ou de tués. Il est plus facile de la prévenir que de la juguler. Sa durée est généralement brève, de quelques minutes à une heure. Elle se résout spontanément ou par une intervention énergique extérieure. R. Noto a signalé des cas de panique de tir en milieu militaire, au cours desquelles des troupes novices, apeurées, se sont mises à tirer sans ordre sur des cibles jusqu'à épuisement des munitions.

Action automatique

Assez souvent, on décrit ces actions automatiques sur des sujets qui extérieurement agissent de façon cohérente alors

qu'en réalité ils sont dans un état second et ne se rendent pas compte de ce qu'ils font.

Différents éléments précédant l'opération vont venir renforcer la tension vécue par le policier pendant l'action et modifier sa capacité d'adaptation aux agressions. Si ces facteurs sont individuels, il sera indispensable que l'intervenant et plus particulièrement le responsable de la mission les reconnaissent pour les corriger. Le policier aura moins de prise sur les éléments situationnels qui provoqueront parfois une crise difficilement gérable.

FACTEURS AGGRAVANTS LA PRISE DE DÉCISION SUR LE TERRAIN

88

L'attente de l'intervention est un élément qui domine surtout parmi les jeunes fonctionnaires. Elle est génératrice de stress. C'est la raison pour laquelle, dans tous les corps constitués, il faut que les acteurs de secours soumis à un système de garde (policiers, pompiers ou SAMU) soient occupés avant l'intervention. Ne rien faire est extrêmement démotivant, déstabilisant. Cette attente sans activité va faire apparaître la crainte de revivre une expérience pénible, une intervention qui s'est mal passée et rappeler la peur d'une absence de maîtrise de soi. L'inconnu de l'intervention comme la peur du danger, même si ce dernier élément est le moins cité, sont des facteurs de stress.

C'est évidemment durant l'opération que devra être prise la décision ou non de tirer. Cette alternative incroyable sera certes conditionnée par le comportement de l'agresseur mais aussi par la situation et par certains éléments qui pourront limiter la capacité d'intervention du policier.

Facteurs relatifs à l'intervenant

Pendant l'intervention⁷, certains éléments vont compliquer la mission du policier

••••
(7) Noto (R.), 1994, *op.cit.*

- Le syndrome de détachement opérationnel: sur le terrain, un responsable hiérarchique peut prendre de la hauteur au sens réel du terme. Il peut monter sur un talus et s'apparenter à une

structure monolithique, les bras croisés, sans un sourire, sans une plainte, immobile, statufié. Pour des observateurs peu informés des réactions émotionnelles des décideurs sur le terrain, ces réactions seront exemplaires. Alors qu'en réalité, il est paralysé, incapable d'agir.

- Le syndrome d'hypo-activité: l'intervenant ne fait rien, il travaille au ralenti alors qu'il devrait augmenter son rythme de travail.
- Le syndrome d'hyper-activité: le responsable est partout à la fois, il donne des ordres en rafale, souvent contradictoires, inexécutables parce qu'inexécutés, inexécutés parce qu'inexécutables.
- Autre comportement, celui caché derrière le geste technique. C'est le médecin de secours qui soigne une victime (pose d'un cathéter par exemple) alors que son rôle est de coordonner les opérations.

....

(8) CROCQ (L.), LERY (O.),
1989

89

On remarque une propension chez les jeunes intervenants à s'agglutiner indécis, à s'imiter au lieu de se disperser pour remplir leurs tâches respectives, ou bien encore à répéter le même geste inutile. Louis Crocq⁸ estime que c'est une absence de préparation autre que théorique et imaginaire qui plonge soudain ces jeunes intervenants, face à la mort et aux ruines, en leur faisant perdre tout ou partie de leurs moyens. Cette période sensible se dissipe au fur et à mesure de la formation. Chez les professionnels expérimentés, cette réaction bien que fugace et peu extériorisée est quand même présente. Car comme le dit R. Noto: «*Le choc émotionnel et l'atmosphère inhabituelle de la catastrophe font perdre au sauveteur une partie de ses moyens, en particulier pour la lucidité et le contrôle émotionnel.*»

Des éléments peuvent se conjuguer pour aboutir à une situation plus ou moins stressante.

Éléments internes

La peur du danger est présente, même si elle est relativement faible, le policier dans le feu de l'action n'y pense pas.

Pendant l'intervention, le policier va se trouver face à des situations inhabituelles qualifiées de «choc émotionnel de

l'inattendu ». C'est une sur-simulation visuelle, auditive et olfactive.

Le policier est habitué à voir un mort, un écrasé, un brûlé dans une position de gisant, sur le dos. Or, dans certaines situations, il va y avoir une rupture de l'espace, les victimes vont se retrouver la tête en bas, les pieds en l'air; pour certains, cela peut être très déstructurant.

Les comportements des impliqués, des familles, des personnes qui se plaignent, revendiquent ou réclament quelque chose alors que les policiers s'activent, sont générateurs de stress.

Stresseurs externes

Il est évident que la nature même du désastre va jouer un rôle très important dans la capacité du policier à faire face. Judith Black⁹ détermine quelques situations traumatisantes rencontrées par les sauveteurs :

....

(9) BLACK (LAZAR) (J.N.), 1989.

90

- Une situation particulièrement macabre ;
- Les cris, les appels au secours auxquels on ne peut donner suite ;
- Le caractère sanglant des blessures observées ou subies par d'autres policiers ;
- La qualité et l'âge de la victime, des adolescents, voire de très jeunes enfants ;
- L'équité perçue de la situation ;
- Le contexte social, la réaction sociale ;
- La culture ou l'éducation du policier pouvant parfois être en opposition avec la nature même de son travail ;
- Les pressions médiatiques et politiques, considérées comme une espèce d'obligation de réussir.

La situation : élément complexe d'appréciation.

Face à une agression, la société peut réagir selon trois axes : l'adaptation, la fuite, la lutte.

....

(10) NOTO (R.), 2000.

Le policier va privilégier la lutte¹⁰ contre les agressions collectives. Pour lui, l'exceptionnel remplace souvent le quotidien. La complexité accrue des rapports sociaux, la banalisation de la violence le projettent très fréquemment dans des situations de crise. Elles réclament une approche

globale très complexe durant laquelle il devra non seulement gérer l'ensemble de l'intervention mais aussi sa capacité à s'adapter.

Une intervention de police peut prendre trois aspects : le quotidien (intervention banale, celle que l'on fait plusieurs fois par jour, où la routine peut s'installer jusqu'à être mortelle) ; l'exceptionnel (transport d'euros vers les banques au début 2002, touriste qui tombe de la Tour Eiffel, etc.) ; l'urgence (prise d'otage, attentat, toutes les situations que l'on ne rencontre que très rarement dans une vie professionnelle, etc.).

....

(11) LAGADEC (P.),
HUGUENARD (P.) 1996, p. 43.

P. Lagadec¹¹ décrit un autre type d'intervention : la crise, qu'il définit «*comme l'urgence renforcée par la déstabilisation*». Si l'urgence exige une avancée rapide sur une voie technique prédéfinie, la crise, aux caractéristiques spécifiques, appellerait une gestion beaucoup plus complexe :

- Des difficultés quantitatives énormes ;
- Des difficultés qualitatives ; des problèmes aberrants, des ressources vitales affectées, des combinaisons de défaillances ;
- Une dynamique de boule de neige en raison de multiples phénomènes de résonance ;
- Des dispositifs d'urgence mal engagés : procédures obsolètes, inapplicables, inutiles, voire contre-productives ;
- Une incertitude extrême, voire l'inconnu qui ne pourra être levé dans le temps de la décision ;
- Une mission qui dure et une menace qui se transforme dans le temps ;
- La convergence : irruption d'un nombre impressionnant d'intervenants ;
- Des problèmes critiques de communication au sein d'organisations responsables avec le public, avec les médias ;
- Des enjeux considérables.

Durant cette crise, des difficultés viendront augmenter la tension des policiers et modifier leur capacité de prise de décision :

- Une alerte tardive, faute de capacités de veille ou de décryptage précoce liées à des mobilisations laborieuses et incertaines ;

- Le retour en force de problèmes qui n'avaient pas été résolus dans le passé ;
- Des défaillances individuelles, liées notamment au stress et au manque de préparation psychologique ;
- Des ensembles organisationnels en dehors de leur domaine de pilotabilité ;
- Une expertise incertaine, trop tardive, trop théorique, trop parcellaire ;
- La pression médiatique qui transforme radicalement la crise et son traitement ;
- L'irruption de maints acteurs sortis de nulle part mais qu'il est impossible d'ignorer, d'exclure, de faire obéir ;
- L'impossibilité d'affirmer un pôle hiérarchique unique pour le pilotage, contrairement à ce que fixent les schémas.

L'imprévisibilité de la mission, « *on ne sait jamais comment cela va se passer* », associée à l'obligation d'intervenir rapidement autrement dit les gyrophares et les deux tons, donnent un climat surréaliste à la mission et placent les intervenants dans un climat à l'intensité particulière.

92 Chaque fonctionnaire de police quel que soit son grade peut être amené à décider seul comment il réagira face à une crise. Le différent familial est l'exemple de l'escalade rapide d'une situation quotidienne qui peut aboutir à des actes de violences disproportionnées.

Cette crise, résumée par la règle des 3 D, correspond bien à certaines missions de police : déferlement (le policier est dans une situation où il ne peut plus reculer, à la différence d'une simulation où il peut toujours dire « stop, j'arrête, j'ai fait une erreur, je recommence, je dois réfléchir »); dérèglement (rien ne se passe comme prévu); divergence (les policiers ne sont pas tous d'accord sur l'origine et le règlement de l'affaire).

Si toutes les crises ne débouchent pas sur l'usage des armes, beaucoup de tirs provoquent des crises.

Le stress opérationnel va varier avec la nature et la durée de l'engagement. Il n'y a aucune comparaison entre une intervention de deux à trois heures et celle qui va durer deux fois plus de temps avec comme corollaire une fatigue accrue des personnels. Celle-ci aggrave la vulnérabilité au

stress, d'où la nécessité impérieuse de relayer les personnels pour qu'ils se restaurent et se reposent. En outre, plus le danger est menaçant, plus le stress peut apparaître car il y aura des réactions de crainte. La valeur de la formation est incontestable.

La mémoire individuelle et collective est aussi très importante car d'elle dépend la cohésion de l'équipe, brigade de roulement ou unité d'intervention. Une équipe incohérente, constituée au dernier instant, peut échouer à tout moment faute de cohésion – celle-ci étant un facteur fondamental de limitation du stress chez les policiers.

LES RÉACTIONS TRAUMATISANTES DU TIR

Après l'intervention de police, certains signes sont visibles qui rappellent les difficultés vécues.

La fatigabilité, bien connue en médecine militaire et du travail, est une fatigue non pas physique mais d'ordre psychologique. Il faut se méfier de l'euphorie, de la gaieté factice. L'irritabilité est plus évidente. Les troubles du sommeil sont difficilement identifiables par les services. Après une opération particulièrement éprouvante, la consommation alimentaire augmente considérablement traduisant des troubles de l'appétit.

Rares sont les hommes qui avouent un trouble de la libido. Des problèmes de couple extrêmement importants peuvent donc survenir. La consommation massive de tabac, d'alcool est aussi un critère déterminant, de même que le recours aux médicaments.

Les corps auxquels appartiennent les policiers répondent à des idéaux et à des valeurs qui reposent sur l'exaltation du courage et l'oubli de soi au profit du bien collectif. Le risque psychologique traumatique n'y est pas généralement méconnu, mais il est souvent considéré comme exclusif des plus jeunes, des moins expérimentés. La répétition des confrontations avec des situations à potentiel traumatique y est réputée endurcissante.

Le besoin de s'auto-évaluer positivement, de dire « *c'était merveilleux, on a parfaitement bien travaillé* », se heurte parfois brutalement à une analyse différente de la mission

qui peut provenir soit de la presse, soit du commandement, soit des collègues. C'est alors une autre cause de stress. Inversement, on rencontre des pessimistes qui se déprécient et pensent avoir mal agi.

Une intervention dans laquelle il y a eu des tués ou des blessés est extrêmement pénalisante pour les policiers qui se disent très souvent « *c'est la faute des victimes, c'est la faute des autres* ».

Pour le professeur Louis Crocq¹², les désordres liés au stress sont en principe éphémères et sans séquelle. Mais dans les jours ou les semaines qui suivent la catastrophe, des troubles anxieux ou dépressifs peuvent apparaître.

L'interaction qui existe entre le travail et la personnalité des professionnels est forte, d'où l'obligation de sélectionner encore davantage les personnels afin que certains postes de travail ne soient pas occupés par des personnes trop « vulnérables » ou insuffisamment formées. La nécessité d'assurer un suivi psychologique des acteurs de secours, de les prendre en charge à des moments particuliers de leur vie, semble aussi indispensable.

Comme j'ai pu le constater au cours des entretiens, l'action de tirer sur quelqu'un est assimilable par son auteur à un événement catastrophique, inattendu, exceptionnellement éprouvant, soudain et violent. Les conditions qui l'entourent ne sont pas sans rappeler celles de la situation de crise. Cette confrontation à la mort peut provoquer de véritables pathologies psychiatriques.

LE TIR ET LA CONFRONTATION À SA PROPRE MORT

Pour L. Crocq, le traumatisme psychique désigne le phénomène qui se produit au sein du psychisme d'un individu lorsque ce dernier est exposé à un événement soudain, violent, inattendu et exceptionnellement éprouvant. Dans l'encyclopédie médico-chirurgicale, le docteur B. Cordier¹³ y rajoute la confrontation à l'idée de la mort qu'il peut induire.

La notion de trauma est étroitement liée à la névrose traumatique. Lors de l'usage de l'arme par un policier, on peut aisément identifier les quatre caractéristiques du

••••
(12) CROQQ (L.), et.al., 1998.

••••
(13) CORDIER (B.),
SYLVERTE (M.),
LEYRIE (J.), 1994.

trauma: la perception de la mort, la brièveté de l'événement et son effet de surprise, l'effroi, ainsi que la confrontation directe avec la mort.

Percevoir l'idée de la mort

Cette perception peut être individuelle ou découler de l'action de donner la mort.

Le policier est confronté à un événement durant lequel il a senti une menace sur sa vie. La simple menace va aboutir à un stress, à de l'angoisse. La menace vitale va venir, elle, faire effraction pendant un moment assez bref, le sujet va alors voir le «réel de sa mort». Nous savons tous que nous allons mourir mais nous n'y croyons pas. Pour C. Barrois¹⁴, nous savons tous ce qu'est un cadavre mais nous ne savons pas ce qu'est la mort. Au moment de l'événement, l'image de la mort va faire effraction à l'intérieur de l'appareil psychique du sujet et changer complètement sa perspective et sa façon d'être dans la vie. Assez souvent la mort est perçue dans le regard de l'autre, d'autant plus facilement pour le policier que sa distance de tir est courte. La mort d'un collègue tué à côté de soi peut créer un moment d'effroi.

Donner la mort à quelqu'un provoque aussi la perception de la réalité de la mort. C'est toute l'ambiguïté de cette action de police. Le policier a le devoir de protéger le citoyen mais il peut être contraint à le tuer, brisant ainsi un des interdits fondateurs de la société: «*Tu ne tueras point*». Cette obligation de donner la mort pour sauver une vie peut bousculer les principes moraux, religieux, éthiques du policier¹⁵.

....

(14) BARROIS (C.), 1988.

....

(15) BERTAUX (P.-F.), 1999,
p. 73.

Événement bref et qui joue sur l'effet de surprise

L'événement est bref et inattendu, accompagné d'un facteur de surprise comme lors d'un tir de riposte. S. Freud parlant de la surprise explique qu'en situation de danger on s'attend à quelque chose, à de l'angoisse. La surprise ne permet pas de se préparer, l'événement survient brutalement et fait irruption dans le psychisme.

L'effroi n'est pas la peur, ce n'est pas de l'angoisse, mais un bref moment de vide, de sidération, assez souvent oublié.

Le vocabulaire français est riche de ces mots qui ne sont pourtant pas synonymes¹⁶. La peur a un objet, et peut être fugace aussi bien que prolongée. Elle se distingue de l'angoisse qui est une peur sans objet. Lorsque la peur est extrême, elle est dénommée terreur ou épouvante. L'effroi désigne une peur intense installée subitement à laquelle on ne s'est pas préparé par l'état d'angoisse préalable.

Même si l'attente avant la mission de police est créatrice d'angoisse, donc protectrice contre le trauma, l'idée de donner la mort est rarement envisagée. Une formation qui préparerait à l'effroi pourrait être elle-même génératrice de traumatismes.

....

(16) SAINTOT (M.), 1999,
p. 14.

La confrontation directe avec le traumatisme

96

Le traumatisme psychique est quelque chose que l'on a perçu, vu, entendu, senti, ressenti. Trauma et tir sont intimement liés, pourtant tous les policiers ne vont pas présenter des traumatismes psychiques. Il n'y a aucune véritable prédisposition à la névrose traumatique. La vulnérabilité de l'individu au psycho-traumatisme dépend non seulement de la violence de l'événement mais aussi de la conjoncture.

J'illustrerai mon propos de passages tirés d'une interview¹⁷. L'action se déroule à Paris. Un équipage de trois policiers est appelé pour régler ce qui semble un différent de voisinage. Sur place après avoir pris contact avec la requérante, les policiers se présentent devant une porte, y sonne, celle-ci s'ouvre, des coups de feu partent. Un policier puis deux sont touchés. Le troisième riposte et tue l'agresseur. C'est du témoignage de celui-ci dont sont tirés les extraits *infra*.

....

(17) Entretien réalisé auprès de C.P. ... en 1996 dont on peut retrouver le texte intégral dans BERTAUX (P.-F.), 1997; 1999.

RÉACTIONS AIGUËS IMMÉDIATES

Le tir en service peut parfois créer chez son auteur une pathologie psychiatrique post-traumatique. Les entretiens

révèlent que les policiers ont éprouvé des contrecoups qui sortent du sillon habituel des réactions normales après une intervention difficile.

Les réactions aiguës sont des réactions immédiates ou différées de quelques minutes qui disparaissent en quelques heures ou quelques jours. La majorité des auteurs estiment leur durée de 48 à 72 heures. L'étude menée par les chefs de police américains (IACP) pour tenter d'imposer un modèle de réponse appropriée¹⁸ définit cette phase comme une rupture suite à un choc. La brièveté de cette réaction rentre dans le cadre d'une attitude normale de l'homme et correspond aux réactions émotionnelles immédiates décrites notamment à l'occasion des catastrophes. Cette phase n'entraînerait apparemment pas de bouleversement de la personnalité.

....
(18) IACP, 1990.

....
(19) CARSON (S.), 1984,
p. 138-141.

Elles ont été observées par Stephen Carson¹⁹ chez des policiers ayant tiré. Elles sont confirmées par l'étude menée par les chefs de la police qui distinguent toutefois deux phases: une rupture suite à un choc, puis un impact émotionnel.

97

Une rupture suite à un choc

Durant cette phase, le policier a la sensation d'être en pilotage automatique, émotionnellement détaché et insensible. Il n'est pas encore victime de symptômes importants du trouble psychique. Il ne présente que des signes réactionnels liés à l'importance de l'événement et peut se sentir comme sonné. Il peut s'en suivre un retrait croissant par rapport à l'environnement ou bien une hyperactivité.

Certains signes traduisent une réaction à un choc et peuvent apparaître quelques minutes après l'incident: réactions somatiques (dyspnées, tachycardie, spasmes digestifs, sueurs, pâleur, tremblements, pleurs, frissons, nausées, vomissements, hyper ventilation, céphalées, contractions du corps, des bras et des jambes pendant le sommeil ou en état de veille, troubles du sommeil, diminution ou exagération de l'appétit); engourdissement psychique émotionnel (tristesse, période de torpeur, incapacité à se débarrasser d'idées fixes). Le policier prend du recul, il s'efforce de ne

rien sentir. Il donne parfois l'impression qu'il est en état de choc, alors que d'autres affirment qu'ils sont maîtres d'eux.

Ces symptômes sont les signes de diminution du stress et ne doivent pas être pris pour une marque de faiblesse ou bien un aveu tacite d'avoir commis une faute. Durant cette étape, les défenses psychologiques sont affaiblies. Si l'assistance est portée immédiatement, il sera possible de faire des progrès rapidement.

Un impact émotionnel

EXTRAIT D'ENTRETIEN N°1

«On est rentré à (nom de l'hôpital), comme ça à fond les gamelles ; dès qu'on est arrivé aux urgences, bien sûr, ils ont vu les brassards. Je commençais à être couvert de sang parce qu'il (l'autre policier blessé) n'arrêtait pas de pisser le sang. Il partait dans les pommes. Je l'ai laissé là, encore un réflexe, enfin je suis quand même étonné, je lui ai piqué son arme, sa carte de réquisition [silence].

Sur place et ensuite, j'ai craqué un petit peu, je l'avoue ; c'est-à-dire que, une belle erreur en plus, je ne savais même plus combien de coups de feu j'avais tiré et puis j'ai ouvert mon barillet, j'ai regardé, il y avait une cartouche de percutée et puis j'étais là « *putain, c'est pas vrai, dans quelle merde on s'est foutu* ».

Parce que c'est les emmerdes, à ne plus en finir ; et j'ai ouvert, et là, je me suis dit « *c'est pas vrai, c'est pas vrai, il y en a une de percutée* », et il y a l'infirmière qui dit « *ça va pas ?* », ben, je dis non [silence].

Le lendemain, je n'ai pas dormi pendant vingt-quatre heures. Il a fallu que je fasse venir SOS Médecins. SOS Médecins s'est déplacé à domicile, j'étais incapable de donner mon adresse, j'ai dit « écoutez, il y a qu'une seule solution, appeler le (mon) Commissariat », et il y a l'officier de la nuit qui s'est pointé. Le toubib est venu, il est allé me chercher les médicaments, et j'ai dormi pendant presque deux jours d'affilés. Enfin, seul à domicile, [silence]... »

À ce stade, le policier fait réellement l'expérience de troubles psychologiques. Lorsque le pic d'adrénaline redescend, il ressent une chute émotionnelle et physique qui apparaît très souvent dans les trois jours suivant l'événement. Plus le policier se sera senti vulnérable durant l'incident, plus grand sera l'impact émotionnel.

Il peut s'identifier par quelques signes révélateurs :

- Apparition d'anxiété panique ou de peur, fréquentes lors d'actions similaires ultérieures; impatience face aux aspects routiniers des tâches. Certains s'en acquittent avec une méticulosité excessive ;
- Sentiment de culpabilité partagé par tous, même si le tir a été légitimé par la loi ;
- Absence de prise en compte des risques, allant jusqu'à la témérité avec comme conséquence de provoquer chez ses proches un état de crainte permanente à l'idée d'un accident.
- Irascibilité, irritabilité envers ses proches ; jurer, se plaindre, importuner les autres ;
- Hyperactivité, colère ou rage ;
- Cauchemars, difficultés pour dormir, fréquentes insomnies qui conduisent à une sensation de fatigue permanente, débouchant sur l'épuisement; résistance à l'endormissement en raison d'une anxiété massive ;
- Isolation et retrait émotionnel par rapport aux autres, engourdissement émotionnel ;
- Réactions somatiques; réaction d'anxiété, hypersensibilité aux bruits et à la lumière ; *flash-back*.

99

EXTRAIT D'ENTRETIEN N°2

«Bon, peut-être un coup de déprime et j'étais seul chez moi, je pensais à ma femme. J'étais seul chez moi, je pensais à cette affaire. On se retrouve tout seul pour finir, dans son petit appartement. Là, il n'y a plus personne, il n'y a plus de vie autour, euh [silence] le coup dur au niveau de la vie privée; le coup dur au niveau professionnel [silence]. Ce lascar de x années qui me travaillait l'esprit, ouais [silence] j'ai pris mon pétard et j'ai fait une fois une roulette russe, je l'avoue.

- Avec une cartouche ?

- (Rire nerveux)

- Est-ce que tu as eu l'impression, que personne ne voulait te comprendre, personne ne pouvait savoir ce que tu ressentais ?

- Oui, il n'y a que la personne concernée qui peut savoir exactement ce qui s'est réellement passé ».

Durant cette dernière étape, le policier va consacrer beaucoup de son temps à l'introspection. Il va recréer

mentalement, jusqu'à ruminer pour certains, l'incident en se demandant si la décision qu'il a prise au moment de l'intervention était la bonne.

Il est important que les personnels de police réalisent que tous ces signes sont des réactions normales à une situation anormale. Malheureusement, beaucoup nient ces troubles émotionnels intenses pour ne pas être qualifiés de « psychiques ».

EXTRAIT D'ENTRETIEN N°3

« Avais-tu envie d'en parler ? [silence] Non parce que, euh [silence], dans mon esprit, avec un petit peu de recul, quelques jours de recul, je me suis dit, euh, ça fait parti du [silence] (rire)

- Du métier ?

- Ça fait parti du boulot, c'est malheureux à dire, mais bon. C'est malheureux pour le bonhomme. Toujours j'en reviens, toujours à ce fameux lascar de x ans, mais euh [silence], non parce que cette mentalité que l'on a chez nous (rire) dans cette grande maison. Si on commence à raconter ce que l'on a vécu de difficile, on va passer pour un mec [silence] « *celui-là, il est encore en train de s'encenser* ». Et moi, je suis d'origine modeste, quoi, je m'exprime difficilement ».

100

RÉACTIONS POST-TRAUMATIQUES

Pour mieux définir l'état mental dans lequel se situe le policier qui n'a pas progressé normalement vers un processus de guérison, l'IACP l'imagine prisonnier de son traumatisme.

Le docteur Cordier souligne l'analogie entre l'état de stress post-traumatique des nosographies américaines et de l'OMS et la névrose traumatique décrite par S. Freud.

Pour l'encyclopédie médico-chirurgicale, trois conduites principales permettent d'identifier les caractéristiques cliniques de l'état de stress post-traumatique.

Temps de latence

Les symptômes de la névrose traumatique peuvent effectivement se déclencher immédiatement après les faits, mais ils peuvent n'apparaître qu'au terme d'une période de latence,

« Choqué ?

- Ben, le lendemain, il y avait encore des pétards, un truc tout bête, c'était le 13 juillet, non le 14 juillet, ou le 13 juillet au soir, non, je me rappelle plus. Mais le lendemain, peu importe, chaque fois qu'il y a un pétard [silence]

- Tu sursautais ?

- Ah, oui [silence]

- Ah oui, j'avais encore ça dans la tête, ouais. Il m'est arrivé dans des coups de [silence] euh, de javas, tiens, voilà, tiens, où on est beaucoup plus justement détendu et on se laisse [silence], on revient un petit peu en arrière, il m'arrive quelquefois d'y penser

- Encore aujourd'hui ?

- Oui, de façon assez forte, oui.

- Et ça vient comment ? ça vient sous forme d'images ? ça vient [silence]

- Ben, ouais, c'est des images ou alors sous forme de relations, la date aussi.

- 14 juillet ?

- Ben, chaque année.

- Tous les 14 juillet ?

- Ouais, il y a un exemple tout bête, il y a eu une pub qui passe à la télé « *ils y étaient, vous n'y étiez pas* » (publicité pour le mondial de football) , je ne sais pas si tu l'as vu à la télévision.

- Et, il disait « *ils y étaient, vous n'y étiez pas* » et moi je me dis « *je n'y étais pas* », non, parce que moi j'étais dans la galère, voilà, c'est un truc tout bête [silence] si, si, ça me revient de temps en temps, mais, bon, ça passe vite quand même [silence] ».

101

plus ou moins longue, et ce, à la faveur d'un événement qui rappelle le traumatisme initial. Cette phase de latence n'est pas complètement silencieuse, des symptômes se manifestent, mais sous une forme relativement affaiblie.

La durée est variable et comporte soit une réaction émotionnelle aiguë, soit une phase de silence. Durant cette phase s'effectue un travail de réorganisation qui a pour objectif d'assurer une défense tardive à la recherche d'un nouvel équilibre après la désorganisation première.

Il arrive que le déclenchement des troubles ne soit pas toujours immédiat. C'est ce que S. Freud appelait le temps de rumination, et J.-M. Charcot, le temps de méditation.

Selon L. Crocq, ce temps de latence peut durer six, dix heures comme il peut durer deux à trois mois. Cette variabilité tient selon lui à plusieurs éléments : elle dépend de la vitesse de chacun à essayer d'élaborer de nouvelles défenses là où celles qui auraient dû intervenir au moment du stress n'ont pas fonctionné ; elle dépend de la conjoncture.

Selon le professeur Lebigot, le syndrome de répétition a tendance à se produire de plus en plus tôt, parfois même, le lendemain. Certaines raisons peuvent être avancées : médias qui informent sur l'existence et le développement des traumatismes ; les soins apportés aux victimes y sont peut-être pour quelque chose.

La phase de latence n'est pas aussi silencieuse que l'on veut bien le dire. Certains éléments peuvent annoncer une névrose : trouble du caractère ; trouble des conduites (recours à l'alcool, à la drogue) ; problème de dépression ; problème d'anxiété ; apparition de maladies psychosomatiques.

Syndrome de répétition

102

La présence de ce symptôme suffit pour poser le diagnostic de la névrose traumatique. La répétition est le fait de revivre l'expérience traumatique contre sa volonté. C'est un souvenir brut, indépendant de la volonté. Ce syndrome de répétition se manifeste par des signes cliniques sur trois registres d'expression.

Le syndrome de répétition présente les manifestations cliniques suivantes :

- Hallucinations : auditives, céphalées, olfactives. Beaucoup de sujets croient voir dans la journée leur agresseur, l'attentat où ils étaient et se demandent s'ils ne sont pas fous ;
- Illusions : à partir d'une perception réelle ;
- Souvenir forcé : il est plus mentalisé que l'hallucination ;
- Ruminations, penser aux conséquences que cela a entraînées avec une impossibilité de s'en détacher ;
- Tics et sursauts qui peuvent prédire l'apparition d'une névrose traumatique ;
- Vivre et agir « comme si » : le policier se met à agir comme si l'agression allait recommencer ;

- Le cauchemar qui reproduit exactement l'événement traumatisique et au cours duquel la victime a le sentiment que les choses sont en train de se produire. Le cauchemar de répétition est le plus connu. Le sujet revit en rêve l'événement. Ce n'est pas un rêve contemplé, c'est un rêve vécu.

Il s'exprime sur différents registres :

- Détresse psychologique : le policier a l'impression que personne ne vient l'aider, ce qui provoque une anxiété ;
- Orages neurovégétatifs : transpiration, poitrine serrée, accélération du rythme cardiaque, tremblements ;
- Attitudes de défense du corps.

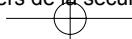
Il survient enfin selon des modalités soit spontanées selon un rythme mystérieux (on ne sait pourquoi certaines personnes l'ont plusieurs fois par jour et pas d'autres), soit provoquées par un stimulus (cela peut être le bruit d'une sirène de pompiers, la vue d'une scène de violence à la télévision ou l'approche de l'anniversaire de l'événement).

103

Conduites d'évitement

L'évitement apparaît immédiatement après l'événement traumatisique et témoigne d'un déplacement de celui-ci sur des situations qui lui sont reliées en vertu d'un rapport associatif. Le policier va consacrer de nombreux efforts pour effacer le souvenir de son tir. Il évitera d'y penser, ou s'éloignera de tous les lieux qui peuvent lui rappeler l'expérience traumatisante, ou par tout autre moyen. Le but est de ne pas être confronté avec ce que l'on cherche à fuir. Il pourra, encore, oublier involontairement tout ou partie de l'insupportable en développant alors une amnésie partielle ou complète.

Les évitements pourront prendre deux formes : un évitement des situations, des signaux externes (ce type d'évitement est en quelque sorte stimulé par les souvenirs du trauma ou perçu comme susceptible de ressembler au trauma), ou un évitement interne cognitif. Dans ce dernier cas, le policier évite les situations qui lui font penser au tir



sous quelque forme que ce soit. Il se comporte comme s'il inspectait continuellement l'environnement habituel (hyper-vigilance) à la recherche d'une quelconque analogie avec le trauma antérieur, pour se protéger de sa répétition.

EXTRAIT D'ENTRETIEN N°5

« Est-ce que tu es retourné de temps en temps sur les lieux ?

- Oui, on a eu l'occasion de faire plusieurs interventions [silence]

- Est-ce que toi, tu es volontairement retourné pour voir où c'était ?

- Non, même pas, on n'en parlait même pas [silence] Comme on était deux collègues à avoir subi le [silence] ce choc sur le site-là, eh, ben, non, même pas [silence] on n'en parlait même pas entre nous, mais peut-être une certaine réticence quand même parce qu'il faut dire les choses telles qu'elles sont, si on pouvait éviter de passer au (numéro de la rue), on n'y passait pas, on n'entrant pas dans la cour.

C'est peut-être ça, ouais, c'est peut-être une façon de détourner, ouais, c'est fort possible, ouais, ouais, mais, il est vrai qu'on n'y allait plus après de nous-même, on n'entrant plus dans cette cour, on y mettait plus les pieds [silence]».

104

L'évitement peut être aussi physiologique et pousse le sujet à éviter de ressentir quelque chose de semblable aux sensations physiques vécues durant le traumatisme. Le refus de l'entraînement au tir en est le meilleur exemple. J'ai constaté chez des policiers qui avaient tiré des difficultés, voire une incapacité, à reprendre contact physiquement avec leur arme au cours des entraînements, comme si le refus de contact, le refus d'entendre à nouveau des détonations, les maintenait à distance du souvenir du traumatisme.

Certains facteurs peuvent venir obscurcir l'établissement du diagnostic du syndrome de stress post-traumatique :

- Les patients en consultation ne révèlent pas l'événement traumatique. Dans le cas des policiers qui ont fait usage de leur arme, ce fait ne peut être ignoré. Mais si les manifestations interviennent quelque temps après l'événement et de surcroît après un changement de service, les nouveaux chefs du tireur pourront passer à côté de l'origine des troubles

constatés et considérer tout simplement que ce fonctionnaire n'est pas bon ;

- Des désordres secondaires peuvent masquer directement le syndrome de stress post-traumatique, comme la prise d'alcool, ou l'abus de substances médicamenteuses ;
- Le syndrome de stress post-traumatique peut se confondre avec d'autres désordres psychologiques ;
- Certains policiers, pour ne pas être taxés de « psychiques », vont taire leurs souffrances. Ou bien encore, comme le souligne L. Crocq, certaines victimes reconnaissent souffrir de ces symptômes mais considèrent que cela est normal au regard de ce qu'elles ont subi.

La névrose traumatique est une pathologie chronique qui n'évolue pas toujours d'un seul tenant. Différents troubles des conduites ou addictifs peuvent s'observer durant son évolution. Certains dissimulent longtemps leurs troubles. Une telle attitude n'est pas rare chez les policiers dont la fonction fait appel à des exigences de stabilité et d'excellence.

105

CONCLUSION

EXTRAIT D'ENTRETIEN N°6

« Avais-tu jamais pensé à la possibilité de pouvoir un jour tirer sur quelqu'un ?

- Ah, non [silence]

- Ou participer à la mort de quelqu'un ?

- Non, ah, non, non, c'est [silence] il faut le vivre pour [silence]. Je le porterai tout le temps, ouais, le restant de ma carrière et plus tard même quand je serai grand-père. Ah, oui, il restera là, et je le porterai comme une croix, le restant de mes jours, mais, ouais, [silence] [silence].

- C'est lourd à porter ?

- Ouais, lourd ? Euh [silence].

- Aujourd'hui, sept ans après ?

- Toujours, ouais, ouais, on n'oublie pas de toutes les façons, le fait d'en parler c'est difficile [silence]. Ah, le fait d'en parler c'est difficile parce que bon [silence] j'en ai fait abstraction, j'en parle plus du tout

- Combien de temps après as-tu vraiment admis que ça c'était passé ?

- Ben, tant pis pour lui, euh [silence] ».

Le docteur J.-Y. Mitchell qualifie d'incident critique « *tout événement qui peut, en raison de sa nature ou des circonstances dans lesquelles il est survenu, causer des souffrances à caractère psychologique chez une personne qui autrement est en parfaite santé* ».

Le Bureau fédéral d'investigation (FBI) classe l'usage d'une arme par un policier sous l'appellation d'incident critique. Cette action jugée comme se situant hors du commun par les Anglo-saxons est mise à égalité avec des événements admis comme traumatisants, à savoir la mort d'un collègue durant le service, un suicide de collègue, ou un désastre avec beaucoup de morts ou de blessés.

Le terme d'incident critique est un excellent qualificatif pour un geste qui passe trop souvent pour être un des risques du métier. L'ouverture du feu pour certains policiers est un véritable facteur de victimisation, entraînant des états de stress post-traumatique, qui, s'ils ne sont pas circonscrits, peuvent devenir gravement invalidants.

Cette réalité, quantitativement limitée il est vrai, n'intéresse que peu les auteurs français. Elle n'en reste pas moins une réalité humaine. Tous les policiers ne vont pas développer de pathologies psychiatriques chroniques. Ceux qui en seront victimes, ne sont pas pour autant plus faibles ou moins aptes que les autres. Présenter des troubles psychologiques après avoir blessé ou tué quelqu'un n'est pas synonyme d'anormalité ou de folie.

Les spécialistes sont unanimes pour dire que l'on ne sait pas véritablement ce qui préside au développement d'un état de stress post-traumatique. Par contre, ils affirment qu'une prise en charge rapide diminue certainement les risques de voir apparaître une telle pathologie. Il est nécessaire de répondre systématiquement à cette victimisation spécifique.

Le tir doit donc être considéré par le policier mais aussi par le service comme un incident critique à traiter en priorité.

■ **Pierre-Frédéric BERTAUX**
Commandant de Police

BARROIS (C.), 1988, *Les névroses traumatiques, le psychothérapeute face aux détresses des chocs psychiques*, Dunod.

BERTAUX (P.-F.), 2000, «Existe-t-il un stress spécifique des sauveteurs lors d'une intervention?», DU de 3^e cycle «stress et traumatisme majeurs», Département de psychologie médicale, Université Paris VI, 75 p.

BERTAUX (P.-F.), 1999, «L'usage des armes par les policiers: risque du métier, ou victimisation spécifique des forces de l'ordre?», DU de 3^e cycle de victimologie, Département de médecine légale, Université René-Descartes Paris V.

BERTAUX (P.-F.), 1997, «Le stress et l'usage des armes dans la police», DU de 2^e cycle de victimologie, Institut de criminologie de Paris II, 225 p.

BLACK (LAZAR) (J.N.), 1989. «Le stress post-traumatique ou stress provoqué par un événement grave», *La gazette de la gendarmerie royale du Canada*, Vol. 51, n° 7 et n°8.

CARSON (S.), 1984, «Les réactions de stress post-traumatique après un échange de coups de feu», in *Revue Internationale de Police Criminelle*, n° 378, Vol. 39, mai.

CORDIER (B.), SYLVETRE (M.), LEYRIE (J.), 1994, *Pathologies psychiatriques post-traumatiques*, Édition techniques, Encyclopédie médico-chirurgicale, Paris.

CROCQ (L.), 2000, «Stress et traumatismes majeurs», DU, Université Paris VI St-Antoine.

CROCQ (L.), 1998, «Cours sur les névroses traumatiques», DU de victimologie, Université Paris V.

CROCQ (L.), LERY (O.), 1989, Extraits des comptes rendus du congrès de psychiatrie et de neurologie de langue française, LXXXVII Session-Montréal 3-9 juillet.

CROCQ (L.), DOUTHEAU (C.), LOUVILLE (P.), CREMNITER (C.), «Psychiatrie de catastrophe, Réactions immédiates et différées, troubles séquellaires. Paniques et psychopathologie collective», Encyclopédie médico-co-chirurgicale.

GATHERIAS (F.), 1997, «Les policiers sauveteurs et victimes», *Le journal des psychologues*, n°144.

IACP National Law Enforcement Policy Center, 1990, *Model policy post-shooting incident procedure*, in IACP national law enforcement center, Arlington VA, USA, mai.

LAGADEC (P.), HUGUENARD (P.), 1996, *Traité de catastrophes, de la stratégie d'intervention à la prise en charge médicale*, Paris.

NOTO (R.), 2000, « Stress et traumatismes majeurs », DU, Université Paris VI St-Antoine.

NOTO (R.), HUGUENARD (P.), LARCAN (A.), 1994, *Médecine de catastrophe*, Masson (2^e édition revue et augmentée), 600 p.

SAINTOT (M.), 1999, *La mort dans l'âme*, DU de 3^e cycle, « Stress et traumatismes majeurs », Département de psychologie médicale, Paris VI.

SORTIR DE LA TERREUR EN IRLANDE DU NORD

par Maurice GOLDRING

Le conflit nord-irlandais est entré avec le cessez-le-feu de 1994 et les Accords du Vendredi Saint de 1998 dans sa phase de résolution. La paix est fragile et la violence politique se poursuit, mais désormais toutes les forces politiques en présence ont renoncé, du moins en principe, au recours à la voie armée. Pour que la paix se maintienne, il faut d'abord, selon l'auteur, que soient surmontées les peurs des uns et des autres. Aussi, cet article montre-t-il l'importance d'un mode de gouvernement fondé non sur le principe majoritaire mais sur le consensus et de la prise en compte effective de la réinsertion des anciens paramilitaires dans la vie politique civile.

109

L'Irlande du Nord n'est pas en paix. Chaque semaine apporte son lot de victimes. Les paramilitaires n'ont pas dissous leur organisation. Certaines refusent d'adhérer au processus de paix, comme l'IRA véritable (*Real IRA*) ou l'IRA maintenue (*continuity IRA*). Les paramilitaires loyalistes (*Ulster Defence Association* ou *UDA*, *Ulster Volunteer Force* ou *UVF*) continuent à régler leurs différends à coups de fusil. Dans les quartiers où ils dominent, les paramilitaires sont à la fois juges, policiers et bourreaux et chassent les délinquants par la menace, les mutilations ou les exécutions sommaires. Même ceux qui participent au processus de paix continuent de faire planer la menace de la violence armée. La présence maintenue des arsenaux a un sens. Elle dit qu'en cas de besoin, on pourra les utiliser. Malgré ce sinistre bilan, on continue à utiliser l'expression «processus de paix» parce que les organisations paramilitaires qui refusent de s'y intégrer ne reçoivent qu'un soutien politique marginal.

Le conflit nord-irlandais s'est déroulé sur fond de division profonde, historique et politique, des deux traditions, protestante et catholique. Indépendamment de l'existence ou non

110

d'une violence armée, les divisions et les conflits existaient avant le début des « troubles »¹ et continuent de peser après le cessez-le-feu. Avant les troubles, les catholiques votaient pour des partis catholiques, les protestants pour des partis protestants. Après les troubles, les électeurs n'ont pas changé de comportement et les partis hors communauté restent marginaux. L'État nord-irlandais s'est constitué en tant qu'État protestant pour les protestants. La minorité catholique au Nord avait le sentiment fondé de ne pas être représentée par le gouvernement d'Irlande du Nord². L'État avait un adjectif qui excluait ceux qui ne se reconnaissaient pas dans cette définition. Une telle situation est lourde de violence parce qu'elle est en tant que telle violence. Selon l'expression d'Hannah Arendt, les catholiques étaient orphelins d'un État et rien n'était plus urgent alors que de retrouver cette protection suprême. L'absence d'État est la justification permanente de la violence armée. Pour les uns, ceux qui en sont exclus, la constitution de groupes armés est la préfiguration d'un État catholique. Pour les autres, ceux qui sont protégés, la violence des exclus met en cause l'identité même de leur forteresse³.

Nourris par ces divisions historiques, les groupes armés ont aggravé le fossé entre les deux communautés et se sont installés au cœur du « problème ». Pour les protestants, les paramilitaires républicains étaient la « preuve » que les catholiques étaient réellement des étrangers que rien ne pouvait intégrer, puisqu'ils tuaient les policiers, les soldats britanniques, détruisaient les propriétés industrielles et commerciales, applaudissaient les victoires argentines pendant la guerre des Malouines. Pour les catholiques, la police et l'armée de l'État protestant confirmaient par la répression, les arrestations, les emprisonnements, qu'ils avaient en face d'eux un État hostile. Mais encore une fois, les groupes armés n'ont pas créé le problème, ils en sont la suppuration.

Pour surmonter la difficulté que représente la violence armée dans une société démocratique, il faut inclure les paramilitaires dans les négociations. Tâche apparemment impossible, puisque pour les paramilitaires, la « solution » passe par l'élimination de l'adversaire, ce qui est le contraire

....

(1) On appelle « troubles » en Irlande du Nord la période qui va de 1969 (premières manifestations pour les droits civiques) jusqu'au cessez-le-feu de 1994.

....

(2) O'CONNOR (F.), 1993.

....

(3) Cf. M. GOLDRING (M.), 1991 ; BOUILLON (A.), DAYAN-HERZBRUN (S.), GOLDRING (M.), 1996 ; CRETIEZ (X.), FERRET (J.), 1999.

de la négociation. Pour surmonter cette difficulté, il faut la contourner. Les revendications des paramilitaires n'ont pas été prises en compte. Les républicains voulaient le départ des Britanniques et la réunification. Ils n'ont obtenu ni l'un ni l'autre. Les loyalistes voulaient le maintien d'un État protestant, il a été aboli. La manière de réduire ces égarements fut de proposer un nouvel État qui soit reconnu comme légitime par les uns et par les autres, et qui ait en charge de construire un avenir commun et négocié.

LES ACCORDS DU VENDREDI SAINT

En Irlande du Nord, les projets de solution se sont toujours fondés sur deux grands principes qui tiennent compte des réalités de la province. Premièrement, si un État représente une section seulement de la population, le nouvel État réformé doit fonctionner par consensus et non par la majorité. Prendre des décisions majoritaires, dans la mesure où la majorité est protestante et la minorité catholique, est nécessairement domination de la majorité sur la minorité. Les grandes questions affectant l'ensemble de la société doivent donc être négociées pour aboutir à un accord général. Deuxièmement, tant qu'un tel accord ne peut émerger de l'intérieur, des autorités extérieures devront représenter les intérêts de l'une et l'autre section de la population. De 1921 à 1972, en Irlande du Nord, seuls les protestants avaient un État. En 1972, le gouvernement britannique supprima l'autorité protestante et administra directement la province. Pendant cette période intermédiaire, les intérêts des catholiques furent défendus symboliquement ou réellement par le gouvernement de la République d'Irlande qui fut amené à intervenir dans les affaires intérieures de l'Irlande du Nord.

Les trente années de conflit ont été marquées par des projets successifs de «solutions»: *Sunningdale*, Accords anglo-irlandais, Accords du Vendredi Saint. En mars 1972, l'assemblée du Stormont et le gouvernement d'Irlande du Nord sont dissous. Les deux gouvernements de Londres et de Dublin affirment publiquement que la condition d'une paix durable est la reconnaissance de la légitimité des deux

traditions : celle qui aspire à une Irlande réunifiée et celle qui revendique l'appartenance au Royaume-Uni. Auparavant, la position officielle de la République d'Irlande était de placer la communauté protestante sous pression. La constitution du pays, par ses articles 2 et 3, stipulait que le territoire national était composé de l'ensemble des trente-deux comtés de l'île. Le maintien de ces deux articles était compris, à juste titre, comme le refus de prendre en compte la volonté majoritaire des unionistes de rester britanniques. Selon Garret Fitzgerald, cette pression a été la raison principale de l'hostilité protestante à la réunification⁴. Le gouvernement de Londres réaffirmait que le statut de l'Irlande du Nord ne pouvait être modifié puisque la réunification était contraire à la volonté majoritaire de rester britanniques. Tout paraissait bloqué.

L'accord de *Sunningdale* de 1974 prévoyait le partage des pouvoirs entre catholiques et protestants et un conseil pan-irlandais consultatif. Il fut mis en échec par la grève des ouvriers loyalistes qui paralysa la province. Le nouvel accord dit «anglo-irlandais» de 1985 prévoyait encore une fois le partage des pouvoirs entre les deux «traditions» et introduisait une clause importante : tant que les acteurs en présence ne réussiraient pas à se mettre d'accord pour organiser leur représentation politique, un conseil intergouvernemental (Londres et Dublin) prendrait les décisions nécessaires à la bonne marche de la province. Par rapport à *Sunningdale*, le rôle de Dublin était accru et cette «menace» provoqua un front du refus loyaliste. Enfin, les Accords du Vendredi Saint d'avril 1998 reprirent les mêmes principes de manière plus élaborée : un gouvernement fondé sur le partage des pouvoirs entre catholiques et protestants, un conseil intergouvernemental Nord-Sud⁵.

Les Accords du Vendredi Saint reconnaissent que tout changement dans le statut de l'Irlande du Nord doit être basé sur le principe du consentement de sa majorité. Aujourd'hui, la majorité souhaite maintenir le lien avec la Grande-Bretagne. En cas de changement d'opinion de cette majorité, le gouvernement britannique s'engage à entériner le changement. En attendant, tout citoyen d'Irlande du Nord a le droit d'être citoyen irlandais, ou britannique, ou

....

(4) FITZGERALD (G.), 1996.

....

(5) DEUTSCH (R.), 1998.

....

(6) DEUTSCH (R.), 1998,
op.cit, p. 63.

les deux. Les articles 2 et 3 de la constitution irlandaise ont été abrogés. Les changements éventuels de statut de la province seront décidés par référendum, avec une plage de sept années au moins entre deux consultations.

La nouvelle assemblée de 108 membres, élus à la représentation proportionnelle, fonctionnera selon les principes de « partage des pouvoirs » excluant la domination sans partage d'une majorité. La réglementation complexe prévoit que toutes les décisions importantes ne pourront être prises qu'avec un soutien intercommunautaire. *« Toute décision à la majorité simple doit recevoir l'aval d'une majorité chez les nationalistes et les unionistes »*⁶. Les postes de ministres seront attribués sur une base proportionnelle.

Un conseil ministériel Nord-Sud réunira les ministres du Nord et de la République d'Irlande, ce conseil sera responsable devant l'assemblée d'Irlande du Nord et le parlement de République d'Irlande. En outre, un conseil britanno-irlandais rassemblera des représentants des deux gouvernements, plus des élus des assemblées d'Irlande du Nord, d'Écosse et du Pays-de-Galles. Il sera un organisme de discussion et de consultation en vue de coopération.

Des deux côtés, Nord et Sud, une commission des droits de l'homme assurera le respect des deux traditions dans le domaine de l'emploi, de la culture, de la langue. Ces droits s'inscrivent dans une expression universaliste des droits de l'homme en tenant compte des revendications communautaristes.

DES CHANGEMENTS PROFONDS

Si les principes d'une sortie pacifique étaient connus dès le début du conflit, pourquoi n'ont-ils pas permis de mettre fin à la guerre au début des années soixante-dix, et pourquoi ont-ils permis la paix seulement vingt-cinq années plus tard? Pourquoi les clandestins ont-ils déposé les armes en 1994 et pas en 1972? Ces vingt-cinq années de conflit armé ont-elles été nécessaires? Il n'y aura pas de réponses simples à ces questions. La description du processus de paix ne permet pas d'y répondre. Elle témoigne de l'évolution des esprits, elle ne les explique pas totalement.

114

Un premier élément d'explication réside dans les changements survenus dans la société nord-irlandaise. Dès le début des « troubles », sous la pression des événements et du gouvernement de Londres, des réformes importantes furent mises en place. La force de police emblématique de l'État protestant, les *B specials*, a été démantelée. L'attribution des logements ne dépend plus des municipalités, elle a été centralisée dans un *Northern Ireland Housing Executive* et aujourd'hui, l'attribution des logements sociaux n'est plus marquée par l'arbitraire et le clientélisme. Avec la création de la *Fair Employment Agency*, (devenue depuis *Fair Employment Commission*), dont l'objectif était d'abolir la discrimination dans le recrutement, les entreprises privées et publiques sont contraintes d'examiner avec soin leur politique d'emploi et les chiffres indiquent que pour les arrivées sur le marché du travail, les proportions entre catholiques et protestants sont respectées. Il reste que les difficultés économiques maintiennent un niveau de chômage dont souffrent deux fois plus les catholiques que les protestants. Dans les établissements d'enseignement qui restent séparés au niveau primaire et secondaire, l'égalité des droits est respectée. À *Queen's University*, la grande université de Belfast, le nombre d'étudiants catholiques a dépassé celui des étudiants protestants. Depuis 1995, on n'y joue plus *God Save the Queen* à la cérémonie de remise des diplômes. Les activités culturelles de la minorité catholique reçoivent des subventions publiques. Malgré toutes les inégalités qui subsistent, la société nord-irlandaise est plus juste, plus égalitaire, qu'il y a vingt-cinq ans⁷.

Notables aussi les évolutions des acteurs principaux du conflit. Pour Gerry Adams et le mouvement républicain, les difficultés provenaient de la présence britannique en Irlande du Nord. Si les Britanniques se retiraient, ils ouvriraient la route à une solution négociée. La lutte armée était le moyen principal d'obtenir ce retrait. Pour John Hume, l'obstacle politique principal était le refus unioniste d'envisager la réunification de l'Irlande. Toute réforme considérée par la

....

(7) DARBY (J.), 1995.

....

(8) ABRAHAM (T.), 1999.

communauté protestante comme une étape ou un moyen détourné d'avancer vers la réunification n'était pas acceptable. Il fallait donc donner de solides garanties aux unionistes. Les points de vue semblaient inconciliables et pourtant John Hume prit contact avec Gerry Adams dès 1988 pour rechercher avec le président du *Sinn Féin* les bases d'un accord possible. Faire passer les républicains d'une tactique centrée sur la lutte armée à l'acceptation d'une autre voie fondée sur les négociations et les élections semblait une tâche impossible, elle s'avéra concluante⁸. L'ensemble des forces politiques, dans la mesure où leur base populaire est déterminée par les frontières communautaires, doit faire des efforts douloureux pour renoncer à ce qui est leur raison unique d'exister: la défense de la communauté dont ils émanent. Pour que le processus aboutisse, le principe du consentement doit guider la rédaction des lois, des règlements, des principes de gouvernement, puisqu'il faut que chaque étape soit acceptée et soutenue par la majorité à l'intérieur de chacun des camps antagonistes. Enfin, John Hume dut aussi persuader le gouvernement britannique que le mouvement républicain faisait partie de la solution.

L'ensemble de ces contraintes forme un chantier dont personne ne sait quelle est la pierre la plus lourde à soulever pour commencer à déblayer le terrain. Heureusement, les sociétés existent indépendamment des appareils politiques. La société nord-irlandaise exprime son aspiration à la paix, son rejet des moyens violents, en persistant à vivre, à travailler, à s'amuser, dans une certaine normalité. Les combattants républicains marquent une certaine lassitude des contraintes de la clandestinité, des années de prison, des morts et des dégâts multiformes. Le mouvement républicain aspire à participer à une vie politique « normale ».

LA PRISON COMME UNIVERSITÉ

L'arrestation, le jugement, l'enfermement, font partie de l'expérience quasi générale des paramilitaires. Pour les républicains irlandais, elle est un phénomène familier, une expérience quasi nécessaire, voire un titre de gloire. Dans la

hiérarchie du *Sinn Féin*, pratiquement tout le monde a fait de la prison.

La prison rend le combat public. Le combat paramilitaire est par définition clandestin. Le combattant qui meurt sort de l'anonymat, l'arrestation joue le même rôle. La mort transforme le volontaire en martyr, la prison en héros. Les révoltes petites et grandes, la grève de l'hygiène et de la faim des années 1980-1981, étaient pour les républicains des moyens non-guerriers de continuer la lutte. Quand un patriote est arrêté, il perd son statut de combattant pour prendre celui de victime. Il n'est plus que martyr. Les loups se transforment en agneaux, les soldats deviennent des prisonniers politiques. S'ils subissent des mauvais traitements, les patriotes manifesteront contre la torture. Les campagnes pour les droits des prisonniers font appel aux droits des citoyens, le droit d'être défendu, respecté, traité dignement. En prison, la «guerre» continue, mais une guerre à mains nues, où les armes ont été neutralisées. Une lutte sans armes, c'est une campagne politique. Les multiples campagnes pour les prisonniers républicains, internes et externes, et notamment les grèves de la faim de 1980 et 1981, ont transformé les combattants emprisonnés en acteurs politiques. Lorsque le gréviste de la faim, Bobby Sands, a été présenté comme candidat aux élections législatives de 1981, son succès a montré qu'il était plus efficace à un homme désarmé d'organiser le soutien de la population qu'à un porteur de bombes.

D'après D..., ancien prisonnier républicain, Gerry Adams a fait abandonner les structures formelles de la discipline militaire (revue des troupes, salut au drapeau, etc.) pour établir à la place des structures éducatives⁹. Chez les loyalistes, c'est Gusty Spence¹⁰ qui a joué ce rôle. Il considérait que les emprisonnés n'étaient pas des prisonniers de guerre, mais des prisonniers politiques, ce qui impliquait la nécessité de l'éducation. À ceux qui étaient uniquement attirés par l'entraînement de type militaire, l'éducation physique, les marches, l'emploi des armes, Gusty Spence demandait constamment de réfléchir à des questions politiques : «Pourquoi combattez-vous, pourquoi êtes-vous ici?» Contrairement aux républicains qui avaient une longue expérience de la vie carcérale, les loyalistes la découvraient

....
(9) D... Entretien, 2000.

....
(10) Gusty Spence, ancien soldat de l'armée britannique, qui avait servi dans la police militaire de Chypre. Membre de l'UVF, emprisonné dans la prison de Crumlin Road à la suite du massacre de Malvern Street, où un barman catholique avait été abattu dans Shankill Road. C'est lui qui lira le communiqué du cessez-le-feu au nom des organisations loyalistes en 1994.

••••

(11) CAMPBELL (B.),
McKEOWN (L.),
O'HEGAN (F.), 1994.

••••

(12) Entretien du
19 septembre 2000.

••••

(13) Laurence ..., entretien
du 26 septembre 2000. Il
fut le premier des grévistes
de la faim de 1981 à sur-
vivre, après 70 jours de
jeûne. Emprisonné de 1976
à 1992, aujourd'hui l'un des
responsables de l'Organisa-
tion d'aide aux prisonniers
républicains (Coiste) Cf ci-
après paragraphe «Le sort
des combattants».

••••

(14) Entretien du
22 septembre 2000.

••••

(15) EPIC, 2000.

••••

(16) Jo ..., entretien
du 19 septembre 2000.

••••

(17) Syd ..., entretien du
19 septembre 2000.

Declan..., comme une grande partie des anciens prisonniers que j'ai rencontrés, a engagé des études universitaires en prison. Parfois avec l'idée d'être capables de raconter leur propre histoire, comme dans *North Weekly Serve My Time*¹¹. En 1997, D... aurait pu sortir six mois plus tôt, mais il aurait fallu établir un dossier de libération anticipée. Il n'a pas engagé ces démarches, non pas pour des raisons politiques, mais parce qu'il voulait «tranquillement terminer les études qu'il avait commencées cette année-là». La presse républicaine a écrit un temps que les prisons britanniques étaient des camps de concentration, mais on imagine mal un déporté à Auschwitz rester six mois de plus pour préparer le concours d'entrée à l'école polytechnique.

Syd T..., loyaliste, s'inscrit à l'Open University et passe une licence en sciences sociales.

Jimmy...¹² qui a quitté l'école à seize ans sans qualification, passe par le même canal une licence en histoire avec mention, un diplôme de troisième cycle en lettres, un diplôme en études européennes. Il a aussi écrit un livre, *Executed*, l'histoire de Tom Williams, le républicain pendu en 1942 dont les restes ont été ramenés à Belfast et enterrés dans le quartier républicain de Milltown.

Laurence...¹³ a fait des études en prison et termine une thèse sur l'histoire de la prison de Long Kesh, depuis 1971 jusqu'à sa fermeture. Il va publier sa thèse chez *Beyond the Pale*, une maison d'éditions liée au mouvement républicain. «Je ne tiens pas à publier ailleurs, je m'adresse surtout aux miens, aux autres prisonniers républicains, c'est ça le public que je vise».

Dans le cas du loyaliste William...¹⁴, l'écriture a joué aussi un rôle central. Il a commencé à écrire en prison, des poèmes, des textes de fiction, des lettres. Il a entretenu une longue correspondance avec sa mère qui avait le cœur brisé parce qu'elle avait un fils «qui était un assassin». Il a essayé de renouer avec elle par l'écriture. Malheureusement, cette correspondance a disparu. En revanche, il a conservé les lettres qu'il a envoyées à son fils.

D'après l'Organisation d'aide aux pionniers loyalistes (EPIC)¹⁵ et son étude sur les prisonniers loyalistes, deux cents n'avaient aucun diplôme à leur libération, cinquante-et-un «O Level» et une vingtaine, une licence.

Jo...¹⁶ fut d'abord emprisonné à New York. Il lisait la presse, se tenait au courant, rédigeait régulièrement une chronique politique pour *The Irish People*, se battait contre son extradition vers le Royaume-Uni, devint une cause célèbre aux États-Unis. Transféré à la prison du Maze, il obtint une licence en sciences sociales à l'Open University. D'après lui, la grande majorité des prisonniers politiques faisaient des études.

Syd...¹⁷ a commencé par étudier l'irlandais. Puis, dans sa seconde période d'emprisonnement, ce fut la grève de l'hygiène, la grève de la faim, il n'était pas question d'étudier. À son troisième séjour, il a passé une licence en histoire et politique (Open University), un diplôme en français (A Level), en irlandais (A Level). Il voyait beaucoup de films français en version originale.

et devaient tout apprendre, l'histoire de l'Irlande, de l'Ulster, des combats unionistes.

Les emprisonnés réfléchissent, étudient, discutent. La direction de l'IRA encourageait les discussions, les débats, les cours et les séminaires, sur la stratégie républicaine, les luttes mondiales contre l'impérialisme. Les hommes devaient se maintenir en forme. Physiquement, ils faisaient des pompes ; intellectuellement, ils lisait, étudiaient, discutaient.

Chez les républicains, il y avait des cours de révolution, des cours de marxisme, des cours de langue irlandaise, naturellement¹⁸ ; les séminaires, les cours, les discussions se menaient selon les principes du Brésilien Paulo Freire¹⁹, avec une pédagogie active où il n'y avait pas de différence entre enseignants et enseignés, chacun pouvant enseigner et apprendre tour à tour. Cette atmosphère de débat intellectuel et politique faisait de la prison elle-même une espèce d'université tout à fait stimulante.

Ajoutons que la coexistence carcérale entre groupes républicains et loyalistes les a contraints à des négociations, à régler les conflits par des compromis. En résumé, la prison était un lieu où les combattants redécouvriraient l'usage de la parole, la pratique des débats. Elle a donc joué un rôle important dans la politisation des clandestins. Ce n'est pas un hasard si les prisonniers des deux camps ont joué un rôle moteur dans la mise en route du processus de paix.

UN BOULEVERSEMENT POLITIQUE

L'IRA cesse le feu le 31 août 1994. En octobre, les organisations paramilitaires loyalistes suivent. Les négociations traînent et l'IRA reprend ses activités armées en février 1996. Elle ne peut donc pas participer aux travaux du « Forum » qui prépare l'accord. Elle cesse à nouveau le feu en juillet 1997, après l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement travailliste dirigé par Tony Blair. Plus important, les républicains acceptent le principe du consentement des unionistes pour toute décision d'ordre constitutionnel. Le Forum aboutit finalement aux Accords du Vendredi Saint, le 10 avril 1998, qui sont approuvés par référendum le 22 mai 1998. Le gouvernement d'Irlande du Nord, présidé

....
(18) Entretien avec D...

....
(19) FREIRE (P), 1971 ; 1974.

....

(20) Pour le référendum, 81% de votants, pour les accords, 71%, contre, 28%. Le 25 juin 1998, les élections à l'assemblée nord-irlandaise donnent les résultats suivants : UUP, 21%, DUP 18%, UKUP, 4,5%, PUP, 2,5%, UDP, 1%, SDLP, 22%, Sinn Féin, 17,6%, Alliance Party, 6,5% Northern Ireland Women's Coalition, 1,6%. Sources : DEUTSCH (R.), *op.cit.* Du côté nationaliste, les partis du « Oui » (SDLP et Sinn Féin) représentent la quasi totalité de la population nationaliste. Du côté unioniste, le rapport des forces est très serré : les partis du « Oui » (UUP, PUP et UDP) obtiennent 24,90%, les partisans du « Non » (DUP, UKUP), 22,5%.

....

(21) DEUTSCH (R.), 1998, p. 50, *op.cit.*

par David Trimble, le vice-premier étant Seamus Mallon du SDLP, se met en place²⁰. Enfin, les difficultés commencent.

LE MAINTIEN DES ORGANISATIONS PARAMILITAIRES

Les réactions aux Accords du Vendredi Saint montrent l'ampleur des difficultés à venir. Pour le négociateur nord-américain George Mitchell, « *il ne faut pas de courage pour abattre un policier dans le dos [...] mais il faut du courage pour s'affronter dans l'arène de la démocratie* »²¹. Pour le Premier irlandais, Bertie Ahern, l'aspiration politique des Irlandais est « l'union du peuple d'Irlande », mais par des moyens pacifiques et par consentement. Les Accords du Vendredi Saint permettront de construire patiemment cette union. John Hume du SDLP souligne que l'accord n'est la victoire de personne sur personne, mais qu'il donne la possibilité d'une réconciliation.

Les deux réactions les plus tranchées sont celles de David Trimble et de Gerry Adams. Alors que les déclarations ci-dessus sont finalement assez lénifiantes, avec Trimble et Adams, nous redescendons sur terre et nous prenons l'exacte mesure des difficultés qui suivront. David Trimble se félicite de la solidité reconnue du lien avec la Grande-Bretagne. Gerry Adams déclare que les Accords du Vendredi Saint représentent une étape positive dans la voie d'une Irlande réunifiée et libérée. Les deux hommes sont en effet sous pression. Le premier doit affronter la concurrence du Pasteur Paisley, ennemi juré des Accords du Vendredi Saint et dont le parti (DUP) fait quasiment jeu égal avec le parti unioniste officiel (UUP). Et même à l'intérieur du parti de Trimble, l'opposition aux accords n'est pas loin de la majorité de son conseil. Gerry Adams doit prouver aux militants républicains qu'ils ont eu raison de prendre les armes et de les déposer sans avoir obtenu ce pour quoi ils se battaient.

Les Accords du Vendredi Saint permettent de construire une confiance en l'avenir mais celle-ci est très loin d'être établie. Les unionistes dans leur grande majorité ne font pas confiance aux républicains parce que des groupes paramilitaires continuent d'utiliser la violence armée. Les

républicains ne font pas confiance aux unionistes parce qu'ils traînent les pieds sur des réformes considérées par eux comme essentielles, notamment dans le domaine de la justice et de la police. Aucun des camps ne fait véritablement confiance à son correspondant étatique, Londres ou Dublin. Pour les républicains, Dublin se montre trop souvent « complice » des Britanniques, tandis que les unionistes ne comptent que sur leurs propres forces pour résister à une dérive mortelle vers la réunification.

Les organisations militaires ne sont pas dissoutes, les armes sont conservées et elles sont parfois utilisées pour « régler » des problèmes. Les tribunaux populaires et les expéditions punitives sont des lieux et des méthodes qui permettent aux anciens de conserver leur statut de paramilitaire et de représentant armé de la communauté. Lorsque les armes sont là, les conflits politiques ont tendance à glisser vers des solutions militaires. Le bilan du conflit entre l'*Ulster Volunteer Force* (UVF) et l'*Ulster Defence Association* (UDA) pendant tout le mois de septembre 2000 à Belfast, dans le quartier protestant du Lower Shankill est très lourd. Des menaces, des slogans guerriers, des graffitis de terreur, des morts. Johnny Adair, de l'UDA²², après avoir été libéré dans le cadre des Accords du Vendredi Saint a été remis en prison pour sa participation présumée à ces activités. L'UVF accuse l'UDA de rassembler des barons de la drogue. L'UDA, dans un communiqué, refuse la diabolisation de ses troupes. L'UVF essaie d'isoler l'UDA, mais « *“ils” n’arriveront pas à nous diviser* »²³. David Irvine, ancien dirigeant de l'UVF, déclare que lui et ses amis vivent dans la terreur: « *Cette année, j’ai porté plus de cercueils de membres du Progressive Unionist Party (PUP) que pendant les cinq années précédentes* ».

LE RENONCEMENT À LA LUTTE ARMÉE

Pour la majorité des anciens combattants, le combat a cessé parce que « les autres » ont changé. Pour les républicains, le cessez-le-feu a pu être déclaré parce que le gouvernement britannique, après vingt-cinq années d'intransigeance, a enfin déclaré que les Britanniques n'avaient « *aucun intérêt politique ou stratégique en Irlande du*

....

(22) Johnny Adair est présenté dans le *News Letter* du 5 septembre 2000 comme le commandant de la « *C Company, Second Battalion* » de Shankill.

....

(23) *News Letter* du 5 septembre 2000.

Nord». Le combat a changé de nature, mais il est resté fondamentalement le même. Les républicains repoussent donc l'idée de mettre l'abandon de la lutte armée sur le compte de la fatigue des volontaires ou sur une quelconque réflexion critique de la violence politique. De même, les loyalistes ont cessé le feu parce que l'IRA a déposé les armes. Ils attendent pour dissoudre leurs groupes paramilitaires que l'IRA disparaisse.

La rupture avec la lutte armée n'a donc pas aboli le langage de la terreur. Les réticences à rendre les armes ou à les neutraliser, le refus d'envisager de dissoudre les organisations paramilitaires sont à la fois justification rétrospective des actions passées et inquiétantes raisons de reprendre éventuellement les armes à l'avenir. Pourquoi l'IRA doit-elle maintenir ses capacités militaires? Parce que, disent ses militants, les raisons de la lutte n'ont pas disparu. Le danger est toujours là, les paramilitaires loyalistes multiplient les agressions contre les écoles, les églises, les foyers. La police est restée protestante. Le récit du passé insiste sur la continuité du combat républicain. Les catholiques manifestaient pour l'égalité des droits, on leur a répondu par la violence qui a rendu la lutte armée nécessaire. Le mouvement pour les droits civiques n'était certainement pas un mouvement nationaliste. Il demandait le retrait des législations et des pratiques discriminatoires alors que les républicains exigeaient le retrait des troupes britanniques et la réunification du pays. Pourtant, ce mouvement est utilisé rétrospectivement pour justifier la lutte armée qui a duré jusqu'en 1997 alors que les objectifs du début des troubles ont été atteints dès 1972. La logique d'une telle conception est une logique militaire, puisqu'il faudrait reprendre les armes pour abolir toutes les injustices et les discriminations qui subsistent. Le chômage chez les catholiques est deux fois plus élevé que chez les protestants. Si la lutte armée est nécessaire pour combattre ces inégalités, quand cessera-t-elle? Et pourquoi a-t-elle cessé?

Certains mettent en avant la fatigue, l'usure. Des prisonniers avaient passé quinze ou vingt ans en prison, leurs enfants avaient grandi. Les pères voyaient avec horreur leurs propres fils suivre le même chemin.

Le mouvement républicain a évolué. Jusqu'en 1981, la voie armée était seule envisagée. L'immense émotion créée par les grévistes de la faim a permis au *Sinn Féin* de faire élire Bobby Sands au parlement. Ce succès a conduit à l'adoption de la stratégie du «bulletin de vote dans une main, et la mitraillette dans l'autre». Le *boycott* des institutions de la République d'Irlande a été levé, puis les républicains ont décidé de siéger aux assemblées de l'État «fantoche» d'Irlande du Nord.

Le monde a changé. Les références du mouvement républicain étaient les mouvements de libération nationale et les soulèvements populaires d'où ont émergé des nations indépendantes ou de nouveaux régimes. La révolution bolchevique, la *guérilla* de Fidel Castro, la guerre victorieuse du peuple vietnamien, étaient des modèles simples et obsédants. «*Nous n'étions pas communistes, mais le socialisme était là quelque part*» nous dit Jacky Mullen, l'un des responsables de *Coiste*. D'autres républicains continuent de se référer à Cuba: le système de santé y est exemplaire et tout un peuple a appris à lire et à écrire. La visite de Gerry Adams à Cuba a confirmé la valeur de cet exemple. Or, ces sociétés ont émergé à la suite de mouvements armés, la révolution bolchevique, la *guérilla* exemplaire de Fidel Castro. On se bat les armes à la main pour une société plus juste, la nation se libère du joug impérialiste. Ce modèle est simple et obsédant.

Ces modèles se sont écroulés, notamment après la chute du mur de Berlin, et avec cette chute, la conception du «grand soir». Un ancien exprime ainsi cet écroulement: «*Vient un temps où l'on se rend compte que l'on a pas le droit d'imposer aux autres sa manière de faire*»²⁴. Ce qui est en crise est une conception élitiste de la politique que partagent les avant-gardes armées. Conception qui peut se résumer ainsi. Première étape: un tableau apocalyptique de la situation. Le pays est sous la botte des oppresseurs, les forces de police sont des armées d'occupation, le peuple gémit dans les chaînes. Deuxième étape: les gens réels qui composent le peuple n'ont pas conscience de leur oppression. Ils sont corrompus, trompés par la propagande ou terrorisés par la répression. Troisième étape: il faut faire prendre

....
(24) HALL (M.), GALLAGHER (A.),
2000, p 35.

....

(25) Entretien du 19 septembre 2000.

Les références étaient le Vietnam, l'Algérie, Cuba, Che Guevara. Selon Jimmy...²⁵, ces références permettaient de voir le monde «en noir et blanc». Le combat était clair. Les prisonniers républicains avaient conscience d'appartenir à un grand mouvement international de libération. La plupart des prisonniers se considéraient comme des socialistes, voire comme des marxistes. «*Nous pensions que l'URSS était un pays socialiste. La manière dont les médias parlaient de ce pays faisait partie de la propagande ennemie. Nous étions bien placés pour savoir à quel point la BBC et les médias mentaient sur le mouvement républicain, nous en concluions qu'ils mentaient de la même manière sur les pays socialistes. Quand le syndicat «Solidarnosc» s'est développé en Pologne, nombre d'entre nous pensions que c'était un complot de la CIA. Nous avions une image de notre combat qui devait beaucoup aux révolutions socialistes et aux mouvements de libération nationale. Une insurrection populaire, une victoire militaire, l'ennemi en déroute, puis la construction d'une société nouvelle, comme à Cuba*». C'est pourquoi la chute du mur de Berlin a été un événement considérable. Cette référence aux socialismes marxiste et bolchevique ne les plaçait-elle pas en porte à faux par rapport à une population catholique et plutôt conservatrice ? L'URSS, c'était le pays sans Dieu, où les croyants étaient persécutés. Bien sûr. Jimmy... en a conscience. Mais «*les paysans qui se sont soulevés en 1917 n'étaient pas non plus des socialistes athées. Pourtant ils ont appuyé la lutte des bolcheviques*». Encore une fois apparaît l'idée d'une révolution «par surprise».

123

Dans les années soixante-dix, «*nous étions convaincus que nous pouvions battre les Britanniques militairement. Nous avions l'image du retrait des troupes américaines du Vietnam, le drapeau tricolore allait être hissé sur City Hall après la déroute des armées britanniques*»²⁶.

....

(26) Jo ..., entretien du 19 septembre 2000.

....

(27) Syd, prisonnier républicain, entretien du 19 septembre 2000.

Syd...²⁷ voyait aussi la fin du conflit comme la déroute des armées britanniques. «*Nous étions très jeunes, nous pensions que nous pouvions battre les Britanniques, les rejeter à la mer. Nous prenions exemple sur le Vietnam, sur le Nicaragua*». Syd se considérait comme un combattant du camp anti-impérialiste et l'URSS était un «allié objectif» dans ce combat. Martin... a beaucoup lu en prison, sur l'histoire de l'Irlande, sur les différents conflits dans le monde. Il pensait réellement que les Britanniques pouvaient être chassés par la force, «*c'était mon état d'esprit quand je me suis engagé*».

conscience au peuple de son oppression et pour cela, une organisation d'êtres d'exception, qui possède la lumière et la vérité, frappera « un grand coup » et réveillera ainsi les masses endormies. Cette conception était au cœur des activités républicaines. L'élite paramilitaire est une élite parce qu'elle participe à des actions dangereuses qui parlent pour elles-mêmes. Pas besoin de discours quand on est tué ou emprisonné. Ses membres ont conscience d'appartenir à une avant-garde éclairée : peu nombreux, mais disciplinés. Or, pour ces révolutionnaires, il n'y a plus de modèle. Les références internationales ont disparu. Il reste des liens dérisoires avec les nationalismes radicaux de Corse, du Pays Basque ou de Bretagne, des relations honteuses avec la *guérilla* « révolutionnaire » de Colombie, des voyages discrets à Cuba. La légitimation internationale qui jouait un rôle interne puissant n'est plus.

LE SORT DES COMBATTANTS

124

Le 28 juillet 2000, les derniers prisonniers quittent la prison de Long Kesh, dont quarante-sept prisonniers républicains. Leur libération anticipée est présentée par le *Sinn Féin* comme la reconnaissance tardive par l'État britannique du « *statut politique des républicains emprisonnés pour faits de guerre* »²⁸. Rétrospectivement, on pourrait dire que les luttes pour le statut de prisonnier politique auraient dû se traduire par leur libération pure et simple. Il reste à aller jusqu'au bout de cette reconnaissance en effaçant toute trace de criminalisation.

....
(28) COISTE.COM, 2000.

RÉINSERTION PAR LES ORGANISATIONS

Pour les militants du *Sinn Féin* et les anciens de l'IRA, la lutte continue. L'IRA étant toujours en activité, certains y retournent. D'autres deviennent des activistes politiques, des militants associatifs.

Les nationalistes vivent un climat d'euphorie où l'avenir semble ouvert. Pourtant, après les années de combat et les années d'enfermement, la rupture est brutale. L'excitation du combat et des luttes carcérales tombe d'un coup, elle

....

(29) Coiste est financée par le programme spécial européen d'aide à la paix et à la réconciliation, par le *Northern Ireland Voluntary Trust* (fonds britanniques), et par le *Department of Social Community and Family Affairs* (de la République d'Irlande). *Coiste.Com*. 1999.

....

(30) Maurna Crozier, directrice du « *Community Relations council* », entretien du 6 septembre 2000.

est remplacée par l'intégration dans une société dont la plus grande partie n'est pas militante à temps complet. Certains résistent à la tentation d'être « ancien combattant » de porter leur badge de héros. Ils se méfient des gens qui chantent le plus fort et qui racontent leurs exploits avec emphase. En général, moins ils en ont fait, plus ils gesticulent. Des républicains de la dernière heure. Mais ils ont malgré tout conscience d'être portés par leur communauté. Ils ont des ministres, des cabinets, des élus municipaux, des associations multiples²⁹. Ils font remarquer aussi que leur situation est très différente de celle des paramilitaires loyalistes. Coupés de leur communauté, ils font moins de politique, sont plus tournés vers le passé et glissent plus facilement dans des activités criminelles, la drogue, le racket.

Les perspectives de réintégration pour les anciens prisonniers républicains sont bien meilleures que pour les protestants³⁰. Pour les anciens prisonniers politiques protestants, l'avenir est plus sombre. Quelques postes dans les associations, des emplois de vendeurs dans les pubs ou les boîtes de nuit, chauffeurs des *Black Taxis*. Parfois des emplois religieux pour ceux qui sont touchés par la grâce. Les anciens de l'IRA sont en communion étroite avec près de la moitié de la communauté catholique et dans certains quartiers de Belfast ou de L'Derry, avec la majorité. Le passage du militaire au politique donne donc plus de possibilités. Les relations entre paramilitaires protestants sont plus ténues. Ils ne possèdent pas l'équivalent du *Sinn Féin*, un grand parti politique de la lutte armée. L'UDP et le PUP sont des petits partis, qui n'offrent guère de débouchés en termes d'élus ou de membres de cabinets ministériels. La majorité des unionistes voudraient plutôt oublier qu'il y a aussi des paramilitaires protestants, ce qui crée une amertume fortement répandue contre les *leaders* : « *Ils nous ont utilisés et maintenant que nous avons fait leur travail, ils nous jettent comme des malpropres* », reproches mille fois entendus du côté loyaliste, jamais du côté républicain.

Les protestants disent aussi que les catholiques savent mendier l'aide sociale et les crédits publics, que c'est chez eux une « tradition », alors que les protestants partagent une culture de l'effort individuel pour s'en sortir. *Coiste*,

l'organisation d'aide aux prisonniers républicains, a formé différents groupes d'aide aux anciens prisonniers. Le conflit a donné des emplois à beaucoup de gens : soldats, officiels ou clandestins, gardiens de prison, vitriers, entrepreneurs de travaux publics. Il faut bien que la paix donne aussi du travail, sinon à quoi sert-elle ? Les catholiques ayant été relativement défavorisés, vont gagner des emplois avec le processus de paix. Les protestants vont perdre des emplois « traditionnels » dans l'armée, la police, l'administration.

Coiste est une organisation toute jeune³¹. Émanation du *Sinn Féin* dont elle partageait au début les locaux, elle a maintenant des bureaux séparés et une activité autonome. Dans certains quartiers, une personne sur dix de la population adulte mâle a été incarcérée. 30 % rentrés adolescents (moins de 18 ans) en prison, en sont sortis adultes. C'est donc une énorme proportion de la population et pour *Sinn Féin*, les anciens prisonniers posent une question politique centrale. Pour que l'avenir leur donne raison, pour que la stratégie de l'IRA soit considérée comme juste, il faut que les prisonniers politiques avec leur expérience soient intégrés dans le processus de paix. Il faut que les anciens prisonniers soient respectés, qu'ils n'aient pas honte de leur emprisonnement. Il faut les aider à construire une estime de soi pour qu'ils puissent participer à la vie sociale et politique de manière positive. Voilà l'objectif principal de *Coiste* qui agit comme un « syndicat des libérés » et défend leurs revendications spécifiques. Michael Ritchie, l'un de ses dirigeants, donne des exemples de discrimination, d'anciens qui sont d'abord recrutés pour un emploi et refusés après examen de leur casier judiciaire. Il faudrait que le casier redevienne vierge pour que l'amnistie soit complète. Les anciens ont aussi des difficultés pour obtenir une assurance. Les visas, notamment vers les États-Unis leur sont souvent refusés. Il faudra batailler aussi pour que les années de prison soient prises en compte pour les retraites, comme pour les soldats d'une armée régulière.

Sinn Féin et *Coiste* critiquent les stages de formation pour anciens prisonniers pour deux raisons principales : ils ne se situent pas dans le « quartier » et ils ne partagent pas la « morale » des combattants libérés. Étant d'anciens

....

(31) *Coiste* a été fondée en 1998 par Laurence McKeown et Michael Ritchie. Elle a maintenant onze permanents et s'étend à l'Irlande tout entière. C'est donc une organisation « nationale » pour les trente-deux comtés. Elle estime à quinze mille le nombre total de ceux qui sont passés par la prison, en Irlande du Nord, en Grande-Bretagne et dans la République d'Irlande (quatre mille pour la seule République).

....

(32) O'HADHMAILL (F.), 2001.

....

(33) Le rapport de *Coiste* ne cite pas dans cette expérience le maniement des armes ou des explosifs, ou la joie d'une action réussie, la mort d'un ennemi particulièrement exécré ou le remords d'une action qui a tué des «innocents». Ces combattants sont des victimes et ne sont que des victimes.

combattants, ils sont des «cibles légitimes» pour les loyalistes et refusent d'aller étudier ou travailler dans des endroits où ils sont exposés. Ils veulent étudier, vivre et travailler, non plus au pays, mais dans le «quartier». *Coiste* donne en exemple des formations réussies: celles qui avaient lieu sur place, avec des formateurs qui sympathisent avec la morale républicaine et avec l'engagement précédent des stagiaires. Car ces «anciens» ont une expérience spécifique. Pour la plupart, ils se sont engagés jeunes et n'ont donc pas d'expérience professionnelle ou de formation initiale. Ils ont tout appris au combat et dans les prisons. Les stages doivent intégrer cette expérience spécifique³². Ils ont appris en prison à s'auto-administrer, à lutter pendant les grèves de la faim et de l'hygiène, à mettre en place un système d'éducation. Ils ont pu préparer et suivre avec succès des études universitaires. Ayant consacré toute leur vie à la «cause», ils n'ont pas d'expérience professionnelle au sens classique, mais ils ont la précieuse formation d'un engagement politique militant³³. Le rapport cite en exemple la politique d'intégration des anciens militants de l'ANC en Afrique du Sud ou les politiques d'emploi pour soldats démobilisés après la seconde guerre mondiale. Ces politiques doivent être fondées sur une nécessité morale, celle d'une réparation des injustices passées. Les responsables de ces injustices doivent récompenser ceux qui se sont battus pour les supprimer.

La question de la réinsertion des volontaires républicains est fondamentale. Si les anciens combattants sont laissés dans la nature après des années de clandestinité et de prison, ils seront moins motivés pour accepter et soutenir la nouvelle stratégie. Il faut donc que la «lutte paye» en terme de carrière et de satisfaction personnelle. Pas seulement pour les cadres de haut niveau, mais aussi pour les membres de base. Il ne faut surtout pas créer une catégorie de «demi-soldes», de grognards composant un vivier pour l'opposition à la nouvelle politique.

RÉHABILITATION DES COMBATTANTS ?

La question des victimes occupe une position centrale dans le processus de paix. Une commission sur les victimes

des troubles pour refléter les peines du passé et les espoirs d'avenir a été créée par Mo Mowlam³⁴. Des journalistes ont recensé toutes les personnes qui sont mortes de mort violente pendant les troubles³⁵. Le terme victime n'est pas utilisé. L'organisation *An Crann*³⁶ refuse elle aussi d'utiliser le terme, parce que s'il y a des victimes, il y a des bourreaux. Donc, on recensera tous ceux qui sont morts de mort violente, c'est-à-dire les paramilitaires, les civils, les combattants en uniforme, le volontaire qui saute accidentellement avec du semtex, le soldat britannique victime d'un tireur isolé. La difficulté est ainsi contournée en refusant le terme de «victime» à tous, ce qui permet à chaque groupe de l'utiliser à son gré. Est victime celui ou celle qui se déclare victime. Ainsi sont victimes les treize civils tués en 1972 à L'Derry, et sont victimes les parachutistes qui ont participé à la fusillade parce que certains ont plongé dans la dépression.

Depuis le cessez-le-feu, on construit des monuments, des policiers fouillent le sol pour retrouver des victimes disparues, des commissions d'enquête cherchent la vérité sur Bloody Sunday, sur Enniskillen, sur Omagh³⁷. La mairie de Belfast a dévoilé une plaque dans le City Hall commémorant la mort des neuf personnes le 28 juillet 1972, jour du «Bloody Friday» en écho au *Bloody Sunday*. Les élèves d'une école de Portadown plantent un arbre pour commémorer la mort de l'avocate républicaine Rosemary Nelson en 1999. Partout prolifèrent des organisations de victimes qui rappellent en permanence les horreurs que leurs proches ont subies. Pendant tout le mois de septembre 2000, la presse et la télévision rendaient compte de l'enquête sur l'attentat d'Omagh de 1998, l'attentat le plus meurtrier de ces trente dernières années. Des photos, des témoignages, décrivent en détail les effets de l'explosion, les cadres qui laissent couler leurs viscères, les bébés qui meurent dans les bras des sauveteurs, une femme tuée qui portait en elle des jumeaux. L'enquête sur Bloody Sunday est tout aussi émotionnelle et on repasse en boucle les images des manifestants désarmés froidement abattus.

Lors de leur libération, les prisonniers les plus connus subissent la pression des questions : «*Regrettez-vous ce que*

....

(34) Commission présidée par Sir Kenneth Bloomfield: *cf. BLOOMFIELD (K.), 1998*. Cette commission a été créée par Mo Mowlam, alors ministre en l'Irlande du Nord, après discussion avec le Premier ministre Tony Blair qui estimait que l'on ne prêtait pas assez attention à ceux qui avaient souffert.

....

(35) *McKITTRICK (D.), KELTERS (S.), FEENEY (B.), THORNTON (C.), 1998*.

....

(36) *An Crann*, organisation non gouvernementale qui recueille les souvenirs des participants aux «troubles».

....

(37) *Bloody Sunday*, 30 janvier 1972, treize manifestants tués par des soldats d'un régiment de parachutistes à L'Derry; *Enniskillen*, 8 novembre 1987, une bombe de l'IRA tueut onze personnes dans un rassemblement pour le «jour du souvenir»; *Omagh*, 15 août 1998, attentat le plus meurtrier de l'histoire des troubles, vingt-huit morts, revendiqué par l'IRA «véritable».

....

(38) Républicain jugé pour l'attentat dans l'hôtel où se tenait la conférence annuelle du parti conservateur en 1984. Il y eut cinq morts et de nombreux blessés. Libéré en juillet 2000 suite aux Accords du Vendredi Saint. Interviewé par Marian Finucane, rte (radio) le 5 septembre 2000.

vous avez fait? ». Une journaliste interroge Patrick Magee³⁸: « *Les gens qui vous voient libre sont horrifiés. Que pensez-vous de Madame Norman Tebbit qui depuis l'attentat passe sa vie dans un fauteuil roulant?* » Libérés, les anciens prisonniers sont fêtés par leur communauté tandis que les victimes survivantes ou leur famille pleurent de rage en voyant les « assassins » boire le verre de la libération. Lorsque John Major reçoit John White, l'assassin du sénateur irlandais Paddy Wilson et de sa compagne Irene Andrews, les journaux anglais titrent « *John Major serre la main d'un assassin* ». Le fils de Paddy Wilson se demande comment le Premier ministre peut recevoir l'homme « *qui a tué mon père de trente coups de couteau* ».

Le débat s'est amplifié avec la libération des derniers prisonniers en juillet 2000. Les responsables de tel ou tel attentat entrent dans le champ public. Michael Stone, John White, pour les loyalistes, Patrick Magee pour les républicains, ne laissent personne indifférent.

Les militants républicains considèrent que la campagne « pour les victimes » vise à criminaliser les actions de l'IRA. Ils considèrent que le terrorisme est le symptôme d'injustices qu'il faut traiter. Ils rappellent que le conflit existait avant le recours aux armes, que la répression a frappé les nationalistes bien avant leurs premiers coups de feu. Les « pogroms » des années 1969-1970, le *Bloody Sunday*, l'internement sans jugement, la politique de tir à vue des services spéciaux britanniques sont considérés comme autant de preuves que la violence armée a été imposée plus que choisie. Patrick Magee regrette toutes les victimes du conflit, mais les victimes de Brighton doivent être placées parmi toutes les victimes des troubles: « *Je regrette les conséquences de la violence, mais elle était nécessaire* ». Le chemin de la paix passe-t-il par un examen des activités criminelles concrètes dans lesquelles ces hommes étaient engagés? Que penseraient les républicains d'une commission « vérité et réconciliation » sur le modèle de l'Afrique du Sud? Pour la mise en place de cette commission, il a fallu que l'ANC s'engage à admettre les horreurs dont certains de ses militants se sont rendus responsables. C'était un risque énorme, qui a mis l'ANC en difficulté, toutefois celle-ci l'a

130

pris. Est-ce que l'IRA pourrait envisager de prendre le même risque? Non, pour les républicains, les seuls qui devraient se présenter devant une telle commission seraient les policiers et les soldats qui ont commis des crimes pendant le conflit. L'IRA n'irait pas se repentir parce qu'elle s'est battue pour la libération de son peuple.

Pour contrer cette campagne, les républicains présentent les anciens combattants comme des victimes. Ils sont tous innocents puisqu'ils menaient une guerre juste contre l'injustice. Dès qu'un combattant tombe ou est arrêté, il n'est plus qu'une victime: «*Nous avons critiqué le rapport Bloomfield sur la mémoire des troubles parce qu'il a adopté une définition étroite des victimes. Il ne mentionnait pas les victimes de la violence d'État*»³⁹. La plupart des associations de victimes partagent cette définition. Elles considèrent que seuls les «civils innocents» peuvent être qualifiés de victimes. Les militants qui sont morts comme conséquence de leur engagement politique ne méritent pas cette appellation: «*Nous sommes conscients que nombre de personnes dans la société irlandaise ont du mal à admettre le processus de libération des prisonniers*»⁴⁰. L'émotion des familles a été utilisée pour criminaliser l'action des volontaires. Coiste est donc chargée de poursuivre la bataille contre la criminalisation du combat patriotique, démontrer que les anciens prisonniers ne sont pas responsables du malheur de leurs victimes, qu'ils sont eux-mêmes des victimes des «troubles». La grande bataille politique de l'après-guerre est de faire accepter les anciens combattants comme membres à égalité de la nouvelle société. Lors de leur libération le 28 juillet 2000, les derniers prisonniers républicains ont publié une déclaration où ils précisent qu'ils avaient souffert comme prisonniers républicains et qu'ils comprenaient donc les souffrances des autres⁴¹. Les prisonniers politiques ont eux aussi souffert. Ils sont morts dans les prisons, ils ont été obligés de se battre contre l'oppression et contre les injustices, obligés de se sacrifier. Ils ont tous perdu des membres de leur famille, ont été blessés, emprisonnés. Clandestins ou prisonniers, ils étaient éloignés de leur famille, des enfants qu'ils n'ont pas vu grandir. Beaucoup ont dû divorcer. Dans

....
(39) Michael Ritchie, responsable de Coiste, entretien du 19 septembre 2000.

....
(40) RITCHIE (M.), 1999.

....
(41) COISTE.COM., 2000.

le mémorial pour les victimes, il faudrait donc les inclure, ainsi que tous ceux qui, en dehors de la prison, ont souffert de l'emprisonnement de leurs proches.

La lutte contre la criminalisation des actions militaires ne cesse jamais. Quand les clandestins sont arrêtés, ils deviennent immédiatement des victimes. S'ils subissent des mauvais traitements, les nationalistes dénonceront la torture. Il faut les rapprocher de leur lieu d'habitation pour que leur famille puisse leur rendre visite plus aisément. Quand ils sont libérés, ils sont accueillis, fêtés, choyés, applaudis dans les *meetings* et les conférences.

Ce qui est en jeu est le bilan politique des activités républicaines. Si l'IRA est une armée de libération qui a mené une guerre juste, lutté contre les injustices et contre l'occupation britannique, ses volontaires sont des héros et les morts resteront invisibles. Si l'on estime que ce conflit pouvait être évité, qu'il n'a servi à rien, alors le bilan des victimes participe de l'acte d'accusation contre les paramilitaires. Les morts renaissent quand meurent l'organisation et l'idéologie qui l'a fait agir. La chute du mur de Berlin et l'échec du bolchevisme ont conduit à ressusciter les victimes de la répression. La restitution au compte-gouttes des «corps disparus» par l'IRA a un sens contradictoire. Elle signifie le début d'une réflexion critique sur la terreur républicaine, mais montre à quel point il est difficile de la mener jusqu'au bout. Pour les grands principes, on peut brandir des chiffres de morts. Qu'importent les sacrifices quand il s'agit de libérer un peuple! Mais si en bout de course, on ne peut montrer que deux portefeuilles ministériels, 1 750 morts par voiture de fonction, c'est beaucoup trop.

CONCLUSION

En vingt-cinq années de guerre civile, la société nord-irlandaise a connu des changements sociaux et juridiques profonds accompagnés d'une ouverture réciproque entre les deux communautés dans laquelle, paradoxalement, la prison a joué un rôle essentiel. Les Accords du Vendredi Saint, s'ils ont été marqués par le renoncement à la lutte armée, n'ont pas abouti à la dissolution des organisations

paramilitaires. La paix en Irlande du Nord est donc une paix fragile dont la consolidation dépendra pour une large mesure du sort réservé aux anciens combattants.

■ Maurice GOLDRING

Professeur émérite, université Paris VIII Saint-Denis

B I B L I O G R A P H I E

- ABRAHAM (T.), 1999, in McCARTNEY (C.), (dir.), «Striking a Balance: The Northern Ireland Peace Process», *Accord, An International Review of Peace Initiatives*, n° 89.
- BLOOMFIELD (Sir K.), 1998, «We will remember them, Report of the Northern Ireland Victims Commissioner», Rapport.
- BOUILLOU (A.), DAYAN-HERZBRUN (S.), GOLDRING (M.), 1996, *Désirs de paix, relents de guerre*, Paris, Desclée de Brouwer.
- CAMPBELL (B.), McKEOWN (L.), O'HEGAN (F.), 1994, *Nor Meekly Serve my Time, The H.Block Struggle, 1976-1981*, Belfast, Beyond the Pale Publications.
- COISTE.COM, juillet septembre 2000, Vol. 2, n° 4.
- COISTE.COM, octobre-novembre 1999, Vol. 1, n° 1.
- CRETTIEZ (X.), FERRET (J.), 1999, *Le silence des armes*, Paris, La Documentation française.
- DARBY (J.), 1995, *Northern Ireland, Managing Difference*, Londres, Minority Rights Group.
- DEUTSCH (R.), 1998, «Le Sentier de la paix, l'accord anglo-irlandais de 1998», *Terre de Brume*, Presses universitaires de Rennes.
- Ex-prisoners' interpretative centre (EPIC), 2000, Research document, n°2, octobre.
- FITZGERALD (G.), 1996, «Southern Policies helped to build a wall of Orange glass», *The Irish Times*, 1 juin.
- FREIRE (P.), 1974, *Pédagogie des opprimés*, La découverte, coll. Maspéro, Paris, 208 p.
- FREIRE (P.), 1971, (2001 rééd.), *L'éducation, pratique de la liberté*, Le Cerf, Paris, 160 p.
- GOLDRING (M.), 1991, *Belfast from Loyalty to Rebellion*, Londres, Lawrence and Wishart.
- HALL (M.), GALLAGHER (A.), 2000, *The Seeds of Hope*, Newtown Abbey, Irland Pinklet.
- McKITTRICK (D.), KELTERS (S.), FEENEY (B.), THORNTON (C.), 1998, *Lost Lives: The Stories of the Men, Women and Children who Died as Result of the Northern Ireland Troubles*, Londres, Maistream.
- O CONNOR (F.), 1993, *In Search of a State*, Belfast, The Blackstaff Press.
- O HADHMAILL (F.), 2001, *Equal Citizenship for a New Society? An Analysis of training and Employment Opportunities for Republican Ex-Prisoners in Belfast*, Belfast, Coiste.
- ITCHIE (M.), 1999, «What's to be done?», Coiste.com.

L'APRÈS-ASSASSINAT DU PRÉFET ÉRIGNAC

Les retombées sur le système nationaliste corse

par Thierry DOMINICI

L'idée qu'il existe une *question corse* dans l'ensemble national ne remonte pas au dernier quart de siècle qui vient de s'écouler. Néanmoins, dès 1976, avec l'apparition d'une violence identitaire organisée sous l'égide d'une entité politico-militaire (le FLNC), force est de constater que la dimension nationaliste insulaire a considérablement évolué passant d'un phénomène ethno-culturel à un conflit de société mettant en scène l'État et la périphérie. Suite à l'assassinat du Préfet Claude Érignac, il paraît opportun de s'interroger non pas sur le rapport toujours plus distendu entre l'identité territoriale corse et la citoyenneté républicaine mais sur les répercussions et sur les bouleversements qu'a orchestrés cette exaction terroriste sur le système interne du nationalisme corse. L'ambition de cet article est de rendre compte des changements organisationnels et politiques qu'a entraînés directement ou indirectement cette violence terroriste au cœur du système de représentation de l'organisation nationaliste.

133

....

(1) Nous avons entrepris entre septembre 1996 et mars 2002 l'étude à travers une analyse de terrain qui nous a conduit à réaliser des dizaines d'heures d'enregistrement d'acteurs politiques, de la dimension nationaliste corse (observation participante, entretiens qualitatifs, repérage du discours partisan, etc.). De plus, nous avons suivi l'ensemble des *meetings* relatifs aux deux campagnes électorales de 1998 et de 1999; et enfin dans le but d'établir les bases d'une intervention sociologique, nous avons établi entre octobre 1998 et août 2000 une série d'entretiens avec Jean-Michel Rossi cofondateur du FLNC et ancien dirigeant du bloc *Cuncolata/FLNC canal historique*.

Le vendredi 6 février 1998, à Ajaccio, le Préfet de Région Claude Érignac est assassiné de trois balles tirées à bout portant. Trois jours plus tard, cette exaction est revendiquée par un mystérieux groupuscule anonyme, que les médias désignent pour plus de commodité comme le «Sans Sigle» (ou «commando Érignac»). L'assassinat du plus haut représentant de l'État dans la Région est sans précédent dans l'histoire de la République. Cette nouvelle dimension de la violence nationaliste a eu et a toujours des effets politiques importants sur le rapport qu'entretient l'État avec cette Région. Cette action terroriste s'est répercutee sur l'ensemble de la société nationale, elle a même sûrement creusé un fossé d'incertitude citoyenne, éloignant toujours un peu plus la société insulaire de l'Etat-nation, mais quels sont ses effets à l'intérieur du système nationaliste proprement dit?

L'observation participante et le repérage du discours politique¹ dans les différentes mouvances nationalistes nous apprennent notamment que la dimension de la question

....

(3) L'espace politique corse se décline en un espace public et un espace clandestin.

....

(4) COURTOIS (J.-P.), GARREC (R.), 1999, p. 44 et suivantes.

Il semble qu'à la lecture des différents communiqués, ce groupe armé soit en désaccord avec la démarche impulsée à partir du 11 janvier 1996, date de la conférence médiatico-clandestine de Tralonca élaborée par la principale organisation, «Cuncolta-FLNC Canal Historique» en accord avec le Gouvernement. La volonté du «Cuncolta-FLNC Canal Historique», sortie victorieuse de la guerre intestine qui l'opposait (de 1992 à 1996) au bloc «MPA/FLNC Canal Habituel» dissous en janvier 1997, était d'occuper l'espace politique public³ et de mettre en sommeil la structure militaire en échange d'une solution négociée de la question Corse avec le Gouvernement. Le rapport de la commission d'enquête du Sénat «sur la sécurité en Corse» et les différents témoignages des principaux protagonistes de cette conférence concordent, au point que même les rapporteurs n'osent pas qualifier cette démonstration de force «*de clandestine tant l'accès des différents moyens d'information y est organisé, y compris par les forces de sécurité de l'État*⁴». Cette démarche animée par François Santoni, *leader* du mouvement, est vivement critiquée par les plus radicaux de la tendance nationaliste. Dès lors, une compétition pour le *leadership* s'opère dans l'organisation interne, se concluant par des démissions et à terme par la création de nouveaux sigles plus ou moins représentatifs dans le paysage politique local.

L'IMPLANTATION D'UNE LUTTE ARMÉE RADICALISÉE

En effet, au regard du déroulement de l'enquête policière, on observe que le «Sans sigle» a orienté ses actions terroristes vers une stratégie fondée autour d'un projet clair: la déstabilisation du système mis en place par le «FLNC Canal Historique» de F. Santoni et Ch. Piéri. En effet, si nous analysons l'ensemble des actions du commando d'une manière chronologique, nous retrouvons de manière sûre son existence dès septembre 1997, soit environ quatre mois avant l'assassinat du préfet de région. De plus, le rôle politique des acteurs arrêtés grâce ou à cause de l'enquête rhizomatique menée en sous-main par le Préfet Bernard Bonnet dénote un caractère récurrent et distinctif: ils sont

LA CONTESTATION DE L'IDÉOLOGIE DE BASE DE LA LLN ET DE CES DÉRIVES POLITIQUES

À l'instar des organisations clandestines apparues depuis la naissance de la violence politique nationaliste, lors de la première « nuit bleue » de l'histoire de l'île, les 4 et 5 mai 1976 (graphique 1), le « Sans Sigle » justifie son existence et ses velléités terroristes en instrumentalisant l'histoire des Corses afin de légitimer son utilité politique auprès de la société insulaire. La violence des nationalistes insulaires, jusqu'à l'assassinat du Préfet de Région, fut essentiellement dirigée contre des objectifs matériels (villas, entreprises, biens publics, administrations, etc.). Xavier Crettiez explique que « *la violence corse ne s'inscrit ainsi nullement, à l'inverse de celle des militants basques ou irlandais, dans une dynamique d'affrontement guerrier avec le pouvoir central. Le conflit nationaliste se matérialise à travers des attentats à l'encontre de cibles « symboliques » de l'État « colonial », telles les administrations et entreprises publiques*⁸ ». Dès lors, le « Sans Sigle » apparaît comme un élément déstabilisateur du système politique nationaliste, car il critique à la fois l'essence même de la violence nationaliste et son rôle politique. Ce qui constraint l'ensemble des groupuscules armés à réagir afin de dénoncer à la fois l'errance d'une telle entreprise politico-militaire et sa déconnexion avec la LLN élaborée depuis la naissance du FLNC.

Le commando Érignac entend par son action violente s'imposer comme l'unique porteur d'un nationalisme original et historique. D'ailleurs ce groupuscule précise dans son communiqué du 9 février 1998 : « *N'en déplaise à des observateurs peu avertis qui nous affublent de sigles fantaisistes, nous ne sommes pas un énième mouvement, renaissant, dissident ou en gestation. Nous sommes les fils de cette terre, jaloux de ses valeurs ancestrales [...]. Dans le droit fil des luttes populaires pour la liberté contre tous les oppresseurs, nous réaffirmons solennellement notre volonté inébranlable de construire une Nation corse libre, démocratique et souveraine* ». La motivation de ce groupuscule armé est d'agir en catalyseur d'une violence politique plus radicale, de type ETA ou IRA. En conséquence,

.....

(8) CRETTIEZ (X.), 2000,
p. 72.

137

L'après-assassinat du Préfet Érignac

il s'affirme porteur d'une exemplarité dans la LLN, ce qui explique peut-être pourquoi son action a été définie par l'ensemble des nébuleuses clandestines comme une dérive «brigadiste». Quand le «FLNC Canal Historique» «[...] dément toute implication dans le meurtre du Préfet de Région», il ajoute «notre démarche politique collective et cohérente rejette les fanatismes de tous ceux qui, en Corse, confondent lutte armée d'un peuple avec l'instauration de la terreur». Le lendemain, l'éigmatique «Fronté Ribellu» (Front Rebelle), nébuleuse nationaliste apparue en décembre 1995, se déclare hostile à la politique de renversement et à la volonté de certains isolés de tendre vers une nouvelle guerre fratricide, tout en rappelant au nouveau groupe belligène «que seul l'État est l'ennemi du peuple Corse».

Ces deux condamnations laissent penser que la stratégie du «Sans Sigle» fut de sortir du cadre idéologique de la LLN défini par les différentes émanations clandestines nées du FLNC de 1976. Le commando Érignac entendant ainsi faire glisser la violence contrôlée et symbolique des nationalistes vers une politique de la violence sans aucune restriction éthique et vers une redéfinition de la lutte d'émancipation du peuple Corse élaguée des dérives mafieuses et claniques.

139

LA VOLONTÉ DE RUPTURE AVEC UN CONTEXTE POLITIQUE PARTICULIER

Certes si, avec cet assassinat, le «Sans Sigle» entend radicaliser la lutte armée, selon ses divers communiqués, il ambitionne aussi d'attirer vers lui l'ensemble de la représentation sociale du mouvement nationaliste. En quelque sorte, par son action ultra-violente, le commando Érignac espérait s'octroyer le principe d'une violence légitime en produisant du sens politique et historique. La contestation identitaire corse est, depuis l'apparition de la lutte armée, axée sur un ressentiment, une impression de rejet qui se traduit par une relation paradoxale avec l'État français. Celui-ci en tant que détenteur de pouvoirs normatifs est perçu par les mouvements de contestation comme à la fois l'ennemi et l'interlocuteur unique. La

Manifestement toutes les organisations de ce type ont besoin de plus en plus de moyens humains, financiers et logistiques. Des pratiques affairistes détournent l'organisation clandestine de ses réalités politiques, comme la collecte de l'impôt dit «révolutionnaire» et les accointances avec des bandes criminelles locales, nationales et internationales. De plus, la structure organisationnelle du FLNC cherche à obtenir une plus grande représentativité dans les secteurs économiques et industriels. En dix ans de lutte armée, le FLNC se présente dans la société insulaire comme une organisation sociale ayant des périphériques et des ramifications implantés dans la vie quotidienne (associations culturelles et sportives, syndicats socioprofessionnels, comités de soutiens divers, entreprises privées, etc.) et d'autres moins avouables.

Cette distanciation entre la réalité de la lutte armée et la réalité sociale de l'organisation se traduira par une première rupture en 1989 où lutte insurrectionnelle se conjugue avec intérêt particulier¹⁰. Le FLNC éclate alors en trois groupes (ou superstructures) distincts politiquement mais intrinsèquement liés au plan historique et idéologique : le «Canal Historique», le «Canal Habituel» et «Resistenza». À ce moment clé de l'histoire de la revendication identitaire «A Cuncolta», la vitrine politique du FLNC ne peut plus contenir la base militante unifiée par le FLNC. De sorte que l'idéologie partisane se subdivisera par rapport à la fragmentation de la clandestinité entre : «Cuncolta Nazionalista» (CN)/ «FLNC Canal Historique», «Mouvement Pour l'Autodétermination» (MPA)/ «FLNC Canal Habituel» et «Accolta Naziunista Corsa» (ANC)/ «Resistenza»¹¹.

Cependant l'idéologie de base des trois courants ou blocs correspond pour l'essentiel à la tentative de s'octroyer une part de la violence légitime de l'État en combattant symboliquement cet ordre institutionnel tout en se disputant certains secteurs économiques. D'un point de vue interne, les divisions sont porteuses d'affrontements entre les deux plus grands courants du nationalisme violent (*Canal Historique/Canal Habituel*) qui se solderont par une vingtaine de morts répartie dans les deux camps et une perte de sens idéologique. Le «Canal Historique», tout

....

(10) Cf. POGGIOLE (P.), 1996; SANTINI (J.-P.), 2000; ROSSI (J.-M.), SANTONI (F.), 2000 et ALLESSANDRI (P.), 2002.

....

(11) Plusieurs travaux universitaires portent sur la segmentarisation de la violence nationaliste corse, voici les trois plus récents : CRETIEZ (X.), 1997; CODANI (D.), 1994; LEFEBVRE (Ch.), 1999.

**LES CONSÉQUENCES SUR LE SYSTÈME DE LA VIOLENCE
NATIONALISTE : SURENCHÈRE CLANDESTINE, RECOMPOSITION
DE LA CLANDESTINITÉ ET ORGANISATIONS CRIMINELLES**

Bien que nous ne puissions ni infirmer ni confirmer que la stratégie du « Sans Sigle » soit le moteur d'une recomposition du système nationaliste contemporain, l'action terroriste est de toute évidence porteuse de certains changements sociaux et politiques qui dépassent l'idéologie de base du nationalisme corse. Paradoxalement, nous observons que cette exaction contre le Préfet de Région a été instrumentalisée par des acteurs politiques nationaux, locaux et les mass médias ce qui écorne le rôle de l'État dans cette région. La violence du « Sans Sigle » a atteint en quelque sorte son but car elle a « *engendré une réaction brutale des pouvoirs publics. Aux multiples contrôles administratifs destinés à réintroduire l'État de droit dans l'île, s'est ajoutée une série d'arrestations touchant de façon indifférenciée le conglomérat nationaliste (349 interpellations en 1998)*12. Sans pouvoir affirmer objectivement que l'action du « Sans Sigle » a eu des conséquences directes sur l'organisation structurelle de la clandestinité, force est de constater que la situation de crise idéologique des nationalistes et la pression policière astreignent les partisans de la violence politique à se désolidariser de cet attentat qui annonce la radicalisation de la LLN et le passage au séparatisme. De plus, les différents rapports (études, enquêtes policières et journalistiques) soulignent la portée que charrie cette exaction terroriste sur l'environnement politique. Ce bouleversement de l'espace politique local est intrinsèquement lié aux raisons d'obligation de résultat de l'enquête policière et surtout des pressions des mass médias et de certaines querelles partisanes sur le plan national. Or, en dix ans de luttes anti-terroristes, les rapports entre les différents services (SRPJ d'Ajaccio, DNAT, gendarmeries et Renseignements Généraux) ne sont pas au beau fixe: d'ailleurs, le rapport du Sénat dénonce notamment « une guerre des polices », juxtaposée à une enquête fragilisée par certaines rivalités entre les juges antiterroristes et une contre enquête en sous-marin du Préfet Bernard Bonnet

....

(12) CRETIEZ (X.), FERRET (J.),
op.cit.

143

menées par le «FLNC 96» touchent des biens publics sans liens directs entre eux.

Dans la nuit du 25 au 26 juin 1999, apparaît dans cet imbroglio de démonstration de force et de surenchère de l'action violente un nouveau mouvement clandestin : «L'Armata Corsa» (L'armée Corse). Il revendique quatre attentats (DDE de Calvi, Poste de Bastia, Tribunal de Sartène et Casabianda à Ghisonaccia) ce qui marque son emprise sur la totalité du territoire îlien. Il entend occuper le terrain de la lutte clandestine pour riposter à toute agression faite au peuple corse. Le message s'adresse à la fois à l'État et «aux spéculateurs de tous bords». Dans son communiqué, «l'Armata Corsa» s'exprime clairement sur deux points importants : son positionnement et le bilan contrasté d'une violence peu politisée depuis l'échec de Tralonca.

Tout d'abord, il affirme que : «[...] *L'analyse de la conjoncture présente et l'expérience des années de lutte commandent notre intervention dans l'espace national corse marqué par la confusion et l'illusion d'une énième réforme institutionnelle qui, en l'état actuel de notre société, risquerait de s'avérer un remède pire que le mal*». Ce groupe, ne se reconnaissant pas dans l'image d'un nouveau mouvement de LLN, entend se positionner à côté du seul mouvement clandestin occupant selon lui le terrain de la lutte armée : le «Canal Historique». «L'Armata Corsa» s'inscrit ainsi dans une lutte contre les spéculations ; elle se place également en faux contre toutes les dérives maffieuses. Ce qui explique pourquoi cette armée clandestine, dont on a souvent attribué la paternité à F. Santoni et J.-M. Rossi, ne propose pas de programme de résistance comme le firent le FLNC et tous ses corollaires de scissions en dissidences. «L'Armata Corsa» entend agir sur un autre domaine de la lutte : la violence identitaire ; en ce sens, cette organisation armée prône la fin de la clandestinité et le passage au traitement public et politique de la question Corse.

D'autre part, cette organisation dénonce l'échec du processus de paix impulsé par la conférence de Tralonca, tout en s'attaquant à certains leaders nationalistes qui auraient noué des relations directes avec le grand banditisme local et national¹³. De plus concernant l'assassinat du

....

(13) Cette critique acerbe d'un nationalisme corse à la dérive fut précédemment appliquée au bloc majoritaire «Cuncolta»/«Canal Historique» par le «Fronte Ribellu» dès 1995.

....

(14) WIEVORKA (M.), 1998, p. 44 et suivantes, *op.cit.*, s'interroge sur le fait que l'utilisation de la violence politique contemporaine en plus de son rôle politique originel a tendance à se déplacer vers deux orientations: le champ infrapolitique lié à la privatisation de l'économie et le champ métapolitique dépassant le cadre restreint du champ politique pour embrasser une lutte culturelle et/ou identitaire. Cf. LE BOT (Y.), 1996, p. 173-197; RUFIN (J.-Ch.), 1996. Et dans un contexte international: BATTISTELLA (D.), 1999, p. 37-43.

menée contre l'État et dirigée dans le but d'une libération nationale du peuple corse. Et de l'autre une violence plus populaire inhérente à un conflit infra-étatique. Ce champ de la contestation est lié à la fragilité de l'État sur le territoire insulaire. Ce qui d'une part laisse plus d'espace aux différentes organisations criminelles qui en raison de la privatisation de l'économie essayent par leur violence de tenir à distance l'État pour se livrer plus librement à des activités maffieuses. Et d'autre part, à une violence identitaire placée non plus sous le thème d'une lutte contre une classe dominante mais sous le signe de l'exclusion, vécue comme un déni de l'identité collective insulaire¹⁴. L'originalité de cette expression infra-étatique de la violence politique est qu'elle ne met pas en cause la pertinence du principe de la violence légitime de l'État. Bien au contraire elle paraît intrinsèquement liée au contexte général de crise de la modernité.

L'UNION DES COMBATTANTS ET LE PAROXYSME DE LA VIOLENCE INDÉPENDANTISTE

147

La volonté gouvernementale, orchestrée par le Préfet Bonnet, de réintroduire l'État de droit en Corse occasionne plusieurs glissements peu démocratiques, qui laissent incrédules et stupéfaits l'ensemble des habitants de l'île, et se conclura tragiquement avec l'affaire dite des Paillotes. Ce dérapage des pouvoirs publics affecte la politique du gouvernement: pour sortir de l'impasse, le Premier Ministre est contraint de rétablir le dialogue avec les nationalistes les plus déterminés. Cependant, Lionel Jospin, lors d'une visite dans l'île en septembre 1999, affirme qu'une évolution institutionnelle ne peut être envisagée par son Gouvernement si les organisations politiques traditionnelles et nationalistes ne condamnent pas au préalable la violence terroriste. Or, du côté des mouvements clandestins la surenchère des actions ne permet pas un tel préalable, trop de paramètres demeurent dont notamment l'amnistie des prisonniers et d'un certain nombre d'acteurs poursuivis par la justice. C'est le cas notamment de l'assassin supposé du Préfet Claude Érignac, Yvan Colonna. À Ajaccio,

....

(16) Groupe public né en mars 1996, très représentatif depuis 1998, il se compose notamment de radicaux, dissidents du MPA (graphique 2).

entité politico-militaire terminera sa mutation en investissant par capillarité le « Corsica Viva »¹⁶ et toute sa structure décisionnelle. De plus, même si cette faction adopte au départ une démarche stratégique similaire à celle définie par le groupe des « Sans Sigle », c'est-à-dire tenir sous pression la LLN revendiquée par les deux pôles du nationalisme insulaire en proie à certaines dérives, suite à l'assassinat du préfet de région, ce positionnement est faussé par la décomposition de la LLN dans la surenchère de la violence. Le « Fronté Ribellu » est forcé de se dévoiler politiquement et militairement. Ce qui explique que, jusqu'aux attentats en plein jour de novembre 1999, ce groupe était des plus insaisissables car jusqu'alors on ne lui connaissait ni de vitrine légale ni de véritables attaches géographiques. Néanmoins, sa structure interne est plus ou moins démasquée lors de la création de « l'Union des Combattants » et manifestement au regard de l'enquête concernant les attentats perpétrés contre des bâtiments de la DDE et de l'URSAFF, par l'énigmatique commando « Clandestinu » (graphique 1), car elle met en accusation plusieurs membres très actifs du « Corsica Viva ». De fait d'un point de vue logique, le commando « Clandestinu » ne peut être que l'ombre du « FLNC 96 » ou du « Fronté Ribellu ». Bien que ces trois groupes semblent ne former qu'une seule entité politico-militaire, ou du moins paraissent n'avoir qu'une unique direction politique, nous ne pouvons poser aujourd'hui que des hypothèses sur leur origine effective.

Enfin, cet assemblage des LLN démontre l'étoilement de la stratégie politico-militaire depuis la perte de certains *leaders* emprisonnés et l'abandon de la clandestinité par d'autres. Ces pertes fractionnent plus profondément le système déjà érodé par l'affairisme et les autres dérives terroristes.

En revanche, « l'Armata Corsa », comme elle n'adhère pas à l'unicité de la LLN en raison de la nature de sa violence ou pour d'autres motifs plus complexes, sera considérée par l'ensemble des mass médias comme étant un trouble fête refusant toute solution politique. Cette erreur d'appréciation est en partie due au fait qu'en vertu de sa stratégie, « l'Armata Corsa » ne disposait pas de vitrine publique. Paradoxalement, il convient d'admettre que c'est en raison

D'ailleurs malgré l'assassinat de certains de ses membres, elle ne s'est pas engagée dans une violence vendettaire contre les autres structures clandestines. Sa lutte, comme en témoigne la revendication par communiqué d'assassinats de certaines personnalités du grand banditisme varois lors de l'été 2000 liés plus ou moins à certaines dérives du «FLNC Canal Historique», et surtout sur le territoire métropolitain dès janvier 2000, avec notamment l'utilisation d'une guerre psychologique visant directement l'État en tant que garant de la séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire (démonstration de force par l'emploi d'un véhicule bourré d'explosifs sans détonateur, etc.), laissait augurer une connaissance accrue des mécanismes de la lutte politico-militaire et des techniques terroristes. Suite à la vague d'exécutions que subira cette organisation clandestine, il semble qu'elle ait été la cible privilégiée d'un regroupement criminel qui fait régner la terreur sur l'île depuis l'hiver 1999 et cela malgré la trêve signée par «l'Union des Combattants». Éliminations politiques, guerre fratricide, ou crimes organisés par le grand banditisme, l'enquête des juges anti-terroristes est en cours.

Pour conclure ce chapitre sur l'état des violences politiques depuis le démantèlement du commando Érignac en avril/mai 1999, une perte de sens généralisée de la LLN apparaît, car «l'Union des Combattants» soutient les membres du «Sans Sigle» et cela malgré toutes les contradictions que cela sous-entend. La violence politique semble n'être plus du tout au service de la cause nationalitaire. La cloison entre violence nationaliste et organisation criminelle est si mince qu'elles paraissent s'imbriquer. Même si ces changements dans la violence n'ont rien de comparable avec les centaines d'assassinats perpétrées par l'ETA depuis sa création, sous couvert d'un processus politique, ces exactions terroristes touchent l'ensemble des enjeux nationalitaires insulaires. Des acteurs historiques du nationalisme comme Jean-Michel Rossi et François Santoni ont été assassinés, d'autres, comme Jean-Guy Talamoni, principal instigateur du processus de Matignon, ne sont pas à l'abri d'une telle violence meurtrière. En effet, l'élu de «Corsica Nazione» a reçu par la poste un colis piégé qui affiche la

L'ESPACE PUBLIC DES PARTIS NATIONALISTES, DÉFINITION ET RÉALITÉ POLITIQUE

....

(22) DUVERGER (M.), 1951.

Les partis nationalistes corses sont «des partis extérieurs» au sens que leur donne Maurice Duverger²², c'est-à-dire qu'ils sont hors système parlementaire. D'ailleurs, jusqu'en 1984, le FLNC ne participe pas au jeu démocratique, il représente uniquement un mouvement politique et social aux contours peu apparents, alors que les partis régionalistes et autonomistes participent déjà aux différentes élections locales et nationales. En fait l'organisation partisane nationaliste, à l'inverse des tendances régionaliste et autonomiste, est issue de la clandestinité.

....

(23) DOMINICI (Th.), 1997.

La sociologie historique de la contestation corse²³, nous enseigne que durant vingt-cinq ans de lutte armée et malgré les efforts de certains mouvements publics pour sortir de ce schéma, la violence politique reste dans l'esprit de la base militante nationaliste comme à la fois le moteur et le frein d'une modernité politique : le nationalisme représente une force politique d'opposition au système politique local.

....

(24) POGGIOU (P.), lors d'un entretien en mars 2002, sur le forum du site du mouvement ANC.

www.Anc-corsica.com

....

(25) BRIQUET (J.-L.), 1997, p. 231-261.

Pour Pierre Poggioli, co-fondateur du FLNC et dirigeant de l'ANC «[...] *Le problème est lié à la place prépondérante prise par la clandestinité et toutes ses dérives. Mais [...] l'erreur originelle, est que ce n'est pas le public qui est à l'origine de la clandestinité mais l'inverse. D'où, il est difficile de couper le cordon ombilical car tout part de la clandestinité et retourne à la clandestinité*

²⁴ ». Ainsi même si c'est le discours lié aux actions violentes des clandestins du FLNC qui légitimera l'apparition d'une structure partisane, la prééminence des premiers figera l'expression publique dans des logiques peu démocratiques. Les actions symboliques contre l'État vont, peu à peu, dessiner une ligne de fracture entre les partisans d'un clientélisme politique et une jeunesse de plus en plus politisée. De sorte, que nous pouvons constater que la violence politique du mouvement nationaliste a ouvert un espace public à la revendication nationalitaire²⁵. Le rapport de force avec l'État a même conduit les gouvernements successifs à certaines transactions discrètes et/ou publiques avec les clandestins. Ces phases de négociation ont, en deux décennies,

phénomène partisan. Le seul système partisan existant d'une manière effective fut l'opposition militaire entre les trois blocs issus de la division du FLNC en 1989. Cette logique du système partisan nationaliste reste inchangée et cela malgré les scores très honorables de « Corsica Nazione » (coalition réunissant la « Cuncolta », « l'ANC », certains écologistes et les autonomistes de « l'UPC ») et du MPA aux élections territoriales de mars 1992. Ce n'est que suite aux dissidences de certains cadres du « Canal Historique », soulignant leur désaccord politique avec les protagonistes de la conférence de Tralonca, mais aussi en raison de l'éclatement du MPA et de plusieurs démissions au sein de l'ANC et du « Corsica Viva », entre 1996 et 1997, que le principe de profil programmatique des partis aura acquis un sens politique dans le système partisan nationalitaire. Les effets de la politique répressive du gouvernement liés à l'assassinat de Claude Érignac entraînent une nouvelle répartition des militants et des sympathisants dans des organisations politiques de plus en plus autonomes. Ces partis politiques, à l'instar de certains partis plus traditionnels, sont des lieux de productions idéologiques. Leur profil programmatique dépasse toutes les idéologies politico-militaires, car riches des expériences aux élections régionales de 1984 à 1999, ils ont élargi leur représentativité sociale en raison d'une superficie électorale plus grande. Aussi, tendent-ils vers une fonctionnalité d'appareil plus proche des réalités de l'environnement social et politique. Certes, ils restent tenus par le discours idéologique des bras armés, mais avec 25 % des voix aux élections territoriales de 1992, 10 % aux élections de 1998 (élections annulées pour fraude électorale) et 17 % aux dernières élections régionales, ils forment une force politique en changement qui s'adapte aux différents bouleversements sociaux et aux crises politiques.

LA RECOMPOSITION DU SYSTÈME PARTISAN

Suite à l'assassinat du Préfet de Région, l'ensemble du bloc idéologique se désagrège, pour se réifier en deux dimensions programmatiques : les indépendantistes et les nationalistes (partisans d'un droit à l'autodétermination et

En premier lieu depuis novembre 1999, toutes les tendances proches des organisations violentes s'organisent autour de la coalition «UNITA» (coalition qui regroupe neuf des quatorze groupes réunis dans le comité du Fiomorbu): «Corsica Nazione», «A Cuncolta Independentista», «Corsica Viva», «ANC», «A Chjama per l'Indipendenza e u socialismu» (l'appel pour l'indépendance et le socialisme) née de la première division en 1989, «I Verdi Corsi» (les verts corses; proche du Mouvement Écologiste Indépendant), et d'autres nés des divisions de 1997/98 «Parti pour l'indépendance» (PPI), «Collectivu per a Nazione» (Collectif pour l'indépendance), «Associu per a Suvranità» (l'association pour la souveraineté). Toutes ces tendances sont proches de «l'Union des Combattants», mais elles n'ont pas toutes la même dimension politique ni la même représentativité sociale; certaines sont de tailles modestes, elles sont pour la plupart issues des différentes scissions qui fragmentent les trois blocs apparus entre 1989 et 1999, alors que d'autres ne sont que des périphériques ou des façades du bloc «Cuncolta» (graphique 2).

157

En second lieu, ceux qui n'appartiennent pas à ce processus d'appareil liant clandestinité et organisation publique sont: «A Manca Naziunale» (la gauche nationale, d'obédience socialiste et proche de la LCR et de certains mouvements anti-mondialistes), «U Rinnovu Naziunale» (le renouveau national, apparu lors des élections régionales de 1999, il se compose essentiellement de dissidents de «Corsica Viva» et d'anciens du MPA), «A Mossa Naziunale» (Le mouvement national, apparu en juillet 2000, réunissant des *leaders* autonomistes historiques comme les frères Siméoni, certains anciens militants du «Corsica Viva» opposés à la violence politique, «l'Associu per a Suvranità» et des membres actifs de syndicats étudiants). Depuis janvier 2002, il est associé dans la perspective des élections législatives de juin 2002 avec le groupe autonomiste «Union du Peuple Corse»/«Scelta Nova» (Choix Nouveau).

La distinction programmatique de ces différentes tendances de la LLN

Elle donne un autre éclairage qui dépasse le rapport ambigu que ces partis entretiennent avec la clandestinité.

EXPLICATION DU SCHÉMA

Ce schéma figé du système partisan nationalitaire résulte d'une lecture multidimensionnelle. Sa configuration se fonde sur une observation de la dimension partisane à travers deux logiques imbriquées (logique d'acteurs et logiques d'appareils): organisationnelle et fonctionnelle. Enfin pour plus de lisibilité nous conjuguons à ces deux logiques une approche synchronique et diachronique. De ce schéma apparaît le système politique nationaliste dans son ensemble et les enjeux politiques des différentes mouvances car il nous offre la possibilité de distinguer les mouvements des partis politiques et les regroupements des vitrines légales.

- (1) ARC 1967 Action Régionaliste Corse
- (2) ARC 1974 *Azione pa Rinascita di a Corsica* (Action pour la Renaissance de la Corse).
- (3) CCN 1980 *Cuncolta di Cumitati Nazionalisti* (Rassemblement des Comités Nazionalistes).
- (4) Corsica Nazione 1992 (Corse Nation), cette coalition regroupe les nationalistes d'*A Cuncolta*, et de l'ANC, les autonomistes de l'UPC et des écologistes *I Verdi* (les verts) et *Per U Paese* (Pour le Pays).
- (5) Dès 1994 deux formations (ANC et UPC) quittent la coalition et Corsica Nazione se retrouve majoritairement d'obédience *Cuncolta*.
- (6) Corsica Nazione 1998-2002 unique parti élu à l'Assemblée Régionale.
- (7) UNITA (Unité), ce groupe politique regroupe plusieurs formations politiques (douze au total).
- (8) Front Corse d'émancipation: Coalition partisane d'obédience socialiste. Elle regroupe une bonne partie des mouvances qui n'ont pas adhéré au comité indépendantiste *Indpendenza*.

ANC :	<i>Accolta Nazionale Corsa</i> (Assemblée Nationale Corse)
ARC :	Action Régionaliste Corse
ARC :	<i>Azione pa Rinascita di a Corsica</i> (Action pour la Renaissance de la Corse)
Armata Corsa :	Armée Corse
Assogia per a suvérinita :	L'Association pour la Souveraineté
Cuncolta di Cumitati Nazionalisti :	Rassemblement des Comités Nationalistes
CEDIC :	Comités d'Études et de défense des intérêts de la Corse
A Chjama pa l'Indépendenza :	L'Appel pour l'Indépendance
CNTI :	Rassemblement des travailleurs pour l'indépendance
Clandestin :	Clandestin
Corsica Nazione :	Corse Nation
U Collectivu Nazionale :	Le Collectif National
U Collectivu pa a Nazione :	Le Collectif pour la Nation
U collectivu Testa Mora e Fiore Rossu :	Le Collectif Tête de Maure et Fleur Rouge
Corsica Viva :	Corse Vivante ou Vive la Corse
A Cuncolta Naziunalista :	Assemblée Nationaliste ou littéralement Rassemblement Nationaliste
A Cuncolta independentista :	Assemblée Indépendantiste ou Rassemblement Indépendantiste
A Fiumara :	La Crue ou l'Inondation
FLNC :	<i>Fronté di Liberazione Naziunale di a Corsica</i> (Front de Libération Nationale de la Corse)
FPC :	<i>Fronté Patriottu Corse</i> (Front des Patriotes Corse)
FPCL :	<i>Fronté Paesau Corsu di Liberazione</i> (Front des nationaux corses de libération)
FRC :	Front Régionaliste Corse
Fronté Ribellu :	Front Rebelle
GP :	<i>Ghjustizia Paolina</i> (Justice Paolienne)
Indépendance :	Indépendance
A Manca Naziunale :	La Gauche Nationale
MCA :	<i>Muvimente Corsu per l'Autodeterminazione</i> (Mouvement Corse pour l'Autodétermination)
MPA :	<i>Muvimente Per l'Autodeterminazione</i> (Mouvement Pour l'Autodétermination)
A Mossa Nazionale :	Le Mouvement National ou littéralement le rassemblement national.
PCS :	Parti Corse pour le Socialisme
PPC :	<i>Partitu Populare Corsu</i> (Parti Populaire Corse)
PPCA :	<i>Partitu di u Populu Corsu per l'Autonomia</i> (Parti du Peuple Corse pour l'Autonomie)
PPI :	<i>Partitu pa l'Indépendenza</i> (le Parti Pour l'Indépendance)
Resistenza :	Résistance
Scelta Nova :	Nouveau Choix
U Rinnovu Naziunale :	Le Renouveau National
UPC :	<i>Unione di U Populu Corsu</i> (Union du Peuple Corse)

159

« FLNC réunifié ». L'analyse au travers des deux grands clivages souligne la difficile entreprise du nationalisme dit pluriel ou démocratique avec d'un côté les acteurs principaux du processus de Matignon (« Corsica Nazione » - « Indipendenza » - « FLNC réunifié » plus l'« UNITA »), et de l'autre, les balbutiements du second pôle nationaliste, rassemblant les laissés pour compte du projet, qui paradoxalement, pour la plupart, condamnent la violence politique.

EN GUISE DE CONCLUSION

Durant notre propos, nous avons essayé de démontrer qu'avant d'être un objet politique, le nationalisme corse est un phénomène social. Ainsi, le rapport entre vérité et histoire demeure distendu, car la violence des nationalistes et l'histoire du mouvement nationaliste contemporain présentent plusieurs contradictions que seule l'observation de ce champ en tant qu'organisation sociale peut permettre de dépasser en lui donnant une lecture d'ensemble. Néanmoins, eu égard à l'avancée du nationalisme dans le système politique local, la violence politique garde une certaine légitimité populaire. Ce phénomène d'adhésion demeure et cela malgré les dérives politiques, les tentations affairistes et certains rapprochements entre les groupes armés et le grand banditisme. Les différents discours politiques des nationalistes témoignent qu'au-delà des ruptures entre citoyenneté nationale et identité territoriale qu'a engendrées ce tragique assassinat, la « question corse » a franchi un cap au cœur même de l'organisation nationaliste.

L'action des membres du commando Érignac a conduit les organisations partisanes à certains changements structurels et idéologiques. Les partisans de la violence politique ont été pour la plupart contraints de se positionner par rapport à cette exaction qui au demeurant dépasse les frontières symboliques de la lutte contre l'État. Malgré le passage à une certaine modernité de l'identité partisane, plusieurs contradictions demeurent dont notamment la suprématie de la clandestinité sur la lutte institutionnelle et l'apparition d'une politique de la violence oscillant entre actions criminelles et contestations identitaires. Ce rapport

B I B L I O G R A P H I E

- LAVAU (G.), 1953, *Partis politiques et réalités sociales*, Armand Colin, Paris.
- LE BOT (Y.), 1996, « Le temps des guerres communautaires», in WIEVIORKA (M.) (dir.), *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, La découverte, Paris, 225 p.
- LEFEBVRE (Ch.), 1999, « De la bande à l'armée », in CRETIEZ (X.), FERRET (J.) (dir.), « Le silence des armes ? L'Europe à l'épreuve des séparatismes violents », IHESI, *La Sécurité Aujourd'hui*, La documentation Française, Paris, 339 p.
- MARRET (J.-L.), 1999, « Sociologie des groupes terroristes », in MARRET (J.-L.) (dir.), *Violence transnationale et sécurité intérieure*, éditions Panthéon Assas, 115 p.
- MERARI (A.), 1999, « Du terrorisme comme stratégie d'insurrection », in CHALIAND (G.) (dir.), *Les stratégies du terrorisme*, Desclée de Brouwer, Paris, 247 p.
- MICHAUD (Y.), 1999, « Changements dans la violence, essai sur la bienveillance universelle de la peur », Odile Jacob, Paris, 282 p.
- MICHAUD (Y.), 2000, *Violence et conflit*, in MICHAUD (Y.), *Qu'est-ce que la société ?*, Université de tous les savoirs, Vol. 3, Odile Jacob, Paris, p. 749-760.
- MICHAUD (Y.), 1996, *La violence apprivoisée*, Hachette, Question de société, Paris, 143 p.
- MICHAUD (Y.), 1978, *Violence et politique*, Gallimard, Paris, 228 p.
- POGGLIOLI (P.), 1996, *Journal de bord d'un nationaliste Corse*, édition de l'Aube, 316 p.
- Rossi (J.-M.), SANTONI (F.), 2000, *Pour solde de tout compte*, Denoël, Paris, 256 p.
- RUFIN (J.-Ch.), 1996, « Les économies de guerre dans les conflits internes », in RUFIN (F.-J.), RUFIN (J.-Ch.) (dir.), *Économies des guerres civiles*, Hachette, Paris, 593 p.
- SANTINI (J.-P.), 2000, *Front de Libération Nationale de la Corse, de l'ombre à la lumière*, L'Harmattan, Paris, 286 p.
- SEILER (D.-L.), 1994, *Les partis autonomistes*, PUF-Que-sais-je ? n°1997, 125 p.
- SEILER (D.-L.), 1986, « De la comparaison des partis politiques », *Economica*, 429 p.
- SOMMIER (I.), 1998, *La violence politique et son seuil, l'après 68 en France et en Italie*, Presses Universitaires de Rennes, 258 p.
- WIEVIORKA (M.), 1999, *Violence en France*, Seuil.
- WIEVIORKA (M.), 1998, « Le nouveau paradigme de la violence ? », in WIEVIORKA (M.) (dir.), « Un nouveau paradigme de la violence ? », *Culture et Conflits*, n°29-30, L'Harmattan, Paris, p. 9-58.
- WIEVIORKA (M.), 1988, *Sociétés et terrorisme*, Fayard, 564 p.

ÉTILOGIE DE LA VIOLENCE

un texte de Harry ECKSTEIN

Les Fondamentaux de la sécurité

165

La question de la violence politique collective, du phénomène révolutionnaire aux manifestations de crise, en passant par la guerre civile et son cortège de désolation, est plus que jamais d'actualité. Au Rwanda, en Bosnie, à Madagascar et bien sûr en Palestine, la politique passe par le recours à la violence, qu'elle prenne la forme d'une contestation de la souveraineté étatique ou de la répression des opposants. Cette violence pose au sociologue politique une série de questions difficiles, tant du point de vue des logiques macro-sociales qui la sous-tendent que des déterminants individuels du passage à l'acte. Par exemple, dans le conflit israélo-palestinien, la question des attaques suicides qui se multiplient à la fois dans le contexte de la seconde *Intifada* et des actes terroristes ailleurs dans le monde – on songe ici aux attentats du 11 septembre dernier – ne saurait être détachée de celle des conditions politiques, économiques et idéologiques qui ont conduit une partie de la population palestinienne en particulier et des nations arabes plus généralement à la violence armée.

Cet exemple, et bien d'autres encore posent au chercheur comme au politique la double question des causes du recours à la violence (analyse étiologique) et des moyens de l'enrayer lorsqu'elle est apparue; autrement dit, comment l'empêcher de se développer et, lorsqu'elle existe, comment la faire cesser, ce qui débouche sur la question rebattue des effets possibles de la répression, en termes d'effet surgénérateur ou de suppression de toute résistance.

Dans le texte que l'on va lire, Harry Eckstein¹ tente de dresser un bilan des apports de la recherche sur ces questions. Bilan désenchanté s'il en est dans la mesure où, malgré l'abondante littérature recensée, il en conclut à la relative inanité des résultats rassemblés. Selon lui, à la question de savoir pourquoi, quand et comment les violences surviennent dans des situations données, les modèles théoriques classiques ne sont pas parvenus à apporter une réponse réellement satisfaisante, à la fois en termes de propositions théoriques ou de validations empiriques. Plusieurs raisons en sont la cause.

••••

(1) ECKSTEIN (H.), 1980, «Theoretical Approaches to Explaining Collective Political Violence», in GURR (T.R.) (dir.), *Handbook of Political Conflict, Theory and Research*, The Free Press, p. 135-165.

D'abord, ces modèles déterminent un grand nombre de facteurs qui ont tous quelque chose à voir avec l'explication des violences mais s'en tiennent à une accumulation de variables indépendantes reproduisant la complexité du réel dans l'ordre théorique. Aucun facteur déterminant n'apparaît donc clairement. Il ne fait pas de doute que les inégalités, les demandes insatisfaites et les clivages sociaux se traduisent constamment par un certain degré de conflit. Ce qui demeure mystérieux, et ce qui doit faire l'objet de l'investigation, c'est la nature profonde du lien existant entre une série de causes intriquées et l'événement violent. Pourquoi, tout simplement, des conditions similaires ne produisent-elles pas toujours les mêmes effets ?

Le niveau d'étude auquel se placent la plupart des chercheurs est tellement large que l'agrégation des données débouche sur de fortes incertitudes méthodologiques. Les hypothèses posées par les différents modèles induisent des comparaisons internationales sur le long terme, et une mise en rapport de l'occurrence des violences avec l'état de la société. La recherche de la cause finit par se diluer dans le flou des données recueillies.

Cette confusion dans l'ordre théorique est renforcée par une méthode presque toujours inductive dans l'exploitation des sources. La plupart du temps les données sont adaptées au modèle et c'est une des raisons pour laquelle des résultats différents sont produits à partir de mêmes données.

Enfin, on note une grande confusion taxinomique avec des définitions de la violence collective s'étendant de la grève aux révoltes : selon les auteurs, on travaillera sur les « luttes civiles »², la « violence collective »³, les « révoltes »⁴ ou tout simplement « la violence »⁵. Par ailleurs, même lorsque les niveaux d'analyse

sont identiques, on trouve quelquefois sous les mêmes définitions des événements qui ne sont ni collectifs (les assassinats politiques, par exemple) ni violents (les élections, certaines manifestations pacifiques).

Le texte de H. Eckstein paraît en 1980, après vingt années d'une intense production scientifique autour de la question de la violence collective, notamment face au souci de comprendre, et de prévenir pour le futur, le phénomène des « émeutes raciales » aux États-Unis. Il est frappant de constater à quel point la cumulativité de ces travaux n'est pas du tout assurée, comme si l'on s'était contenté d'accumuler sans ordre études après études, sans pour autant avancer dans la compréhension du phénomène. De ce point de vue, le texte de H. Eckstein n'a malheureusement pas pris une ride. Depuis un peu plus de vingt ans, rien n'a changé et les constats ici dressés sont toujours valables, que l'on songe à la littérature abondante sur les violences « de banlieues », sur « les bandes » et plus généralement sur la délinquance. La recherche continue de buter sur les obstacles décrits ici, débouchant au mieux sur des descriptions plutôt fines et au pire sur des raisonnements tautologiques de nature, disons, journalistique. C'est pourquoi la publication en français de quelques extraits de la réflexion du sociologue américain devrait pouvoir susciter l'intérêt et peut-être indiquer quelques pistes tant sur le plan de la méthodologie d'enquête que par la construction de l'objet qui ne peut pas, selon lui, faire l'économie d'un choix fondamental entre une approche contingente ou inhérente des phénomènes de violence politique collective. C'est en cela que ce texte trouve sa place dans la série *Les fondamentaux de la sécurité*, jouant en quelque sorte le rôle d'une piqûre de rappel.

■ **Olivier FILLIEULE**
CNRS

•••• (2) GURR (T.R.), 1969. (4) DAVIES (J.C.), 1962.
(3) TILLY (Ch.), 1975b. (5) HIBBS (D.A.), 1973.

Violence politique

Les approches théoriques*

Une étape cruciale est sacrifiée dans l'enquête « positive » (« scientifique », si l'on préfère), entre la position d'un problème et l'établissement de solutions. Si cette étape est négligée, comme c'est généralement le cas, les chances de parvenir à une construction théorique cumulative seront sans doute nulles. Au contraire, l'on en arrive à une accumulation d'hypothèses généralement non validées et ambiguës⁶. Cette étape correspond à ce que j'ai nommé dans un essai plus ancien « la mise en problème »⁷: « *La découverte du problème le plus fondamental à résoudre si l'on veut que la production théorique sur un sujet donné progresse* ». Dans ce texte, j'essaierai de montrer quel est ce problème basique en ce qui concerne l'étude de la violence politique.

Nombreux sont les spécialistes en sciences sociales qui ont étudié la violence politique depuis le début des années soixante, lorsque le sujet, après l'un de ces longs *hiatus* qui caractérise ce champ, est redevenu à la mode. La production est tout sauf rare dans ce domaine: la recension magistrale de la littérature par E. Zimmerman fait état d'environ 2 400 textes dont la plupart ont été publiés depuis 1960 (même si

certaines auraient sans doute pu être oubliés sans dommage). Il pourrait du coup sembler bizarre que l'on consacre maintenant un essai à une simple discussion – en effet le lecteur découvrira qu'en définitive, l'on n'a pas de solution à proposer – d'un problème « primaire », « basique » même. Il n'en est rien. La mise au jour des problèmes fondamentaux sur une question vient généralement après qu'une grande quantité de recherches positives a été accomplie: il s'agit d'une étape critique et difficile. Avant que les problèmes de fond puissent être définis avec précision, il faut de nombreuses observations préalables, des spéculations, des débats et, tout particulièrement, en arriver à un sentiment diffus d'insatisfaction, à l'idée que le mystère s'épaissit plus qu'il ne se dissipe. L'on en vient graduellement à voir, après de longs tâtonnements, le problème fondamental que pose une question: par où doit-on commencer pour parvenir à une avancée théorique? Qu'il ait fallu vingt ans pour en arriver là peut paraître long mais cela prend généralement plus de temps (même si ensuite les progrès sont rapides).

(...) Quelles sont, les perspectives théoriques disponibles en matière d'analyse

•••• (NDLR) Nous tenons à remercier les Éditions New York, Free Press d'avoir bien voulu nous autoriser à publier la traduction des pages 135 à 165 de l'ouvrage d'ECKSTEIN (H.), 1980, «Theoretical Approaches to Explaining Collective Political Violence», in GURR (T.R.) (dir.), *Handbook of Political Conflict, Theory and Research*, The Free Press.

(6) Le lecteur trouvera un grand nombre d'exemples de cette ambiguïté dans la suite de ce texte.

(7) ECKSTEIN (H.), 1964, p. 23 et suivantes.

de la violence politique collective, et comment choisir parmi elles? La discussion ne peut être brève, car le sujet est immense, mais les contraintes d'espace nous obligent à négliger la plupart des perspectives qu'il faudrait, idéalement, discuter. Je laisse de côté les études de cas essentiellement descriptives, qui demeurent le genre majeur dans le champ, puisque je m'intéresse à des questions théoriques. Je laisse également de côté les explications de l'agression individuelle puisque je me cantonne à une question macro-théorique⁸. Cela est fort dommageable étant donné les liens entre micro et macro théorie. Le présent texte se focalisant sur les processus, je laisse donc également de côté les idéologies et les caractéristiques psychologiques des leaders révolutionnaires⁹. Je m'arrête enfin, pour des raisons pratiques, à la littérature contemporaine et parmi elle à un échantillon.

Plus sérieusement, j'esquive la question de la définition (ou, mieux de la délimitation), contredisant par là mes recommandations précédentes aux chercheurs travaillant sur le sujet¹⁰. Mais les problèmes de définition et d'opérationnalisation ont toujours été trop intriqués pour que l'on puisse en traiter brièvement. Si, au départ, l'on souffrait d'un manque de définition, c'est plutôt de leur surabondance et de

leur diversité que l'on pâtit aujourd'hui. (...) L'on se contentera ici de faire comme s'il n'y avait pas de débats fondamentaux autour de la définition suivante, que l'on retiendra dans la suite de ce texte :

- La violence politique collective inclut les attaques destructrices par des groupes au sein d'une communauté politique et dirigées contre le régime, les autorités ou les décisions politiques.
- Les révolutions sont les cas extrêmes de violences politiques collectives, à la fois en terme d'ampleur (étendue et intensité), de cibles (la communauté ou le «régime»), d'objectifs (degré et rapidité du changement désiré) et de conflit entre élites et contre les élites¹¹.

Je mettrai ici tout particulièrement l'accent sur un problème théorique, celui de l'«étiologie»: Pourquoi la violence politique collective, en général ou sous tel ou tel aspect, survient-elle? Et pourquoi est-elle plus ou moins étendue et intense? Ce problème est sans aucun doute le problème central depuis le début des années soixante, alors que l'étude d'autres phénomènes (comme le processus révolutionnaire, les résultats et les conséquences de la violence, les problèmes du gouvernement post-révolutionnaire) ont connu un intérêt à éclipse. Et puis, la question de l'étiologie

•••• (8) FROMM (E.), 1973; LORENZ (K.), 1966; MONTAGU (A.), 1973; MOYER (K.E.), 1969.

(9) WOLFENSTEIN (E.V.), 1967.

(10) ECKSTEIN (H.), 1964, *op. cit.*, p. 8-16.

(11) Ce qui évidemment laisse un certain nombre de questions ouvertes: par exemple, est-ce que la «violence» politique doit être distinguée des actions non violentes? *Quid* de la coercition par les autorités? Comment mesurer-t-on la violence politique collective «extrême»? Laissons ces questions ouvertes. Si elles se posent dans le cours de la discussion, nous y reviendrons alors.

est l'une des questions sur lesquelles les approches théoriques diffèrent le plus, spécialement si l'on y inclut la question des formes prises par la violence politique. Et l'on peut présumer que la manière dont on répond à cette question aura d'importantes répercussions sur toutes les autres¹².

« CONTINGENCE » VERSUS « INHÉRENCE »

Dans un tout premier essai sur la violence politique collective – l'expression employée alors était celle de « guerre civile », dans la tradition française des XVIII^e et XIX^e siècles et des papiers du *Fédéraliste*¹³, je discutais certaines de ses causes possibles.

Les alternatives tournaient autour des points suivants :

- « Pré conditions » ou « facteurs déclencheurs » – causes plus ou moins lointaines.
- « Membres de la communauté » ou « insurgés »
- Facteurs « structuraux » ou « comportementaux » (culturels, attitudinaux, psychologiques).
- « Événements spécifiques » (par exemple crises économiques) ou « processus généraux » (évolutions de long terme pouvant

se développer sous de nombreuses formes théoriquement équivalentes).

- « Obstacles » à la violence politique collective ou facteurs « positifs » favorisant le développement de la guerre civile.

Au total, je débouchais sur un modèle éclectique très provisoire qui n'était pas empiriquement fondé comme celui mis au point par D.A. Hibbs¹⁴, et dans lequel les guerres civiles étaient expliquées en vertu d'équilibres complexes entre des facteurs très différents et répondant à des logiques hétérogènes.

Ce mixte de facteurs hétérogènes est un des traits marquants de la littérature. Le modèle « simplifié » de Ted R. Gurr, par exemple, liste sept facteurs pouvant agir sur l'ampleur de la violence¹⁵. Une autre version de son modèle donne trois déterminants assez proches mais aussi dix-neuf autres qui contribuent à la valeur des déterminants principaux¹⁶. Dans l'univers causal de D.A. Hibbs, facteurs positifs et négatifs se contredisent. Environ une trentaine est tenue pour responsable directement ou indirectement des coups d'État, des protestations collectives et des guerres civiles. La survenance de ces événements dépend du jeu entre tous ces facteurs facilitateurs ou non.

•••• (12) Je voudrais aussi éviter ici les questions méthodologiques même si nombreux sont ceux qui confondent questions de méthodes et questions théoriques. Le postulat qui sous-tend cette posture est que toute bonne théorie positive doit être découverte par induction. Je suis en désaccord avec cette vision des choses que je considère comme fallacieuse, ECKSTEIN (H.), 1975. C'est pourquoi je laisse de côté les travaux qui reposent sur la manipulation technique de données : par exemple, RUMMEL (R.J.), 1963 et l'« approche » – mais pas les résultats – de ce que HIBBS (D.A.), 1973, *op.cit.* appelle « la spécification éclectique du modèle ». Mon travail repose précisément sur le projet de se débarrasser de cette approche éclectique alors que pour D.A. Hibbs, l'évitement de la réflexion théorique est une vertu.

(13) ECKSTEIN (H.), 1965, p. 133.

(14) HIBBS (D.A.), *op.cit.*, 1973.

(15) GURR (T.R.), 1970b, p. 320.

(16) GURR (T.R.), 1970b, *op.cit.*, p. 332.

Il ne fait pas de doute que tout événement, physique ou social, résulte de la convergence de facteurs inhibants ou facilitateurs. Le travail de la théorie positive ne consiste pas à chercher à reproduire vainement la complexité du réel. La théorie positive doit découper dans l'infinie variété du réel pour mettre en lumière les traits saillants, pour trouver du sens à l'intrication des faits. Comment peut-on y arriver après une telle foison de travaux préliminaires sur la violence politique collective ?

Pour commencer, sans doute faut-il aller aux choix les plus fondamentaux en matière de théorisation. Ma thèse tient ici en une phrase : pour étudier la violence politique collective, le premier choix à opérer est un choix entre le caractère « contingent » ou « inhérent » de la vie politique.

DE LA NATURE DE LA CONTINGENCE ET DE L'INHÉRENCE

Pour commencer, et quelle que soit la question abordée, l'on peut dire que la construction d'une théorie positive passe par une interrogation de base toujours semblable : quelle est la part de la contingence et de l'inhérence dans le phénomène observé ? Je vais brièvement donner les raisons de cet invariant. Mais d'abord, tâchons de comprendre le sens général de ces deux notions.

Quelque chose est contingent si son occurrence dépend de la présence de conditions inusitées (on pourrait dire aberrantes) qui surviennent accidentellement, conditions qui comportent une

large part de hasard. Un accident de voiture est à l'évidence contingent en ce sens. Les conducteurs peuvent commettre ou non des erreurs, les automobiles peuvent mal fonctionner. C'est donc avec raison que l'on parle ici d'« accidents ». On notera immédiatement que la contingence n'implique pas forcément l'indétermination. L'on peut préciser que si tel conducteur a telle conduite, un accident arrivera probablement. L'on peut aussi déterminer les conditions générales qui accroissent ou diminuent la probabilité des accidents. La contingence ne ressort donc pas du hasard et les événements contingents peuvent quelquefois être contrôlés. Cependant, ces événements soulèvent des questions théoriques quant à l'explication : l'on veut savoir pourquoi un accident est arrivé là où normalement rien n'aurait dû arriver. (...) La contingence implique la « sortie de la routine », quelque chose qui sort de l'ordinaire, quelque chose qui appelle une explication spéciale.

En revanche, une chose est inhérente lorsqu'elle survient toujours (par exemple, l'entropie) ou si la possibilité qu'elle survienne est potentiellement présente et peut seulement être empêchée. La question de savoir, quand l'inévitable arrive, à quel moment les obstacles sont levés dépend de contingences. De la même manière que la contingence ne signifie pas hasard ou incapacité à contrôler l'événement, de la même manière l'inhérence ne signifie pas détermination totalement prévisible. Certes, l'usure d'une voiture est

inhérente, même sans accidents. Mais savoir quand et comment elle va rendre l'âme n'est en revanche pas prédictible. Il reste que la question de l'explication se pose ici de manière différente. L'on veut généralement savoir ce qui a fait que la voiture a tenu si longtemps. Pour résumer, dans les phénomènes contingents, la question est «pourquoi?» et «pourquoi pas?» dans les phénomènes inhérents. Dans le monde réel, inhérence et contingence sont presque toujours mêlées et difficiles à séparer. Ce qui semble manifestement contingent aux yeux de l'un peut tout aussi bien apparaître comme inhérent aux yeux d'un autre. Il en est ainsi en ce qui concerne la violence politique collective. Les événements, au fond, combinent toujours les deux. Aussi la question est-elle toujours soulevée de la prédominance de l'une ou de l'autre. Il reste que leur poids respectif ne peut être équivalent. Toute théorie qui suppose le contraire ou évite de poser la question débouche inévitablement sur une conception illogique et donc inintelligible des événements. Arrêtons-nous à trois remarques avant d'aller plus loin.

D'une part, la distinction entre contingence et inhérence renvoie à une vaste terminologie. Le vocabulaire le plus communément utilisé oppose l'anormalité, l'irrégularité ou l'aberration à la normalité ou la régularité. Dans les sciences sociales, une même distinction a été faite entre action «causale» et

«intentionnelle»¹⁷. (...) La distinction se fait entre actions causées extrinsèquement (par des facteurs contextuels et donc contingents) et actions choisies «intrinsèquement» (parmi lesquelles, les tactiques, les calculs ou toute autre disposition propre aux acteurs) parmi un répertoire d'alternatives¹⁸. En lien avec les notions d'aberration et d'anormalité, on trouve le concept de «continuité».

D'autre part, précisément parce que dans la plupart des cas les conditions contingentes et inhérentes sont mêlées, la question n'est généralement pas de dire si telle chose est plus le fait de telles ou telles conditions mais bien plutôt de savoir si un objet donné gagne à être considéré comme fondamentalement inhérent ou contingent. Littéralement, la question n'est pas celle du vrai mais celle de savoir quel modèle est porteur de la plus grande «richesse» explicative : la capacité d'expliquer avec pertinence de nombreuses questions au moyen de propositions logiquement articulées; de lier des théories limitées à un appareil plus large; peut-être aussi, par-dessus tout, la possibilité d'aboutir à de bonnes formulations théoriques jusque-là formulées. Il existe, bien entendu plusieurs cas dans lesquels la valeur d'une formulation théorique reposant sur l'inhérence ou la contingence a été mise à l'épreuve. Toutefois, ces validations interviennent généralement longtemps après

•••• (17) COLEMAN (J.S.), 1973, p. 1-5; TILLY (Ch.), 1978, p. 6.

(18) Toutes ces dénominations me paraissent peu heureuses. Certes, personne ne voudrait suggérer que les actions intentionnelles ne sont pas le produit de causes, tout particulièrement si elles sont rationnelles et tactiques, ou bien que les facteurs exogènes n'affectent pas les intentions (buts).

que les expériences ont été menées (entre les pensées de Galilée et les expériences de Copernic, environ soixante ans se sont écoulées; entre Galilée et Newton, environ un siècle). En attendant, l'on doit se contenter de choix plus ou moins judicieux et essayer de mettre en œuvre des programmes de recherche reposant sur les choix théoriques les plus pertinents possibles.

Enfin, dans une classe donnée de phénomènes sociaux (qu'il s'agisse de violence collective ou de n'importe quoi d'autre), il n'est pas dit que tout doive s'expliquer par l'inhérence ou la contingence (voir sur ce point mes remarques finales). Et si tel ou tel événement s'y rapporte plus particulièrement, il ne faut pas perdre de vue que c'est toujours à des composés mixtes que l'on a à faire. On s'en tiendra toutefois dans un premier temps à considérer les violences politiques collectives sous les espèces d'une seule et même grande catégorie de phénomènes afin de ne pas complexifier la réflexion d'entrée de jeu. (...)

DEUX SCHÉMAS EXPLICATIFS ANTITHÉTIQUES DE LA VIOLENCE POLITIQUE COLLECTIVE

Comment une théorie de la violence politique collective fondée sur l'inhérence se distingue-t-elle d'une théorie fondée sur la contingence? L'on s'attachera d'abord à définir des schémas explicatifs généraux avant de dire, dans la section suivante, quelles théories s'y rapportent. (...)

La théorie de la contingence doit être conforme au schéma suivant:

- En politique, les dispositions des individus (ou des groupes) sont fondamentalement tournées vers la « paix », c'est-à-dire vers la résolution ou l'évitement des conflits violents. Sans cela, il n'y aurait pas de gouvernement (voir les théoriciens du contrat). La satisfaction des valeurs politiques est normalement recherchée à travers la compétition pacifique (élections, activités des groupes de pression, pétitions, etc.). Le conflit violent n'entre pas dans le « répertoire » normal de la compétition politique.
- La disposition à une pratique pacifique de la politique peut être bloquée et dérivée sous certaines conditions « spéciales » (aberrantes). Ces conditions ne devraient pas survenir, surtout lorsqu'elles s'inscrivent dans des formes extrêmes de conflit. La violence collective implique donc le blocage de tendances inhérentes par des causes particulières.
- Le problème critique lorsqu'on étudie la violence politique collective est donc de savoir pourquoi celle-ci est aussi fréquente.
- Quand aux « causes particulières », on peut dire que la tendance à l'action pacifique peut être contrariée lorsque des dispositions humaines mauvaises (que les gouvernements sont là pour réprimer) sont activées. Il peut s'agir d'une disposition à l'agression ou de la tendance à comparer sa condition à celle des autres.
- Il s'en suit que le recours à la violence politique collective est hautement

«affectif» plutôt que le fruit d'un calcul rationnel à froid.

- La tendance à recourir à la violence en politique peut être renforcée par des schémas culturels, l'apprentissage de modes d'action (lesquels sont toujours variables et contingents, bien entendu). L'action violente peut être une réponse apprise; et lorsque c'est le cas, les dispositions pacifiques sont plus facilement détournées.

- Étant donné le caractère affectif de la violence politique collective, certains facteurs devraient jouer un rôle plutôt mineur dans l'explication (même s'ils demeurent importants en tant que variables intermédiaires contribuant à réduire ou à augmenter les probabilités). Il s'agit de l'équilibre des forces entre les défenseurs de l'ordre et leurs opposants et des facteurs qui contribuent à l'efficacité du recours à la violence.

Le lecteur pourrait construire lui-même le modèle de base d'une théorie de l'inhérence en inversant le modèle de la contingence, mais on lui économisera cette peine en le détaillant explicitement.

- En politique, la disposition fondamentale des individus (ou des groupes) consiste à maximiser leur influence et leur pouvoir dans la prise de décision. Cette disposition peut se traduire de diverses manières, parmi lesquelles le recours à la violence politique collective. Celle-ci est extrême, mais «normale». (...) La violence politique est une réponse normale à des situations communes.

- Le problème critique pour la théorie de l'inhérence, étant donnée la normalité de la violence, est de savoir pourquoi la violence n'est pas utilisée plus souvent qu'elle ne l'est.

- Le choix du recours à la violence est une question de considération tactique (et non le produit d'irruptions affectives virulentes).

- Le choix tactique implique un calcul coûts-bénéfices. Le choix de la compétition politique violente survient lorsque les canaux pacifiques de compétition sont bloqués, pour autant que le recours à la violence laisse présager de bonnes chances de succès. Dans les cas extrêmes (révoltes), la combinaison idéale serait un blocage de toute alternative (y compris le recours à une violence légère), un fort désir de voir triompher ses objectifs et le sentiment que la capacité répressive de l'État est faible.

- Les modèles culturels jouent un rôle mineur. Et dans la mesure où l'apprentissage joue un rôle, il peut inhiber le recours à la violence tout autant qu'il le favorise en apprenant aux individus que la violence est une ressource à haut risque.

- Certains facteurs plus objectifs, comme l'équilibre des forces ou les facteurs facilitateurs devraient dans ce modèle jouer un rôle majeur et primordial dans l'explication du recours à la violence politique collective.

Bien entendu, ces deux modèles ne se rencontrent pas tels quels dans la réalité et les points d'intersection sont nombreux en réalité. Mais il faut bien souligner que ce qui apparaît comme

primordial, important, nécessaire, dans un cas est secondaire, mineur, hasardeux dans l'autre. Plus encore, ces deux modèles invitent à poursuivre les recherches dans des directions différentes, d'un point de vue logique comme d'un point de vue pratique (...). Plus fondamentalement, derrière ces deux théorisations, ce sont deux conceptions très anciennes de *l'homo politicus* qui s'affrontent, selon qu'il est mu par la recherche de la paix ou du pouvoir.

ILLUSTRATIONS MAJEURES TIRÉES DES ÉTUDES SUR LA VIOLENCE POLITIQUE COLLECTIVE

174

Passons maintenant aux chercheurs qui se sont rangés derrière l'une ou l'autre bannière théorique. Ils n'ont pas abouti à des modèles définitifs. Il vaut mieux parler de théories en évolution, mais avec cet inconvénient qu'au fur et à mesure que les choses avancent, elles deviennent de moins en moins claires et de plus en plus complexes.

CONTINGENCE : LA FAMILLE THÉORIQUE DE LA PRIVATION RELATIVE (PR)

Les théories de la contingence tournent autour de la notion d'effondrement systémique dans lequel des mécanismes homéostatiques débouchent sur des entropies négatives¹⁹. On a fait remarquer non sans raison que cela implique

•••• (19) L'entropie est une fonction mathématique exprimant le principe de la dégradation de l'énergie. Par extension, cette dégradation elle-même. L'entropie négative ou négentropie exprime le pouvoir qu'a l'être vivant de régénérer des parties perdues, d'assimiler le non vivant et donc de nier l'entropie, c'est-à-dire d'aller en sens inverse (NDT). (20) TILLY (Ch.), 1978, *op.cit.*, p. 23-24.

(21) Les théories macro sociologiques de T.R. Gurr ont été influencées par les théories psychologiques de BERKOWITZ (L.), 1962 ; 1969.

(22) Voir le diagramme dans GURR (T.R.), 1970b, *op.cit.*, p. 320.

de fortes discontinuités entre les actions politiques routinières et non routinières. Qu'en politique, les causes de l'action violente renvoient à des changements discontinus (rapides et extensifs) et que les pathologies individuelles aussi bien que collectives co-varient de manière significative, la première étant une «version» de la seconde²⁰.

Presque toutes ces théories se ramènent à la notion de privation relative dont T.R. Gurr est le plus important promoteur²¹.

On peut résumer le modèle de la privation relative de la manière suivante :

- La violence politique collective est une forme d'agression ;
- Celle-ci découle de la colère, laquelle provient de la frustration ;
- La cause fondamentale du sentiment de frustration est l'écart entre ce que les gens ont et ce qu'ils estiment mériter.

(...) Évidemment, la propension à se sentir frustré et ses conséquences sont d'un certain point de vue «inhérentes». Toutefois, il s'agit d'une disposition latente jusqu'à ce que des forces extrinsèques, suffisamment fortes pour dépasser la tendance à accepter son sort pacifiquement, se manifestent. Plus l'intensité et l'étenue de la PR sont fortes, plus il est probable que la violence atteigne des sommets²².

Il ne s'agit là que d'une première étape. L'agression n'est pas encore de la rébellion. Il faut qu'elle se politise pour se transformer en violence politique collective. Ici, les variables intermédiaires (secondaires) qui n'engendrent pas en elles-mêmes le chaînage frustration-colère-agression entrent en jeu. Ces variables comprennent :

- L'existence ou non de «justifications normatives» de la violence politique, depuis les glorifications soréliennes de la violence²³ jusqu'à la doctrine non violente de M.K. Ghandi. Ces justifications sont elles-mêmes, bien entendu, contingentes et ont peu de chances d'avoir la moindre influence en dehors d'une situation de frustration²⁴;
- «Les justifications utilitaristes», qui sont principalement d'ordre tactique: estimations des forces en présence (régimes et dissidents), leurs ressources respectives (effectives ou potentielles) et disponibilité de moyens d'action alternatifs;
- Une troisième variable intermédiaire détermine si la politisation de l'agression débouche effectivement sur de la violence politique et implique une dimension à l'évidence tactique²⁵: la relation entre équilibre des forces opposant dissidents et régime et degré de violence du conflit politique est curvilinéaire: les dissensions seront d'autant plus élevées que les forces seront égales. En revanche, à l'autre extrême, lorsque les forces sont très

inégales, l'on trouve des régimes qui s'effondrent d'eux-mêmes soit des dissidents qui vivent dans la peur ou sont rapidement défaits;

- T.R. Gurr a aussi quelquefois invoqué d'autres facteurs, et tout particulièrement des facteurs environnementaux facilitant le développement des dissensions: réseaux de transport; configurations géographiques, caractéristiques démographiques et, ce qui n'est pas le moins important, les soutiens apportés de l'extérieur aux dissidents.

Dans une théorie de la contingence, de tels facteurs sont dépendants de circonstances plutôt fortuites, comme c'est le cas chez T.R. Gurr. Ce qui est important ici est de bien comprendre que ces facteurs sont relégués au rang de variables intermédiaires. Cela veut dire que le rôle des variables tactiques diminue au fur et à mesure que croît le facteur fondamental de la frustration: des individus désespérés et excités n'agiront pas dans le calme ni ne seront mus par des calculs tactiques, même en ce qui concerne l'évaluation de l'équilibre des forces²⁶. C'est là la seule manière logique de combiner des motivations rationnelles à des motivations essentiellement a-rationnelles. L'a-rationnalité implique aussi que soit assigné un rôle majeur à la variable de l'apprentissage culturel. C'est le cas dans la théorie de T.R. Gurr, où la variable culturelle

•••• (23) SOREL (G.), 1990.

(24) GURR (T.R.), 1970b, *op.cit.*, p. 197-210.

(25) GURR (T.R.), 1970b, *op.cit.*, p. 232 et suivantes.

(26) Une lecture de la théorie de T.R. Gurr montre bien que l'inclusion de variables tactiques correspond à des concessions de dernière minute aux contre-arguments des théoriciens du choix rationnel. Voir, par exemple, GURR (T.R.), 1970, *op.cit.*, p. 210, note 54.

renvoie à l'existence d'une culture de la violence enracinée dans le passé.

La théorie de T.R. Gurr appartient à une vaste famille, même si l'idée de Ch. Tilly selon laquelle il faut en trouver l'origine chez E. Durkheim (pour qui, après tout, la question centrale était celle de la solidarité dans une société différenciée plutôt que celle du conflit) est discutable²⁷. Il existe des précurseurs plus évidents comme Gaetano Mosca et Vilfredo Pareto. V. Pareto relie le déclin des élites à des causes contingentes comme le déficit de cooptation des membres compétents et dangereux des classes dominées, ceux qui rassemblent à la fois un haut niveau de capacité organisationnelle et de force, c'est-à-dire la possibilité et la volonté d'avoir recours à la violence. L'exclusion de tels hommes engendre chez eux une sorte de frustration politique relative. Avant V. Pareto, G. Mosca a défendu une théorie identique sur la circulation des élites, mais de manière moins élaborée. Pour lui, le recours à la violence est souvent le produit d'une réaction à la coupure entre élites et masses : l'adoption par les élites de manières étrangères, une sorte de privation culturelle²⁸. Qu'une telle coupure s'installe ou non n'est bien entendu pas plus caractéristique de l'élitisme que ne l'est l'exclusion d'une dangereuse contre élite. Chez V. Pareto, tout particulièrement, l'indication la plus évidemment symptomatique de la contingence, le

blocage du cours normal d'un processus, est centrale.

Parmi les auteurs contemporains, le chercheur le plus influent aux côtés de T.R. Gurr est sans aucun doute Samuel P. Huntington²⁹. Tout comme V. Pareto, celui-ci conçoit la privation d'un point de vue politique, même s'il y voit moins le résultat du blocage des modes de résolution des conflits que leur rareté ou leur capacité insuffisante à gérer les problèmes. Pour le dire de manière ramassée, S.P. Huntington soutient que les révoltes et les formes moins fortes de violence politique collective sont le produit d'une modernisation socio-économique rapide. Cette modernisation « mobilise » les individus et les pousse à entrer dans l'arène du conflit politique. Il n'en résulte aucun mal si les canaux politiques peuvent absorber les demandes et les activités. Mais si le développement politique reste à la traîne, des blocages surviennent et des modes d'action agressifs se font jour. S.P. Huntington insiste sur le fait que le lien entre violence politique et développement socio-économique est le plus fort dans les monarchies centralisées, les dictatures militaires à faible soutien et les jeunes nations³⁰.

Les notions de surcharge et d'adaptation à la pression appartiennent au monde des théories systémiques. Étant donné que ces théories sont essentiellement préoccupées par la négentropie comme état normal³¹, toute théorie de

•••• (27) TILLY (Ch.), 1978, *op.cit.*, p. 16-18.

(28) Pour une élaboration de ce point, voir ECKSTEIN (H.), 1965, *op.cit.*, p. 146-147.

(29) HUNTINGTON (S.P.), 1968.

(30) HUNTINGTON (S.P.), 1968, *op.cit.*, p. 275.

(31) Voir note 19 et MILLER (J.G.), 1965, pour un brillant résumé.

la violence collective qui en dérive appartient à l'univers de la contingence (même si l'entropie, sur le très long terme, apparaît inévitable). La meilleure manière de classer les membres de la famille des théories de la contingence est peut-être de distinguer les modèles essentiellement macro-cosmiques des modèles micro cosmiques. Dans le premier cas de figure, les notions de systèmes et leurs aberrations produites par des pressions extrinsèques sont utilisées pour travailler sur des pathologies. Dans le deuxième cas de figure, mis à part l'apprentissage culturel, la micro condition est plus manifestement le sentiment de privation relative, lequel se définit plus abstrairement comme l'écart entre ce que l'on a et ce que l'on peut espérer avoir. De ce point de vue, la théorie de T.R. Gurr est micro-cosmique (individuelle) et celle de S.P. Huntington macro-cosmique (sociétale). Mais elles convergent sur la variable à expliquer: la violence politique *collective*.

L'INHÉRENCE : LA FAMILLE DES THÉORIES DE L'ACTION COLLECTIVE

Les théories de l'inhérence sont moins nombreuses que les autres en matière de violence politique collective. Elles semblent plus nombreuses qu'elles ne le sont en réalité parce que les labels prolifèrent pour désigner la même chose: théorie de la mobilisation des ressources, du processus politique, de la dynamique des groupes, de la mobilisation, modèle de l'interaction

stratégique et de la contestation politique. On parle ici de «théorie de l'action collective» car le postulat de cette approche repose sur l'idée que le recours à la violence n'est pas aberrant mais simplement l'une des nombreuses alternatives offertes aux groupes; comme n'importe quel autre mode d'action, la violence est choisie par calcul. Elle s'inscrit donc sur un *continuum* ou fait partie d'un répertoire. Différente, quelquefois extrême, mais malgré tout articulée aux autres modes d'action.

La théorie de l'action collective renvoie principalement aux travaux de Ch. Tilly et de ses collègues. Dans son livre: «*From mobilization to revolution*», Ch. Tilly démarre par une conception simple de la communauté politique: elle se compose de membres qui ont accès au processus de décision politique et d'autres, les *challengers*, qui n'y ont pas accès³². Tous sont en lutte pour le pouvoir, et les membres de la *polity* jouissent de certains priviléges. Ils usent de leurs ressources pour tenter d'accroître en permanence leur pouvoir; les *challengers* essaient quant à eux d'entrer dans le jeu. Pour être autorisé à jouer, il faut payer des droits d'entrée. Plus les droits sont élevés, plus il est difficile de devenir membre et il arrive un moment dans l'évaluation des coûts où le passage à l'action violente, avec comme extrême la révolution, finit par apparaître.

C'est là le fonctionnement de base du modèle de Ch. Tilly. Il faut y ajouter

•••• (32) TILLY (Ch.), 1978, *op.cit.*, p. 53.

quelques éléments clés. Avant qu'une action collective (disons une grève, une élection, une manifestation, un charivari, une émeute) puisse survenir, il faut que des intérêts partagés se rejoignent³³, même si Ch. Tilly laisse délibérément de côté la question de savoir comment les intérêts collectifs en viennent à être perçus et poursuivis³⁴, à raison sans doute, étant donné le but qu'il poursuit. Les intérêts doivent être organisés par la combinaison de caractéristiques partagées et de fréquentes interactions, ou l'existence d'un réseau³⁵. Au-delà, les intérêts organisés doivent être mobilisés. Par là, Ch. Tilly entend la possession et l'usage de ressources qui peuvent permettre d'atteindre les buts fixés³⁶. Même à ce stade, l'action collective ne verra pas le jour s'il n'existe pas d'opportunités suffisantes (chap. 4). Il s'agit là essentiellement d'une question de capacité répressive (et particulièrement de menace crédible) ou, plus généralement, de tentatives pour rendre l'action coûteuse. La facilitation est bien entendu le contraire de la répression, entendue comme tolérance vis-à-vis du groupe politique mobilisé, voire l'aide apportée à ce groupe.

Reste à savoir ce qui provoque le passage à l'action collective violente, en dehors, tout particulièrement du cas extrême des révoltes. Ch. Tilly répond par l'idée d'un processus³⁷: les contestataires (qu'ils soient des *insiders* ou des *outsiders*), organisés autour de

groupes spécifiques particulièrement motivés, avancent des revendications incompatibles avec la survie du régime dans sa forme existante; la revendication est de mieux en mieux acceptée, généralement dans un contexte d'aliénation découlant d'un mauvais fonctionnement gouvernemental: incapacité à remplir ses obligations (distribution d'aides) ou demande de ressources extraordinaires (impôts nouveaux). On notera là l'intrusion d'une donnée contingente, mais seulement (comme dans le mouvement galiléen) en tant qu'accélérateur ou que facteur qui contribue à orienter l'activité dans telle ou telle direction; les autorités menacées ne peuvent pas efficacement bloquer le potentiel révolutionnaire par la répression ou ne le veulent pas ou savent qu'elles ne le pourront pas. De là, il découle une situation de multi-souveraineté. Cette situation ne peut advenir après un effondrement soudain. Elle est toujours le résultat d'une chaîne d'événements sur le long terme. La souveraineté multiple implique la revendication de régimes de légitimité exclusifs les uns des autres en ce qui concerne le contrôle gouvernemental et que partagent (des deux côtés) un grand nombre de personnes. Cette situation trouve quelquefois une traduction objective dans la mise en place de gouvernements parallèles. Et un combat pour la formation de coalitions se développe. Avec la réintégration de la souveraineté, le processus prend fin.

••• (33) TILLY (Ch.), 1978, *op.cit.*, p. 59-62.

(34) TILLY (Ch.), 1978, *op.cit.*, p. 62.

(35) TILLY (Ch.), 1978, *op.cit.*, p. 62-69.

(36) TILLY (Ch.), 1978, *op.cit.*, p. 69-84.

(37) TILLY (Ch.), 1978, *op.cit.*, p. 210 et suivantes.

Au total, il est clair que la force cruciale qui contribue à provoquer le passage à l'action violente est bien l'inefficacité, la timidité et la faiblesse du pouvoir. Aussi les révolutions surviennent-elles lorsque les obstacles aux pressions commencent de céder; elles ne sont donc pas, comme le pensent les théoriciens de la contingence, le produit des obstacles eux-mêmes. On revient à nos définitions: pour la théorie de l'inhérence, le problème central est celui de savoir ce qui empêche les conflits extrêmes de survenir; dans la théorie de la contingence, la question est celle de savoir ce qui les cause. (...)

ÉVALUATION

L'on peut maintenant en venir à la question centrale. Comment choisir entre ces deux modèles théoriques?

Malheureusement, il n'y a pas de moyen simple de se décider. L'on pourrait partir de l'existence effective de violences politiques collectives, mais cela ne nous mènerait nulle part. Pour une raison logique d'abord. On pourrait s'attendre à ce que quelque chose d'«inhérent» survienne plus fréquemment que quelque chose de «contingent», mais à la réflexion il apparaît clairement que ce n'est pas nécessairement le cas: les contingences peuvent être fréquentes et les tendances inhérentes n'être pas débridées. (...)

En réalité, l'action violente est très fréquente; mais moins fréquente que l'action non violente. P.A. Sorokin a

trouvé, sur deux millénaires, une année de troubles tous les quatre ans³⁸. De là, il découle qu'il n'est pas possible de partir du simple constat de la réalité empirique pour se décider en faveur de telle ou telle orientation théorique.

Il va également sans dire que les travaux menés par les théoriciens eux-mêmes corroborent leurs choix théoriques, même s'ils le font quelquefois de manière un peu surprenante. T.R. Gurr, par exemple, trouve toujours de bons résultats statistiques. Mais Ch. Tilly également, lorsqu'il confronte ses modèles aux données (ce qu'il fait moins bien que T.R. Gurr). Cela n'est pas surprenant, dans la mesure où leurs modèles se rejoignent à un moment donné de l'explication des phénomènes concrets puisque tout phénomène est le produit d'un mélange plus ou moins équilibré de causes contingentes et inhérentes. En même temps, les difficultés posées par la recherche empirique, même lorsqu'elles sont manifestes, sont souvent éludées ou interprétées de manière douteuse. À ma connaissance, Ch. Tilly et ses collaborateurs n'ont jamais réussi à résoudre un problème crucial très tôt posé: trouver des «procédures fiables» pour lister les parties en conflits, mesurer la mobilisation, et spécifier la relation des groupes aux structures de pouvoir existantes. D'un point de vue opérationnel, la théorie est encore dans les limbes sur de nombreux points. T.R. Gurr, de son côté, a été très critiqué pour son choix d'«indicateurs» de privation relative. La privation est un

•••• (38) SOROKIN (P.A.), 1937, p. 409-475.

«état d'esprit» que H. Cantril³⁹ étudie sur le plan psychologique mais que T.R. Gurr déduit d'indicateurs objectifs, économiques et politiques. Cela pose de nombreuses questions. Par ailleurs, on n'est pas très convaincu lorsque, par exemple, T.R. Gurr et R. Duvall prétendent rendre compte de 75% de la variance dans les guerres civiles survenues dans quatre-vingt-six pays au début des années soixante par cinq causes et onze variables intégrées à une même équation⁴⁰. Cela aurait pu être pire mais reste bien peu concluant. On pourrait mentionner également le fait que les variables intermédiaires (secondaires) dans les travaux de T.R. Gurr sont toujours explicatives d'une bonne part de la variance dans l'ampleur d'un conflit, les facilitations socio-structurales jouant toujours une part significative, ce que bien entendu les théoriciens de l'action collective ne récuseraient pas.

Au total, tout ceci est particulièrement ambigu. Il faudrait essayer de réduire cette ambiguïté en cherchant à savoir quelle variable renvoie logiquement à telle théorie plutôt qu'à telle autre. C'est ce que je vais m'employer à faire en discutant un certain nombre de problèmes qui peuvent nous aider *in fine* à préférer l'une ou l'autre des orientations théoriques.

VOIES ALTERNATIVES

Si la théorie de l'action collective est dans le vrai, il devrait y avoir une claire relation entre la survenance de la vio-

••• (39) CANTRIL (H.), 1958.

(40) GURR (T.R.), DUVALL (R.), 1973.

lence politique collective et la possibilité de recourir à d'autres moyens de faire entendre et de réaliser une revendication. Aussi les démocraties (systèmes politiques ouverts) devraient-elles connaître peu de violences. Par extension, la violence politique devrait au moins décliner visiblement dans les cas où existe une compétition électorale régulière. Mais étant donné que les moins avantageux ont un accès inégal dans les systèmes ouverts, on peut s'attendre à ce qu'ils jouent un rôle particulièrement important en matière de violence, conformément au cliché selon lequel la violence est l'arme des pauvres.

La question des moyens alternatifs de se faire entendre devrait donc être immédiatement cruciale pour qui considère que toutes les actions collectives s'inscrivent dans un jeu, un répertoire d'événements équivalents. Pourtant, il est surprenant que Ch. Tilly n'ait pas véritablement abordé le sujet si ce n'est pour quelques analyses secondaires sur l'action des classes dominées comme la grève et les émeutes de la faim⁴¹, et une étude du lien entre élections, groupes organisés et développement des «manifestations»⁴².

L'on dispose de preuves plus directes, même si le sujet appelle encore de nombreuses investigations. En général, les données vont contre la théorie de l'action collective. D.A. Hibbs n'a trouvé aucune réelle relation statistique entre sociétés démocratiques et ampleur de la violence collective, qu'il s'agisse de

(41) TILLY (Ch.), 1978, *op.cit.*, p. 15ff et p. 185-187.

(42) TILLY (Ch.), 1978, *op.cit.*, p. 167-171.

violences majeures comme la guerre civile ou de phénomènes de plus faible ampleur⁴³. (...) Pire, une association positive apparaît entre élections et violence politique, suggérant peut-être que les processus électoraux activent des émotions mobilisables pour d'autres formes d'action⁴⁴.

Dans la meilleure étude sur le sujet, T.R. Gurr établit des résultats plus complexes qui viennent encore contredire les théories de l'action collective. L'un des résultats centraux est que les démocraties connaissent des conflits (catégorie très large qui va des manifestations aux opérations de guérilla) plus étendus que les autorocraties. D'un autre côté, les conflits en démocratie sont beaucoup moins mortels. Le premier résultat contredit clairement la théorie de l'action collective au contraire du second qui tend à montrer que les régimes démocratiques font preuve d'une tolérance pour l'expression du mécontentement contrairement aux régimes autoritaires qui obligent du coup à recourir à des formes encore plus violentes. Les théoriciens de la privation relative peuvent soutenir que les insatisfactions en démocratie sont généralement moins graves. Ils peuvent aussi arguer du fait que le nombre de morts dans les conflits survenant dans les régimes non démocratiques est moins le fait des dissidents que du régime lui-même; cela dépend, à l'évidence, de qui est tué et dans quelles circonstances.

Deux autres points importants: la vieille idée selon laquelle la violence est l'arme des pauvres, idée qui a constitué la base du rapport McCone sur les émeutes de Los Angeles du milieu des années soixante, ne résiste tout simplement pas à une analyse attentive⁴⁵. Mentionnons encore le fait, bien documenté, que les *leaders* révolutionnaires ne diffèrent pas significativement d'un point de vue socio-économique de ceux qu'ils combattent et qu'ils diffèrent d'eux surtout du point de vue de leur marginalité sociale et non en termes de ressources disponibles.

Il paraît évident – logiquement et empiriquement –, que les théoriciens de l'action collective doivent en rabattre sur de très nombreux résultats quantitatifs portant sur l'effet de moyens alternatifs en insistant sur la question de la facilitation. Les sociétés ouvertes ne bloquent pas la propension à agir tout autant que les sociétés fermées. Aussi produisent-elles plus d'actions politiques collectives de toutes sortes. Et les plus avantageés et les plus puissants ont à leur disposition plus de moyens de provoquer la mort: tout particulièrement les élites militaires qui, dans les sociétés fermées, sont plus susceptibles d'agir politiquement.

Notre premier test donc plaide sans ambiguïté pour un certain type de théorie en termes de résultats statistiques. Mais il n'est pas difficile de le contredire pour finalement le rejeter.

•••• (43) HIBBS (D.A.), 1973, *op.cit.*, p. 118-121.

(44) HIBBS (D.A.), 1973, tableau 7-1; SNYDER (D.), TILLY (Ch.), 1972.

(45) FOGELSON (R.M.), 1971, p. 30; CAPLAN (N.S.), PAIGE (J.M.), 1968, p. 19-20.

182

Il est nécessaire d'examiner avec attention l'argument central utilisé par les théoriciens de l'action collective pour échapper à la critique. Autrement dit, dans quelle mesure telles ou telles circonstances rendent-elles facile ou difficile le recours à la violence en politique. Ici, les théoriciens de la contingence sont leurs propres critiques. Par exemple T.R. Gurr, dans son premier rapport de 1968, explique que certains facteurs hautement contextuels (comme le réseau de transport, la densité de la population, etc.) sont statistiquement plus significatifs que tout autre facteur (plus de deux fois plus par exemple que la privation persistante!). De la même manière, des facteurs facilitateurs comme la complexité et la cohésion de l'organisation, le nombre et l'étendue des ressources, sont susceptibles de faire décroître le conflit si les régimes en sont dotés et de le faire augmenter si les dissidents en disposent eux mêmes. Dans les travaux ultérieurs de T.R. Gurr, les facteurs facilitateurs continuent à jouer un rôle crucial sur les chances de survenance de la violence.

Quelque chose commence à émerger : ne pas disposer de voies alternatives moins coûteuses affecte le choix de la violence. Ce qui fait un point pour l'inhérence. Mais le coût de la violence ne réduit pas vraiment les conflits mortels dans les démocraties, et encore moins dans les autorités, où la violence est plus risquée. Un point, donc pour la contingence. Tout devrait donc dépendre

de ce que l'on considère comme fondamental. Je ne connais pas de moyen de trancher à ce stade. En effet, la théorie de l'action collective incorpore la facilitation tout comme la théorie de la privation relative. Ce que l'on peut dire c'est que la violence collective est plus susceptible d'être utilisée s'il est plus facile d'y recourir et que l'on perçoit qu'elle peut conduire au succès. Les tactiques jouent un rôle, mis peut-être seulement pour les personnes affectées par une forte privation relative. Il semble nécessaire alors de repartir d'autres questions afin de rompre ce nœud.

ÉQUILIBRE DES FORCES

Le facteur le plus manifeste de l'usage de la violence politique est la capacité et la volonté des régimes de réprimer, en même temps que des dissidents d'être destructeurs. On devrait, bien entendu, s'attendre à ce que cette variable fasse une différence à la fois dans les théories de la contingence et dans celles de l'inhérence. Pour la théorie de la contingence, cependant, la considération tactique impliquée est de moindre importance. Comme nous l'avons souligné plus haut, des individus très en colère ne sont pas supposés agir calmement, même face à ce que Ch. Tilly nomme une «menace» (*threat*). Pour les théoriciens de l'action collective, en revanche, rien n'est plus important. Qu'est-ce que les recherches empiriques répondent sur ce point?

Pour commencer, nous sommes handicapés par un problème de méthode : la tendance presque universelle à utiliser la capacité répressive des régimes comme mesure de l'équilibre des forces entre autorités et dissidents. Un article de T.R. Gurr fait exception⁴⁶. Il utilise des mesures de la loyauté ou de la dissidence des forces armées, et rapporte les mesures habituelles du potentiel répressif des régimes au soutien étranger apporté aux dissidents et à certains aspects des groupes dissidents comme leur taille et leur organisation, dont il estime qu'ils peuvent avoir une influence sur la capacité d'action⁴⁷. Le résultat que recueille T.R. Gurr semble valider les théories de l'action collective, mais finalement pas autant qu'on pourrait le croire. La capacité d'action des dissidents contribue à «augmenter la propension à la rébellion», la catégorie la plus extrême de la dissidence, alors que celle des autorités contribue à la diminuer. C'est ce que les théoriciens de l'action collective s'attendraient à trouver. [...] Mais il faudrait surtout qu'ils trouvent une forte relation curvilinéaire entre conflit et coercition. Si l'une des parties dispose d'une force de coercition largement supérieure à celle de l'autre, les rébellions devraient ne pas émerger ou le régime s'effondrer immédiatement, à moindre coût. Les conflits les plus intenses devraient survenir lorsque les capacités de coercition sont à peu près égales. Les études empiriques semblent montrer que cette curvilinéarité n'est pas vraiment établie.

•••• (46) GURR (T.R.), 1970a.

(47) GURR (T.R.), 1970a, *op.cit.*, p. 138.

Par ailleurs, il semble que le recours répété à des sanctions contribue à augmenter le conflit, même dans le cas de sanctions extrêmes. (...)

Au total, la théorie de la contingence résiste mieux à l'épreuve des faits que la théorie de l'inhérence mais il reste que les données sont assez rarement adéquates. De ce fait, les théoriciens de l'action collective ne doivent pas jeter l'éponge. Il faut encore réfléchir à la question.

LORSQUE LES HOMMES SE REBELLENT

Je faisais référence plus haut au fait que Ch. Tilly utilise la répression comme facteur explicatif. Cette position peut se résumer à une proposition plus générale, et largement suivie : pour comprendre pourquoi les individus se rebellent, on a intérêt à d'abord se poser la question de savoir quand ils se rebellent. Nous le verrons, cela implique une série de tests divers qui pourraient aussi être mis en œuvre séparément. Chacun, cependant, correspond à une déduction d'ordre général dérivée de nos deux grands schémas explicatifs :

- Pour la théorie de la contingence, la violence politique collective devrait survenir lorsque, selon un certain développement temporel, la contingence spécifique, comme la privation relative, est ou peut-être particulièrement élevée;
- Pour les théories de l'inhérence, la violence politique collective devrait survenir lorsque selon un certain développement

temporel: a) l'on prévoit que les coûts de l'action violente seront particulièrement peu élevés ou b) lorsque l'action non violente s'est révélée peu efficace pour atteindre les objectifs fixés.

Il existe un grand nombre de travaux qui tentent de fournir une explication de la survenance de la violence en se référant au contexte de son surgissement. La source la plus classique est le travail de Tocqueville dont l'argument développé dans *l'Ancien régime et la révolution* est bien connu. Cet argument est le thème de nombreuses variations. On n'en verra ici que les plus importantes.

Changement soudain

De nombreuses théories attribuent les comportements politiques extrêmes et destructeurs à une condition contingente évidente : des changements socio-économiques inhabituellement rapides, et donc déstabilisants. La frustration est susceptible de se développer dans de telles conditions à cause de l'anomie et aussi du fait que les attentes s'accroissent de manière excessive (...).

Le papier influent de M. Olson sur les conséquences d'une croissance économique rapide est significatif de cette vision⁴⁸. Il en va de même de la théorie de S.P. Huntington sur le schéma mobilisation-institutionnalisation. Mais ces deux auteurs s'appuient plus sur leur capacité persuasive que sur des

éléments de preuve et sur des illustrations *post hoc* bien sélectionnées. Pourtant, les éléments de validation sont encore une fois bizarrement peu conclusifs ; en général, seules des illustrations sont mobilisées et il est possible de trouver des illustrations d'à peu près tout, tant que l'on est pas dans l'absurde. (...) Par ailleurs, un nombre impressionnant d'études montre qu'il n'existe pas de relation simple et directe entre violence politique et changement socio-économique. La relation est donc ambiguë. R. Tanter et M. Midlarsky trouvent une relation négative entre croissance économique et ce qu'ils appellent les «révolutions» en Amérique latine, mais positive en revanche en Asie du Sud-Est⁴⁹. Certes, il est clair que cette ambiguïté est en partie le produit d'un usage différent des concepts et des moyens de mesure. Mais si la relation entre les variables était très forte, même ces différences ne devraient pas suffire à inverser la relation.

Adaptation au changement

Les effets potentiellement virulents des pressions sociales peuvent, bien évidemment, être évités par l'adaptation des «systèmes». À changement socio-économique égal, la manière dont les systèmes réagissent devrait faire la différence en matière de survenance de la violence. Un exemple est la relation apparente (bien que faible) entre le radicalisme bourgeois et l'absence relative

•••• (48) OLSON (M.), 1963.

(49) TANTER (R.), MIDLARSKY (M.), 1967. Cf. également BWY (D.P.), 1968 ; FLANIGAN (W.H.), FOGELMAN (E.), 1970 ; ALKER (H.), RUSSETT (B.M.), 1964.

de chances d'accéder à la noblesse⁵⁰, bel exemple de l'hypothèse de V. Pareto.

Mieux encore, l'hypothèse de B. Moore selon laquelle les changements de régime, mais aussi les processus politiques en général, dépendent principalement de l'adaptation des propriétaires terriens à l'embourgeoisement, c'est-à-dire à la modernisation économique⁵¹. Cette fameuse théorie semble validée, après coup, par huit études de cas. Mais cela devient plus compliqué dès que l'on s'intéresse à d'autres cas, ou bien lorsqu'on examine les cas étudiés par B. Moore plus précisément (...).

Déséquilibre structurel

Nous l'avons déjà dit, la théorie de S.P. Huntington repose sur la notion d'équilibre des structures plutôt que sur l'idée d'une mobilisation rapide en tant que telle. En ce sens, cette théorie combine les variables du changement et de l'adaptation au changement. Il en découle que les sociétés où l'écart entre mobilisation et institutionnalisation est le plus fort sont aussi les plus inflammables. Tout comme B. Moore, S.P. Huntington illustre son propos. Pourtant, d'autres études contredisent fortement ses résultats⁵². Lui-même d'ailleurs, opère une distinction entre sociétés de l'Ouest et de l'Est, auxquelles sa théorie s'applique différemment, et il ajoute quelques variables mal adaptées

à sa théorie a-tactique par essence : la mauvaise circulation des élites et l'effet des guerres et des interventions étrangères⁵³. (...)

Malheureusement, là encore, il n'existe pas d'autre théorie du déséquilibre structurel qui ait suffisamment d'ancrage empirique pour permettre un verdict plus affirmé sur ce mode de théorisation. Et S.P. Huntington est celui qui est allé le plus loin dans cette voie.

La courbe en J

Il reste un espoir majeur : que l'on puisse inférer les conditions de la violence politique collective d'une théorie du changement un peu moins simplement élaborée, une théorie qui s'attache à trouver le point de rupture sur une courbe du changement. La mise en œuvre la plus aboutie de cette orientation est la courbe en *J* de J.C. Davies⁵⁴.

L'idée est que la révolution survient lorsque des périodes d'amélioration continue, le schéma le plus susceptible de faire naître des espoirs, sont brutalement remises en cause. Dans ces conditions les frustrations générées par des attentes qu'il n'est plus possible de satisfaire deviennent insupportables. La théorie de la courbe en *J*, inutile de le préciser, implique une vision contingente des phénomènes dans sa forme la plus primitive, tout particulièrement si l'on considère qu'elle n'a jamais été

•••• (50) SHAPIRO (G.), DAWSON (P.), 1972, p. 180.

(51) MOORE (B.), 1966, 429.

(52) SCHNEIDER (P.R.), SCHNEIDER (A.L.), 1971 ; SANDERS (D.), 1973 ; YOUGH (S.N.), SIGELMAN (L.), 1976 ; DUVALL (R.), WELFLING (M.), 1973a ; 1973b.

(53) HUNTINGTON (S.P.), 1968, *op.cit.*, p. 273 ; p. 308.

(54) DAVIES (J.C.), 1962, *op.cit.*

diluée par l'ajout de facteurs porteurs de confusion dans la mesure où ils introduisent la dimension tactique. En cela, l'on peut rendre ici hommage au courage théorique de J.C. Davies. Qu'en est-il des éléments de validation empirique de cette théorie ?

Ceux-ci devraient être très forts car toute la théorie de la contingence repose sur l'idée que les situations décrites par J. Davies génèrent une forte colère et frustration. Dans la formulation originale de J.C. Davies, quatre exemples étaient mobilisés comme illustrations. Plus tard, quatre autres ont été ajoutés⁵⁵. (...)

Le problème principal de la courbe en *J* est l'abondance des contre-exemples. Que l'on songe par exemple au nombre important de pays dans lesquels la grande crise des années trente n'a pas conduit à une augmentation de la violence politique. Certes, les effets d'une soudaine dépression, venant clore une période – les années vingt – de croissance orgiaque, ont joué un rôle crucial, et jamais autant qu'en Allemagne. Mais le problème demeure. (...)

Dynamiques de groupe

La question de savoir quand les hommes se rebellent pose clairement un problème pour les théoriciens de la contingence. Du côté de l'inhérence, la situation est-elle plus brillante ? Pour les théoriciens de la privation relative, le moment clé de l'action violente est celui où les processus sociaux généra-

teurs de désespoir et de rage sont au plus haut, lorsque les attentes paraissent les moins atteignables. Pour les théoriciens de l'action collective, au contraire, l'action violente, généralement coûteuse dans toutes les circonstances, a toutes les chances d'être adoptée lorsque toutes les autres voies d'action sont perçues comme inefficaces, pour autant que l'équilibre des forces ne rende pas *a priori* inutile son usage.

L'on peut à partir de là construire un scénario tactique de la probabilité de la survenance des violences. Un groupe de contestataires manifeste une revendication à peu de frais ; par exemple, par la voie d'une pétition. Les autorités n'y apportent aucune réponse. La pression augmente, par exemple par le recours à la grève ; encore une fois, pas de réponse. Une manifestation nettement plus dangereuse est alors organisée. Les autorités demeurent intransigeantes et font intervenir les forces de police pour marquer leur détermination. Une manifestation de crise fait suite. Il se peut que quelques éléments indisciplinés ou des agents provocateurs lancent des pierres sur les forces de l'ordre et se livrent à des pillages. Les autorités renforcent la répression, des têtes sont brisées. À ce point, il est probable que seul le recours à la violence puisse être envisagé. Et des méthodes à haut coût sont alors susceptibles d'être utilisées. La morale est que les sanctions négatives précèdent la violence politique collective. Sur ce point, les théoriciens de l'action collective

•••• (55) DAVIES (J.C.), 1969.

sont en désaccord avec ceux de la privation relative dès le départ pour des raisons manifestes⁵⁶.

L'argumentation de Ch. Tilly est annoncée par le rapport de la Commission nationale sur les désordres civils⁵⁷. Le rapport précise que l'intervention policière précède « presque invariablement » les violences de grande ampleur, même si, bien entendu, on peut estimer que la police peut tout simplement anticiper ce qui est sur le point d'arriver. (...) Mais, là encore, on trouve des éléments empiriques qui démontrent le contraire. Ch. Tilly et ses collègues eux-mêmes donnent des exemples contraires⁵⁸. Selon eux, la répression marche, même si, il est inutile de le préciser, ils s'appuient sur ce constat pour valider leur approche tactique. C'est un bel exemple de la manière divergente avec laquelle on peut lire le même résultat à partir de bases de raisonnement antithétiques, ce qui suggère bien que l'établissement de ces bases est essentiel. Le recours à la répression stoppe la violence. Un mode d'action routinier est empêché ou la colère aberrante est supprimée. L'empirie convient aux deux conclusions également, et l'on reste suspendu entre deux thèses. (...)

APPRENTISSAGE : LA « CULTURE DE LA VIOLENCE »

Les théories de la contingence appartiennent à la même famille que les

analyses culturalistes, théories fondées sur l'apprentissage de l'action. Les théories de l'inhérence sont plutôt liées aux théories rationalistes, basées sur l'idée que l'action est orientée par un calcul coûts-avantages.

Il existe un grand nombre de textes sur le rôle de l'apprentissage et de la culture dans le recours à la violence politique. A. Bandura est l'auteur de référence en ce qui concerne l'idée que le recours à la violence individuelle est un processus acquis⁵⁹. Au niveau macro, cependant, on trouve des relations plus ambiguës entre violences passées et violences présentes. Le recours à la violence pourrait, logiquement, devenir une réponse acquise, mais l'on pourrait s'attendre aussi à ce que les individus apprennent que son coût est extrêmement élevé, même lorsque les objectifs sont atteints. Le problème ici (tout comme pour la répression) est que n'importe quelle courbe peut valider l'hypothèse culturaliste. Pour le dire en deux mots, la littérature sur la culture de la violence est étendue, mais rien de définitif n'en sort en ce qui concerne le débat sur les théories de la contingence et de l'inhérence. (...)

CONCLUSION

Aucun résultat clair n'a émergé de notre exploration des études empiriques produite sur la question de la violence. Des conditions comme les inégalités, les

•••• (56) Voir tout particulièrement TILLY (Ch.), 1971.

(57) *National Advisory Commission on Civil Disorder*, 1968.

(58) TILLY (Ch.), 1975; 1978, *op.cit.*, p. 285.

(59) BANDURA (A.), 1973.

demanded insatisfaites, la discrimination, et les clivages sociétaux sont reliés de manière constante à certains degrés de conflit. Ce qui demeure mystérieux, au final, c'est la nature du lien entre causes et effets, rien de moins, et donc la compréhension de ce qui fait que des conditions similaires produisent si souvent des résultats dissemblables.

Les résultats recueillis ne soulignent pas particulièrement la fertilité de l'une ou l'autre théorie. On entend ici par « fertilité » d'abord la capacité d'une approche à rendre compte d'une variable indépendante de manière plus convaincante que les autres, et ce au moyen d'explications elles-mêmes logiquement consistantes ou incluses dans une théorie d'ordre supérieur. Ensuite, la fertilité est la capacité d'une telle théorie d'ordre supérieur à générer, déductivement, des théories à moyenne portée. Sur toutes ces dimensions, la théorie de la contingence obtient sans doute un meilleur score que la théorie de l'inhérence. Cela peut n'être que la conséquence de son usage plus fréquent ou du fait que les théoriciens de l'inhérence se sont moins souvent attachés à produire des validations empiriques. Mais plus que cela, on a vu que l'on retombe toujours sur l'ambiguïté des données, et ce dans les deux courants ; l'interprétation devient hasardeuse et souvent tel résultat se voit contredit par tel autre, les relations causales qui devraient être fortes se révèlent faibles et opaques.

Quelque chose doit donc clocher dans tout cela, tout du moins si l'on

considère que la question centrale de cet essai concernant le choix théorique fondamental à opérer en matière d'analyse de la violence politique collective paraît justifié. Je conclurais par quelques spéculations sur la manière de poser ce problème.

Il est clair que la difficulté ne vient pas de la rareté des études ou des données. Nous en sommes inondés et les données couvrent un vaste spectre de variables, historiques, géographiques et politiques.

Il est plus probable, mais j'en doute, que l'on en soit arrivé à cette situation de confusion parce que les études empiriques citées constituent un échantillon inadéquat. Ces études n'épuisent sans doute pas la littérature et elles offrent un mélange de bonnes, de mauvaises et de médiocres études. Cela pose un défi aux spécialistes dans le champ : avant de s'embarquer dans de nouvelles études empiriques, il est nécessaire d'identifier les travaux de grande qualité produits dans le cadre de l'une et l'autre approche et d'analyser leur construction et leurs résultats du point de vue de la perspective définie ici.

Il se peut également que la confusion ait émergé en raison d'une erreur taxinomique. Nous avons traité de la violence politique collective comme d'un phénomène unique, de la même manière que Ch. Tilly traite de l'univers entier des formes d'action collective. Même si cela est typologiquement plausible, cela peut conduire à une certaine confusion théorique. Nous l'avons suggéré plus haut, certains

types de violence collective sont sans doute mieux analysés à travers un modèle contingent et d'autres à travers une approche par l'inhérence. (...)

Une troisième difficulté possible, commune en sciences sociales et qui ferait de toutes les solutions proposées plus haut une série d'exercices futiles, tient à la méthode et plus précisément à la trop grande part de l'induction. L'on peut douter que le rôle des déterminants isolés par le chercheur puisse jamais l'être d'une masse d'événements terriblement disparates, quelle que soit la sophistication des méthodes quantitatives utilisées. Un problème relié à celui-ci est celui de l'éclectisme délibéré dont le choix semble garantir *in fine* la confusion.

Si nous n'avons pas trouvé notre « héros », nous avons sans aucun doute trouvé le « méchant » : les modèles bancals ou fondés mécaniquement sur des données hétérogènes ; avec au final un monde théorique tout aussi complexe que le monde réel. Chez D.A. Hibbs, il est inutile de chercher la simplification : on se heurte à un univers touffu et vertigineux de variables reliées par une forêt de flèches et de pourcentages. (...) Le modèle de T.R. Gurr, de manière plus surprenante dans la mesure où il est basé sur une théorie plus précise et élégante, n'est pas moins complexe. La raison de cela tient sans doute à la peur de voir le modèle potentiellement invalidé ; l'on préfère alors multiplier les variables, au risque de finir par mêler une théorie explicative hautement plausible avec son antithèse.

Le résultat débouche toujours sur la réalisation des intentions de départ : un modèle qui « colle bien » aux données. Mais si de tels modèles sont irréfutables en principe, ils ne le sont pas en vertu de l'épreuve de l'expérience. Cela est le cas chez T.R. Gurr, quelle que soit l'ingéniosité de son travail. Pour s'en convaincre, le lecteur pourra toujours, par exemple, essayer de réfuter ces quelques propositions fondamentales de la théorie de la privation relative :

- La violence politique ne peut apparaître sans la politisation d'un mécontentement (les personnes satisfaites ne se rebellent pas).
- Il ne saurait exister de mécontentement sans que quelqu'un se sente privé.
- La politisation implique à la fois des considérations normatives et utilitaires (tactiques).
- Même dans ce cas, rien – ou peu de chose – n'a de chance d'arriver tant que les ressources facilitatives ou coercitives sont distribuées de manière déséquilibrée au profit d'une partie.

Bien entendu, il s'agit d'une forte simplification. Mais cela montre, en laissant tout ce qui n'est pas essentiel de côté, comme la théorie de la privation relative s'est protégée des critiques des théories rationnelles en les incorporant.

Ch. Tilly, aussi bien, a compliqué de plus en plus son modèle théorique, et digéré les données contradictoires en les réinterprétant. Une difficulté encore plus grande dans son travail, et qui contribue également à désarmer toute

critique, renvoie à une sorte «d'intelligente trivialité», au sens philosophique. On a l'impression que quelque chose dans cette théorie nous fait avancer dans la compréhension d'événements complexes; mais mis à part les étiquettes employées (membres, *challengers*, etc.), on ne nous dit en fait rien que l'on ne sache déjà. Une action violente d'importance ne peut survenir que si:

- Certains groupes réclament quelque chose qu'ils n'ont pas;
- Un nombre suffisant de personnes estime que leurs revendications sont justifiées;
- Le groupe n'est pas écrasé d'entrée de jeu;
- Le groupe contrôle certaines ressources utiles à l'action (et cherche à en contrôler plus).

Qui ne sait pas que les rebelles extrémistes ne revendiquent rien d'autre que l'exercice de la souveraineté, et s'opposent de ce fait aux autorités? Je ne cherche pas ici à être moqueur. Ce que je veux souligner est que les questions «intéressantes» (c'est-à-dire celles qui nécessitent réellement une explication) sont toujours à côté de celles que Ch. Tilly adresse: pourquoi les groupes marginaux veulent-ils entrer dans le système et participer? Sous quelles conditions les individus en viennent-ils à percevoir l'illégitimité d'un pouvoir au lieu de continuer à obéir?

Une conclusion semble émerger. La littérature, quelle que soit la manière dont on la recense, n'apporte pas de

conclusion à nos questions, dans la mesure où les auteurs n'ont pas fait de choix clair dans leurs travaux entre les options théoriques qui s'offraient à eux. Peut-être est-ce dû au fait qu'ils n'ont pas perçu qu'un tel choix était possible. Si c'est le cas, le présent texte pourrait être de quelque utilité. Des raisons plus immédiates renvoient au désir des uns et des autres d'avoir raison, ce qui, dans un monde bouleversé, est plus facile à obtenir au moyen d'une théorie elle-même bouleversée que d'une approche rigoureuse. Ainsi, même si l'on évite quelquefois la tautologie, on reste dans nos explications de la violence politique collective trop près de la simple description. Dans cette optique, les explications peuvent rarement être invalidées, mais elles sont aussi incapables d'expliquer l'essentiel. Le remède consiste à prendre la théorie pour ce qu'elle est: un outil d'explication et non quelque chose qui doit refléter la diversité du réel. Si le choix d'une approche théorique revient à un choix entre des conceptions différentes de la nature profonde d'un phénomène, les travaux qui n'en tiennent pas compte ne peuvent qu'échouer, ou alors c'est que je n'ai rien compris aux capacités des méthodes d'analyse multivariées.

Nous pouvons choisir entre les deux modèles fondamentaux de l'homme comme animal politique recherchant d'abord la paix ou d'abord le pouvoir. Mais on ne peut le faire si on inclut les deux versions dans le modèle de départ. Il faut choisir une ligne et la creuser au mieux de ses possibilités. En

ce qui me concerne, dans l'état actuel des choses, je choisirai sans doute la théorie de la contingence dans sa version « privation relative » comme point de départ, mais sous une forme infiniment plus simplifiée que dans le modèle de T.R. Gurr, en reconnaissant

que le but est d'abord de bâtir une bonne théorie, et non de reproduire la complexité du réel. Une fois que l'on aura compris les données de bases, l'on pourra s'attaquer aux éléments les plus complexes les uns après les autres.

B I B L I O G R A P H I E

- ALKER (H.R.), RUSSETT (B.M.), 1964, *The analysis of trends and patterns*, in RUSSETT (B.M.) et al. (eds.), *World handbook of political and social indicators*, New Haven, Yale University Press.
- BANDURA (A.), 1973, *Aggression: A social learning analysis*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.
- BERKOWITZ (L.), 1962, *Aggression*, New York, McGraw-Hill.
- BERKOWITZ (L.) (ed.), 1969, *Roots of aggression*, New York, Atherton.
- BWY (D.P.), 1968, Dimensions of political conflict in Latin America, *American Behavioral Scientist*, n°11, p. 39-50.
- CANTRIL (H.), 1958, *The politics of despair*, New York, Basic.
- CAPLAN (N.S.), PAIGE (J.M.), 1968, A study of ghetto rioters, *Scientific American*, n°219, p. 15-21.
- COLEMAN (J.S.), 1973, *The mathematics of collective choice*, Chicago, Aldine.
- DAVIES (J.C.), 1962, Toward a theory of revolution, *American Sociological Review*, n°27, p. 5-19.
- DAVIES (J.C.), 1969, The J-curve of rising and declining satisfactions as a cause of some great revolutions and a contained rebellion, in GRAHAM (H.D.), GURR (T.R.) (eds), *Violence in America, Historical and comparative perspectives*, New York, Praeger.
- DUVALL (R.), WELFLING (M.), 1973a, Determinants of political institutionalization in Black Africa, A quasi-experimental analysis, *Comparative Political Studies*, n°5, p. 387-417.
- DUVALL (R.), WELFLING (M.), 1973b, Social mobilization, political institutionalization, and conflict in Black Africa, *Journal of Conflict Resolution*, n°17, p. 673-702.
- ECKSTEIN (H.) (ed.), 1964, *Internal War, Problems and approaches*, New York, Free Press.
- ECKSTEIN (H.), 1965, On the etiology of internal wars, *History and Theory*, n°4, p. 133-162.
- ECKSTEIN (H.), 1975, Case study and theory in political science, in GREENSTEIN (F.I.), POLSBY (N.W.) (eds.), *handbook of political science*, Vol. 7, *Strategies of inquiry*, reading, Addison-Wesley.
- FLANIGAN (W.H.), FOGELMAN (E.), 1970, Patterns of political violence in comparative historical perspective, *Comparative politics*, n°3, p. 1-20.

B I B L I O G R A P H I E

- FOGELSON (R.M.), 1971, *Violence as protest*, Garden City, Doubleday.
- FROMM (E.), 1973, *The anatomy of human destructiveness*, New York, Holt.
- GURR (T.R.), 1969, A comparative study of civil strife, in GRAHAM (H.D.), GURR (T.R.) (eds.), *Violence in America, Historical and comparative perspectives*, New York, Praeger.
- GURR (T.R.), 1970a, Sources of rebellion in Western societies, Some quantitative evidence, *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, n°391, p. 128-144.
- GURR (T.R.), 1970b, *Why men rebel*, Princeton, Princeton University Press.
- GURR (T.R.), DUVALL (R.), 1973, Civil conflict in the 1960s, A reciprocal theoretical system with parameter estimates, *Comparative Political Studies*, n°6, p. 135-170.
- HIBBS (D.A.), 1973, *Mass political violence, A cross-national causal analysis*, New York, Wiley.
- HUNTINGTON (S.P.), 1968, *Political order in changing societies*, New Haven, Yale University Press.
- LORENZ (K.), 1966, *On aggression*, New York, Harcourt.
- MILLER (J.G.), 1965, Living systems, Basic concepts, *Behavioral Science*, n°10, p. 193-237.
- MONTAGU (A.), 1973, *Man and aggression*, London, Oxford University Press.
- MOORE (B.) Jr., 1966, *Social origins of dictatorship and democracy, Lord and peasant in the making of the modern world*, Boston, Beacon.
- MOYER (K.E.), 1969, Internal impulses to aggression, *Transactions of the New York Academy of Sciences*, n°31, p. 104-114.
- National Advisory Commission on Civil Disorders, 1968, *Report*, New York, Bantam Books.
- OLSON (M.), 1963, Rapid growth as a destabilizing force, *Journal of Economic History*, n°23, p. 529-552.
- RUMMEL (R.J.), 1963, The dimensions of conflict behavior within and between nations, *General Systems Yearbook*, n°8, p. 1-50.
- SANDERS (D.), 1973, An empirical investigation of Huntington's gap hypothesis. M. A. dissertation, University of Essex.
- SCHNEIDER (P.R.), SCHNEIDER (A.L.), 1971, Social mobilization, political institutions, and political violence, A cross-national analysis, *Comparative Political Studies*, n°4, p. 69-90.
- SHAPIRO (G.), DAWSON (P.), 1972, Social mobility and political radicalism, in AYDELOTTE (W.D.), BOGUE (A.G.), FOGEL (R.W.) (eds.), *The dimensions of quantitative research in history*, Princeton, Princeton University Press.
- SNYDER (D.), TILLY (Ch.), 1972, Hardship and collective violence in France, 1830 to 1960, *American Sociological Review*, n°37, p. 520-532.
- SOREL (G.), 1990, *Réflexions sur la violence*, Paris, Seuil.

B I B L I O G R A P H I E

- SOROKIN (P.A.), 1937, *Social and cultural dynamics, Fluctuations of social relationships, war, and revolution*, Vol. 3, New York, Bedminster.
- TANTER (R.), MIDLARSKY (M.), 1967, A theory of revolution, *Journal of Conflict Resolution*, n°11, p. 264-280.
- TILLY (Ch.), 1971, Review of «Why men rebel» by GURR (T.R.), *Journal of Social History*, n°4, p. 416-420.
- TILLY (Ch.) (ed.), 1975a, *The formation of national states in Western Europe*, Princeton, Princeton University Press.
- TILLY (Ch.), 1975b, Revolutions and collective violence, in GREENSTEIN (F.I.), POLSBY (N.) (eds.), *Handbook of political science*, Vol. 3, Reading, Addison-Wesley.
- TILLY (Ch.), 1978, *From mobilization to revolution*, Reading, Addison-Wesley.
- WOLFENSTEIN (E.V.), 1967, *Revolutionary personality, Lenin, Trotsky, Gandhi*, Princeton, Princeton University Press.
- YOUGH (S.N.), SIGELMAN (L.), 1976, Mobilization, institutionalization, development and instability, *Comparative Political Studies*, n°9, p. 223-232.

ULTRAVIOLENCE ET PROFILAGE CRIMINOLOGIQUE

par Sylvianne SPITZER, Thierry TOUTIN

Par-delà la violence, c'est l'ultraviolence. Expression de la liberté totale ou revanche sociale par l'instauration du chaos ? Si la prévention de ces actes reste une approche difficile, l'arrestation des auteurs peut être aujourd'hui abordée sous un nouvel angle, celui des sciences humaines, et plus particulièrement celui de la psychologie, par la méthode du profilage criminologique. Mieux comprendre les motivations individuelles pour mieux cerner les acteurs de l'horreur.

N o t e s e t é t u d e s

«Et pourquoi ne mépriserais-tu pas ton prochain comme toi-même ?».

J. REVUELTAS

195

«Quand on a accoutumé les esprits à des idées de crime, on y accoutume bientôt les mœurs».

J. JOUBERT

Ultra: latin «au-delà». Au-delà de la violence. Le terme d'ultraviolence est issu de la culture médiatique. En ces temps où les actes violents sont étalés, décortiqués et valorisés, il faut réussir à faire frémir le lecteur dans une surenchère à l'horreur. Comme si plus on cherche à lutter contre la violence, plus son expression doit devenir extrême. Comme s'il était possible de graduer la violence et comme s'il existait des violences moins importantes que d'autres. Mais cette violence par-delà la violence, que recouvre-t-elle en fait ? Pour les enquêteurs toujours déconcertés par la violence sur les personnes, l'apport de nouvelles stratégies d'enquête peut leur permettre de comprendre les motivations sous-tendues, de préciser le mode

opératoire mais surtout de tracer la silhouette sociologique et psychologique du commettant. C'est ce que la méthode du profilage criminologique se propose d'apporter à l'appréhension des scènes ultraviolentes.

DÉFINITION ET INTÉRÊT DU PROFILAGE CRIMINOLOGIQUE

Il s'agit d'une méthode principalement utilisée dans les affaires criminelles violentes, multiples ou uniques, sans mobiles apparents ou évidents et non élucidées. En effet, si les indices sont en quantité et qualité suffisantes pour permettre la désignation d'un coupable, le profil criminologique ne présente guère d'intérêt. Une dérive,

issue du non respect de cette évidence, a conduit les enquêteurs d'Amérique du Nord à limiter leur recours à la technique du profilage: il s'agissait pour certains «*profilers*», après arrestation de plusieurs suspects, de désigner parmi eux le coupable par sa capacité à «coller» au profil établi. Défiez-vous de cette dérive: le profil n'est pas un moyen de preuve.

Le profil criminologique n'est pas non plus une technique réservée uniquement, comme on a pu le laisser croire bien trop souvent, à la traque des criminels en série. Le profilage a déjà montré son utilité dans des affaires d'incendies, de découvertes de cadavres dont les causes de la mort étaient suspectes, dans les accidents à caractères auto-érotiques et pour certains crimes sexuels perpétrés dans des conditions ultraviolentes.

Encore peu ou mal connu en France, le profilage criminologique peut être défini comme un outil complémentaire d'investigation criminelle. Cette méthode, relativement nouvelle, repose sur l'étude du dossier d'enquête, l'analyse du passage à l'acte, l'examen de la scène de crime, l'évaluation du mobile réel ou des motivations profondes de l'auteur, l'étude victimologique (examen médico-légal et biographique de la victime).

Grâce au décryptage des informations recueillies, les spécialistes vont tenter de cerner au mieux la personnalité de l'auteur, dresser son profil, et proposer des recommandations dans la conduite des enquêtes.

L'objectif du profilage réside donc dans l'orientation des recherches, restées sans résultat, à l'aide des sciences humaines et des sciences criminelles. Il peut permettre le rapprochement d'affaires, le repérage de celles qui ont été commises sur un mode similaire, ou qui présentent les mêmes caractéristiques; il peut conduire à des conclusions en vue de mettre au point des stratégies déterminées par le profil esquisse de l'auteur inconnu et surtout, il permet d'émettre des recommandations dans les domaines variés de la criminologie que sont notamment la criminalistique ou la médecine légale.

C'est en ce sens que l'on parle de profilage et analyse criminelle. La partie profilage concerne l'aspect psychologique, psychiatrique et psychanalytique, la partie analyse criminelle concerne les suggestions et conseils de recherches, dépassant bien souvent le cadre des sciences humaines, pour aborder celui plus vaste de l'ensemble des composantes de la criminologie. Illustrons notre propos par le cas concret suivant.

Le corps sans vie d'une personne âgée est découvert à l'intérieur de son petit pavillon de la banlieue parisienne. Il s'agit d'une femme âgée de plus de soixante-dix ans, décédée depuis plus d'un mois, allongée sur son lit, en état de décomposition avancée. Sa robe est remontée jusqu'au bassin, elle n'a pas de sous-vêtements, ses jambes sont légèrement écartées. Aucune effraction à la porte d'entrée de la maison, ni aux fenêtres. Cependant, des tiroirs sont ouverts, et une trace de pas de

chaussures de sport est visible sur la cheminée. Pour les enquêteurs il y a des interrogations sur la présence de cette trace de pas, sur le fait qu'on semble avoir fouillé dans les tiroirs et la position du cadavre laisse penser à une possible agression sexuelle de type gérontophilique. L'autopsie pratiquée sur cette personne ne permettra pas de déterminer les causes de la mort ni de dire si la victime a subi une agression sexuelle (détérioration du corps trop importante).

Pour reprendre et confirmer ce qui a déjà été dit plus haut, des hypothèses et suggestions seront formulées à propos de cette affaire.

L'HYPOTHÈSE DE LA MORT NATURELLE

Selon Michel Bénézech¹, la scène de crime est le *continuum* de la personnalité de l'auteur. L'état des lieux peut aussi refléter l'état mental d'une personne. Dans notre cas, il s'agit probablement d'un syndrome démentiel caractérisé sur le plan social par une totale incurie, une vie recluse hors du temps, une forme de désocialisation progressive accompagnés sur le plan mental de troubles mnésiques et d'une possible désorientation temporo-spatiale. Il est dit dans le dossier d'enquête que la défunte souffrait. Des recommandations seront formulées afin de savoir de quelle maladie il s'agissait, quels médicaments lui étaient prescrits, de quelle nature étaient les excréments constatés sur place (animale ou humaine), (*melenae*).

En conclusion, la mort peut être d'origine naturelle, mais il faudra conforter cette piste en ayant une connaissance approfondie de l'histoire médico-sociale récente de l'intéressée.

L'HYPOTHÈSE DE LA MORT SUSPECTE OU CRIMINELLE

Des points restés obscurs seront immanquablement à éclaircir. À ce sujet, des suggestions seront formulées sous formes d'interrogations.

- *L'évaluation de la scène de crime.* De petites tâches rouges sont observées sur les bords de la cuvette des wc. Ces tâches sont d'un rouge très vif, mais aucun prélèvement n'en a été effectué.

S'agit-il de sang humain? Si oui, l'ADN est-il celui de la défunte? Une datation du sang est-elle possible, sachant que celui de la victime doit être théoriquement de couleur marron foncé en raison de la décomposition du cadavre, et que les tâches suspectes sont d'un rouge vif, et donc ne peuvent provenir du cadavre? La présence d'une trace de pas récente sur la cheminée soulève plusieurs questions. Pourquoi se trouve-t-elle à cet endroit? S'agit-il d'une trace de pas d'un intervenant (police, secours, funérarium, etc.)? Quel est le type, la marque et la pointure de cette chaussure (contact avec laboratoire)? Les traces de terre sont-elles d'un intérêt géologique particulier? Des recherches d'empreintes ont-elles été faites sur tous les objets déplacés? À qui pouvaient servir les gants de chirurgien retrouvés sur place?

•••• (1) Entretien téléphonique avec le professeur M. Bénézech, 2002.

- *L'évaluation du mode opératoire.* Il nécessite les moyens de pénétrer sans effraction dans l'appartement et d'en ressortir en laissant le moins de traces possible. L'auteur connaît les lieux et il sait certainement qu'à l'adresse indiquée demeure une vieille dame, seule et invalide. S'agit-il d'un petit voleur surpris par le cadavre ou d'une victime surprise par un cambrioleur? Selon les témoins, au moins une personne se rendait chez M^{me} Y de façon occasionnelle pour y effectuer des petits travaux. Qui est cette personne? Possédait-elle les clés du pavillon? Était-il possible de fermer la porte d'entrée de la maison de l'extérieur en laissant engager les clés côté intérieur? Il faudrait déterminer si, après identification, cette personne inconnue qui rendait visite à M^{me} Y, a des antécédents judiciaires et/ou psychiatriques?

Au cas où les tâches rouges soient du sang et que l'ADN extrait ne soit pas celui de M^{me} Y, il serait nécessaire de procéder à une comparaison sur l'inconnu après identification de ce dernier. Peut-on déterminer, avec le plus de précisions possible, si d'autres personnes avaient accès au domicile de M^{me} Y.

- *L'évaluation des mobiles.* Pour confirmer l'hypothèse criminelle, il faudra déterminer le mobile si mobile il y a. Le vol comme mobile paraît improbable. Des sommes d'argent déposées en évidence sur la table de la salle à manger n'ont pas été subtilisées, ni même les carnets de chèques.

Quant à la vengeance, elle ne semble pas envisageable non plus. Une personne de

soixante-dix ans, vivant de façon recluse, invalide, solitaire ne doit pas avoir beaucoup d'ennemis.

Un secret de famille. Que pouvait-on bien vouloir chercher dans tous ces tiroirs, si ce n'est pas de l'argent? De plus on ne connaissait aucune famille à M^{me} Y.

La maladie mentale. C'est possible. Mais s'il y avait des éléments de dépersonnalisation sur le corps de la victime, nous ne le saurons jamais... De plus, aucun fait similaire n'a été découvert dans les environs.

La gratification sexuelle. Impossible à déterminer à l'autopsie. Cependant, si tel était le cas, le profil de la personne à rechercher serait celui d'un homme plutôt svelte, connaissant le quartier et la victime, habitant peut-être même les environs. Sur le plan mental, c'est apparemment en direction des paraphilies qu'il faudrait chercher. C'est-à-dire vers ces troubles sexuels caractérisés par l'existence d'impulsions sexuelles répétées et intenses impliquant soit des objets, soit des personnes non consentantes (frotteurisme, gérontophilie, pédophilie, l'exhibitionnisme, etc.). Ces troubles sont aussi nommés perversions sexuelles ou déviances sexuelles.

UNE APPROCHE CRIMINOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

L'utilisation du profilage criminologique comporte un certain nombre d'étapes nécessaires.

L'ÉTUDE DU DOSSIER

Cette première analyse comprend l'examen détaillé des faits, à partir du

dossier, qui doit contenir les photos des lieux du crime, celles des lieux de la découverte des cadavres pour les homicides, les photos de la victime, un reportage vidéo des lieux (si possible), les clichés des pièces à conviction, un plan des lieux, des photographies aériennes (lorsque cela semble nécessaire), les récits et impressions des premiers intervenants (SAMU, pompiers, secouristes), les renseignements sur les prélèvements effectués par la police scientifique, les procès-verbaux de constatations, d'auditions, d'enquête de voisinage et tous les éléments éventuels de témoignages et d'auditions des victimes vivantes (viols, tentatives d'homicides).

La première phase doit pouvoir être normalement complétée par un transport sur les lieux des spécialistes, qui doivent s'efforcer de rencontrer le ou les directeurs d'enquêtes, chaque fois que cela leur semble utile.

L'EXAMEN VICTIMOLOGIQUE

Il s'agit de tenir compte de la victime en tant que personne en interaction dans ses environnements social et intime. On parle d'examen victimologique lorsque la victime est survivante et d'autopsie psychologique lorsque la victime est décédée.

L'examen victimologique concerne les éléments extérieurs se rapportant à l'existence de la victime, comme les éléments internes et personnels de son mode de vie. Une victime qui mène une existence marginale, solitaire, sans

famille, dont on ne s'aperçoit pas tout de suite de la disparition, est considérée comme une victime «à bas risque» (pour l'agresseur). Il s'agit, par exemple des auto-stoppeurs, des prostituées, des SDF, de marginaux en rupture ou de mineurs en fugue. La victime «à bas risque» concerne aussi toute personne non susceptible de se défendre ou de résister, personnes seules, femmes, vieillards, enfants livrés à eux-mêmes et à la rue.

À l'inverse, la victime «à haut risque» (pour l'agresseur) correspond à la personne socialement intégrée qui vit en famille, possède des collègues de travail, des voisins, et dont la disparition ne passe pas inaperçue. Il en va de même pour celle susceptible de se défendre, de résister et de compromettre ainsi la santé physique d'un agresseur ou d'apporter un témoignage accablant.

L'étude approfondie de la victime, décédée ou pas, et de sa biographie (style de vie, état mental, comportements émis dans la semaine avant l'agression, etc.), permet bien souvent de refléter l'état psychosocial de l'agresseur.

Pour les victimes d'homicides, les découvertes de cadavres et ceux non identifiés, dont la mort peut être d'origine criminelle, le rapport d'autopsie est joint à la demande de profil. Il est accompagné des photographies de l'autopsie. Pour les incendies et explosions consécutifs à un acte malveillant, le rapport du laboratoire de criminalistique et celui des pompiers est demandé avec les résultats des examens des prélèvements effectués sur les lieux.

Pour les cadavres, chaque blessure doit permettre de déterminer l'arme utilisée, si les coups portés sont *post-mortem* ou *ante-mortem*, leur localisation, leur forme et l'ordre dans lequel ils ont été portés. Pareillement pour les violences sexuelles. Ont-elles été commises avant ou après la mort? Des conclusions sont aussi tirées à partir des analyses toxicologiques, y a-t-il eu emploi de sédatifs, poisons, drogues?

Dans une affaire, il faut aussi se demander quel besoin l'agresseur satisfait en sélectionnant une victime de préférence à une autre. En général, les criminels ne commettent pas leurs crimes par accident. Ils ont, en effet, leurs propres raisons – parfois floues – d'interagir avec cette victime. Si on peut comprendre pourquoi et comment l'agresseur a sélectionné sa victime, on devrait alors être capable aussi d'établir un ou des liens entre la victime et l'agresseur. Ces liens peuvent être géographiques, temporels, spatiaux, relatifs au travail, à l'école, ou encore aux loisirs. Ils peuvent se croiser de temps en temps. Les possibilités sont illimitées.

De plus, si on peut comprendre comment et pourquoi un agresseur a sélectionné sa victime, on a alors une meilleure chance de prévoir le type de victime qu'il choisira dans le futur. Cela donne une orientation à l'enquête.

Mais même si le processus de sélection de victimes par un agresseur est aléatoire, on peut en tirer des conclusions (sur le type d'approche par exemple).

LE MODE OPÉRATOIRE

L'analyse de la scène de crime concerne l'élaboration concertée de réponses aux questions que posent les faits. Notamment dans la classification du type de passage à l'acte et des motifs ou mobiles de l'auteur. S'agit-il du premier fait, ou bien le degré d'organisation indique-t-il l'existence de plusieurs autres faits non encore découverts? S'agit-il d'un solitaire ou d'une bande?

L'évaluation des risques encourus par le criminel au niveau du temps et de l'espace tels l'heure de commission et le lieu des faits apportent de précieux renseignements aux analystes. Les déductions ne sont pas les mêmes si le crime est commis de jour ou de nuit, en fin de semaine ou au début.

Au plan de l'espace, l'endroit où les faits se sont déroulés est très révélateur. Est-ce un lieu isolé, à l'abri du regard indiscret de témoins potentiels, ou bien un lieu facile d'accès, ouvert au public et à la vue de tous?

Le facteur temps concerne celui passé à tuer, violer, mutiler, fabriquer une bombe ou préparer un incendie. Des conclusions s'imposent à propos de la vitesse d'exécution du ou des crimes et de la sophistication à commettre ces derniers.

On distingue ainsi les modes opératoires «à bas risque» et «à haut risque». L'expression de mode opératoire «à bas risque» recouvre les agressions avec planification et mise en place d'actes de précaution avant, pendant et après

le crime. Dans ces situations, l'agresseur garde le contrôle ou a peu de chances d'être vu et donc plus tard d'être identifié, par exemple : endroits sombres ou faiblement éclairés, heure de la journée soit tard dans la nuit ou tôt le matin lorsqu'il y a peu de témoins potentiels à proximité, lieu d'agression très éloigné du lieu de résidence de l'agresseur, accessibilité de la victime.

Dans le concept de mode opératoire « à haut risque », les risques se réfèrent à l'agresseur qui fait preuve de peu d'habileté, de peu de planification et de peu d'actes de précaution avant, pendant et après le crime. Ces agresseurs agissent dans des lieux dans lesquels ils ont de hauts risques d'être vus ou reconnus et donc plus tard identifiés (endroit public en plein jour ou devant des caméras vidéo) ou par la commission de certains actes et/ou l'omission de certains autres, comme : faire voir son visage à la victime, laisser la victime en vie, s'en prendre à une personne connue qui pourra facilement être rapprochée de son agresseur.

L'appréciation des aspects particuliers du passage à l'acte s'applique à ce que les spécialistes appellent « la signature » du criminel. Ces signatures sont diverses et concernent les personnifications et signes distinctifs de chaque individu pendant et après le passage à l'acte. Elles peuvent être aussi bien volontaires qu'involontaires.

Ces « signatures » particulières, qui concernent la façon d'opérer, sont multiples. Elles concernent notamment les mutilations et actes de tortures, les

moyens utilisés pour tuer, violer, incendier, les lettres anonymes laissées sur les lieux à l'attention de la police, les slogans et inscriptions sur les murs, les objets subtilisés aux victimes, les objets volontairement laissés par l'auteur, les revendications téléphoniques de ce dernier et même la manière de tuer.

Autant d'éléments qui complètent l'élaboration d'un profil psychologique et permettent d'avoir une bonne synthèse de la logique du criminel. À ce stade, les analystes ont déjà un aperçu du type de personnes à rechercher. Ils peuvent émettre des opinions sur le fait que l'auteur soit persuadé de son impunité, de sa non capture, de sa supériorité par rapport aux forces de l'ordre, de son invincibilité, de sa situation de stress et de ses fantasmes insurmontables, du degré de son éventuel état délirant, qu'il n'arrive pas à contrôler, de ses pulsions, s'il a un besoin vital d'excitation et de son caractère expansif ou renfermé.

ÉVALUATION DU MOBILE OU DES MOTIVATIONS PROBABLES DE L'AUTEUR

L'évaluation des mobiles doit permettre de définir s'il s'agit, en matière d'homicide par exemple, d'un crime à connotation sexuelle, d'un crime à caractère mystique (satanique, mystico-religieux), d'un crime à caractère politique (fanatique, extrémiste, raciste), d'un crime d'ordre pathologique (colère impulsive du psychopathe immature, délire interprétatif du paranoïaque, du jaloux pathologique ou de l'érotomane,

plaisir narcissique de domination du pervers, altruisme mélancolique suicidaire du maniaco-dépressif, réaction impulsive de certains paranoïaques et oligophrénies, délire hallucinatoire de l'alcoolique, du toxicomane en crise, de certaines psychoses dissociatives comme schizophrénies et bouffées délirantes aiguës, troubles organiques hallucinatoires et confusionnels dans les cas de démence, d'arriération profonde et d'alcoolisme chronique, d'un crime impulsif lié à la colère ou la haine, d'un crime lié à l'alcool ou à la drogue, d'un crime par compassion ou altruisme morbide, d'un crime «maquillé» dont les mobiles sont plus «classiques» (vengeance, règlements de compte, vol, crime passionnel) d'un crime rituel?

Une agression est toujours multidéterminée. L'étude d'une scène de crime isolée ne donne pas une vision dynamique dans le temps de l'agresseur. C'est un outil d'évaluation des comportements de l'agresseur à un instant «t», dans un contexte spécifique avec une victime donnée («cliché»). Or, nous devons accepter que plusieurs motivations coexistent au cours d'une agression ou sur plusieurs agressions par un même commettant.

L'APPORT DU PROFILAGE CRIMINOLOGIQUE

ÉLABORATION DU PROFIL ET RECOMMANDATIONS POUR LES INVESTIGATIONS

En réponse aux questions que posent la scène de crime, le choix de la

victime, le mobile et l'aspect personnalisé du passage à l'acte (signatures), correspondent des tendances criminologiques.

Ces typologies ne constituent que des orientations, observées par les experts à la suite d'études menées dans les milieux pénitentiaires et de psychiatrie spécialisée, auprès de criminels violents. Ils ont en quelque sorte dressé un tableau, divisé en deux groupes, à l'aide duquel il est possible de construire un profil de l'inconnu, après avoir émis des hypothèses et procédé à la synthèse des faits et au décryptage de ceux-ci. On peut dire qu'à ce seul niveau la méthode est plutôt inductive.

Cette classification française, due à Michel Bénézech, médecin-psychiatre, qui oppose *criminels psychopathes* (organisés) et *criminels psychotiques* (désorganisés) ne constitue pas une division rigide dont les effets seraient réducteurs, mais plutôt une grille de lecture dont les paramètres sont à nuancer. Il va de soi qu'un individu peut avoir commis des actes dont le mode opératoire est typique du criminel organisé, mais dont le choix de la victime ressemble plus à celui d'un comportement désorganisé.

Dans le cas de crimes passionnels, le lieu des faits et le mode opératoire peuvent avoir été volontairement déguisés, maquillés, désordonnés, afin d'orienter l'enquête vers un crime crapuleux ou la démence meurtrière. En fait, l'auteur a parfaitement planifié son crime, dont le véritable mobile est lié à la vengeance, la rupture ou la jalousie.

M. Bénézech, note qu'«*En pratique, dans la majorité des cas en France, on observe à la fois des signes d'organisation et de désorganisation, c'est-à-dire des scènes de crime de type mixte. Un mode opératoire très bien organisé évoque un criminel professionnel ou un tueur en série par domination, manipulation, contrôle ou sadisme (fantasmatique sexuelle déviant) alors qu'un comportement criminel fortement désorganisé fait penser en premier lieu à un tueur psychotique (impulsivité pathologique).*

Cependant, un homicide dont la scène de crime témoigne d'un comportement désorganisé n'est pas obligatoirement perpétré par un malade mental psychotique halluciné, dissocié ou confus (patient en phase délirante aiguë, schizophrène paranoïde). Il peut être commis par un sadique se laissant aller à l'orgasme incontrôlé de plaisir et de violence, par un adolescent dysharmonique, par un sujet à la personnalité traversant une crise dépressive, passionnelle, existentielle, coléreuse, émotive, ou soumis à l'influence directe de l'alcool, de la drogue ou d'un événement déclencheur majeur (stresseur).

D'ailleurs, dans les événements ultra-violents, la triade «alcool, drogue, sexe» est le plus souvent évoquée.

UN DOMAIN D'APPLICATION RÉSERVÉ
À DES FAITS ULTRAVIOLENTS ?

Il est peut-être nécessaire de rappeler que les comportements violents ne sont

pas l'apanage d'une espèce particulière d'individus. Comme le souligne le commissaire divisionnaire, Ch. Diaz, à propos des auteurs de faits violents: «*On y trouve aussi bien des psychopathes confirmés que des hommes et des femmes normalement équilibrés en apparence. On y croise de modestes pères de famille sans histoire tout comme des marginaux au parcours social sinueux.*

On peut classer en quatre groupes principaux les infractions pour lesquelles le profilage criminel peut s'appliquer:

- *Les violences physiques*, contre les personnes peuvent être regroupées dans cette catégorie comprenant: les homicides, les tentatives d'homicides et les violences volontaires les plus graves, c'est-à-dire avec actes de torture et/ou de barbarie (homicides en série, parricide, infanticide, crimes rituels, etc.).
- *Les violences sexuelles*, essentiellement le viol et diverses agressions sexuelles, commises avec une certaine violence et un certain sadisme (viols collectifs, pornographie pédophile, agressions sexuelles avec actes de tortures et/ou de barbarie). Pour les cas de *snuff-movies* de type bondage ou sado-masochiste, il n'est pas certain que le profilage et l'analyse criminelle soient d'un grand secours.
- *Les destructions volontaires de biens* publics ou privés par l'effet d'incendies, d'explosions ou de tous autres moyens, dont les éventuelles revendications sont une précieuse source de renseignements pour les analystes.

• *Les violences morales*, c'est-à-dire par voie de lettres ou d'appels téléphoniques anonymes et malveillants, s'accompagnant de menaces de mort, de dénonciations calomnieuses graves, de revendications d'un crime, de demande de rançon ou de chantage.

Cette catégorie comprend également les affaires de disparitions inquiétantes de personnes et les fausses revendications de crimes.

Toutes ces infractions donnent lieu à des scènes différentes quant à leurs localisations bien sûr (scène « géographiquement » concrète, localisation à représentation symbolique, support papier ou vidéo, internet, etc.), mais également quant aux traces des composantes de la personnalité du commettant.

Ainsi tel le portrait de Dorian Gray qui se marque de la perversion et du crime alors que l'âme et le visage du jeune dandy restent inaltérés, plus la scène de crime est violente, et plus elle peut être l'expression de l'accumulation des « stigmates » d'un déséquilibre mental (troubles de la personnalité ou maladie mentale du commettant) et plus elle se prête à l'analyse criminologique.

C'est le second paradoxe du profil criminologique, en premier lieu plus un agresseur commet de scènes de crime, plus son profil sera affiné; et en second lieu, plus la scène sera d'une violence extrême, et au mieux les motivations de l'agresseur seront cernées.

CONDITIONS ET LIMITES

Basé sur la logique, l'expérience et le savoir, le profilage criminel n'est pas vraiment une science exacte. Il ne peut offrir que des hypothèses. Il s'agit de l'une de ses principales limites. Il ne peut proposer que des perspectives sur le fonctionnement psychique plausible de l'auteur, son âge, sa situation sociale, familiale ou son niveau intellectuel.

Voilà pourquoi il est nécessaire d'indiquer que le profilage psychologique n'identifie pas les auteurs de crimes, il permet seulement de dresser le tableau probable de leur personnalité et ainsi d'aider à la décision en cours d'enquête, d'orienter et parfois même de recentrer certaines enquêtes restées au point mort.

Une autre limite du profilage criminel, tient au fait qu'il s'applique principalement aux crimes violents, multiples ou non, commis par des acteurs présentant des troubles de la personnalité ou une maladie mentale, qui n'ont ni mobile apparent, ni aucun lien avec leur victime. Les auteurs d'homicides ordinaires, crimes passionnels ou crapuleux qui tuent par jalouse, pour un règlement de compte lié à l'argent ou pour accomplir une vengeance, ont un mobile évident, « normal », logique, rationnel. Les victimes sont, dans ce type de cas, connues de leurs agresseurs qui ne les ont pas « ciblées » par hasard. Il y a, en quelque sorte, un lien de cause à effet entre la victime et le meurtrier. Une enquête bien menée permet d'élucider les mobiles de ces

crimes pour lesquels le profilage n'est pas d'un grand secours.

En revanche, lorsqu'il s'agit d'homicides, d'incendies, d'agressions sexuelles, dont les mobiles sont flous et non intelligibles en apparence, et que le choix des victimes semble hasardeux, l'apport des sciences humaines peut permettre parfois de faire la différence.

Au sujet des délits dits d'appropriation (vols à main armée, cambriolages, abus de confiance, etc.), le profilage trouve ses limites par le fait que ce type d'infraction laisse peu d'éléments à analyser sur place (et qu'elles sont trop nombreuses).

En outre, l'échec d'une analyse psycho-criminologique d'une scène de crime peut résulter de la modification involontaire des lieux, par les services intervenants, tels les pompiers, la police et le médecin d'urgence. Il est parfois difficile de concilier les impératifs de secours avec ceux de l'investigation, surtout lorsque des vies sont encore en danger et qu'il est nécessaire de prendre des mesures préjudiciables à l'enquête. Bien entendu, les lieux peuvent aussi avoir été modifiés volontairement par le ou les auteurs des faits, mais cette fois c'est aux spécialistes de chercher pourquoi. La mise en scène du lieu des faits, lorsqu'elle peut être démontrée, peut aider à cerner les motivations et/ou la signature de l'agresseur.

Le nombre d'éléments d'enquête recueillis est de nature à favoriser au mieux l'élaboration d'un profil fiable. Plus il y a d'éléments, de faits, et de détails, plus le taux de corrélation entre

le profil de l'inconnu et celui de l'auteur réel sera élevé. À l'inverse, il ne sera que très global, et finalement peu utile pour les enquêteurs de terrain, si les éléments découverts ou recueillis sont insuffisants ou peu nombreux.

Enfin les limites d'un bon portrait-robot criminologique dépendent aussi du degré de professionnalisme des spécialistes. Du fait de l'absence de formation diplômante, d'un statut juridique reconnu et d'un code de déontologie auquel adhérer, les magistrats instructeurs comme les professionnels des forces de l'ordre sont aujourd'hui sollicités par des pseudos «*profilers*» de tous grains qui se proposent d'intervenir dans le cadre de l'enquête judiciaire sans éthique et sans professionnalisme. L'Association nationale des «*Profilers*» et analystes criminels, déplore cette récupération commerciale et médiatique qui va à l'encontre des opportunités d'une création d'une nouvelle catégorie d'experts inscrits sur les listes des cours d'appel, celle du profilage criminologique.

D'autre part, il est nécessaire de rappeler que, pour être efficace au maximum, le profilage ne devrait pas être le travail d'une seule personne mais plutôt celui d'une collégialité d'experts. Bien qu'il ne s'agisse pas d'expertises au sens strict du terme, mais d'examens techniques apparentés à l'expertise, le profilage doit pouvoir réunir parfois, à côté des professionnels de l'investigation et de la psychologie, des spécialistes d'horizons différents, tant son champ recouvre des disciplines

variées (entomologie, toxicologie, balistique, biologie, etc.).

Comme le rappelle Claude Jobin, Adjudant-chef de la Gendarmerie Nationale, psychologue, expert en profilage criminel: «*Le profilage est au carrefour de diverses sciences et disciplines: médecine légale, police technique et scientifique, anthropologie, psychologie, psychanalyse, psychiatrie, criminologie, sociologie, victimologie. Il exige une solide formation et une culture certaine, une grande ouverture d'esprit et une déontologie. Mais tout cela ne vaut que si le profileur fait preuve de méthode, de rigueur, d'humilité et que le travail est établi dans un climat de confiance. La technique n'est rien sans la personne qui la met en œuvre, et les informations qui lui sont communiquées... Le profil n'affirme que des probabilités, lesquelles doivent être étayées par des faits constatés. En fait c'est une grille de lecture et*

d'analyse des comportements humains, dont l'origine est pluridisciplinaire»².

CONCLUSION

Les individus agissent avec des motifs précis et en adaptation à un environnement donné. La sociologie a bien tenté dans ses différentes approches d'expliquer l'usage de la violence. Mais elle n'a pas répondu à toutes les questions. Pourquoi des comportements si différents d'un individu à l'autre? C'est ici que l'apport psychologique trouve toute sa raison d'être. Il faut reconstituer la biographie de la victime pour tenter de cerner celle de son agresseur. La compréhension de la relation du commettant à sa victime et à son environnement, l'enchaînement des motivations et des comportements qui ont mené du passage à l'acte violent puis à l'extrême violence, c'est ce que tente de dessiner le profilage criminologique.

■ Sylvianne SPITZER

*Psychologue, criminologue,
criminologiste*

■ Thierry TOUTIN

Capitaine de Police

(2) JOBIN C., 2001.

B I B L I O G R A P H I E

Association nationale des «*Profilers*» et analystes criminels, 2002, *Code de déontologie*, (à paraître).

BENEZECH (M.), 1996, «Classification des homicides volontaires et psychiatrie», *Annales médico-psychologiques*, n°154, p.161-173.

BENEZECH (M.), 1999, «Le psychiatre et la scène de crime : au sujet du profilage psychologique de l'agresseur homicide», *Annales médico-psychologiques*, n°157, p.41-46.

DENNEY (J. P.), LEE (D.), 1997, «The emergence and employment of strategic ultraviolence in the management of criminal enterprise», Publication électronique, www.emergency.com/stratvio.htm

DIAZ (C. Fontanaud.), DESFARGES (M.), 1994, *Le livre du crime*, Paris, Calmann-Lévy.

HERMAN WELLS (R.), 1998, «The child welfare report: spot and stop extreme violence», Fall, Publication électronique, perso-libertysurf.co.uk/fionix/mk.website/pages/information/spotstop.htm

JOBIN (C.), 2001, «Le profilage en matières d'enquêtes criminelles», CNFPI – Gendarmerie de Fontainebleau.

MUCHIELLI (L.), 1999, «La déviance: normes, transgression et stigmatisation», *Sciences Humaines*, n°99, p.20-25.

SPITZER (S.), 2000, «Le profilage criminel», *Forensic* n°1, p.45-51.

SPITZER (S.), 2001, «Profil psychologique et scène de crime: dichotomie types "expressif" et "instrumental"», *Forensic* n°7/8, p.35-38

SPITZER (S.), 2002, «le profilage criminel: petit historique», revue électronique, *Esprit Critique*, www.espritcritique.org

TOUTIN (Th.), 2000, *Le profilage criminel*, IHESI - La Documentation française, 96 p.

WINTER (J.-P.), 1999, «Tentative de "viologie"», in HERITIER (F.), *De la violence*, Paris, Odile Jacob, p. 269-288.

LE RENSEIGNEMENT CRIMINEL À L'ÈRE DE L'INTERNET

Pourquoi les enquêteurs ne le partagent-ils pas davantage ?

par *Marcel-Eugène LEBEUF*

La pénétration des technologies de l'information dans la société, les entreprises et les administrations est rapide. Cet article est consacré à l'influence sur les pratiques d'enquête judiciaire de ce contexte social transformé par l'arrivée des technologies de l'information, notamment en ce qui concerne l'impact de ces nouvelles technologies sur le partage du renseignement policier. Il constate à ce propos que le partage du renseignement criminel s'inscrit actuellement dans une perspective alimentée à la fois par les méthodes de travail segmentées apprises et acquises au cours de la carrière mais également par l'accessibilité des outils technologiques et le développement « d'habiletés » spécifiques pour en faire un bon usage; en définitive, si la notion policière de « qualité » des informations constitue plutôt un frein à l'alimentation des banques de données, le travail en partenariat fonctionne en revanche comme un élément qui la favorise.

209

N o t e s e t é t u d e s

Diverses perspectives relatives à l'arrivée et à l'implantation des technologies modernes de l'information¹ dans la police au Canada ont été explorées à l'occasion d'un programme de recherche au Collège canadien de police². Il a été constaté que la police a, depuis longtemps, commencé à intégrer des technologies pour tenter d'améliorer son efficacité dans l'application de la loi, par, notamment, la constitution de banques de données informatisées³ ainsi que pour son administration interne. Nous avons constaté que la police avait

en général une méconnaissance des outils, du marché et des pratiques liés aux technologies. De plus, la police est confrontée outre l'intégration des outils technologiques, à une globalisation des systèmes technologiques, et aux contraintes liées à la standardisation des outils, des techniques et des méthodes de travail en général⁴. Ces transformations majeures constituent une pression irrémédiable et irréversible pour un changement de paradigme de la police publique. La police doit s'adapter aux technologies et ceci au rythme de

- (1) La notion de technologies de l'information renvoie entre autres choses aux systèmes de communication (informatique embarquée, Internet, etc.), aux systèmes experts (géomatique, photographies numérisées, portraits robots, etc.), à la biométrique (empreintes génétiques), à la robotique, etc.
- (2) LEBEUF (M.-E.), 2000a. Après la conclusion des travaux, l'auteur a joint la Sous-direction de la recherche et de l'évaluation de la Direction des services de police communautaires, contractuels et autochtones de la Gendarmerie royale du Canada.
- (3) SOULLIÈRE (N.), 1998.
- (4) LEBEUF (M.-E.), 2000b.

leur mise à disposition imposé par le marché. Déjà des expériences en Grande-Bretagne montrent que des polices privées et des fournisseurs de services d'Internet jouent un rôle de premier plan dans le contrôle d'activités illégales sur le *net*⁵. Or, la police possède un rôle de maintien de l'ordre ; elle doit donc prendre les meilleures voies pour s'assurer un *leadership* dans ce domaine émergent. Si l'ordre social est en train de changer, il appartient à la police de suivre et de s'intégrer à ce changement.

Du fait que les technologies de l'information sont importées dans la police, il appartient également de voir comment elles ont commencé ou non à bouleverser les pratiques professionnelles des enquêteurs. L'hypothèse de départ est que les mieux placés pour traiter de ces thèmes importants mais peu discutés dans le quotidien animé des opérations policières, sont les policiers et les policières⁶ qui sont désormais confrontés aux technologies de l'information en raison de leur tâche.

Une interrogation nous a guidé tout au long de ce travail : pourquoi le renseignement criminel⁷ n'est-il pas mieux partagé alors que les technologies de l'information sont susceptibles d'apporter un progrès dans ce sens ?

Les grandes explications apportées à cette question constituent les sections de cet article. Nous traiterons des pratiques et méthodes d'enquête élaborées en cloisonnement et favorisant le mythe du secret. Puis nous aborderons une question beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît, à savoir le renseignement et ses usages dans le contexte du recours aux technologies de l'information. Auparavant, nous ferons un détour obligé par la question de l'ampleur des transformations auxquelles sont confrontés les services de police du fait de l'arrivée des technologies de l'information.

LES DÉVELOPPEMENTS ACTUELS DES TECHNOLOGIES ET LEUR IMPACT SUR LA POLICE

L'évolution et la pénétration des technologies de l'information dans la société et les organisations, dont les administrations, sont rapides. L'évolution est d'autant plus rapide que les individus sont de plus en plus éduqués et par là, deviennent plus à même d'évaluer leurs besoins, de comprendre les enjeux liés aux technologies et de faire des choix « éclairés ». Les technologies créent un espace particulièrement fertile pour des innovations. P.J. Denning⁸ en liste une quinzaine

•••• (5) WALL (D. S.), 1998.

(6) Dans le cadre de cette recherche, nous avons rencontré des enquêteurs, des patrons d'unités d'enquête, des directeurs adjoints de plusieurs services de police au Canada. Nous avons sélectionné des équipes de travail mixtes regroupant plusieurs services de police sur une même enquête, comme sur le crime organisé par exemple, ainsi que des unités d'enquête plus traditionnelles comme les unités spécialisées sur les stupéfiants, les homicides, les crimes économiques, etc. Les numéros renvoient à la cotation des individus rencontrés, plus de soixante.

(7) Dans cet article sont utilisés concurremment informations et renseignement criminel pour signaler le matériel collecté par les policiers dans le cadre d'enquêtes criminelles.

(8) DENNING (P.J.), 1998.

qui touche à la propriété intellectuelle, à la formation à distance, à l'intelligence artificielle, à la réalité virtuelle, à la téléprésence pour n'en citer qu'une partie. Les technologies engendrent également une nouvelle culture du travail⁹ caractérisée par une circulation plus large et libre des idées, par l'application de méthodes de travail novatrices comme l'usage répandu du courrier électronique jusqu'à la transformation en «une e-mail personne» selon l'expression de M. Field¹⁰, et par la constitution d'alliances ponctuelles et provisoires pour des tâches spécifiques par un certain nombre d'individus. De tels réseaux de communication sont aussi constitués par les groupes criminels. Dans le cours de cette évolution les individus sont confrontés, ou appelés à l'être, à des bouleversements de leurs pratiques et de leurs habitudes. Les technologies, comme le mentionnait D. Norman¹¹, gagneraient à rester invisibles si les individus sont capables de les utiliser comme support et comme réponse directe à leurs besoins.

Au Canada, une initiative du gouvernement fédéral, intitulée «le gouvernement en ligne», vise à favoriser les transactions électroniques de tous les départements ministériels fédéraux avec les citoyens et à mettre en place des dispositifs législatifs pour permettre le commerce électronique sur une

grande échelle. Ainsi, les services seront plus directs, plus rapides, 24 heures sur 24 sur l'ensemble du territoire¹².

UNE NOUVELLE EXPÉRIENCE CANADIENNE

Le commerce électronique n'est pas nouveau¹³. Des transferts de fonds se font depuis plusieurs années. Mais actuellement, le développement des pratiques d'utilisation, l'intensification de l'usage et l'intérêt manifesté par les entreprises et les consommateurs lui donnent une ampleur différente. Située dans la droite ligne des préoccupations de l'organisation de coopération et de développement économique, l'initiative canadienne favorisera une augmentation de l'économie digitale et numérique où les transactions se font par des moyens électroniques¹⁴. L'objectif fixé est de représenter 5 % du commerce électronique mondial en 2003 par une accélération notable des pratiques de commerce électroniques dans le pays¹⁵. Globalement l'initiative vise à renforcer la confiance des utilisateurs et des consommateurs, à établir des règles fondamentales pour régir le marché numérique, à améliorer l'infrastructure d'information sur le commerce électronique et à en optimiser les avantages¹⁶. À cet effet, le gouvernement a adopté la loi sur la protection des renseignements

•••• (9) Gendarmerie Royale du Canada, 2000.

(10) FIELD (M.), 2000.

(11) NORMAN (D.), 2000.

(12) Gendarmerie Royale du Canada, 2000, *op. cit.*, p. 35 et suivantes.

(13) DRYDEN (J.), 1998.

(14) Canada, Department of Justice, 2000.

(15) Gendarmerie Royale du Canada, 2000, *op. cit.*

(16) DRYDEN (J.), 1998, *op. cit.*

personnels (C-6) prenant effet en janvier 2001, reconnaissant légalement la signature électronique. En cela, le Canada suit l'exemple des États-Unis, de l'Union européenne et de plusieurs pays d'Europe¹⁷. On peut imaginer qu'à côté d'un travail politique d'encouragement du commerce électronique, les gouvernements devront aussi s'engager sérieusement dans la mise sur pied de mécanismes de contrôle adaptés non seulement aux nouveaux moyens mis en place mais aussi aux transformations des mentalités engendrées par les technologies. Car, en effet, toute nouvelle forme de commerce amène nécessairement un nouveau type de criminalité¹⁸. On pourrait ajouter que cela nécessitera également un travail d'adaptation du dispositif juridique existant. Pour ne prendre qu'un exemple, signalons que la compagnie d'assurance Lloyds of London, se préparerait à mettre à la disposition des entreprises une police d'assurance en cas de *hacking* (*hacking insurance*)¹⁹.

DES OUTILS TECHNOLOGIQUES À DES FINS ILLÉGALES

L'environnement criminel est également en train de changer. Suite à une enquête majeure relative au télémarketing impliquant 951 individus, le FBI a saisi 92 ordinateurs mais seulement

trois armes à feu²⁰. Comme l'ont noté W.Boni et G.Kovacich²¹, les crimes efficents aujourd'hui dans le domaine des affaires sont opérés grâce à une bonne maîtrise des connaissances relatives aux technologies et aux «auto-routes de l'information». La technologie des *microchips*, la *nanotechnologie*²², la technologie sans fil sont actuellement disponibles et utilisées par le grand public. Ce qui était considéré comme futuriste, il y a à peine quelques années, est dorénavant en usage.

Internet, dont le potentiel de croissance est phénoménal, est passé de 19 % d'utilisation en janvier 1996 dans l'ensemble du Canada, à 60 % en janvier 2000, ce qui constitue une forte augmentation de l'usage par les Canadiens²³. Ce potentiel d'utilisation à des fins légales engendre à son tour un potentiel d'utilisation à des fins illégales. Le paiement électronique permet des transactions rapides, anonymes et non supervisées étant donné leur très grand nombre²⁴. Cet outil technologique devient vulnérable aux personnes qui souhaitent blanchir de l'argent. En effet, le *web* assure un certain anonymat entre autres par des techniques d'*encryption*²⁵ ou d'autres logiciels performants²⁶. Il constitue une zone limitant et retardant les possibilités de se faire intercepter

•••• (17) MURRAY (A.D.), VICK (D.W.), WORTLEY (S.), 1999.

(18) WHITE (L.), 2000. La menace d'une destruction des infrastructures technologiques est aussi présente et prise très au sérieux. Un groupe de travail du *Center for Strategic and International Studies* de Washington a évalué les multiples aspects de cette question (voir csis, 1998). La longueur de la liste des recommandations montre à elle seule l'importance des enjeux.

(19) WHITE (C.), 2000.

(20) ROBERTSON (J.), 1999.

(21) BONI (W.), KOVACICH (G.), 1999.

(22) DROLET (J.-F.), MOEN (I.), 2000.

(23) Ekos Research Associates Inc, 2000.

(24) ALEXANDER (K.), MUNRO (R.), 1996.

(25) *Federal Bureau of Investigation*, 1999.

(26) *Scientific American*, 2000.

puisque les preuves ne sont pas tangibles et peuvent être facilement éliminées²⁷. De plus, le temps et l'espace sont annulés. Au moment où nous écrivons, il est encore relativement difficile de connaître la fréquence des crimes. Soit qu'ils ne sont pas dénoncés, soit qu'ils sont peu commis, soit que les agences d'application de la loi ne savent pas encore comment recevoir et collecter les plaintes relatives aux crimes commis avec les technologies de l'information. Il semblerait qu'à l'heure actuelle pas plus de 10 % des crimes liés à l'ordinateur soient rapportés²⁸. Le crime cybernétique pose un défi unique en ce sens qu'il se situe en périphérie des méthodes traditionnelles d'enquêtes de la police²⁹.

Plusieurs articles donnent des détails sur l'usage d'Internet pour le blanchiment d'argent³⁰, sur les performances phénoménales de certains *hackers* dont celle du vol de 300 000 numéros de carte de crédit³¹, ou celle d'adolescents de quatorze et seize ans qui ont utilisé des numéros de carte de crédits de plusieurs centaines d'individus³², sur l'expansion des opérations bancaires clandestines (*underground banking*)³³, sur les fraudes électroniques³⁴. À ce sujet, selon un sondage rapporté par Deloitte, Touche et Tohmatsu, il semblerait que la moitié des plus grandes compagnies du monde aient été victimes de fraude durant leur

dernière année fiscale. Parmi celles-ci, 25 % ont rapporté des pertes d'au moins un million de dollars au cours des cinq dernières années³⁵. Par ailleurs, selon certaines estimations, il y aurait eu en 1998 une perte de plus de seize milliards de dollars américains causée par la fraude de faux chèques très compliquée à déceler³⁶.

LA CRIMINALITÉ CYBERNÉTIQUE - UNE DÉFINITION ?

La criminalité cybernétique reste encore difficile à définir. Un article du *Telemasp Bulletin*³⁷ constitue une tentative pour conceptualiser le crime cybernétique. Il présente cinq catégories qui ne sont pas mutuellement exclusives les unes des autres mais qui reflètent la poussée de la nouvelle criminalité. Premièrement, l'ordinateur est la cible du crime, par exemple prendre des informations de la mémoire d'un ordinateur, ou encore endommager volontairement un programme ou le *hardware*; deuxièmement, l'ordinateur est un instrument du crime, par exemple s'agissant des fraudes relevant de transactions effectuées avec un ordinateur, ou des fraudes en matière de télécommunications. Troisièmement, l'ordinateur est un accessoire pour commettre un autre crime, par exemple le blanchiment d'argent, la distribution de matériel pornoégraphique, etc. Quatrièmement, le crime est associé à la généralisation des

••••(27) ROBERTSON (J.), 1999, *op. cit.*; SULLIVAN (S.), 1999.

(28) DAVIS (R.), HUTCHISON (S.), 1997.

(29) IACP, 1999.

(30) SAMBUGARO (E.), 2000.

(31) *Organized Crime Digest*, 2000b.

(32) *Organized Crime Digest*, 2000a.

(33) SAMBUGARO (E.), 1999.

(34) WHITE (L.), 2000.

(35) DELOITTE, TOUCHE, TOHMATSU, 1999.

(36) ROBERTSON (J.), 1999, *op. cit.*

(37) *Telemasp Bulletin*, 2000.

ordinateurs, par exemple la violation des droits d'auteurs, le marché noir des mémoires volées d'ordinateurs, l'équipement contrefait³⁸. Cinquièmement, le méfait en réseau (*networking malfeasance*), par exemple le harcèlement, la diffamation d'un individu par des messages électroniques sur un réseau, l'accès non autorisé à un ordinateur « *juste pour explorer le système* ». Une autre approche, celle de D.S. Wall³⁹, propose une typologie des crimes connus. Les groupes de crimes cybernétiques les plus identifiés sont le *cybertrespass* que nous traduisons par « entrée numérique illégale », à défaut d'une terminologie plus pertinente, faisant référence entre autre au piratage électronique ; le *cybertheft* ou vol cybernétique incluant entre autres la fraude, les casinos virtuels ; le *cyberobscenity* ou l'obscénité cybernétique qui renvoie entre autres à la pornographie infantile ; et le *cyberviolence* ou la violence cybernétique où on retrouve les crimes haineux, le harcèlement⁴⁰.

Pour D.S. Wall⁴¹, la tendance actuelle est de focaliser davantage sur les crimes que sur les personnes qui les commettent ou sur les victimes. On peut comprendre alors le commentaire d'un des hauts cadres policiers que nous avons rencontré : « *Actuellement, il n'y a pas de sentiment que la police se sente dépassée. Je pense que la*

connaissance que la police a de l'Internet est équivalente à celle que possède la population en général... les messages e-mail haineux, le harcèlement (stalking), il y a des moyens de les détecter. On n'a pas de plaintes » (n°16). Pourtant, le courrier électronique est un outil fortement utilisé. Selon un sondage effectué en 1998 auprès de 10 000 utilisateurs d'Internet et du www, 93 % des répondants considèrent que le courrier électronique est l'outil le plus indispensable parmi tous les services que propose ce nouveau support⁴².

UNE POLICE DU NET ?

Certains se demandent aujourd'hui comment faire la police sur le *net*. Mais la vraie question est plutôt : comment enquêter sur la nouvelle criminalité issue des méthodes relatives aux outils technologiques, qui constitue une activité criminelle nouvelle et spécifique mais également qui illustre des alliances entre groupes organisés, ou encore qui mélange usage de moyens technologiques et de moyens traditionnels, ou bien qui engendre des risques émergents comme la bio-criminalité ? L'un et l'autre des types de criminalité mentionnés peuvent conjuguer plusieurs des caractéristiques énumérées. Ainsi, des membres de différents groupes du

••• (38) On pourrait d'ailleurs ajouter à cette liste le vol simple de matériel informatique et les frais induits par le remplacement. Selon des estimations récentes, les pertes liées au vol de matériel (*hardware*) sont évaluées à \$34,7 millions de dollars américains pour la période comprise entre octobre 1997 et juin 1998, cf. DERTOUZOS et al., 1999.

(39) WALL (D.S.), 1998, *op. cit.*

(40) *Sheriff*, 1999.

(41) WALL (D.S.), 1998, *op. cit.*

(42) BONI (W), KOVACICH (G.), 1999, *op. cit.*

crime organisé peuvent s'associer dans une entreprise criminelle de fraude commerciale sur une très grande échelle en ayant recours au *web* mais aussi à des pratiques plus physiques d'intimidation. Ou encore, on peut imaginer le même type de groupes impliqué dans des pratiques de déversements illégaux de déchets toxiques désastreux pour l'environnement comme cela se pratique déjà⁴³. Les personnes ou groupes de personnes impliquées dans les organisations criminelles dans le but de faire des gains financiers ne se limitent plus uniquement aux groupes traditionnels comme la mafia italienne mais incluent aussi d'autres groupes dans des secteurs restreints⁴⁴. Les entreprises criminelles sont impliquées dans la criminalité cybernétique de plusieurs façons fructueuses pour un coût annuel estimé à plus de dix milliards de dollars américains de pertes⁴⁵.

Avec ce type de criminalité, de nouvelles mesures de prévention sociale deviennent nécessaires⁴⁶ mais de nouvelles approches en terme de sécurité seront également à développer en sorte que « *le voleur qui utilise ses yeux plutôt qu'une arme* », selon l'expression de W. Blackburn⁴⁷, pour obtenir un numéro de carte de crédit puisse pareillement être évincé. Deux exemples récents d'intervention méritent d'être

mentionnés. Au mois de février 2000, plus de cent-cinquante organisations de vingt-huit pays, dont des agences fédérales américaines, des *attorney general*, des bureaux de protection des consommateurs, des *Better Business Bureau*, et aussi le *Hong Kong Consumer Council*, la *University of Texas Law School* sous l'égide du *Federal Trade Commissions's Bureau of Consumer Protection* ont « patrouillé » le *net* afin d'y repérer des pratiques commerciales douteuses. Plus de 1 600 sites suspects ont été identifiés et informés que des services de police étaient contactés à leur sujet⁴⁸. Par ailleurs, le président d'*International Marketing Supervision Network*, une organisation réunissant des services de police, mais aussi d'autres administrations, des bureaux d'affaires et des individus de vingt-neuf pays pour combattre la fraude sur le *net*, a recommandé une harmonisation et une actualisation des lois de protection des consommateurs au plan national et international⁴⁹. Les interventions souhaitées par ce collectif ne font plus uniquement référence à des approches traditionnelles de criminalisation mais également au recours à des lois civiles. On peut noter enfin que ces deux exemples sont une démonstration directe de l'intérêt et du développement d'un partenariat entre les services de

•••• (43) PORTEOUS (S.), 2000.

(44) PORTEOUS (S.), 1998.

(45) Le *Telemasp Bulletin* (2000) donne une liste explicite et détaillée de dix activités illégales allant du marché noir au jeu illégal virtuel sur le *net*, en passant par l'immigration illégale, la fraude aux télécommunications, le commerce sexuel et le vol d'identité.

(46) *Nations Unies*, 1999 ; PARSONS (M.), 1998, *op. cit.*

(47) BLACKBURN (W.), 2000.

(48) *The Report on Crime & Profiteering*, 2000.

(49) *Organized Crime Digest*, 2000c.

police et d'autres acteurs intéressés mais peu invités traditionnellement à travailler avec la police.

La littérature récente régorge de textes sur les grandes questions relatives aux méthodes d'enquêtes concernant les crimes commis avec des technologies de l'information comme les ordinateurs⁵⁰. De plus, comme pour montrer l'importance de l'essor que prend ce type de crime, Janet Reno, la précédente *Attorney General* des États-Unis, avait débloqué des fonds substantiels pour étudier la complexité du phénomène et pour développer des programmes de formation adaptés⁵¹. Or, dans un contexte où l'une des priorités du gouvernement fédéral canadien et des provinces est de combattre le crime organisé, il apparaît que deux grandes problématiques se rencontrent, celle de la production de renseignements criminels et d'informations pour arriver à développer des stratégies efficaces et celle de la compréhension et de l'appréhension des outils technologiques utilisés par les citoyens, par les milieux criminalisés comme par la police.

LES PRATIQUES ET MÉTHODES D'ENQUÊTES ET D'ANALYSE DE LA CRIMINALITÉ ET LES OUTILS TECHNOLOGIQUES

Le domaine des enquêtes est reconnu comme étant un univers particulier dans la police. Les policiers travaillent sans porter l'uniforme de service et

quelquefois en *jeans* et *t-shirt*. Ils ont des horaires de travail variables, calqués en fait sur les opérations de surveillance et d'interpellations. Ils ont une relative autonomie dans la détermination de l'approche à développer selon le type de criminalité sur lequel ils enquêtent. Ils sont aussi amenés à rassembler des informations, à analyser le renseignement et à déterminer des pistes pour contrer la criminalité. Dans le domaine des enquêtes, mais pas exclusivement, les habitudes de travail et les manières apprises pour fonctionner perdurent. La formation initiale et la formation continue, alliées à l'apprentissage d'appoint «sur le tas», font en sorte qu'il n'est pas facile de «lâcher les vieilles habitudes».

Par ailleurs, il existe un cloisonnement traditionnel dans le domaine des enquêtes en raison de la présence d'unités spécialisées, par exemple sur le crime économique, le crime contre la personne, les stupéfiants, etc. À ce cloisonnement s'ajoute la perception d'une hiérarchie informelle entre les différentes unités d'enquête, certaines étant «plus glorieuses». Ces cloisonnements ne favorisent pas les contacts entre les enquêteurs qui ont appris à agir ainsi⁵². Qui plus est, le cloisonnement suscite la compétition entre les unités d'un même service de police (n°16). Plusieurs interviewés ont cependant avoué que le cloisonnement lié à la compétence était nécessaire et devait être maintenu. Enfin, pour terminer ce

•••• (50) ICOVE (D.) et. al., 1995; OSTERBURG (J. W.), WARD (R.), 1997; MENDELL (R.), 1998; RICHARDS (J.), 1999.

(51) U.S.A. Government, 1999; WILLIAMS (W.), 1999.

(52) Cette situation est loin d'être spécifique à la police canadienne.

tour d'horizon, il convient de noter l'existence d'une dernière catégorie d'experts dans le domaine des enquêtes, à savoir les analystes de la criminalité⁵³, qui peuvent être soit des agents administratifs, soit des policiers.

Les technologies de l'information s'introduisent dans un tel univers d'une façon erratique et rarement planifiée. Les enquêteurs en particulier sont confrontés à des criminels plus habiles qui comprennent mieux qu'eux le langage des ordinateurs et des technologies. Ils souffrent d'une absence de formation adéquate et réactive. De plus, à cause du manque d'expertise ou du manque de formation, ils sont appelés à demander de l'assistance extérieure à des compagnies spécialisées ou à des experts travaillant pour le service de police. Or, une des difficultés majeures, est que le domaine des technologies change tellement rapidement qu'il est difficile pour les individus et pour les organisations de se tenir à jour. Il a aussi été évoqué un manque d'équipements ou d'équipements adéquats ainsi qu'une difficulté spécifique liée au temps nécessaire à consacrer pour mener des enquêtes rigoureuses⁵⁴. Mais quelles sont concrètement les représentations des enquêteurs face aux outils technologiques?

LES REPRÉSENTATIONS DES PRATIQUES D'ENQUÊTES

Chez les policiers en tenue, l'arrivée et l'utilisation des banques de données

comme celle du Centre d'information de la police canadienne a permis une amélioration de la mise en application des lois sur les véhicules automobiles par une identification rapide et facile des conducteurs. La performance des policiers s'en est donc trouvée améliorée. Par contre, pour les enquêteurs ou les gestionnaires l'introduction d'outils technologiques plus complexes reste nettement plus remise en question. D. Benson⁵⁵ rappelle que la plupart des crimes en Grande-Bretagne n'ont pas été résolus par l'introduction du système HOLMES (*Home Office Large Major Enquiry System*) qui voulait établir des standards pour la cueillette et l'analyse du renseignement pour les crimes majeurs.

La conception dominante concernant l'usage des technologies est qu'il y a définitivement un besoin d'outils. Comme il a été à juste titre souligné: «*Les Hells Angels ont des courriers électroniques, des sites web. On en a besoin nous aussi*» (n°10). Ce besoin demeure tributaire en partie de la facilité d'accès aux outils, en terme de ce que d'aucuns appelleront convivial (n°26) et de leur disponibilité. Nombreux ont été les enquêteurs à déclarer en effet qu'ils n'avaient pas leur propre poste de travail. Selon l'unité, le *ratio* est dit-on, d'un ordinateur pour six ou pour quatre personnes. «*Ici on manque d'ordinateurs. Il faut passer à notre tour ou attendre une ou*

•••• (53) Globalement, on peut dire que les opinions des enquêteurs traditionnels à l'égard des analystes est qu'ils font partie de la dynamique des enquêtes. Ils apportent une contribution particulière qui s'illustre par la spécificité de leur méthode de travail.

(54) LEBUF (M.-E.), 2000a, 2000b, *op. cit.*

(55) BENSON (D.), 1993.

deux heures» (n°22). Un service de police comme la Gendarmerie Royale du Canada par contre fournit le matériel nécessaire à l'ensemble de son personnel d'enquête et d'analyse.

Par rapport aux pratiques d'enquêtes et d'analyses, les technologies de l'information restent encore en ce moment des outils de travail perçus comme relativement nouveaux et menaçants. En effet, bien que décrits il y a quelques années comme «des jouets» par un gestionnaire d'unité d'enquête, d'aucuns se demandent s'il ne faudrait pas réservier l'accès aux ordinateurs et l'utilisation des technologies à certaines catégories de personnel, surtout dans le domaine de la cyber-criminalité. Le domaine des enquêtes semble souffrir du syndrome de l'action immédiate. Les méthodes de recherche informatisées faisant appel à divers logiciels sont encore peu valorisées. Comme le soulignait le patron d'une unité d'enquête importante, «*les enquêteurs ne voient pas l'importance d'aller fouiller dans les banques de données. (...) Tu ne trouveras jamais de bandits là-dedans*» (n°13). Toutefois, les technologies de l'information pour diriger une enquête, pour collecter et gérer les informations font partie des outils disponibles aux yeux des enquêteurs. Il reste à apprendre à en faire usage d'une manière générale. Il y a quelques mois des enquêteurs ont soumis leurs éléments de preuve sur un DVD. Le juge, les procureurs de la couronne, les avocats de la défense ont bien réagi. Depuis, il semblerait que les demandes

pour renouveler l'expérience aient augmenté. Paradoxalement, des enquêteurs et des analystes reconnaissent que «*les enquêteurs en général sont peu habiles et pas intéressés à structurer les informations avec ces outils-là... mais ça s'apprend*» (n°24). Ils seront de plus en plus nombreux toutefois à se confronter dans un avenir prochain à l'obtention instantanée - dans le cadre d'une opération par exemple - des renseignements demandés, c'est-à-dire au «temps réel du fonctionnement des technologies». Ils réaliseront également l'ampleur du problème causé par l'abolition des frontières, sans harmonisation des lois internes. Enfin, viendra le jour où dans le cadre de la structuration d'une enquête régulière, il faudra se demander quelle est la portion d'enquête traditionnelle et la portion d'enquête technologique: «*Il faut être capable d'enquêter, capable d'aller chercher les éléments majeurs sans faire du technique*» (n°19).

Le développement d'une expertise appropriée est vu comme nécessaire dans les domaines liés aux technologies où les enquêteurs avouent d'emblée ne pas être prêts à enquêter, soit qu'ils ignorent l'usage des technologies comme l'accès à Internet par exemple, soit qu'ils ne soient pas en mesure d'en évaluer la portée.

Les arguments s'énoncent ainsi: pour «*les crimes en émergence, on n'est pas équipés, pas formés et on n'a pas d'outils. Il y a un gros manque, on le critique*» (n°21); ou encore, «*les cybercrimes et e-commerce, si on reste dans*

nos jurisdictions, on n'y arrivera jamais. C'est l'enfer. On doit travailler d'une façon plus globale» (n°5). On le voit, il y a une conscience de la nécessité de l'expertise. Or, le développement de l'expertise de pointe entraîne à son tour des difficultés majeures pour la police. Les processus de promotion fonctionnent de telle sorte qu'un individu même hautement formé doit quitter la plupart du temps (il y a quelques exceptions) son champ de compétences pour accéder à une promotion. Lorsque l'individu quitte sa fonction, il en découle une perte d'expertise et la mise en branle d'un processus de remplacement et de formation, sans oublier les individus qui quittent la police pour rejoindre l'entreprise privée.

Une des conséquences inattendues de l'arrivée et de l'usage des technologies se reflète dans une nouvelle distribution du travail. Ainsi, ce n'est pas tant le genre de travail qui est modifié que la somme de travail demandée et les étapes subséquentes. Ce sont aussi les étapes relatives à la collecte des informations et à leur mise en banque qui apparaissent comme un supplément de tâche ce qui fait dire «*avec la technologie, on n'est pas efficace... la tâche est augmentée car on doit entrer nous-mêmes les informations dans les banques*» (n°15). Et, «*on est de moins en moins à faire de plus en plus de travail*» (n°19).

•••• (56) SULLIVAN (S.), 1999, *op. cit.*

(57) Un responsable d'une très grosse unité d'enquête mixte soulignait la perte de temps considérable induite chaque jour par la rédaction des rapports et la réponse au courrier électronique par manque de connaissance de la dactylographie. Selon ce dernier, une secrétaire devrait accomplir ces tâches. Quelquefois des enquêteurs s'en remettent à leurs épouses qui, le soir à la maison, dactylographient leur rapport.

Quant à l'avenir, il apparaît encore incertain. Certains parlent de « patrouille virtuelle » du *net* à la recherche des crimes potentiels commis par le biais de l'ordinateur⁵⁶ – comme elle se pratique entre autres mais pas exclusivement par la Gendarmerie royale du Canada, le FBI, le *U.S. Secret Service*, le *Customs Service*, – la comparant à la patrouille traditionnelle de rue. D'autres avouent qu'ils utilisent les logiciels, et donc les outils, qu'ils connaissent, et ont peu de curiosité pour se familiariser avec la gamme des autres outils qui apparaissent à un rythme très rapide. «*Nous, on travaille avec les logiciels que l'on connaît... certains sont devenus des outils pour gérer mieux et plus rapide... mais les enquêteurs ont mal réagi*» (n°5). D'où l'attitude attentiste de dirigeants policiers pour planter des outils technologiques.

REMARQUES

Le domaine des enquêtes ne suit pas la progression de la criminalité. Les méthodes de travail comme les outils technologiques restent à apprêhender. Il est normal qu'il existe une période de flottement dans l'apprentissage individuel ou par le biais de programmes de formation structurés sur les technologies de l'information. Une telle période, qui peut être longue, est décrite comme une perte de temps inconsidérée⁵⁷. Avant de

demander aux policiers, aux enquêteurs et aux analystes d'utiliser les technologies mises à leur disposition, il aurait fallu préparer l'environnement policier aux grands bouleversements provoqués par les technologies. S'agissant du *cyber-crime*, du terrorisme informatique et des nouvelles formes de crime liées à l'environnement, on peut dire sans se méprendre qu'il y a à ce jour une méconnaissance réelle des problématiques et des enjeux. Plus souvent qu'autrement, les interviewés ont vu ces questions comme relevant d'unités très spécialisées ou d'autres agences que la police. En ce sens, on peut dire que la police prépare peu ses enquêteurs à l'évolution de la société.

LE RENSEIGNEMENT ET SES USAGES

Les informations contenues dans les banques de données informatisées et les dossiers constituent des outils de travail en particulier pour les enquêtes. Idéalement, un renseignement significatif, fiable et actuel orientera vers les cibles les plus favorables à des opérations policières efficaces. Or, le caractère actuel d'une information se détermine à la lumière des préoccupations d'une enquête. Comme le disait un gestionnaire, «*tout est vrai dans une banque même si c'est inutilisable*» (n°16).

Toutefois le quotidien du travail d'enquête est plus complexe. Il faut

tenir compte à la fois des buts⁵⁸ pour collecter des informations qui deviendront du renseignement criminel et de l'usage qui est fait de ces informations par la suite. Le partage des informations est intimement lié au recueil des informations. Or, les pratiques d'alimentation des banques de données au quotidien ne sont ni simples et ni ordonnées.

DES PRATIQUES DE COLLECTE DU RENSEIGNEMENT

Les pratiques d'alimentation sont affectées par au moins trois facteurs. Le premier porte sur le comment faire. À ce sujet, un enquêteur a souligné les manques flagrants au plan d'une méthodologie de travail autant pour la compilation que pour la transcription des informations, soit que les habitudes traditionnelles d'enquête, soit que la somme de travail imposée aux enquêteurs deviennent des arguments justifiant une alimentation partielle ou encore une non alimentation. Plusieurs interviewés l'ont mentionné dans des termes plus ou moins similaires: «*Si je pense que l'information est nécessaire, je vais l'inscrire, sinon ça reste dans mon dossier*» (n°18). L'enquêteur ne donne pas d'explications sur ce qui est nécessaire. Dans le même ordre d'idées, plusieurs enquêteurs ont ajouté «*qu'il n'y a pas le huitième des données qui sont entrées dans la banque qui pourraient être intéressantes...*» (n°17);

•••• (58) Les buts sont décrits ainsi: 1 - un guide pour orienter une enquête ou les enquêteurs; 2 - un outil pour améliorer la qualité des opérations et conduire des actions ponctuelles, telles des arrestations, des condamnations et leur utilisation comme preuve, ou comme piste pour des analyses plus poussées; 3 - un matériel pour préparer des documents officiels pour le tribunal. Pour d'autres détails, cf. LEBEUF (M.-E.), 2001.

« c'est lourd de tout rentrer. J'ai pas le temps » (n°22, 18).

Le second facteur s'illustre par les sources d'information. Qu'est-il recueilli? De façon générale, disons que la majorité des enquêteurs rencontrés s'entendent pour dire que l'information recueillie doit être directement utile dans le cours d'une enquête. La cueillette et les efforts déployés pour s'assurer de la pertinence du matériel afin d'éliminer « les ragots » (n°20) sont vus comme « exigeants et astreignants » (n°5, 9), « un vrai fardeau » (n°18). Ce processus de collecte et de validation n'encourage pas l'alimentation des banques de données parce qu'il y a cette idée que l'information doit être solide et opérationnelle. Or, un type d'information inutile dans le cadre d'une enquête peut s'avérer pertinent pour une autre. Le même facteur prend alors une connotation différente. Il ne semble pas à l'heure actuelle que les enquêteurs rencontrés aient développé le réflexe de s'intéresser à l'événement dans sa totalité de sorte que des informations dérisoires finiraient par devenir une clé dans la solution globale.

Un troisième facteur concerne enfin l'apport de la technologie qui se mesure à l'usage. La qualité des informations et l'usage qui en est fait demeurent en

grande partie une des contributions au succès ou à l'échec d'une enquête. Or, les enquêteurs n'ont pas nécessairement appris à consulter et à manipuler les banques de données, ou encore il n'y a pas de personnel disponible pour inscrire les informations dans les banques de données, ou il n'y a pas suffisamment de postes de travail disponibles. De plus, le manque de coordination⁵⁹ entre les différents systèmes informatisés locaux ou nationaux, et incidemment entre les services de police, contribue beaucoup à une qualité déficiente des informations à recueillir (n°14) et à échanger par la suite.

221

LE PARTAGE DES INFORMATIONS MYTHE OU RÉALITÉ ?

Il faut se méfier de ceux qui prétendent que la question de la collecte et du partage des renseignements est la même depuis au moins les années soixante. Ceux-là se méprennent sur les grandes transformations légales (législations, jurisprudence), culturelles et managériales à travers lesquelles les policiers et les organisations sont passés. Le partage des informations est une problématique fondamentale pour la police. Il fait appel aux politiques de coopération entre membres d'un service de police et entre les services de police du pays⁶⁰ et de

••••(59) Actuellement, le Projet de renouvellement du Centre d'information de la police canadienne (CIPC), avec un budget de 115 millions de dollars, s'applique à moderniser le système informatique pour une plus grande fiabilité et un meilleur échange de l'information. Le CIPC est un système informatique qui donne accès à de l'information policière opérationnelle depuis vingt-cinq ans. Le CIPC dessert plus de 60 000 agents d'application de la loi répartis dans les dix provinces et les trois territoires, et traite plus de 100 millions de consultations provenant de 15 000 points d'accès. Le système relie plus de 400 organismes de justice pénale à l'échelle nationale et internationale.

(60) Au Canada, il existe plus de 130 services de police autonomes et indépendants qui disposent pour la plupart d'unités d'enquêtes propres. Les services de grande taille ont des unités d'enquêtes spécialisées. Plusieurs ministères et agences gouvernementales ont également des unités d'enquêtes spécifiques. Enfin, il existe de grandes agences de renseignements criminels.

l'étranger. De quoi parle-t-on? Que partage-t-on? Ce n'est pas toujours bien clair ni bien défini. Ce peut être des informations générales, ou du renseignement analysé en partie, ou encore des rapports de sources ou d'informateurs, etc. Par ailleurs, toutes les enquêtes n'exigent pas le même niveau de partage et tout n'est pas non plus utile à partager. Alors, comment parvenir à départager ce qui doit être ou non partagé et comment le favoriser?

D'emblée, toutes les personnes rencontrées sont tombées d'accord, chacune à leur façon, pour dire que le partage des informations et du renseignement criminel était important en principe. Une fois cela dit, le partage même est soumis à une série de facteurs formels et informels pour protéger les informations, les enquêteurs, les sources ou encore l'enquête en tant que telle. Selon le contexte et l'enquête, il peut arriver que les renseignements ne soient pas partagés à l'intérieur d'une même équipe d'enquête. On peut comprendre alors que les informations ne soient pas rendues plus facilement disponibles aux membres du service de police, d'autres services de police du pays et *a fortiori* de l'étranger.

Si, en principe, le partage est souhaitable parce que «*transmettre nos infos fait que l'on ne travaille pas sur les mêmes dossiers d'une organisation à l'autre*» (n°9), une série de facteurs contribue au non-partage des informations dans les faits.

Les facteurs de non-partage

Au moins quatre familles de facteurs ont été identifiées. Nous allons les exposer et les commenter.

La première famille de facteurs est relative à la confiance mutuelle qui doit être créée et bâtie entre les individus et entre les organisations policières. Celle-ci doit être soutenue par tous les niveaux hiérarchiques des organisations de sorte qu'une relation de confiance créée à un niveau ne soit pas annulée par les actions d'individus à un autre niveau. En l'absence d'une confiance, qui va, au départ, rarement de soi, les individus sont en effet hésitant à donner quoi que ce soit. À cela, il faut ajouter la nature de la relation qui s'instaure entre un enquêteur et ses sources d'informations, les informateurs: «*Souvent quand on rencontre des sources, on bâtit une relation de confiance et ils nous confient des renseignements juste à nous. Ils sous-entendent que je les garde pour moi. Je ne dois pas les partager*» (n°13). Dit autrement, les individus donnent leurs informations à des enquêteurs à condition que ces informations ne circulent pas. Le lien créé entre le policier et sa source repose sur une confiance qui pourrait être menacée si l'information était connue des collègues par exemple. Ce qui permet d'obtenir les informations devient ainsi l'obstacle à leur partage. Par ailleurs, entre policiers, la confiance s'instaure et repose en grande partie sur le besoin et le droit de savoir. «*Le besoin de savoir – le droit de*

savoir a été l'occasion d'abus pendant des années. Si on s'asseyait ensemble, on verrait que la plus grande partie du matériel pourrait être partagée... je pense que c'est seulement une infime partie du matériel qui doit être réellement protégée» (n°28). On tient là une remarque qui suggère une possibilité de réviser les approches mais surtout les attitudes relatives aux méthodes de travail des enquêteurs.⁶¹

Une deuxième famille de facteurs repose sur l'aspect légal. Il arrive que des renseignements soient donnés par une tierce partie pour aider le développement d'une enquête. Mais quand l'enquêteur doit retourner à «l'agence source» pour l'informer qu'il veut utiliser une partie des informations dans la conduite officielle d'une enquête, alors la règle de la tierce partie s'impose. Cela implique que les sources, comme les renseignements, ne peuvent être dévoilés dans un document officiel (*affidavit*) si l'agence refuse (n°11, 27). Entrent en jeu également les législations sur la vie privée et la loi sur l'accès à l'information qui limitent ou plutôt circonservent les règles du partage et de la protection des renseignements. Ainsi, une question émergente et cruciale porte sur le partage des informations avec les agences internationales. Les juridictions ne sont pas identiques de même que les pratiques de mise en application de la loi. La question, qui demeure sans

réponse, concerne le service de police qui va devoir partager les informations avec les agences internationales.

Une troisième famille relève des méthodes de travail. Cette famille est complexe parce qu'elle fait référence à la fois aux méthodes apprises par des formations d'appoint «sur le tas» avec les collègues, à l'ignorance de la manipulation des systèmes informatisés et conséquemment aux attitudes des individus. Cela fait dire que «*les gens ne se parlent pas – c'est la nature humaine. Les personnes sont territoriales dans leurs affaires professionnelles*» (n°15). Partager des informations illustrerait alors une perte de contrôle sur leur travail. Plus d'un interviewé a mentionné que le renseignement en général représente le pouvoir. Il s'inscrit dès lors comme une «*chasse gardée*», «*des choses dont tu ne veux pas parler*» (n°22).

Les conditions de travail constituent une quatrième famille. Pour certains, il s'agit moins de cacher les informations, que de devoir respecter les limites physiques imposées pour les consigner. «*On a tellement d'informations... il n'est pas possible de prendre une conversation d'une heure et d'en faire une synthèse de trois lignes... physiquement... tout n'est pas consignable*» (n°13). S'ajoute à cela le fait que les tâches des enquêteurs sont lourdes, soumises aux échéances à respecter pour les audiences au tribunal. Le

•••• (61) Ajoutons qu'il n'est pas rare que certains d'entre eux obtiennent des informations privilégiées ou encore aient accès à des informations dans les banques de données des services de police avec lesquels ils travaillent en coopération, parce qu'ils ont créé des contacts et se sont établi une crédibilité qui leur permet de traiter leurs dossiers efficacement. Quand ils quittent leur fonction ou qu'ils laissent l'unité conjointe, les informations cessent de circuler immédiatement.

temps imparti pour aller chercher les informations et les consigner devient un facteur difficile à contrôler; «... à un moment donné on m'a dit: écoute, on n'a pas le temps de faire les synthèses, on ne les fera pas...» (n°5, 18). Pour d'autres, le plus gros problème est celui de la multitude des bases de données et de leur non-compatibilité, ce qui rend difficile sinon impossible l'échange physique du matériel: «Ce ne sont pas les mêmes types de données qui sont collectées; de ce fait, on ne peut pas s'aider» (n°20). Ces remarques s'inscrivent toutefois dans un contexte où on souligne (la remarque vient du gestionnaire d'un service de police de grande taille) que «*si la quantité des informations augmente présentement*⁶² c'est parce qu'il y a un changement de culture, de compréhension et d'utilisation des informations et des effets. Il faut donner le temps au renseignement de faire son œuvre. Quand on démontrera aux enquêteurs les résultats que l'on peut obtenir des informations qu'ils ont contribué à ramasser, je pense que l'échange va venir naturellement» (n°29).

Par ailleurs, il arrive que l'accès à des banques de données pour les membres d'un service soit établi par rapport à divers niveaux de sécurité. L'accès limité à certains enquêteurs relève alors de politiques administratives établies pour assurer la sécurité de la documentation.

Les conditions de partage

Les conditions de partage se rapprochent de philosophies personnelles des individus plutôt que de politiques administratives formelles ou d'obligations plus structurelles. Elles se retrouvent dans tous les types d'enquêtes. Dans un premier cas, certains expliquent que dans un contexte d'unités mixtes d'enquêteurs, il est impensable qu'ils ne dévoilent pas une partie des informations de leur service de police aux collègues des services participant à l'unité: «*Je ne vais pas leur cacher des informations... parce qu'alors on devient inefficace et on perd confiance finalement*» (n°14). De même, être membre d'une unité conjointe où se retrouvent dans une même équipe divers services de police et des bases de données différentes facilite la circulation directe et aisée de l'information en fonction des besoins, d'une façon informelle et à la demande. Enfin, d'autres enquêteurs soulignent: «*Je me suis fait des contacts – je les appelle. Mais je ne donne pas mes infos à n'importe qui*» (n°20). En fait, «*le principe de base est de mettre des infos qui t'appartiennent dans des banques... tu décides si tu veux les partager*» (n°8). L'idée de posséder les informations recueillies associée à celle de leur traitement par des actions individuelles constitue de fortes embûches qui font encore partie intégrante de la culture des enquêtes.

•••• (62) Il n'existe pratiquement pas de mode de vérification de ce type d'argumentation. Il serait plus juste de mettre l'accent sur le nombre de consultations des banques de données informatisées que sur le nombre d'entrées si l'on cherche à déterminer une approche stratégique pour modifier la culture des enquêtes.

Dans un second cas de figure, le partage se fait facilement au moment de la divulgation de la preuve. À ce moment-là, il n'est plus question de cacher les informations qui sont au dossier puisqu'elles seront connues nécessairement des avocats et du tribunal. Alors, comme on le soulignait : « *L'information c'est important de la partager, mais c'est important de le faire au bon moment, lors de la divulgation de la preuve à la défense* » (n°9). Nous comprenons ici, que le partage des informations entre les enquêteurs au moment de l'enquête a été relégué au second plan.

Enfin, une autre condition facilitant le partage serait liée au manque de ressources pour mener les enquêtes efficacement. Quand les individus réalisent que les informations ne peuvent être utilisées, ils peuvent alors décider de les rendre disponibles. On l'explique ainsi : « *Tu ne gardes pas une info parce que tu sais que tu ne seras pas capable d'en venir à terme pour des raisons budgétaires et de priorités. Finalement, tu la partages. Ce qui était une barrière avant l'est moins maintenant* » (n°17).

EN GUISE DE CONCLUSION

Les conditions favorisant ou non le partage des informations constituent les deux facettes d'une même question. L'une et l'autre apportent des éléments de compréhension et aussi de solutions. Il faut tout de même convenir que des informations sont échangées,

ne serait-ce que par le biais des grandes banques de données de renseignements comme celle du Centre d'information de la police canadienne, par exemple. Cela constitue certainement une entreprise importante pour l'application de la loi. Toutefois, dans le cas d'enquêtes, qu'elles soient de pointe ou moins spécialisées, c'est le renseignement pertinent et accessible qui devrait constituer à la fois la source de départ de l'enquête et l'outil d'orientation stratégique. On remarquera que durant les périodes de crise, on regrette souvent que la gestion du renseignement (cueillette, alimentation des banques de données, accès et partage des informations) soit soumise aux facteurs que nous venons d'évoquer. De plus, les informations ou le renseignement prennent une valeur différente selon le type de brigade d'enquête. Par exemple, les unités mixtes qui combattent le crime organisé travaillent sur des sujets différents de ceux des unités travaillant sur le crime économique. Elles obtiennent un support particulier des directions de la police, ont des budgets suffisants, des équipes bien montées et accèdent plus facilement aux renseignements des collègues. Or, la faiblesse remarquable du travail des enquêteurs est la fermeture traditionnelle des unités d'enquête travaillant sur un mode traditionnel. En effet, il est connu que les membres du crime organisé ont des activités simultanées dans plusieurs domaines. Ils ne segmentent pas leurs approches de la même façon que la police. Un homicide peut être lié

à la vente de stupéfiants en même temps qu'à une fraude. Or, les méthodes de la police feront que les interventions seront ponctuelles et fonction de la définition qui sera donnée du crime *a priori* par les gestionnaires d'enquêtes et surtout par les enquêteurs attachés à l'enquête. La récolte, la conservation et le partage des informations restent encore restreints dans le contexte de ces unités. À l'intérieur des unités, subsistent des frictions quant au partage des informations entre les membres de services différents. À l'extérieur des unités, le mur du silence et du non partage des renseignements reste total. Les unités mixtes sont certainement une très grande avancée par rapport aux méthodes traditionnelles de la police canadienne⁶³. Il reste encore de grandes améliorations à apporter afin de les proposer comme modèle à suivre. On peut penser cependant que dans un avenir prochain, non seulement des services de police mais également des partenaires issus des banques, de la police privée de grandes corporations, des agences d'application de la loi reliés à différents ministères,

seront appelés à créer de telles unités. Il faut donc s'y préparer.

Les technologies de l'information constituent à la fois une source de partage des renseignements et une contrainte au partage. En effet, décrites et mises en place pour favoriser non seulement la collecte mais aussi le partage, il a été constaté qu'elles se heurtent au manque d'accès ou à l'accès difficile aux ordinateurs et au manque de sensibilisation du personnel⁶⁴. S'ajoutent des difficultés de manipulation des systèmes, leur non connaissance, l'ignorance des potentiels offerts, la non compatibilité des systèmes, qui constituent des obstacles majeurs et incontournables.

Il existe une culture professionnelle du milieu de l'enquête. Cette culture maintient les enquêteurs dans des boîtes, que certains nomment silos, et risque à terme de devenir très contre productif dans la mesure où elle résiste encore aux nécessités de la collaboration, du partage des informations et finalement entrave leur succès. Il reste donc à développer une culture du renseignement plus ouverte et moins crispée sur elle-même. Un vrai défi par les temps qui courent.

■ **Marcel-Eugène LEBEUF**

Direction des services de police communautaires, Gendarmerie royale du Canada

•••• (63) Un document à paraître présente des études de cas en partenariat pour combattre le crime organisé: LEBEUF (M.-E.), 2001.

(64) LEBEUF (M.-E.), 2000c, *op. cit.*; LEBEUF (M.-E.) et al, 1999, *op. cit.*

B I B L I O G R A P H I E

- ALEXANDER (K.), MUNRO (R.), 1996, «Cyberpayments: Internet and Electronic Money Laundering: Countdown to the Year 2000», *Journal of Financial Crime*, 4, 2, p. 156-160.
- BENSON (D.), 1993, «The Police and Information Technology», in BUTTON (G.) ed., *Technology in Working Order*, London, Routledge.
- BLACKBURN (W.), 2000, «Credit Card and Debit Card Fraud in the Year 2000», *The Report on Crime & Profiteering*, 4, 1, p. 6.
- BONI (W), KOVACICH (G.), 1999, *I-Way Robbery. Crime on the Internet*, Boston, Butterworth Heinemann.
- CANADA - Department of Justice, 2000, *Electronic Commerce*. <http://Canada.justice.gc.ca>. (consulté le 00/09/15).
- csis-Global Organized Crime Project, 1998, *Cybercrime, Cyberterrorism, Cyberwarfare. Averting an Electronic Waterloo*, Washington, CSIS.
- DAVIS (R.), HUTCHISON (S.), 1997, *Computer Crime in Canada*, Toronto, Carswell.
- DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, 1999, «Cracking Computer Fraud: A U.S. View». *The Report on Crime & Profiteering*, 3, 1, p. 6-7.
- DENNING (P.J.), 1998, *The Internet after Thirty Years*, In DENNING (D.), DENNING (P.), (ed.), *Internet Besieged. Countering Cyberspace Scofflaws*, New York, ACM Press.
- DERTOUZOS (J.), LARSON (E.), EBENER (P.), 1999, *The Economic Costs and Implications of High-Technology Hardware Theft*, USA. CA, Santa Monica: Rand. Science and Technology Program.
- DRYDEN (J.), 1998, «La montée en puissance du commerce électronique», *L'Observateur*, n°214, octobre-novembre, www.oecd.org/publications/observer, (consulté le 1999-20-10).
- EKOS Research Associates Inc., 2000, *The Public Opinion Environment and Emerging Trends in Public Security*. Presentation to SEC/Co /Directors Planning POWPM, March 28.
- FBI- Federal Bureau of Investigation, 1999, *Encryption: Impact on Law Enforcement*. www.fbi.gov/library/encrypt/encrypt.htm, (consulté le 12/04/00).
- FIELD (M.) 2000, *Organizational Dynamics in a Technology-Driven World, The Impact of Email on Law Enforcement*, The Police Chief, Février, p. 45-49.
- GRC- Gendarmerie Royale du Canada, 2000, *Environnement de la GRC. Tendances*. www.infoweb.a.rcmp-grc.gc.ca.
- IACP, 1999, *Best Practices for Seizing Electronic Evidence*, www.theiacp.org, (consulté le 12/04/00).
- ICOVE (D.), SEGER (K.), VONSTORCH (W.), 1995, *Computer Crime. A Crimefighter's Handbook*. Sebastopol, CA, O'Reilly & Associates, Inc.
- LEBEUF (M.E.), 2000a, *La police et l'usage des technologies de l'information: un bilan actuel*. Ottawa, École des sciences policières, Collège canadien de police. Disponible sur : www.cpc.gc.ca

B I B L I O G R A P H I E

LEBEUF (M.E.), (Ed.), 2000b, *Police and Information Technology: Understanding, Sharing and Succeeding*, May 28-30. Conference Proceedings, Sept., Ottawa, Canadian Police College (CD-ROM).

LEBEUF (M.E.), 2000c, *Les implications de l'usage des technologies de l'information pour les enquêteurs dans la police au Canada*. Ottawa, École des sciences policières, Collège canadien de police. Disponible sur: www.cpc.gc.ca

LEBEUF (M.-E.), PARÉ (S.), BELZILE (M.), 1999, *Les technologies de l'information dans la police au Canada: portrait actuel*. École des sciences policières, Collège canadien de police. Disponible sur: www.cpc.gc.ca

MENDELL (R.), 1998, *Investigating Computer Crime. A primer for Security Managers*, Springfield, Charles C. Thomas Publisher Ltd.

MURRAY (A.D.), VICK (D.W.), WORTLEY (S.), 1999, «Regulating E-commerce: Formal Transactions in the Digital Age», *International Review of Law Computers & Technology*, 13, 2, p. 127-145.

NATIONS UNIES (Rapport du Secrétaire général), 1999, *Situation de la criminalité et de la justice pénale dans le monde*. Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Vienne, 10-17 avril 2000.

NORMAN (D.), 2000, «The State of On Line Learning», *Training*, Sept.

ORGANIZED CRIME DIGEST, 2000a, *Teens Arrested for Cyber Fraud*, (janv.), 21, 2, p. 3.

ORGANIZED CRIME DIGEST, 2000b, *Internet Thefts Create New Risks*. (mars), 21, 5, p.5.

ORGANIZED CRIME DIGEST, 2000c, *29 Nations Will Work for Uniform Policies Against Cyberfraud*. (August), 21, 16, p. 3.

OSTERBURG (J. W.), WARD (R.), 1997, *Criminal Investigation: A Method for Reconstructing the Past*. 2nd ed. Cincinnati: Anderson Publishing Company.

PARSONS (M.), 1998, «Crime Prevention and the Electronic Frontier», *FBI Law Enforcement Bulletin*, www.fbi.org, (consulté le 12/04/00).

PORTEOUS (S.), 2000, «The Greening of Intelligence». *Crime & Profiteering*, 4, 3, p. 13-14.

PORTEOUS, (S.), 1998, *Organized Crime Impact Study. Highlights*. Ottawa: Public Works and Government Services of Canada.

RICHARDS (J.), 1999, «Transnational Criminal Organizations, Cybercrime & Money Laundering», *Handbook for Law Enforcement Officers, Auditors and Financial Investigators*. Boca Raton: CRC Press.

ROBERTSON (J.), 1999, «The Changing Face of White - Collar Crime», *Police Chief*, www.theiacp.org, (consulté le 12/04/00).

SAMBUGARO (E.), 2000, «Cyberspace and the Criminal E-economy». *The Report on Crime & Profiteering*, 3, 4, p. 4-5.

SAMBUGARO (E.), 1999, «Cybercash Aids Organized Crime Money Launderers», *The Report on Crime & Profiteering*, 3, 3, p. 7.

B I B L I O G R A P H I E

- SCIENTIFIC AMERICAN, 2000, «Internet_Anonymity», *Speech without Accountability*, oct., 34.
- SHERIFF, 1999, «Computer ans Internet Crimes», www.theiacp.org. (consulté le 12/04/00).
- SOULLIÈRE (N.), 1998, «Police et innovations technologiques», *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n°34, 4^e trimestre, p. 69-90.
- SULLIVAN (S.), 1999, «Policing the Internet», *FBI Law Enforcement Bulletin*, www.fbi.gov, (consulté le 12/04/00).
- TELEMASP Bulletin, 2000, «An overview of computer-related crime». *Telemasp Bulletin*, 7, 1, p. 1-11.
- The Report on Crime & Profiteering, 2000, «GetRichQuick.com», *FTC Sweeps the Internet for Scammers*, 4, 1, p. 9.
- U.S.A. Government, 1999, «Cyberstalking: A New Challenge for Law Enforcement and Industry», A Report from the Attorney General to the Vice-President. www.theiacp.org. (consulté le 12/04/00). (<http://services.login-inc.com/iacpnet/me->).
- WALL (D.S.), 1998, «Catching Cybercriminals: Policing the Internet», *International Review of Law Computers & Technology*, 12, 2, p. 201-218.
- WHITE (L.), 2000, «Ernst & Young Survey Finds a New Generation of Fraudsters», *The Report on Crime & Profiteering*, 4, 2, p. 7.
- WHITE (C.), 2000, «Egg Bank Robbery: Cyber-bandits on a Roll?», *The Report on Crime & Profiteering*, 4, 3, p. 17.
- WILLIAMS (W.), 1999, «The National Cybercrime Training Partnership», *The Police Chief*, février, p. 17-27.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

«Débat: autour de Bittner»
In Déviance et société
 septembre 2001, Vol. 25, n° 3, p. 279-345

La livraison d'automne de la revue *Déviance et société*, en prolongeant les échanges commencés dans les journées du séminaire «Questions de police» du mois de mai 1999¹, rend hommage à l'un des pères fondateurs des études policières, Egon Bittner, sous la forme la plus passionnante qui soit, puisque, à côté de la publication d'un texte de celui-ci, on peut lire deux essais qui lui sont consacrés, l'un d'un autre père fondateur, Jean-Paul Brodeur, l'autre d'un jeune chercheur, Fabien Jobard.

René Lévy, dans l'introduction à ce dossier, souligne à quel point l'attrait des analyses de E. Bittner ne cesse de s'exercer. E. Bittner est, en effet, un des seuls chercheurs à avoir tenté une définition unitaire de la police. Esprit aiguisé, il a su, en quelques années, de 1967 à 1974, donner de la police une vue tout à fait originale et frappante qui, malgré les critiques que l'on peut lui adresser, saisit quelque chose de cette institution et de cette activité dans l'État libéral – et sans doute au-delà. Un des enjeux du débat entre J.-P. Brodeur et F. Jobard tient à la légitimité d'une épistémologie de la police. Tous deux, sensibles à l'ambition bittnerienne, s'opposent néanmoins sur l'articulation de la police

à ses diverses manifestations et apprécient par conséquent différemment son apport qui consiste, comme le souligne R. Lévy, à tenter d'analyser la police à partir de ses ressources.

L'article choisi pour illustrer ce dossier, «*Florence Nightingale à la poursuite de Willie Sutton. Regard théorique sur la police*», est paru en 1974. Un des ressorts de l'attrait exercé par E. Bittner réside dans l'appui constant qu'il prend sur les discours couramment tenus dans la société. Or, concernant la police, ceux-ci suscitent la perplexité. En effet, le plus étonnant n'est pas tant leur pauvreté que le décalage entre cette indigence et la facilité à user de la police dont témoignent les citoyens des États démocratiques. E. Bittner se risque à une analogie avec le rapport que chacun entretient à sa langue maternelle, curieux mélange de connaissance et d'ignorance – la compétence coïncidant avec l'absence éventuelle de compréhension des mécanismes de la langue.

Ainsi, depuis la fin du XVIII^e siècle, la police tend à être identifiée idéalement avec sa fonction judiciaire, alors même que notre pratique témoigne du caractère erroné de cette image. La part prise par l'application de la loi pénale dans l'activité policière est non seulement mineure mais secondaire. E. Bittner le démontre en résitant cette

231

•••• (1) Séminaire «*Questions de police/policing matters*», (GERN/CESDIP/IHTP), Paris, 28-29 mai 1999, co-organisé par Jean-Marc Berlière, Clive Emsley, René Lévy, Dominique Monjardet.

activité dans une définition de la police par sa capacité à user de la force dans les situations de violence non-négociable. En effet, si la police semble s'intéresser davantage «aux infractions dont il est nécessaire de capturer l'auteur»², c'est précisément parce qu'elle a le sentiment que c'est «dans l'éventualité de l'usage de la force que réside sa compétence propre»³. Ainsi, loin que le chef d'ineculpation d'un suspect soit le motif d'une arrestation, il ne sert en fait qu'à justifier l'intervention policière qui obéit à ses règles propres, notamment celle de «contrôler la situation»⁴. L'activité de police est toujours plus ou moins une poursuite, puisqu'elle est une réponse à un appel en urgence. Telle est bien la raison pour laquelle on «appelle les flies». Il apparaît évident à tous que l'agent qui règle la circulation doit tenter de s'opposer à un délit en train de se commettre. Continuant son analyse phénoménologique, E. Bittner remarque que tous les délits ne suscitent pas la même mobilisation policière, et qu'inversement, ce qui pousse un policier à intervenir peut n'être qu'un accident. Ce qui met en mouvement la police ne peut donc être que qualitativement déterminé. Le mobile de l'intervention est à chaque fois l'objet d'une appréciation: la police agit dans les affaires «dont le traitement ne peut attendre»⁵, ou, dit-il, quand il y a «quelque chose qui ne devrait pas être en train de se produire et pour lequel il vaudrait mieux que quelqu'un fasse quelque chose tout de suite!»⁶.

L'avantage épistémologique de cette qualification réside en ce qu'elle permet de rendre compte de l'infinie pluralité des tâches policières, ce que E. Bittner résume ironiquement en disant que «la définition du mandat de police a échappé au rasoir

••• (2) Déviance et société, 2001, p. 290.

(3) op. cit., p. 290.

(4) op. cit., p. 293.

d'Okham»⁷. Le réel est inépuisable dès lors qu'il s'agit de produire des maux. Il ne faut certes pas, dans l'esprit de E. Bittner, confondre la police avec un assistanat social. Cela serait contradictoire avec l'indétermination de la tâche policière, elle-même corrélatrice de l'indétermination des difficultés dont la vie sociale nous réserve la surprise. C'est à l'épreuve de l'imprévisible que se forge le savoir-faire du policier et que se légitime son action. C'est ce qui explique aussi l'autonomie policière – à entendre ici *stricto sensu* car l'agent agit souvent seul – et la résolution de l'action – le policier ne bat jamais en retraite. L'urgence de la situation n'est pas ici l'élément décisif qui caractérise la situation où la police intervient. Seule peut l'être l'habilitation à user de la force. Encore faut-il s'entendre sur la nature de cette habilitation: le travail de la police ne consiste pas à user de la force pour résoudre les problèmes, mais à intervenir là où il peut être nécessaire d'user de la force. Non seulement faire respecter la loi pénale n'est pas l'essentiel du travail de la police, mais, bien au contraire; la police ne dispose pas de la force parce qu'elle a affaire aux criminels, mais elle a affaire aux criminels parce qu'elle dispose de la force. C'est par la demande sociale qu'est, *in fine*, instituée la police, dont le trait caractéristique est de s'opposer au maintien de l'ordre militaire.

C'est sur ce fondement de l'argumentation de E. Bittner que J.-P. Brodeur porte son regard. En effet, à ne retenir que le résultat de la pensée de E. Bittner (la police définie par son habilitation à user de la force), il est impossible d'y comprendre quoi que ce soit: celui-ci peut en effet servir à étayer une thèse et son contraire. Le texte de J.-P. Brodeur, «Le travail d'Egon Bittner: une introduction à la sociologie de la force

(5) op. cit., p. 295.

(6) op. cit., p. 295.

(7) op. cit., p. 295.

institutionnalisée», déconstruction serrée de l'œuvre de celui-ci, est le fruit d'une réflexion commencée en 1984, et alimentée par une série d'entretiens avec l'auteur.

La contribution de E. Bittner aux études policières ne se comprend que si on la restitue dans le cadre théorique de sa pensée. Tout un chacun en possède un, en dépit des dénégations communes, et, pour E. Bittner, il s'agit de la perspective générale de la civilisation des moeurs, telle que Norbert Elias en a dessiné les grandes lignes. C'est celle-ci qui le conduit à tenir pour secondaire le rapport de la police à l'État et pour primordiale la relation de la police à la ville – au risque d'outrer parfois la distinction entre population urbaine et population rurale: «*C'est l'urbanisation qui a pour lui préséance sur l'étatisation*» dans la genèse de la police⁸.

Si, comme le montre J.-P. Brodeur, la conclusion selon laquelle la majeure partie des activités de police ne concerne pas l'application de la loi est strictement empirique, ce n'est pas le cas de l'habilitation à user de la force. C'est sur ce point que réside le caractère non seulement ambigu, mais proprement aporétique, de la pensée de E. Bittner. L'aporie, comme le montre magistralement J.-P. Brodeur, réside dans la question de la source de l'habilitation: si l'habilitation à user de la force est découverte principalement par l'analyse des attentes à l'égard de la police, ce n'est pas accidentellement, mais en vertu d'une prise de parti résolument antimétaphysique – et libérale. Pour E. Bittner, en effet, c'est la collectivité elle-même, et elle seule, qui, dans son immanence, habilite la police, et ceci par le fait même de sa demande – par ailleurs à elle-même méconnue. L'aporie bittnerienne est ainsi faustienne: au

commencement est l'action, et donc, la force. Mais, conclut E. Brodeur, en paraphrasant Kant, la «*force sans droit est aveugle*» et «*le droit sans force est vacant*»⁹.

Fabien Jobard, dans un article intitulé «*Comprendre l'habilitation à l'usage de la force policière*», entend prendre le contre-pied de l'analyse de J.-P. Brodeur. Contrairement à ce dernier, il ne voit pas dans la disjonction entre la définition de la police par l'usage de la force et la rareté du recours effectif à celle-ci un obstacle théorique. S'inspirant du couple de concepts inventé par Aristote pour penser le mouvement, l'acte et la puissance, F. Jobard propose de penser ensemble la force en acte et la force en puissance. Ce n'est pas la généralité des cas qui fonde une loi ni une définition. En matière de police, particulièrement, c'est l'exception qui fait sens. Que le recours à la force soit exceptionnel n'indique donc pas qu'il faille l'écartier de la définition de la police.

On l'aura compris: c'est dans la théorie de la souveraineté que réside la solution du problème, selon F. Jobard. L'auteur convoqué pour étayer cette thèse est Carl Schmitt. L'habilitation de la police à user de la force ne doit pas être cherchée dans le droit. E. Bittner a raison, et F. Jobard le démontre en étudiant les jurisprudences exceptionnelles requises en cas de plainte pour violence policière. L'habilitation à user de la force ne doit pas être cherchée ailleurs que dans la décision policière elle-même. Située dans un espace exceptionnel de souveraineté, la police se comprend dès lors qu'on le met à sa vraie place, «*au ban du droit ordinaire, peut-être au cœur du politique*»¹⁰.

On pourrait adresser à F. Jobard un reproche général repéré par J.-P. Brodeur, celui d'user de Bittner contre Bittner. Mais

•••• (8) *Déviance et société*, 2001, *op. cit.*, p. 309.

(9) *op. cit.*, p. 321.

(10) *op. cit.*, p. 342.

la question posée par ce dossier est peut-être précisément: comment faire bon usage de E. Bittner? Peut-on s'en servir autrement que contre lui, dès lors que, comme le montrent J.-P. Brodeur et F. Jobard, en croyant contredire celui-ci, la cohérence de sa pensée vient de ce qu'il refuse?

L'histoire de l'institution policière, à condition d'être resituée dans l'histoire des idées politiques, pourrait être ici de quelque secours. En l'occurrence, il n'est nul besoin d'avoir recours à C. Schmitt, là où celui-ci reprend seulement la tradition plus ancienne de la raison d'État. La souveraineté, qui naît dans le cadre des pensées étatistes, dès le XVI^e siècle, est bien à l'origine de la création de la police, en France, au XVII^e siècle. Elle ne se sépare ni d'une théorie de l'exception, ni de celle de la force dissuasive comme renfort de l'autorité, ni surtout d'une logique de la fondation de l'État. Dans une certaine mesure, E. Bittner remonte aux origines de la police, en dénonçant l'usurpation de la haute police par la police judiciaire, alors que la police a d'abord, au commencement, charge de prévoir et de se mesurer à l'imprévisible.

Cette logique de la fondation de l'État – dont la police est un rappel jusque dans les sociétés policiées – serait à même de rendre compte de la description bittnerienne, jusque dans son souci de faire de la police le «gouvernement de la ville». Mais E. Bittner ne peut l'accepter, non pas tant, peut-être, parce que cela l'obligerait à admettre, plus qu'il ne le fait, l'ambivalence de la police, que dans la mesure où cela engage de manière plus générale une conception «politique» de la relation de l'État et de la société.

Il n'en demeure pas moins que l'analyse décapante à laquelle se livre J.-P. Brodeur, et que le radical déplacement que, sous couvert de réhabilitation, F. Jobard impose à la définition de la police comme capacité

à user de la force, bien loin de diminuer la force de la pensée de E. Bittner, augmentent encore son acuité et son étonnante profondeur.

■ Hélène L'HEUILLET

Professeur de philosophie, IUFM (Créteil)

Textes réunis et présentés par

BLANC-CHALÉARD (M.-C.), DOUKI (C.),

DYONET (N.), MILLIOT (V.)

Police et migrants. France, 1667-1939,

Presses Universitaires de Rennes, 2001, 422 p.

Divisée en quatre parties («Contrôle de la mobilité et des migrants: principes et pratiques», «Identification des migrants et protection nationale», «Les «périphéries» sous contrôle: espaces portuaires et frontaliers» et «Le contrôle des migrants en ville»), cette publication rassemble vingt communications qui, présentées les 28 et 29 octobre 1999 à un colloque organisé à l'université d'Orléans, proposent une approche originale des relations police-migrants en France depuis la création de la Lieutenance Générale de police de Paris jusqu'à la fin des années trente.

D'une part, elle échappe au réductionnisme des analyses positivistes qui prennent en considération le seul contenu des règles de droit et des discours politiques officiels pour expliquer l'État. Afin de mieux saisir sa «figure réelle», les auteurs entendent surtout insister sur l'importance qu'il convient d'accorder aux activités bureaucratiques et policières (trois interventions relatent par exemple la manière dont s'exerce concrètement le contrôle policier sur les logeurs et les lieux d'accueil des migrants entre le XVI^e et le début du XX^e siècle) ainsi qu'aux instruments élaborés et utilisés par les pouvoirs publics (ainsi, l'article de Vincent Denis est-il entièrement consacré aux enjeux

relatifs à l'institution du passeport sous l'Empire). De la sorte, ils parviennent à donner une image moins générale, abstraite et déformante de l'entité étatique en mettant en lumière les dynamiques propres aux pratiques administratives, leur capacité d'anticipation, d'innovation et d'adaptation par rapport à la loi ou encore leur éventuelle propension à en transgresser les principes (Éric Vial décrit notamment l'arbitraire qui caractérise les pratiques de la Préfecture de l'Isère en matière d'expulsion des Italiens entre 1934 et 1940).

D'autre part, en s'attachant à restituer le statut, les attributions et le rôle de la multitude d'acteurs impliqués dans la surveillance ou le contrôle des migrants (comme s'ingénier à le faire méthodiquement Jean-François Dubost pour les agents chargés de la police des étrangers dans le royaume de France), elle obéit à un principe de déconstruction des entités collectives salutaire au regard des travaux qui se contentent de considérer l'État comme un «Tout» monolithique parfaitement unifié et cohérent. Placé au cœur de la démarche des chercheurs, le respect de cet «impératif de déglobalisation» fait ressortir toute la complexité de l'action étatique en soulignant combien, au cours des siècles, elle a pu dépendre de niveaux et de modes d'intervention extrêmement variés (de l'échelon local au pouvoir central, coopération mais aussi concurrence entre les autorités, etc.).

Reposant sur une perspective de longue durée, l'approche adoptée s'avère également particulièrement adéquate en vue d'appréhender la logique de l'État. Elle rend possible non seulement le repérage des événements ponctuels (Jean-Luc Laffont fait référence aux épidémies dans son article relatif au contrôle des étrangers à Toulouse sous l'Ancien Régime) mais aussi des variables lourdes qui l'ont significativement influencée: pesanteurs politiques

(cf. Michel Pertué sur la période de la Révolution française), bouleversements sociaux (crise économique, accroissement de la mobilité générale de la population et afflux massif de la main d'œuvre étrangère lors du dernier tiers du XIX^e siècle) ou encore déclenchement des conflits mondiaux (Philippe Rygiel s'intéresse spécifiquement à la surveillance policière des étrangers et des travailleurs coloniaux dans le département du Cher entre 1914 et 1918).

De plus, elle permet de retracer l'évolution des exigences de la puissance publique. Gérard Noiriel montre bien comment la nécessité de surveiller des populations mobiles stigmatisées comme suspectes et potentiellement dangereuses (vagabonds, colporteurs, travailleurs saisonniers, etc.) dans le cadre d'un État territorial s'est peu à peu substituée, avec la consolidation de l'État-nation sous la Troisième République, l'impérieux besoin de contrôler les ressortissants des autres pays. Dès lors, c'est plus que jamais l'étranger qui devient indésirable et c'est sur lui que va plus particulièrement se focaliser la vigilance de forces de l'ordre s'employant à assurer une stricte protection de l'espace national (surtout en période d'exasération des tensions sur la scène internationale comme le souligne l'intervention de Phryné Pigenet portant sur le cas des réfugiés républicains espagnols de 1939).

Elle favorise enfin la compréhension de la montée en puissance d'un rationalisme d'État qui passe par une normalisation, une unification et un perfectionnement sans cesse accusé des méthodes d'enregistrement, de recensement, de classement et d'identification auxquelles recourent les autorités ainsi que des dispositifs matériels qu'elles mobilisent (sommiers, registres, fichiers, documents d'identité, etc.). Conjuguées à une meilleure conservation et circulation des données relatives aux personnes, ces transformations ont considérablement

amélioré l'efficacité du travail des services de l'État (cf. à cet égard les précisions apportées par Claire Zalc sur le contrôle des ambulants, forains et nomades par la police parisienne entre 1912 et 1940). En outre, elles ont engendré l'avènement d'un nouveau « mode de gouvernabilité » : le passage d'un âge de la surveillance (durant lequel prédominent des modes traditionnels de reconnaissance des individus reposant sur le face-à-face, le témoignage ou encore la prise en compte des apparences) à celui du contrôle (fondé sur la codification et la mise en forme d'identités symboliques) s'est en effet accompagné d'un mode d'exercice étatique de la violence plus modéré.

Si elle s'évertue à rendre compte du processus historique d'étatisation de la société, l'approche retenue n'aboutit cependant pas à présenter l'État comme un « monstre froid » qui aurait, de tout temps, imposé un contrôle social généralisé à des individus complètement obéissants, amorphes et démunis. Au contraire, comme le rappellent les coordinateurs de l'ouvrage, l'accent est ici mis sur les « rapports de pouvoir ». Les diverses formes de résistance auxquelles se heurtent les mesures et techniques instituées par l'État font l'objet d'un examen rigoureux. Ainsi, Nicole Dyonnet évoque les ruses et astuces que déploient les migrants pour éviter d'être perçus comme des vagabonds et pouvoir se soustraire à la répression de la maréchaussée dans l'Orléanais au XVIII^e siècle. De même, Renaud Morieux détaille les différentes stratégies d'évitement mises en œuvre par les réfugiés de la Commune afin d'échapper aux forces de l'ordre. Émile Temine, quant à lui révèle encore à quel point la « mauvaise volonté » des armateurs et des capitaines de navires contrarie la surveillance policière des émigrants dans le port de Marseille à la fin du XIX^e siècle. Tout comme certaines « faiblesses » inhérentes à l'action menée par

les institutions qu'abordent également les auteurs (inadaptation des dispositions réglementaires et législatives, insuffisance des effectifs, négligences des fonctionnaires, etc.), ces réactions d'hostilité que suscitent les prescriptions étatiques de la part de ceux dont elles visent à régir la conduite donnent une idée précise de la distance séparant la réalité des ambitions de contrôle affichées par l'État.

Pour autant, ce livre nous invite aussi à prendre conscience du rôle décisif joué par l'État dans la « colonisation du monde vécu » des migrants. Ses pratiques, en induisant de nouveaux types de comportements, ont modifié leurs habitudes, leurs attitudes et leurs modes de pensée. Ainsi, l'essor d'une logique stato-nationale sous-tendue par des impératifs d'inclusion et d'exclusion a eu des répercussions majeures sur la trajectoire individuelle des étrangers qui ne doivent pas être négligées. Grâce à un incessant travail de catégorisation et à une intense activité bureaucratique d'identification, l'État-nation est parvenu à façonnner leur vision du monde en inscrivant durablement la sienne dans le tissu quotidien des pratiques sociales. Il les a progressivement amenés à intérioriser son existence comme une donnée incontournable de leur propre biographie.

La richesse des différents écrits réunis (diversité des objets d'étude dans le temps et l'espace, grande variété des sources exploitées, qualité des réflexions méthodologiques présentées) donne donc des grilles de lectures pertinentes tant sur la figure du migrant que sur la genèse de la construction de l'État contemporain et contribue à rendre cette œuvre collective passionnante. On ne saurait que trop en conseiller la lecture, d'autant plus qu'elle dégage également de nombreuses pistes pour de futurs chantiers de recherches extrêmement prometteurs.

■ Pierre PIAZZA

CRPS, Université Paris I

TRÉMEL (L.)

*Jeux de rôles, jeux vidéo, multimédia
les faiseurs de monde,*
Presses Universitaires de France,
Sociologie d'aujourd'hui, 2001, 309 p.

Laurent Trémel développe dans *Jeux de rôles, jeux vidéo, multimédia - les faiseurs de monde*, une thèse qui se laisse remarquer: pour reprendre les termes de son préfacier, Jean-Louis Derouet, il s'agit de montrer, à l'instar des travaux les plus contemporains en sciences de l'éducation, que « *l'école ne représente qu'une des mises en forme possible du projet d'éducation que la société nourrit pour ses jeunes membres. Les jeux de rôles et les jeux vidéo constituent une autre de ces mises en forme, aussi bien dans son organisation que dans ses contenus* ». Dès lors, l'auteur va axer ses analyses sur la capacité socialisatrice des jeux de rôles et autres jeux vidéo, s'interroger sur leurs mécanismes internes de fonctionnement ainsi que sur les compétences sociales qu'ils développent chez leurs pratiquants. Optique fonctionnaliste que l'on peut schématiquement résumer par cette formule: qui joue et pourquoi?

Avant cela, l'auteur répond également à une question préalable: à quoi jouent-ils? Le premier mérite de cet ouvrage est ainsi de replacer la pratique des jeux de rôles au sein d'une famille plus étendue, celle des jeux de simulation. C'est ainsi que prend forme sous nos yeux une généalogie ludique dont l'ancêtre, le *wargame*, ou jeu de simulation militaire invitant à la reconstitution scrupuleuse de batailles historiques ou imaginaires, cède progressivement la place dans les années soixante et soixante-dix au « *boardgame* », jeu de plateau toujours très « *guerrier* » mais dont la caractéristique est de s'affranchir des contraintes d'exactitude de son prédécesseur avant d'être détrôné par les « *roleplaying games* » ou jeux de

rôles, dont le succès marquera les années quatre-vingt jusqu'à ce que les années quatre-vingt-dix ne consacrent le déclin de leur pratique « *live* » au profit d'un transfert sur le support multimédia des « *jeux vidéo* ». Très documentée, cette partie du travail nous procure quelques éléments sur les acteurs, principalement américains, de cette évolution tant symbolique qu'industrielle et commerciale.

L'offre commerciale en matière de jeux de rôles « *live* » ou vidéo, est, on s'en doute, fort variée. L'auteur nous propose une initiation aux uns comme aux autres en présentant succinctement l'univers symbolique des jeux les plus représentatifs du succès rencontré par le genre, tout en mettant en lumière l'évolution continue de l'offre commerciale sous la double pression des critiques externes et de celles, moins connues mais non moins virulentes, des joueurs eux mêmes. Les lecteurs les plus curieux pourront ainsi apprendre à distinguer, concernant les jeux de rôles « *live* », entre les jeux d'inspiration médiévale mettant en scène des dragons et des princesses, les jeux ancrés dans un XX^e siècle « *menacé* » par des menées occultes ou les jeux « *postmodernes* » dits *cyberpunks*, mettant en scène la tyrannie de l'économique sur le politique.

Mais l'essentiel pour l'auteur est ailleurs, à savoir dans les mécanismes psychosociologiques qui structurent cette pratique ludique, soit la possibilité offerte au joueur d'incarner « *la vie héroïque d'un personnage prédestiné à devenir grand* ». Pour l'auteur, la caractéristique singulière de ces jeux est ainsi de satisfaire, au moins virtuellement, les aspirations à la réussite sociale de jeunes, issus des franges « *moyennes-supérieures* » des classes moyennes, tourmentés en cette fin de XX^e siècle par leurs chances sociales de parvenir à une insertion socio-professionnelle correspondant à leurs attentes.

Si la thèse est séduisante, notamment en ce qu'elle réintroduit un peu de «bon sens sociologique» dans l'analyse d'une pratique souvent diabolisée, l'auteur n'est pas toujours exemplaire dans sa construction. Cependant, force est de lui reconnaître la constitution d'un faisceau d'indices suffisamment conséquent pour donner au lecteur, même le plus hermétique, matière à de fructueuses réflexions.

Que montre en effet de manière indiscutable l'auteur? Son enquête de terrain, beaucoup plus fouillée concernant les jeux de rôles «live» que vidéo, consolide deux conclusions partielles.

D'une part les «rôlistes», public jeune (la population des joueurs est majoritairement composée de 17-25 ans) et quasi exclusivement masculin, se revendiquent d'une posture élitaire: ils déclinent les CSP parentales par le vocable de cadre, quitte parfois à tordre un peu la réalité sociale, comme le montre bien l'auteur, et notamment à masquer l'aspect récent de ce type d'ancrage familial souvent acquis par la mobilité sociale de la génération précédente; ils décrivent leur pratique ludique comme une pratique «intelligente», mettent en avant l'acuité de leur esprit critique et se démarquent volontiers du reste de leur génération dont ils stigmatisent avec hauteur les pratiques; bons élèves, ils témoignent cependant d'une approche désenchantée du système scolaire et affichent à son propos une distanciation symbolique qui tend à devenir de plus en plus pratique au fur et à mesure de leur avancement en âge.

D'autre part, l'auteur établit que l'univers de ces jeux fonctionne comme un espace de socialisation qui produit ses propres grands-parents et subséquemment ses propres classements. Par une analyse ethnographique menée dans les clubs de jeux de rôles, il montre d'une part l'existence d'une

matrice interne spécifique de distribution du prestige et d'autre part son effectivité dans l'expérience pratique des joueurs. De l'impétrant tout juste autorisé à incarner des personnages de guerrier, jusqu'au charismatique maître de jeu qui peut prétendre à se muer en rédacteur de scénarios pour revues spécialisées, en passant par l'habile interprète de personnages de magicien, cet espace social dispose d'un système de catégorisation et de hiérarchisation des individus, ainsi que d'agents veillant à l'intériorisation de cette codification jusque dans ses implications en termes d'accès aux espaces légitimes (l'auteur décrit ainsi d'impitoyables pratiques de relégation des «dominés» en périphérie des clubs comme des aventures scénarisées). C'est dire aussi qu'il se présente pour l'individu comme un espace parallèle (pour ne pas dire mimétique et/ou concurrent) d'excellence, marqué par des enjeux (et des coûts) de professionnalisation, dont la majeure partie se décline en termes d'acquisition de compétences (corporelles, comportementales et/ou livresques) et dont l'horizon élitaire est l'insertion dans le secteur marchand de cette activité.

C'est ainsi que l'auteur peut proposer *in fine* un regard renouvelé sur le produit «subculturel» de cette rencontre historiquement située entre individus socialement prédisposés et «microsociétés juvéniles» constituées autour de ces jeux de simulation. Qualifié de «culture critique», en référence aux travaux de Luc Boltanski et d'Ève Chiapello¹, celui-ci explicite assez bien l'ambiguïté du rapport à l'école au sein de cette sous-population.

Cette «subculture», on ne s'en étonnera pas, est articulée autour d'une vision inégalitaire du social. Cette représentation du monde, dont la prégnance s'est accrue dans l'offre commerciale au fur et à mesure du

•••• (1) Cf. BOLTANSKI (L.), CHIAPELLO (E.), 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 843 p.

transfert des jeux de rôles du support «*live*» vers le multimédia, est cependant déclinée par les industriels du secteur, comme par les joueurs, sur le mode naturalisant «d'une critique sociale ordinaire» issue pour l'auteur du «fonds commun culturel» produit par «le processus de massification de l'enseignement et de – relative – démocratisation du savoir qui en découle». Le lecteur intéressé peut en effet pister sans difficulté dans les discours de justification des uns ainsi que dans les pratiques industrielo-commerciales des autres un usage immodéré de sciences humaines vulgarisées (sociologie, psychanalyse, sciences économiques et politiques en particulier). D'où cette conclusion de l'auteur qui incite à voir ce positionnement «subculturel» comme

«[le rappel] à une société qui se veut égalitaire que les clivages (ethniques, de sexe, de position sociale, etc.) persistent au-delà des discours». D'où également ce sentiment persistant du lecteur, après avoir achevé cet ouvrage, d'une certaine circularité, d'un propos dans lequel une perception sociale de l'inégalité des chances est présentée comme nourrissant une pratique ludique qui en propose un discours naturalisant. Même si l'auteur ne semble pas en avoir pris toute la mesure, et manque par ailleurs de systématisation dans l'analyse des paramètres explicatifs qu'il mobilise, il sait emporter notre conviction lorsqu'il écrit, en guise de clin d'œil, que «*l'aspect déréalisateur dont on accuse les jeux de rôles mérite pour le moins d'être relativisé*».

■ Anne WUILLEUMIER

Chargeée de recherches à l'INHESI

ABSTRACTS

VIOLENCE, REPRESSION AND SOCIAL MORES

Hugues LAGRANGE

Despite being an inadequate explanation of the rise in juvenile violence, a weakening of self-restraint as one interpretation of the rise in violence is symptomatic, in the author's opinion, not only of contemporary forms of violent crime but also of a kind of social panic characterising the reactions to insecurity.

VIOLENCE IN LATIN-AMERICAN FROM THE VIEWPOINT OF ECONOMISTS

Pierre SALAMA

This article aims to provide a brief synopsis of recently published economic studies on violence in Latin America and to analyse the factors that exacerbate it – poverty, inequalities and fluctuations in income levels, impunity before the law, the likelihood of being arrested weighed against the severity of the punishment, drug trafficking. Accounting for violence should not be limited exclusively to economic factors; violence is not product of an economic determinism.

Thus, this article seeks to demonstrate the contributions of both anthropology and sociology.

ANTI-GLOBALIZATION AND PUBLIC ORDER

The example of Genoa

Donatella DELLA PORTA, Herbert REITER

At Genoa, as at previous international summits, security at the event itself was the main goal, with the right to demonstrate peacefully of secondary importance. While it is true that the antiglobalization movement is for the most part peaceful in its intentions, focussing attention on conflict within the areas from which demonstrators are barred, the presence of an array of socially and politically heterogeneous groupings, together with a small fringe of violent activists did not make the task of maintaining public order any easier. But above all, these elements in the movement encourage the police to look upon protestors as a danger, giving credence to dramatized information on the intentions of the demonstrators. Grafted onto the organizational structure of a police force whose democratic reform is still incomplete, this mode of perception has contributed to the emergence of violence.

THE TRAUMATIC EFFECTS OF VIOLENT INTERVENTION

Pierre-Frédéric BERTAUX

The use of a weapon by a police officer has wide-ranging media, institutional

– even political – repercussions which mask the emotions of the person who fired the gun. After such an act, which many see as a last resort, the life of the officer will never be the same again.

242

Stress is a fundamental feature of a police officer's professional and, in the normal run of things, enables him to carry out difficult assignments (adapted stress) but in this precise case reveals its negative aspects (excess stress). For some people, using a weapon may be lived as a catastrophe, unexpected and exceptionally emotionally disturbing and lead to a state of pathological psychiatric trauma.

The use of a weapon should therefore be considered by all as a critical event treated as a matter of priority.

ENDING TERROR IN NORTHERN IRELAND

Maurice GOLDRING

With the 1994 ceasefire and the signature of the Good Friday agreement in 1998 the troubles in Northern Ireland entered their final phase.

The peace is fragile and political violence continues but henceforth all the political movements have, in principle, turned their back on violence.

To ensure lasting peace, the author maintains that fears, on all sides, have to be overcome and that government should be founded on consensus rather than a single party in power, with the reintegration and involvement of former paramilitaries in the political process.

THE AFTERMATH OF THE ASSASSINATION OF THE PREFET CLAUDE ÉRIGNAC: Impact on the corsican nationalist movement

Thierry DOMINICI

This article seeks to give an account of the organisational and political changes that have, directly or indirectly, stemmed from the mindset of terrorist violence at the centre of the nationalist movement's organisation. The notion of a specific Corsican problem within the French republic goes back further than the last quarter of the 20th century.

Nevertheless, as from 1976, with the emergence of violence inspired by the nationalist cause and organised by a paramilitary body with a political platform (the FLNC) it is clear that the political space occupied by an insular nationalist movement has changed considerably from a limited ethno-cultural movement into a much wider social issue concerning the State and its outlying regions.

Following the assassination of the prefet Érignac, the time is ripe to reflect not so much on the territorial identity of Corsica and Republican citizenship but on its repercussions and the upheavals that this act of terrorism has orchestrated within the internal workings of the Corsican nationalist movement.

CAN VIOLENCE BE UNDERSTOOD? A dialogue between theorists and players

Harry ECKSTEIN

It is denounced, it is measured, it is punished, but do we know what

violence really is? Can it be understood? How does one get involved? How does one leave it behind? How can it be channelled? This dossier approaches the problem from different angles and aims to understand the roots of violence which has become so commonplace and yet so little understood.

ULTRAVIOLENCE AND CRIMINAL PROFILING

Sylvianne SPITZER, Thierry TOUTIN

Beyond violence is ultraviolence – an expression of total liberty or social revenge through the creation of chaos? While the prevention of such behaviour remains difficult, the arrest of its perpetrators can be considered from a different angle, that of the human sciences and more particularly, psychology through the technique of criminal profiling in order to better define individual motivations and understand the begetters of horror.

CRIMINAL INTELLIGENCE AND THE INTERNET

Why isn't it shared more?

Marcel-Eugène LEBEUF

The dissemination of information in society, private firms and administrations is rapid. This article is devoted to the influence on judicial inquiry of a social context transformed by the advent of Information Technology, notably the impact of new technologies on the sharing of police intelligence.

The article states that criminal intelligence is at present conducted in an uncoordinated fashion as a result of working methods learnt and acquired during one's career and also governed by access to technological tools and the development of specific skills in order to use them appropriately. In fact, while the police's idea of «quality» information puts a brake on the supply of data, collaboration, on the other hand, can work in its favour.

ONT CONTRIBUÉ

Pierre-Frédéric BERTAUX, commandant de la Police nationale, chef de l'Unité de Formation Opérationnelle de la Direction des Renseignements Généraux de la Préfecture de Police de Paris, est depuis 2000 chargé d'enseignement dans le cadre du diplôme universitaire de victimologie, (Université Paris 5).

Il est l'auteur de plusieurs mémoires universitaires traitant du stress policier dont un diffusé en 1998 par le DGPN à toutes les structures de formation continue et initiale de police.

e-mail: pf.bertaux@libertysurf.fr

Donatella DELLA PORTA, est professeur de science politique à l'université de Florence. Elle a mené des recherches comparées sur les mouvements sociaux dans divers pays européens. Parmi ses publications les plus récentes, *Introduzione alla scienza politica* (2002), *I partiti politici* (2001), *Un paese anormale* (avec A. Vannucci, 1999), *Movimenti collettivi e sistema politico in Italia* (1996), *Social movements, political violence and the State* (1995).

e-mail: dellaporta@unifi.it

Thierry DOMINICI, doctorant en science politique, est chercheur à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV. Ses recherches portent principalement sur l'analyse (paradigmatique et empirique) de la contestation identitaire corse à travers une sociologie du système nationaliste insulaire dans le cadre de la République Française. Il a

été sollicité cette année à différentes reprises sur ces sujets-là : en février, au Colloque international de Politique Comparée, de la RIPC, IEP Bordeaux sur l'«Analyse des alliances partisanes entre partis ethno-régionalistes européens, le cas du mouvement nationaliste Corse»; en mars, au séminaire du Centre d'étude d'Afrique noire de l'IEP de Bordeaux sur «Les contestations identitaires dans le cadre de la République, le cas Corse».

Il participera au mois de décembre prochain aux journées de séminaires thématiques de l'École doctorale de science politique de Bordeaux IV sur «Le phénomène partisan dans le cadre des revendications nationalistes corses modernes, enjeux nationaux et communautaires».

e-mail: thierry.dominici@caramail.com

Harry ECKSTEIN, professeur de relations internationales à l'université de Princeton (USA), est spécialiste de politique comparée et de violence politique. Il a notamment publié en 1964 sur cette question un ouvrage intitulé: *Internal war: problems and approaches*, New York, Free Press.

Olivier FILLIEULE est professeur de sociologie politique à l'université de Lausanne et chercheur CNRS au CRPS-Paris Sorbonne. Il a publié un ouvrage écrit avec Mounia Bennani Chraibi: *Appel d'aire, résistance et protestation dans les sociétés musulmanes*, Paris Presses de Sciences Po.
e-mail: olivier.fillieule@noos.fr

Maurice GOLDRING est professeur émérite (étude irlandaise) à l'Université de Vincennes-Saint-Denis (Paris VIII) et membre associé (*Senior Fellow*) à l'Institut d'études irlandaises de Belfast. Il a publié de nombreux ouvrages et articles sur l'Irlande, dont: «Sean soldat de l'IRA», 1999, *Autrement*, Paris et «Le trèfle et l'étoile», 2001, *Autrement*, Paris.
e-mail: goldring@ext.jussieu.fr

Hugues LAGRANGE, chercheur au CNRS-OSC (Observatoire sociologique du changement), travaille actuellement sur la délinquance, la déscolarisation et les difficultés d'insertion professionnelle.

Il a récemment publié *De l'affrontement à l'esquive: violences, délinquances et usages de drogues*, Syros, 2001.

e-mail : Hugues.Lagrange@wanadoo.fr

Marcel-Eugène LEBEUF, est chargé principal de recherches à la Direction des services de police communautaires, contractuels et autochtones de la Gendarmerie royale du Canada. À ce titre, il sélectionne et dirige les programmes de recherche.

Il est l'auteur de nombreuses publications portant sur des grands changements survenus dans la police, concernant entre autres les technologies modernes de l'information.

e-mail: marcel-eugene.lebeuf@rcmp-grc.gc.ca

Herbert REITER, est historien; il a mené des recherches sur l'ordre public et la police en Italie pour le compte de la Fondation H. F. Guggenheim.

Parmi ses publications sur ce thème, *Policing protest* (Minnesota University Press, 1998) et *Polizia e protesta. L'ordine pubblico dalla Liberazione ai 'no global'* (Il Mulino, à paraître), tous publiés avec D. Della Porta.
e-mail: herbert.reiter@tin.it

Pierre SALAMA, professeur d'économie à l'Université de Paris XIII, spécialiste des économies dites émergentes et plus particulièrement latino-américaines, dirige de nombreux travaux sur l'économie de la drogue, la nouvelle dépendance financière et la pauvreté. Il est l'auteur de nombreux livres sur ces sujets traduits pour la plupart en espagnol et en portugais. Son dernier livre, écrit avec Blandine Destremau, vient d'être publié au Brésil (2001), au Chili (2002) et en France (2002): *Mesures et démesure de la pauvreté*, Presses universitaires de France.
e-mail : salama@seg.univ-paris13.fr

Sylvianne SPITZER, psychologue, diplômée de criminologie et de criminalistique, thérapeute en profession libérale, est consultante en criminologie d'entreprise et intervient également au Centre national d'études et de formation de la Police nationale. Elle est la fondatrice et la présidente de l'Association nationale des «*Profilers*» et analystes criminels qui vise à définir le statut du «*profilier*» dans un cadre juridique.

Ses travaux actuels portent sur les apports de l'autopsie psychologique (victimologique) à la construction du profil.

adresse : BP-43 - 92122 Montrouge cedex

Thierry TOUTIN, capitaine de Police, diplômé de criminologie, de psychiatrie légale et de victimologie, est officier de police judiciaire en région parisienne.

Membre du Collège des criminologues chercheurs praticiens et enseignants (CCPE), il mène des études et recherches en criminologie depuis 1983, essentiellement dans le domaine des comportements criminels. Il a publié sur ce sujet un ouvrage *Le profilage criminel*, 2000, la Documentation Française, 94 p.